TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 403

DFRN'ÈRE ÉDITION

DIMANCHE 27 - LUNDI 28 SEPTEMBRE 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr ; Iran, 125 rls. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 8

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris nº 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

La voix de l'Internationale socialiste

La réunion du bureau de l'Internationale socialiste, jeudi 24 et vendredi 25 septembre, à Paris, aurait pu n'être qu'une rencontre de routine. Elle a pris, au contraire, un relief particulier, non seulement en raison du nombre des personnalités qui y ont pris part, mais aussi en fonction du lieu et du moment choisis.

Le lieu : il n'était pas indifférent, pour ces formations, que leurs représentants se réunissent dans la capitale d'un Etat où les socialistes viennent de remporter une double victoire électorale. Voici quelques mois encore, bien des partis membres de l'Internationale pouvaient avoir le sentiment d'assister, un peu partout, à un retour du balancier politique en faveur de la droite. L'élection de M. Mitterrand et celle d'une Assemblée nationale à majorité socialiste en France ont sensiblement réconforté ces « partis frères », même si elles n'ont pas toujours eu ailleurs — les Néerlandais ou les Norvégiens en savent quelque chose — l'effet d'entraînement escompté.

Le moment : alors que le débat sur les relations Est-Ouest et leurs conséquences stratégiques bat son plein, il était évidemment nécessaire de faire le point et de dégager des enseignements généraux, des règles de conduite.

Sur la question des armements, le bureau de l'Internationale peut se flatter d'être parvenu, sinon à un accord général, du moins à quelques constatations et à quelques vœux unanimes. Au prix, il est vrai, de certaines prudences de rédaction. S'il a condamné la fabrication et l'installation de bombes à neutrons, il n'a pas fait explicitement référence à la récente décision du président Reagan à cet égard, contrairement à ce que souhaitaient les socialistes scandinaves, belges et néerlandais. De même, en encourageant Moscou et Washington à mettre un terme à la course aux armements et à reprendre les négociations SALT, l'Internationale a insisté sur le fait que son appel à la réduction des arsenaux nucléaires s'adressait bien aux deux blocs, contrairement aux champions du désarmement unilatéral et immédiat. L'ancien chancelier Brandt, président de l'Internationale, qui passe pour être moins sensible que d'autres à l'argument de la « menace soviétique », a même déclaré dans un bel élan unitaire qu'il partageait entièrement l'analyse de M. Mitterrand.

D'une manière générale, l'Internationale socialiste souhaiterait visiblement contribuer à rompre l'éternel face-à-face entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Elle estime en particulier pouvoir jouer un rôle actif dans la relance du dialogue Nord-Sud, en luttant contre tout ce qui contribue à transposer dans le tiers-monde les querelles, les luttes d'influence, et parfois les luttes armées qui, par pays pauvres interposés, opposent l'Est à l'Ouest.

C'est le sens de la condamnation par l'Internationale du soutien apporté par les Etats-Unis à certaines dictatures, latino-américaines notamment. Mais c'est aussi, à l'inverse, une des causes essentielles de l'appui qu'elle apporte aux « mouvements de libération nationale », attitude dont elle ne veut plus laisser le monopole à l'Union soviétique et à ses alliés castristes.

Plus marquée à gauche, mais très clairement démarquée de l'Est, l'Internationale estime aujourd'hui avoir quelque chose d'essentiel à offrir au tiers-monde, et une voix originale à faire entendre dans le difficile dialogue entre les deux blocs.

(Lire nos informations page 4.)

LE VOYAGE DE M. MITTERRAND

Le plan de paix saoudien est au centre des entretiens de Taïf

C'est ce samedi 26 septembre, en début d'après-midi, que M. Mitterrand devait arriver à Taïf, la capitale d'été de l'Arabie Saoudite. Le président est accompagné de M. Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée et de cinq ministres : MM. Cheysson, ministre des relations extérieures ; Jobert, ministre du commerce extérieur ; Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie ; Savary, ministre de l'éducation, et Mexandeau, ministre des P.T.T.

Seul un dîner, offert par le roi Khaled, est au programme de ce samedi. Les entretiens, qui porteront principalement sur le plan de paix saoudien pour le Proche-Orient, auront lieu, pour l'essentiel, dimanche matin, d'abord avec le souverain wahabite, puis avec le prince héritier Fahd, l'après-midi étant consacré à une excursion à l'oasis de Darriah, non loin de Ryad. C'est lundi, en fin de matinée, après un dernier entretien avec le roi, que M. Mitterrand regagnera Paris.

De notre envoyé spécial

Taïf. — L'heure n'est pas aux confidences à Taïf. La confidence n'est d'ailleurs pas une spécialité saoudienne ; la structure quasi féodale du pouvoir ne la facilite pas, il est vrai. La seule certitude qui émerge de ce silence organisé, c'est la satisfaction des dirigeants saoudiens d'être les hôtes du président de la République française pour son premier voyage officiel à l'étranger. Dans un pays où le protocole joue un rôle infiniment plus important qu'en France, il s'agit là, venant d'un dirigeant socialiste, d'une attention très remarquée.

Pour le reste, c'est-à-dire les entretiens entre M. Mitterrand, le roi Khaled et le prince Fahd, personne ne se hasarde à en dresser l'ordre du jour. Le plan de paix du prince héritier (le Monde du 26 septembre) occupera, bien sûr, une bonne partie des discussions. On s'attend également que la situation libanaise, à propos de laquelle les positions de Paris et de Ryad ne sont pas très éloignées, soit abordée. Les dirigeants saoudiens voudront aussi sans doute traiter du problème de l'Afghanistan, sur lequel ils ont toujours adopté une position en flèche. Ils ne font pas mystère de l'aide qu'ils apportent à la résistance. Alors qu'ils commencent à s'interroger sur le bien-fondé de la politique américaine au Proche-Orient, c'est ce dossier de l'Afghanistan qui leur interdit d'envisager une certaine normalisation avec Moscou. Mais l'idée, incontestablement, est dans l'air. S'il n'en était pas ainsi, le Koweït n'aurait sans doute pas entrepris pour son propre compte un tel rapprochement (le Monde du 24 septembre).

Au plan strictement bilatéral, les conversations devraient être succinctes ; puisque M. Mitterrand a décidé d'éviter les problèmes d'intendance pour ne pas donner un aspect « mercantile » à ce voyage. Il serait étonnant cependant que le président ne profite pas de l'occasion pour rassurer ses interlocuteurs sur le sort réservé par la France socialiste aux investissements étrangers. C'est une question importante pour Ryad, et si tous les observateurs sont d'accord pour reconnaître que les inquiétudes saoudiennes sont beaucoup moins vives qu'il y a deux ou trois mois, la presse locale continue cependant à suivre ces questions de très près.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 4.)

LE COUT DES NATIONALISATIONS

L'indemnisation est évaluée à 35 milliards de francs

Alors que la commission spéciale de l'Assemblée nationale poursuit ses auditions sur le projet de loi des nationalisations, la Commission des opérations de Bourse (COB) vient d'établir son propre calcul de la valeur d'indemnisation qui devrait revenir à chaque actionnaire de société nationalisable. Il en ressort une indemnisation totale de l'ordre de 35 milliards de francs.

Pour sa part, M. Jacques Godfrain, député R.P.R. de l'Aveyron, a demandé, au nom des groupes R.P.R. et U.D.F., la saisine du Conseil économique et social avant que le texte soit soumis, le 8 octobre, à l'Assemblée.

Dans le même temps, la fédération C.F.D.T. des banques et des établissements financiers demande « le relèvement des équipes dirigeantes qui ont mené ou qui mènent une politique antisociale et qui refusent, pour le présent, le changement ».

Prenant acte du projet de loi sur les nationalisations dont le contenu exact a été rendu public à l'issue du dernier conseil des ministres, la Commission des opérations de Bourse (COB) vient d'établir sa propre évaluation de l'indemnisation qui reviendrait à chaque actionnaire de société nationalisable.

La base de calcul établie par cet organisme officiel prend en compte les trois critères retenus par le gouvernement, sur avis du Conseil d'Etat : la moyenne des cours de Bourse, calculés quotidiennement de 1978 à 1980 et ajustés à la fin de l'année 1980 afin de tenir compte des émissions d'actions et des distributions d'actions gratuites, la situation nette des comptes sociaux, c'est-à-dire l'actif net des seules sociétés mères, et, enfin, la moyenne du bénéfice net pendant les trois années de période de référence assortie d'un coefficient multiplicateur de 10.

Sans entrer dans le détail du tableau qui en résulte (lire page 13, auquel nous avons adjoint une estimation totale de la valeur d'indemnisation concernant chaque action et le cours de cette dernière avant les suspensions de cotation du 9 septembre, il est clair que la situation de chaque titre revêt un caractère particulier, compte tenu des trois critères retenus et de leur pondération, respectivement de 50 % pour les cours de Bourse, 25 % pour l'actif net et un pourcentage identique pour la moyenne du bénéfice. D'autre part, le critère du cours de Bourse ne concerne que les sociétés inscrites au 1er janvier 1978, ce qui exclut les titres du Crédit Lyonnais (introduits le 8 janvier 1978) et ceux titres du Crédit lyonnais (introduits en 1979).

SERGE MARTI.

(Lire la suite page 13.)

POINT

Les critères du droit à la retraite

A la veille de l'ultime consultation qu'engage, mardi 29 septembre, Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale, sur la réforme des retraites, la C.G.T. a officiellement présenté ses propositions.

La position, désormais bien arrêtée de la C.G.T., montre le souci de cette organisation de s'adapter aux nouvelles réalités politiques et économiques, même si le projet cégétiste demeure maximaliste et coûteux.

Au lieu de fixer le droit à la retraite uniquement selon l'âge, la C.G.T. demande que le critère essentiel soit la durée et le contenu du travail d'un salarié. Dès lors qu'un ouvrier, un employé ou un cadre a « étudié », « travaillé » durant 37,5 années, il pourrait — sans que ce soit une obligation — se retirer de la vie active. Pour remédier aux inégalités — un ouvrier en sidérurgie meurt plus tôt qu'un col blanc ou encore une mère de famille exerce une activité rémunérée moins longue que d'autres femmes, — la durée du travail exigé serait réduite par des bonifications.

Plus simple et plus juste, cette formule avait été défendue par M. Robert Fabre, alors chargé d'une mission sur l'emploi, et par M. Robert Lion, aujourd'hui directeur de cabinet du premier ministre.

La proposition cégétiste reste cependant ambitieuse. En fixant à 37,5 annuités de cotisation, le droit à la retraite, la C.G.T. paraît bien gourmande à une époque où l'équilibre financier de la Sécurité sociale est remis en cause.

M. Mauroy a parlé de 40 annuités ; certains songent à 42. Le débat est ouvert et devra être tranché rapidement avec, en tout cas, une C.G.T. novatrice et, semble-t-il, plus ouverte.

[Lire page 14.]

LE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES SERAIT RELEVÉ DE 4,3 % AU 1er OCTOBRE

(Lire page 16.)

UN PLAN DE SAUVETAGE DU GROUPE AGACHE-WILLOT SERA PRÉSENTÉ AUX SYNDICATS LE 14 OCTOBRE

(Lire page 16.)

Un écrivain chinois à Paris

« Je veux travailler davantage », nous déclare Bajin

Considéré comme le plus grand écrivain chinois contemporain vivant, Bajin (Pa Kin) est venu à Paris, à la tête d'une importante délégation chinoise, à l'occasion du quarante-cinquième congrès du Pen Club qui vient de s'achever.

A cette occasion, il a accordé une interview au « Monde ».

« Bajin, lors de votre dernier passage à Paris en 1979, vous vous êtes déjà exprimé à plusieurs reprises sur votre œuvre, sur votre séjour en France de 1927 à 1929 ou sur les rudes épreuves qui vous ont été imposées pendant la révolution culturelle. Je voudrais plutôt aujourd'hui m'entretenir avec vous de vos activités et de vos réflexions depuis la chute de la « bande des quatre ».

» Vous passez pour l'écrivain qui a le plus influencé la jeunesse chinoise, peut-être parce que vous écrivez dans une langue simple, cherchant à frapper l'imagination du lecteur par le contenu. Est-ce que vos nouveaux écrits — je pense notamment aux deux volumes de Au fil de la plume *publiés récemment (1) — exercent la même influence ?*

— Oui, vous avez raison de le souligner, j'écris dans une langue très simple. Vous savez, je ne me considère pas comme un grand écrivain et je n'ai aucune envie d'en être un. Ma technique, mon style, sont élémentaires. Dans mes écrits, tous les mots que j'emploie sont très ordinaires. Je cherche simplement à exprimer ce que je ressens avec un maximum de clarté et à émouvoir les gens avec mes sentiments et mes réflexions. C'est vrai que j'ai surtout pensé à la jeunesse. une grande partie de mon œuvre s'adresse à elle et parle d'elle Dans les années 30 et 40, j'ai eu une certaine influence sur les jeunes. Aujourd'hui, je ne sais pas. Mais ce que je peux vous affirmer, c'est que je désire toujours aussi ardemment comprendre les jeunes et leurs problèmes.

Propos recueillis par ALAIN PEYRAUBE.

(Lire la suite page 9.)

(1) *Au fil de la plume*, 2 vol. Editions populaires du Sichuan, 1980.

AU JOUR LE JOUR

SURFACE

Beaucoup de Français — contribuables anxieux, petits commerçants saisis par le fisc, artisans serrés à la gorge — ont eu une fausse joie lorsqu'ils ont appris que les finances seraient chassées de la rue de Rivoli comme de vulgaires squatters. Joie renouvelée, pour certains, à l'annonce de l'interdiction faite aux « grandes surfaces » de s'implanter où que ce soit sur le territoire.

Ils sont tombés de haut lorsqu'ils ont appris que le Grand Bazar du fisc bénéficierait d'une dérogation pour s'installer ailleurs.

BRUNO FRAPPAT.

LUIGI NONO A LA BIENNALE DE VENISE

Candeur altière

Le Palais des sports a eu, lui aussi, jeudi 24 septembre, non pas sa *Carmen*, mais son Nono. C'est, *en effet, dans cette vaste enceinte*, temple du basket-ball, que l'enfant du pays a créé *Io, fragment d'un Prométhée*, non pour réunir de vastes *foules, encore que les gradins* fussent largement garnis, mais pour utiliser une grande « caisse harmonique de sons ». Comme un gigantesque *violon, où, en usant subtilement* de l'amplification et de l'électronique en direct *(Live electronic)*, Nono a pu faire entendre les *sons les plus ténus, les plus* intimes, d'une œuvre très subtile, un adagio d'une heure.

C'était l'inauguration de la biennale de musique, dont le titre, *Dopo l'Avanguardia* (Après l'avant-garde), « perspectives *musicales* au tournant des années 80 », prend acte de l'évolution en cours : selon le directeur de la biennale, M. Mario Messinis, la *mise en question de l'idée* de musique expérimentale, un nouveau rapport avec les traditions : *« Le déclin des idéologies, y compris celle de l'avant-garde, correspond à la détermination de redécouvrir l'histoire. La mémoire émerge à nouveau. L'invention et la découverte cèdent le pas à une réflexion sur les cimetières. Les compositeurs abandonnent les voies du futur pour lire le présent au passé. Revient la théorie des sentiments, la nouvelle subjective s'affirme impérieusement contre l'abandon au matériau sonore, ce qui ne signifie pas le refus des expériences précédentes. »*

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 9.)

EUROPE

Grande-Bretagne

RÉUNIS EN CONGRÈS A BRIGHTON

Les travaillistes doivent s'interroger sur les conséquences des mutations politiques et sociales

Le congrès du parti travailliste britannique, qui devait s'ouvrir le dimanche 27 septembre, à Brighton, a été précédé par une âpre lutte d'influence entre MM. Benn, chef de file de l'aile gauche, et Healey, soutenu par les modérés, pour le poste de leader adjoint (« le Monde » du 25 septembre).

Les délégués du Labour doivent s'interroger sur les conséquences que pourraient avoir, pour leur parti, les transformations observées depuis quelques années dans la société britannique. Ils doivent aussi se préoccuper de l'impact provoqué par l'apparition d'une nouvelle formation qui se réclame de la social-démocratie (S.D.P.).

De notre correspondant

Londres. — L'automne est traditionnellement, en Grande-Bretagne, la saison des congrès politiques, qui se déroulent selon un rite à peu près immuable. Les conservateurs et les travaillistes *se partagent Brighton et Blackpool*, les libéraux cherchent à faire preuve d'originalité en choisissant des stations balnéaires délaissées par les deux grands. La tradition aurait été respectée, cette année encore, si une nouvelle formation n'était apparue sur la scène politique : les sociaux-démocrates du S.D.P., qui vont tenir, le mois prochain, un *congrès itinérant entre l'Ecosse et* Londres, pour afficher leur volonté de décentralisation.

L'alliance qu'ils viennent de nouer avec les libéraux a modifié le jeu classique de la politique britannique. L'élection partielle de Warrington, où M. Jenkins, ancien président de la Commission européenne, et l'un des quatre dirigeants du S.D.P., a frôlé la victoire, *ainsi que les sondages* qui créditent l'alliance libérale et social-démocrate de 41 % des intentions de vote alimentent bien des spéculations.

Certains commentateurs s'interrogent cependant sur l'engouement suscité par le S.D.P. L'apparition de ce nouveau parti, son succès extrêmement rapide, ne seraient, selon eux, qu'une aberration éphémère, due essentiellement aux difficultés du gouvernement conservateur. Les chefs des deux grands partis, M. Foot, d'une part, Mme Thatcher, de l'autre, ne vont pas manquer de souligner les faiblesses des sociaux-démocrates : l'absence de *leader incontestable, alors que* les Britanniques votent autant pour un premier ministre que pour une politique ; *le flou d'une doctrine* qui leur permet de s'adresser à des catégories sociales aux intérêts contradictoires : la fragilité de l'alliance avec les libéraux...

Pourtant, les désillusions provoquées par les deux grands partis paraissent durables, et la *désaffectation de l'opinion les* touche tous les deux dans une mesure comparable. Ils sont, en outre, marqués par une polarisation vers la droite pour les conservateurs, vers la gauche pour les travaillistes — et rien n'indique que cette évolution puisse être arrêtée: *Chez les travaillistes*, la lutte pour le poste de leader adjoint (*le Monde* du 25 septembre) *laissera des traces*, quelle qu'en soit l'issue. Si M. Benn, chef de file de la gauche, l'emporte, le fossé se creusera entre le parti et le groupe parlementaire. Si M. Healey est confirmé à son poste, il risque d'être constamment en butte à un parti hostile, et la *bataille* continuera.

Aussi la place est-elle libre au centre, et toute l'habileté de la « bande des quatre » — Mrs Shirley Williams, MM. Jenkins, Owen et Rodgers, tous transfuges du parti travailliste — a consisté à s'engouffrer au bon moment dans la *brèche. Les libéraux, réduits* à leurs seules forces, étaient très faibles, même si traditionnellement ils connaissent un regain de popularité lorsque le gouvernement est dirigé par les conservateurs. L'alliance avec le S.D.P. et ses quatre anciens ministres leur permet de franchir le seuil de la crédibilité, alors qu'ils étaient écrasés par un système électoral *impitoyable pour* les petites formations.

Quelques observateurs vont *plus loin* et estiment que la désintégration du système des partis reflète finalement la désintégration de l'économie et les transformations de la société britannique. L'existence de deux grands partis traduisait la division de cette société *en* deux classes antagonistes, schéma qui ne correspond plus à l'évolution des dernières *années. L'apparition d'un centre* réformiste serait ainsi l'affirmation politique de la classe moyenne, de même que la substitution du Labour au parti libéral dans les années 20 avait confirmé l'existence politique de la classe ouvrière.

Au lendemain des prochaines élections générales, qui ne devraient pas avoir lieu avant 1983 ou 1984, l'alliance entre les libéraux et les sociaux-démocrates pourrait apparaître *comme* une force d'appoint pour l'un des deux grands partis. Dans cette hypothèse, cette force *soutiendrait*, selon toute vraisemblance, les conservateurs, mais à deux conditions qui ont été implicitement formulées par les dirigeants : les tories devraient se rallier au scrutin proportionnel et changer de leader, autrement dit se débarrasser de Mme Thatcher. L'alliance pourrait aussi détenir une majorité *absolue ou relative* aux Communes. Dans ce cas, un problème constitutionnel inédit se poserait, car *la tradition* veut que *la reine* désigne comme premier ministre le chef du parti le plus fort, sans tenir compte des coalitions.

A plus long terme, le S.D.P. pourrait prendre la place des travaillistes à gauche de l'éventail politique, mais cette hypothèse *suppose une marginalisation* du Labour et le ralliement d'une partie du mouvement syndical à des *sociaux-démocrates* qui auraient trouvé, comme jadis leurs homologues ouest-allemands, leur « programme de Bad-Godesberg », les libéraux étant alors appelés à jouer un rôle de force d'appoint. En outre, l'introduction du scrutin proportionnel ne manquerait *pas de provoquer des reclassements* dans la « gauche » conservatrice et la « droite » travailliste.

DANIEL VERNET.

Yougoslavie

● SUITE DES PURGES AU KOSSOVO. — Le Parlement *de la région autonome* a remplacé le chef du gouvernement local, M. Bahri Oruchi, et le président de la Chambre, M. Dusan Riatitch, démissionnaires. M. Riza Sapoundjiya, vice-président du gouvernement et directeur général de la *Banque du Kossovo*, prend la tête du gouvernement régional. La présidence du Parlement a été confiée à M. Ilia Vakitch, actuellement directeur général d'une entreprise métallurgiques, mais qui fut pendant longtemps chef du *gouvernement au* Kossovo. Enfin, la Ligue des communistes de Yougoslavie a publié un document critiquant sévèrement l'ancien chef du parti pour la *région, démis de* ses fonctions à la suite des émeutes du printemps dernier. On reproche notamment à M. Bakali d'avoir ignoré pendant plusieurs années les poussées de nationalisme albanais dans la région. *(Reuter.)*

Pologne

La deuxième phase du congrès de Solidarité pourrait durer deux semaines

La deuxième phase du congrès de Solidarité s'est ouverte, ce samedi 26 septembre, à Gdansk. Elle doit, en principe, durer jusqu'au 3 octobre, mais pourrait prolonger ses travaux de quelques jours. Une certaine nervosité se manifeste dans le port de la Baltique, en raison d'une grève de mineurs à Szczyglowice, en Silésie, à la suite de l'arrestation de M. Tadeusz Arent, président de la section locale de Solidarité.

Cette affaire a commencé jeudi. A la suite d'un reportage à la télévision au cours duquel n'ont été interrogés que des mineurs affiliés au syndicat de branche (ex-officiels), ceux de Solidarité ont demandé au responsable local des syndicats de branche, à l'origine du reportage, de venir s'expliquer. Puis ils l'ont, pour illustrer une locution polonaise, mis dans une brouette pour le conduire en cortège à l'extérieur de la mine. Le parquet, devant « *cet acte de violence évident* », a ouvert une enquête et placé le responsable sous mandat d'arrêt. Six autres mines *ont, par solidarité*, fait des débrayages vendredi dans la région. Dans la nuit, à la demande de la direction nationale, le mouvement de protestation a été circonscrit à la mine de Szczyglowice.

Le congrès, qui doit doter le syndicat d'une direction élue, devra entériner le compromis réalisé sur l'autogestion et adopté vendredi par le Parlement. La Diète, avant de se séparer, a adopté une résolution qui ne va guère calmer les esprits. On y lit que la Diète « *est particulièrement inquiète en raison des tentatives des forces extrêmes au sein de Solidarité qui essaient d'imposer à cette organisation des buts et des actions qui ne respectent pas ses statuts et portent atteinte aux principes du système socialiste* ». *Le Parlement « attend du congrès du syndicat libre et autogéré Solidarité qu'il établisse des principes de programme et des buts d'activité conformes à l'esprit et à la lettre des accords de Szczecin, Gdansk et Jastrzebie, et qu'il adopte une plate-forme de participation constructive de cette organisation de plusieurs millions de travailleurs à la solution de la crise, en collaboration harmonieuse avec les autorités de la République populaire de Pologne.* »

De plus, une certaine irritation se manifeste à Gdansk à l'annonce du refus de visa polonais à M. Kirkland, président de la centrale américaine A.F.L.-C.I.O. invité au congrès, et à la délégation de F.O. et à son secrétaire général M. Bergeron. Plusieurs journalistes français attendaient encore vendredi leur visa.

Faut-il rapprocher la décision des autorités de Varsovie de l'éclat qu'a donné F.O. à la présence d'une délégation de syndicalistes polonais à son meeting *du 18 septembre* ? L'un d'eux, M. Hendryk Mienrikiewicz, a-t-il été précisé, avait dû faire la grève de la faim pour obtenir son passeport. Pour sa part, Mme Anna Walentynowicz avait fait des déclarations remarquées. Elle avait indiqué notamment que le syndicalisme libre polonais ne pouvait programmer son action, parce qu'il ignorait les mesures de rétorsion auquel il s'exposait. Faire grève est difficile, ajoutait-elle, quand la population en subit le contre-coup et quand Solidarité ne peut se faire entendre par les *mass media*. Le matériel de polygraphie, seul moyen d'expression, est souvent détruit. Le syndicat doit aussi faire face à une pénurie alimentaire volontairement organisée. Porter plainte au procureur ne sert à rien, disait encore Mme Walentynowic, car les autorités judiciaires répondent qu'elles n'ont pas de preuve. Les cartes de rationnement ne servent pas, puisqu'on ne sait à quoi elles donnent droit. Ces déclarations ont été publiées par *F.O. Hebdo*, organe de la centrale, dans le numéro du 23 septembre.

● *La C.F.D.T. demande la levée du refus de visa à la délégation de F.O.* qui devait se rendre à Gdansk. « *Par le passé, la C.F.D.T. a rencontré des difficultés similaires dont elle pensait la période révolue. Cette interdiction appelle une intervention immédiate de notre part auprès de l'ambassade de Pologne à Paris. Elle peut être encore levée.* »

AFRIQUE

Algérie

« Révolution africaine », organe du F.L.N. s'en prend vivement aux communistes

De notre correspondant

Alger. — La rupture entre les communistes algériens et le F.L.N. est-elle proche, voire consommée ? On peut se poser la question après la publication, vendredi 25 septembre, d'un éditorial de *Révolution africaine*, organe central du parti unique. Les communistes, regroupés au sein du Parti de l'avant-garde socialiste (P.A.G.S.), successeur du P.C.A., accordaient depuis 1971 un « *soutien critique* » au régime et militaient notamment dans certaines organisations de masse comme les syndicats ou l'Union de la jeunesse (U.N.J.A.). Mais, depuis *quelques mois, ils exprimaient de* plus en plus ouvertement des réserves sur la politique du président Chadli Bendjedid, par comparaison à celle de son prédécesseur.

A la mi-septembre, le P.A.G.S. avait profité de la Fête de *l'Humanité* à Paris, où il n'était pas représenté *officiellement*, le P.C.F. ne reconnaissant que le F.L.N., pour prendre davantage ses distances en menaçant de retirer son appui au gouvernement s'il poursuivait son « *glissement vers une déviation opportuniste et réformiste* » (*le Monde* du 18 septembre).

Il n'existe en Algérie qu'un seul parti d'avant-garde pour l'édification socialiste du pays et c'est le F.L.N., répond en substance *Révolution africaine*. « *Il n'y a et il n'y aura pas de place pour d'autres mouvements ou d'autres courants* », poursuit l'hebdomadaire, qui dénonce vigoureusement « *certains groupuscules et certains hommes qui ne peuvent s'accommoder d'une Algérie avançant librement, indépendamment des puissances et des blocs comme des idéologies étrangères* ». « *Qui sont-ils et que représentent-ils ?* » s'interroge l'hebdomadaire. « *De quelle confiance populaire jouissent-ils pour pouvoir et vouloir l'accorder ou la retirer à la direction politique ?* » Et il conclut : « *L'heure de la clarification a sonné... Les cadres et les militants du F.L.N. n'hésiteront désormais plus à s'opposer par tous les moyens aux ennemis du pays, aux adversaires de la révolution, aux détracteurs du régime, même à ceux qui ont réussi à s'infiltrer dans nos institutions et nos appareils, lorsqu'il s'agit de l'intérêt suprême du pays et du peuple: Le parti F.L.N. (...) a le devoir d'user, s'il le faut, de la rigueur révolutionnaire.* »

Les communistes, qui dénonçaient déjà la mise à l'écart d'un certain nombre de leurs militants, verront, *sans doute*, dans cette déclaration de guerre une nouvelle preuve d'un « *virage à droite du régime* », ce que les autorités récusent totalement. Le chef de l'Etat saisit d'ailleurs toutes les occasions de réaffirmer sa volonté de construire une société socialiste et de rester fidèle à la Charte nationale adoptée en 1976. Recevant récemment le secrétariat exécutif de l'Union générale des travailleurs algériens (U.G.T.A.), il a encore déclaré « *Les organisations de masse doivent œuvrer pour l'édification d'une société socialiste qui tire sa valeur de notre histoire ancestrale et de notre civilisation arabo-islamique tout en tirant profit de toutes les expériences universelles qui vont de pair avec la réalité de notre pays et les aspirations de notre peuple.* »

Lors de cette rencontre, le secrétaire général de l'U.G.T.A., M. Abdallah Demene Debbih, a, selon le quotidien *El Moudjahid*, « *condamné les pratiques exercées en dehors des cadres organisationnels en contradiction avec l'option de l'Algérie et qui, de surcroît, ne servent ni l'intérêt du pays ni celui des citoyens* », formule qui visait manifestement le tract du P.A.G.S.

Tout indique donc que l'on s'achemine à bref délai vers une nouvelle étape de l'histoire des relations mouvementées et acrimonieuses entre communistes algériens et F.L.N. La « clarification » entamée par l'Algérie aura-t-elle des conséquences sur ses rapports avec le P.C.F., alors que l'alliance entre ce dernier et le F.L.N. constituait un des axes majeurs de la politique étrangère du parti de M. Georges Marchais ? Les rapports s'étalent, il est vrai, refroidis après les actions lancées par le P.C.F. contre des immigrés pendant la campagne présidentielle. Ils peuvent encore devenir plus difficiles, à moins que le P.C.F. ne choisisse de considérer que le différend F.L.N.-P.A.G.S. relève de problèmes internes dans lesquels il n'a pas à s'immiscer.

DANIEL JUNQUA.

UNE DÉCISION CULTURELLE IMPORTANTE

Des départements de littérature et de dialectes populaires vont être créés dans quatre villes universitaires

De notre correspondant

Alger. — M. Abdelhak Brehri, le ministre de l'enseignement supérieur, vient d'annoncer, au cours d'un entretien télévisé, la création prochaine « *dans les quatre grandes villes universitaires* » (Oran, Alger, Constantine et Anaba) au *sein d'un institut de langue et* culture arabes, de « *départements de littérature et de dialectes populaires* » où seront enseignés, notamment, l'arabe populaire algérien et le berbère. Les étudiants pourront suivre des modules portant, par exemple, sur la linguistique berbère, les arts populaires, la littérature orale, l'arabe dialectal maghrébin comparé, etc. *En même temps*, sera développée, dans le cadre de l'Office national de la recherche scientifique (O.N.R.S.), la recherche sur les différentes composantes du patrimoine culturel du pays.

« *L'arabisation*, a fait observer le ministre, *n'a pas pour objectif d'écraser le patrimoine populaire mais, bien au contraire, de l'enrichir.* » Rien n'avait laissé prévoir de telles décisions qui vont au-delà des revendications minima avancées *par les dirigeants modérés* du mouvement culturel berbère, comme le professeur Salem Chaker. Les démarches faites auprès des autorités pour l'organisation de l'enseignement de berbère à Alger et Tizi-Ouzou s'étaient soldées par des refus.

Le déroulement d'une université d'été berbère, en août à Tizi-Ouzou, avait été interdit *et* la police avait occupé les locaux (*le Monde* du 28 août). Enfin, une demande d'autorisation d'association présentée par un groupe d'intellectuels écrivains et artistes de l'organisation des cours de berbère était restée sans réponse.

En juin, la résolution du comité central sur le dossier culturel avait surtout mis l'accent sur l'héritage arabo-islamique en énonçant à froid ses décisions. A l'occasion de la rentrée universitaire, le gouvernement veut sans doute montrer qu'il ne cède à la pression, ni en ce domaine ni dans les autres, et qu'il entend garder l'initiative. *Refusant les actions* sauvages ou parallèles, il confie l'enseignement des langues populaires à l'université et le situe dans le cadre des instituts de langue et culture arabes, ce qui permet de le contrôler.

Le caractère indéniablement positif de ces mesures est de nature à détendre l'atmosphère, particulièrement en Kabylie où les dirigeants du « *mouvement culturel berbère* » annonçaient déjà leur intention d'organiser une semaine de boycottage scolaire. Certains universitaires berbérophones regrettent cependant que Tizi-Ouzou n'ait pas été incluse dans la liste des universités concernées par les nouvelles mesures. Ils constatent aussi qu'ils n'ont pas été associés à l'élaboration des structures et des programmes des nouveaux départements. Ils réservent donc leur jugement et restent dans une certaine expectative en attendant les suites concrètes des décisions annoncées. — D. J.

Maroc

Les députés socialistes français jugent « inacceptable » le verdict du tribunal de Rabat

A la suite des sentences prononcées par le tribunal de Rabat contre Mᵉ Abderrahim Bouabid, condamné à un an de prison ferme, et de quatre autres membres du bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires (« le Monde » du 26 septembre), le groupe socialiste à l'Assemblée nationale française a publié, vendredi 25 septembre, un communiqué déclarant notamment : « Ces condamnations, prononcées à la sauvette et avant l'heure fixée pour l'audience, interviennent à l'issue d'un procès mené dans des conditions contraires aux droits de la défense. » Le texte ajoute : « Le verdict de Rabat réprime un délit d'opinion, ce qui, dans une démocratie, est inacceptable. »

Parallèlement, un communiqué de l'U.S.F.P., publié à Paris, souligne que « la répression ne peut s'expliquer que par la volonté délibérée du pouvoir réactionnaire marocain de liquider l'U.S.F.P. et la C.D.T. (Confédération démocratique du travail), c'est-à-dire toute véritable opposition à la politique antipopulaire et anti-ailleurs, le procès de Casablanca contre six dirigeants de l'U.S.F. démocratique poursuivie depuis vingt ans au Maroc ». *Par ailleurs*, le procès de Casablanca contre six dirigeants de l'U.S.F.P. *et de la C.D.T., dont le rédacteur en chef d'« Al Moharrir »*, qui avait repris vendredi, a été renvoyé à mercredi.

Libres opinions

On n'embastille pas Bouabid

par CHARLES-ANDRÉ JULIEN (*)

CONDAMNÉ *deux fois par la justice française*, Mᵉ Bouabid connut la prison durant quatre ans. Ironie amère : la justice marocaine vient de l'embastiller pour un an en se fondant sur un dahir de 1935 imposé au sultan Sidi Mohammed par le protectorat. Le colonialisme a du bon quand il lègue des textes de répression qu'on n'abroge pas.

J'ai connu Bouabid en 1946, alors qu'il s'employait avec succès *à Paris à un rapprochement franco-marocain. Bien qu'il eût trente ans* de moins que moi, nous sommes devenus amis. C'est le seul Maghrébin qui me tutoie. Je suis demeuré sensible à son charme, qui séduisait même M. Pinay, mais surtout à son intelligence à la fois froide et passionnée, à sa droiture qui ne pactise pas et à son impeccable probité.

Si je n'ai pas partagé son exaltation saharienne, qui me rappelait les accents belliqueux de Barrès et de Déroulède, je n'ai jamais mis en doute sa sincérité et la profondeur de sa foi.

Les régimes d'autorité n'aiment pas les opposants. Or le roi *Hassan II, qui a su jouer avec succès des divisions et des erreurs* de l'opposition, tolère difficilement qu'un de ses sujets conteste publiquement ses décisions.

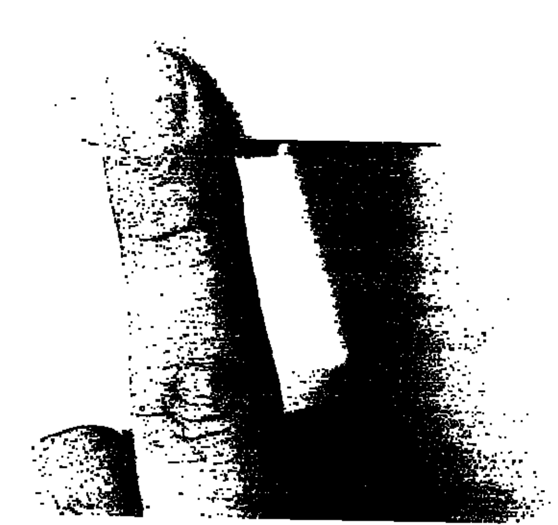
Bouabid jouit au Maroc d'une grande popularité, grâce à ses positions indépendantes en politique ; il n'est pas moins connu à l'étranger, où il bénéficie d'un prestige d'homme d'Etat, bien que le roi l'ait écarté de tous les postes responsables.

L'affaire saharienne rapprocha le roi et le secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires. Pas suffisamment pour que Bouabid ne marquât des réserves au sujet des mines de fer de Gara-Djebilet (en Algérie) ou de la conduite des opérations. On peut comprendre que le souverain ait mal accueilli les critiques de Bouabid sur sa position à Nairobi II et les dangers d'un référendum. Cette divergence que Mohammed V eût traitée paternellement, dans un entretien au palais, *le roi l'a résolue par la force. Ainsi prend fin* l'accord tacite qui empêchait une rivalité permanente entre les deux hommes d'aboutir à une rupture.

Des sbires ont mené sans ménagement Bouabid en prison. Des juges peu fiers, devant des avocats solidaires du plus prestigieux de leurs collègues, renoncèrent à l'atteinte à la souveraineté de l'Etat pour s'en tenir au dahir de 1935.

S.M. Hassan II sait l'amitié qui m'unissait à son père, qui me demanda publiquement de porter sur la politique du palais des *jugements surtout critiques. Puis-je me permettre, avec l'autorité de* mon âge, et le dévouement que j'ai toujours témoigné à la cause marocaine, de lui dire en toute amitié que je crois sincèrement que si le tribunal a fermé sur Bouabid les portes de la prison, le roi a la possibilité de les rouvrir ?

(*) Professeur et écrivain.



AMÉRIQUES

États-Unis

REVERS POUR M. REAGAN

Le Sénat pose des conditions au maintien de l'aide au Salvador

Par cinquante et une voix contre quarante-sept, le Sénat a posé, le jeudi 24 septembre, certaines conditions au maintien de l'aide américaine au Salvador. Le président de la junte salvadorienne, M. José Napoléon Duarte, qui séjourne à Washington, s'est déclaré d'accord sur les objectifs de cette motion sénatoriale, tout en déplorant qu'ils soient « imposés » à son gouvernement.

L'amendement voté par le Sénat est un revers pour M. Reagan. Il réclame, en effet, de l'exécutif un rapport semestriel certifiant que le *gouvernement du Salvador s'emploie* à « mettre un terme à la torture et à l'assassinat » de citoyens salvadoriens, s'applique à introduire des réformes économiques et politiques, en particulier à faire progresser la réforme agraire, s'engage à tenir des élections libres et à rechercher une solution équitable du conflit en cours avec les *forces de gauche.*

Si le Sénat ne recevait pas des assurances dans ce sens, il suspendrait l'aide au Salvador. Mais, dans un *mémorandum accompagnant* sa motion, la majorité du Sénat précise qu'elle n'entend pas contraindre Washington à supprimer l'assistance militaire et économique au Salvador si une recrudescence de la guérilla ou l'intervention de « forces extérieures » rendaient irréalisables les conditions mises à la poursuite de *l'aide américaine. Malgré cette réserve importante*, la Maison Blanche considère que le vote du Sénat contrarie son effort en vue de soutenir la junte dans sa lutte contre le Front de libération nationale.

Venezuela

L'ANCIEN PRÉSIDENT ROMULO BETANCOURT SERAIT GRAVEMENT MALADE

New-York (*Reuter*). — M. Romulo Betancourt, ancien président du Venezuela, a été victime d'une *crise cardiaque* le vendredi 25 septembre à New-York. Il est âgé de soixante-treize ans. Il se trouvait à New-York depuis un mois en compagnie de sa femme. Son état est jugé très préoccupant.

[Président de 1959 à *1964*, M. Romulo Betancourt est le fondateur du parti d'Action démocratique (*A.D.*), de tendance *social-démocrate*, l'une des deux grandes formations politiques du Venezuela avec le parti social-chrétien (Copei). Combattant courageux et opiniâtre contre la *dictature* de Perez Jimenez, M. Betancourt a été, pendant sa présidence, un adversaire tenace des régimes totalitaires et il a dû affronter une violente offensive d'un *mouvement de guérilla se réclamant* du castrisme. Il a gardé le contrôle de l'appareil de son parti malgré la défaite de son candidat à la dernière élection présidentielle, remportée par le démocrate-chrétien Herrera Campins.]

Mexique

TECHNOCRATE FORMÉ AUX ÉTATS-UNIS

M. de la Madrid Hurtado est le candidat du parti gouvernemental à l'élection présidentielle de 1982

De notre correspondant

Mexico. — M. Miguel de la Madrid Hurtado, actuel secrétaire d'Etat (ministre) au plan et au budget, a été nommé, le vendredi 25 septembre, candidat du parti *révolutionnaire institutionnel* (P.R.I.) à la présidence de la République.

Conformément à un rituel bien établi, c'est le président du Congrès du travail qui a révélé que les forces populaires ouvrières et paysannes qui *composent* le parti s'étaient mises d'accord sur le nom de M. Miguel de la Madrid, assuré d'être le prochain président du Mexique.

Cette décision doit encore être confirmée par une convention du parti qui, ensuite, se *mobilisera* pour faire campagne en sa faveur. L'élection présidentielle, qui doit avoir lieu en juillet 1982, sera une formalité dans la mesure où le P.R.I. est largement majoritaire. Mais l'accession au pouvoir *n'aura lieu que le 1er décembre 1982.*

Si la nouvelle a surpris, c'est moins en raison du nom de l'« élu » que du moment choisi. M. de la Madrid figurait parmi les « favoris » depuis plusieurs mois. Mais les observateurs pensaient que le *destape* (la désignation du candidat du P.R.I.) aurait lieu après le sommet Nord-Sud de Cancun à *la fin d'octobre.* Le président Lopez Portillo s'était déclaré lui-même, en juillet, favorable à cette date et il avait précisé qu'il espérait que le parti partagerait son point de vue.

Dès que son nom est lancé sur la place publique, le candidat *devient un centre d'attraction* pour toute la classe politique et les groupes économiques nationaux et *internationaux. Les pouvoirs* effectifs du président en fonction en sont en conséquence réduit *sensiblement. Dans le cadre* d'un système politique qui assure l'élection du candidat du P.R.I., le sort d'un très grand nombre *de citoyens dépend* des *relations* qu'ils peuvent établir avec ce dernier. Ainsi a-t-on noté ces *dernières semaines* un *ralentissement* des transactions immobilières. Il ne s'agissait pas vraiment d'inquiétudes, mais plutôt d'incertitudes suscitées par les rivalités des clans à l'intérieur du P.R.I.

Il *est encore trop tôt* pour savoir pourquoi le président a avancé sa décision.

Dans un discours prononcé, vendredi, *devant les militants du* P.R.I., M. de la Madrid a réaffirmé son attachement à la « *philosophie de la révolution mexicaine* ». C'est officiellement pour « *sa formation révolutionnaire et son idéologie progressiste* » qu'il a été choisi. Et la Bourse a enregistré aussitôt une hausse record.

Technocrate formé à Harvard, M. *de la Madrid est un expert* de la réforme administrative et du développement. Il est l'un des plus proches *collaborateurs* du président Lopez Portillo et l'on s'attend qu'il poursuive sa politique. Mais il est de tradition que le *nouveau président ne révèle* sa véritable personnalité qu'après avoir accédé à la magistrature suprême. Tout indique cependant que, pour une fois, la règle du pendule n'a pas été respectée. Si l'on en croit le principe selon lequel le futur président est choisi en fonction de sa capacité à affronter les difficultés tout en *préservant* le *système*, M. de la Madrid doit sa promotion autant à ses compétences économiques qu'à sa connaissance profonde des Etats-Unis.

FRANCIS PISANI.

Haïti

L'opposition en exil tente de coordonner ses efforts contre le régime de M. Duvalier

De notre envoyé spécial

Panama. — *L'unité est difficile à réaliser surtout lorsque les divisions ont duré longtemps. La diaspora haïtienne, qui compte près d'un million de personnes, en a fait l'expérience à l'occasion de la conférence continentale de solidarité avec Haïti, qui vient de se tenir à Panama.*

Il n'y a pas eu de miracle. Mais un double objectif, modeste, a été atteint. D'une part, relancer l'appui international en faveur des adversaires de la dictature Duvalier ; d'autre part, tenter de mettre fin aux querelles qui, depuis près de vingt-cinq ans, paralysent l'opposition.

Les délégués d'Amérique latine — la quasi-totalité des quatre-vingts représentants étrangers venus d'une vingtaine de pays — ont reconnu à cette occasion les « dettes historiques » à l'égard de Haïti, où Simon Bolivar et d'autres libérateurs trouvèrent refuge au début du dix-neuvième siècle.

Mais ils ont demandé aux Haïtiens de faire un effort d'unification pour que « *nous sachions au moins qui aider et comment !* ». C'était déjà un tour de force d'avoir obtenu la participation d'une quarantaine de Haïtiens représentant presque autant d'organisations ou de « sensibilités » politiques différentes, et *venant* de neuf pays d'exil. Etaient présents à Panama des dirigeants de mouvements politiques ainsi que des prêtres, des écrivains. Paul Laraque, qui enseigne à New-York, était là, ainsi que le poète Jean Brière, qui vit au Sénégal.

Les principales organisations politiques étaient représentées, à l'*exception* du Rassemblement démocratique nationaliste et progressiste (R.D.N.P.) de M. Leslie Manigat (dont le siège est à Caracas) et du parti social-chrétien de M. Grégoire Eugène, qui a été expulsé vers New-York au moment de la vague d'arrestations du 28 novembre 1980 et ne souhaite pas s'associer aux initiatives de la diaspora, estimant que l'action doit être menée à l'intérieur du pays, où il compte rentrer bientôt.

Le secrétaire général du parti démocrate-chrétien, M. Abel Cangé, a rappelé que le président de son organisation, M. Silvio Claude, sa fille et une vingtaine d'autres militants ont été condamnés à quinze ans de prison, en août. Le Mouvement Ouvriers-Paysans (MOP, Caracas), l'Union des forces patriotiques et démocratiques (IFOPADA, sous son sigle actuel), qui a une branche en France, ainsi que plusieurs organisations créées par des militaires exilés après l'échec d'une tentative de putsch en 1971, des syndicalistes et des personnalités indépendantes avaient également fait le voyage de Panama. M. Antony Pascal, alias « Kompé-Silo », qui animait des émissions en créole à Radio-Haïti - Inter avant d'être arrêté avec d'autres « journalistes indépendants », a raconté l'expérience extraordinaire que fut cette « prise de parole » par le peuple, sur les ondes des radios privées.

Mais l'organisation la plus présente fut le Parti unifié des communistes haïtiens (*PUCH*, pro-soviétique), assisté de ses différents « satellites », en particulier certains comités d'aide aux réfugiés. Au départ, de nombreux mouvements de la diaspora étaient réservés à l'égard de cette *conférence*, dont l'idée est venue du Conseil mondial de la paix, qui siège à Helsinki, et qui est très lié à l'*Union soviétique*. Craignant des manipulations, les groupes réticents avaient finalement donné leur accord après avoir obtenu des garanties et la formation d'un comité exécutif comprenant des personnalités de plusieurs tendances.

Un consensus a été dégagé pour réclamer la restauration des libertés *démocratiques*, l'amnistie pour les prisonniers politiques (une liste de quatre-vingt-dix noms, *dont quarante-cinq* journalistes et trois militaires, a été communiquée), la suppression de la présidence à vie et le retour sans condition des exilés.

Les délégués ont exigé l'abrogation de la « loi anti-communiste » *du* 28 avril 1969 et des éclaircissements sur la « disparition » de personnes arrêtées. Ils ont *dénoncé* les *négociations* entre Port-au-Prince et Washington pour l'installation d'une base militaire au Môle-Saint-Nicolas. Sans réclamer nettement la suspension de l'aide à Haïti (plus de 500 millions de francs par an), ils constatent que cette aide « *facilite la corruption, accroît la dépendance du pays et consolide la dictature* ».

Plusieurs résolutions s'adressent à la France, sollicitée de réviser ses relations avec Haïti et de mettre fin aux dispositions adoptées en 1980 pour ralentir l'entrée des exilés sur *son* territoire. Les délégués souhaitent la « *suppression des mesures discriminatoires adoptées à l'égard des Haïtiens travaillant à la Martinique et à la Guadeloupe* ». L'arrivée des socialistes au pouvoir a cependant évité à la France de figurer au banc des accusés : le P.S. a approuvé la conférence, qui a reçu en outre le soutien de plusieurs personnalités, en particulier les écrivains Graham Greene et Gabriel Garcia Marquez, l'ancien *président du* Venezuela, M. Carlos Andres Perez, qui est vice-président de l'Internationale socialiste, et l'archevêque de Cuernavaca, Mgr Mendez Arceo.

BERTRAND DE LA GRANGE.

Belize

● L'ANCIEN *HONDURAS BRITANNIQUE*, qui vient d'accéder à l'indépendance, a *été admis vendredi* 25 septembre comme cent cinquante-sixième membre de l'ONU. Seul le *Guatemala* a voté contre. *(A.F.P.)*

ASIE

Inde

Mme Gandhi entend développer les relations de son pays avec l'Asie du Sud-Est et l'Océanie

De notre correspondant

New-Delhi. — Mme Indira Gandhi a entrepris un voyage de *dix-sept jours en* Indonésie, où elle a séjourné les 23 et 24 septembre, aux îles Fidji (où elle *réside jusqu'au 27*) et Tonga (le 28), en Australie (du 29 septembre au 7 *octobre*) et aux Philippines (*les 8 et 9 octobre*). Ce long déplacement illustre le regain d'intérêt de l'Inde à l'égard d'une région du monde qu'elle avait quelque peu négligée ces dernières années. Il sera dominé par la conférence des chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth qui s'ouvrira à Melbourne le 30 septembre.

Parmi les *sujets qui devraient* être abordés à cette occasion, les questions du Kampuchéa et de l'Afghanistan *ainsi* que *la situation* en Afrique australe semblent devoir retenir surtout l'attention des participants.

Seul pays du Commonwealth à avoir reconnu le régime de M. Heng Samrin, l'Inde risque de *se trouver une* nouvelle fois quelque peu isolée, voire sur la sellette, encore que, des deux membres *de* l'ASEAN *appartenant* au Commonwealth, seul Singapour sera présent, la Malaisie ayant décidé de ne pas se rendre à Melbourne. Il est probable que cette question sera évoquée lors des entretiens que Mme Gandhi aura en *Indonésie et* aux Philippines, deux pays qui, sur ce problème, ont adopté une position relativement modérée comparée à celle de la Thaïlande ou de Singapour. On prête au premier ministre indien l'intention de *convaincre* ses interlocuteurs que la reconnaissance du régime de M. Heng Samrin n'exclut nullement *qu'elle puisse s'associer* à l'initiative d'autres pays asiatiques en vue de parvenir à un « *règlement satisfaisant* » qui, à son avis, pourrait passer par l'acceptation de la proposition vietnamienne d'engager un dialogue *régional prélude à une* conférence internationale élargie.

En ce qui concerne l'Afghanistan, l'Inde a *certes pris quelques* distances à l'égard de l'Union soviétique mais elle reste cependant *considérée, aux yeux de la* plupart des non-alignés comme un pays plutôt bien disposé envers Moscou. L'Inde n'en insistera pas moins sur la nécessité de voir le Pakistan accepter les entretiens bilatéraux que lui propose le *gouvernement* de M. Babrak Karmal, entretiens qui se dérouleraient *sous les auspices* des Nations unies et qui, pour l'Inde, pourraient constituer la préface à une conférence internationale. Opinion que partageraient, semble-t-il, nombre de membres du Commonwealth sans pour autant *être prêts à l'exprimer* publiquement, tant demeure grande la méfiance à l'égard des intentions *soviétiques.*

Quant à la question de l'éventuelle réadmission du Pakistan au sein du Commonwealth, elle *ne figure* pas à l'ordre du jour et ne devrait être abordée qu'en marge des travaux de la conférence. *Estimant que « le Pakistan a toujours utilisé sa participation à des forums internationaux pour soulever des questions bilatérales »* (le Cachemire, par exemple), ce qui « *est en contradiction avec l'esprit de cette organisation internationale* », Mme Gandhi a déclaré récemment qu'elle ne voyait pas en quoi la situation *qui avait conduit* le Pakistan à se retirer du Commonwealth (la reconnaissance du Bangladesh, en *1973*, par la *Grande-Bretagne*) avait changé.

S'interrogeant sur les motivations du long voyage du premier *ministre, M. Nihal Singh*, rédacteur en chef de l'*Indian Express*, observe que l'Inde, « *contrainte de suivre une politique étrangère prosoviétique sur de nombreuses questions internationales (Kampuchéa, Afghanistan), politique qui cadre mal avec son non-alignement et limite singulièrement ses options, cherche en fait à rééquilibrer quelque peu sa position sur la scène mondiale* ». C'est d'autant plus difficile que ses relations avec les Etats-Unis traversent une nouvelle période de tension en raison de la décision de Washington de fournir au Pakis*tan des armements* sophistiqués et que le « *dégel* » enregistré au niveau des rapports sino-indiens ne peut éventuellement porter ses fruits que dans un avenir lointain.

La possibilité d'un rééquilibrage *immédiat semblant ainsi écartée*, le premier ministre indien voit son action limitée à un exercice *de défense et illustration de la* diplomatie de son pays, ce qui expliquerait notamment la multiplication de ses déplacements à l'étranger.

PATRICK FRANCES.

DIPLOMATIE

LE VOYAGE DE M. MITTERRAND EN ARABIE SAOUDITE

Les relations industrielles et commerciales avec Ryad connaissent une évolution favorable

Pour être d'abord politique, le voyage de M. Mitterrand ne peut pas *ne pas comporter un volet* économique et financier. Au cours des six premiers mois de l'année, les achats de la France n'ont-ils pas dépassé de quelque 27,6 milliards de francs les ventes au royaume wahabite ? Cela signifie qu'en année pleine le *déficit commercial* entre les deux pays atteindra vraisemblablement une cinquantaine de milliards de francs. Un déséquilibre très largement supérieur à celui que connait l'Hexagone avec ses principaux partenaires industriels traditionnels (Etats-Unis, 24 milliards ; R.F.A., 16 milliards en 1980).

La raison de ce *déficit* est connue : entre janvier et juillet, Ryad a fourni à la France de l'ordre de 27 millions de tonnes de pétrole, soit 50,9 % de ses approvisionnements. Quand on sait que le Royaume offre les prix les plus bas de l'*O.P.E.P.* et a *couvert*, par une augmentation de ses ventes de brut, le retrait de l'Irak — autre fournisseur important de Paris avant le conflit dans le Golfe — on peut estimer que ce large déficit n'est pas entièrement négatif. De plus, cet accroissement de déséquilibre *commercial* avec Ryad a pour contrepartie un solde positif avec Bagdad en 1981 (alors que le déficit atteignait 18 milliards en 1980).

Gros acheteur de brut saoudien, la France aimerait pourtant en obtenir quelques compensations économiques et financières. Mais pour cela, on sait dans l'entourage de M. Mitterrand qu'il faudra rassurer les *autorités* wahabites sur les nationalisations (Thomson n'est-il pas détenu à 11,73 % par des capitaux saoudiens ?) et rendre crédible à leurs yeux l'évolution de l'économie française dans les mois à venir.

La Banque centrale d'Arabie Saoudite (SAMA) n'a certes pas *enlevé un centime de ses dépôts* dans les banques françaises depuis le 10 mai, mais en revanche la mission, en septembre à Ryad, du directeur du Trésor, M. Haberer, venu demander aux autorités locales de souscrire à l'emprunt — ce qu'ils n'ont pas fait — et d'accroître leurs dépôts en France, n'a *pas été couronnée* de succès. On n'en fait pas un drame à Paris où l'on estime que le royaume attendait la visite de M. Mitterrand pour faire un geste.

Si les discussions financières relèveront du seul président de la République, MM. Jobert pour les affaires *commerciales*, et Chevènement, auront des entrevues avec *leurs collègues. En matière de* pétrole, le contrat en cours entre la SOFRACOP (groupement d'Elf-Aquitaine et de la C.F.P.) et PETROMIN (12 millions de tones par an auxquels s'ajoutent 3 millions de tonnes annuels depuis le conflit irako-iranien) n'arrive à échéance qu'à la fin de 1982.

Discrétion au sujet du nucléaire

Les relations industrielles et commerciales entre les deux pays — malgré le fort déficit pétrolier — connaissent une évolution favorable. Pour les six premiers mois de 1981, la France a obtenu 19 milliards de francs de contrats civils, contre *10* milliards de francs pour l'ensemble de l'année 1980. *Les entreprises* françaises du bâtiment, travaux publics, détiennent ainsi plus de 20 % du marché saoudien (et Dumez vient d'obtenir la construction des villas de la garde nationale). Certes, ce secteur n'est pas à très *forte valeur ajoutée, mais* des réalisations plus sophistiquées (hôpitaux, cliniques), comportant des fournitures de matériels, sont aussi en cours.

De plus, on assiste à un début *de diversification* des ventes françaises dans l'aéronautique (onze Airbus ont été commandés par les Saoudiens), les télécommunications, l'équipement électrique et l'ingénierie (Technip est membre d'un consortium chargé de construire avec des *Japonais* et des Américains une raffinerie).

« Il n'y a pas de dossier majeur en cours », dit-on à Paris, où l'on regrette toutefois que les chantiers navals français n'aient pas obtenu la commande de quatre porte-containeurs. On espère aussi qu'Alsthom enlèvera un contrat *de construction* de centrales thermiques face au Japonais Mitsubishi. Mais là comme ailleurs, cela dépendra des conditions offertes par l'entreprise française plus que des négociations politiques. Quant à la vente par Paris d'un centre et d'un réacteur de recherche nucléaires — discutée *depuis de longs mois*, — *elle est* l'objet d'une extrême discrétion.

Il est *certain enfin* que M. Mitterrand tentera de convaincre l'Arabie Saoudite de l'aider à cofinancer sa politique en faveur du tiers-monde et de soutenir notamment la création d'une filiale énergie de la Banque mondiale, un projet qui n'emporte pas jusqu'à présent l'enthousiasme des autorités de Ryad.

B. D.

Une coopération culturelle et technique en progression régulière

Si la coopération entre la France et l'Arabie Saoudite dans le domaine *culturel, scientifique et technique* reste encore bien modeste, ce n'est *pas en raison d'un manque de besoins* saoudiens ou de propositions françaises. Le cadre de *cette coopération* avait été défini en 1963, lors de la signature d'un accord qui prévoyait la réunion annuelle d'une commission mixte. Aucune des deux parties ne s'y réfère, préférant développer d'une façon plus pragmatique des échanges chaque fois que des besoins naissent dans des secteurs précis. L'effort financier fourni par la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des relations extérieures reflète une progression régulière. De 2,3 millions de francs en 1977, le budget est passé à 10 millions en 1981.

Un premier aspect de cette coopération concerne l'enseignement et la diffusion de la langue française. Avec trois écoles, situées à Djeddah, Ryad et Dammam, neuf cents élèves de la communauté française et francophone (près de la moitié des effectifs) sont en mesure de suivre des études primaires et secondaires.

Quelques différends sont apparus avec les autorités saoudiennes, qui, tolérant les écoles étrangères dans le royaume, leur imposaient cepen*dant de ne pas accepter* des élèves de religion musulmane, ceux-ci devant *suivre le seul enseignement* coranique.

Depuis l'abandon, en 1969, des études de français dans les classes secondaires des écoles saoudiennes, des centres audio-visuels ont été créés dans les trois villes citées, qui constituent le principal moyen de diffusion de notre langue. Cofinancés par l'Arabie Saoudite et la France, ils accueillent chaque année quatre cents personnes, étu*diants, fonctionnaires ou particuliers*, sont animés par douze enseignants *et assurent, compte tenu des dimen*sions du pays, des relais indispen*sables à toute action de coopération*. Des cours de français sont aussi *organisés dans le cadre des univer*sités ou, plus ponctuellement, dans des ministères, comme *celui* de l'intérieur. Afin de compléter l'apprentissage de la langue, une cinquantaine de bourses sont offertes tous les ans à des étudiants saoudiens pour leur permettre de suivre en France un cycle linguistique de courte durée.

L'enseignement technique occupe une place importante dans les relations franco-saoudiennes, avec la construction, l'équipement et l'animation pédagogique du nouvel Institut technique de Djeddah. Après maints déboires, cet établissement a ouvert ses portes en 1980 pour accueillir huit cents élèves. En plus des professeurs saoudiens et égyptiens qui déjà assuraient une formation à Djeddah, et dont certains sont venus en France suivre des stages, l'équipe *s'est renforcée, autour d'un chef de* mission, de deux professeurs et en *attend quatre autres pour la rentrée* prochaine.

Dans le domaine scientifique, par contre, les contacts restent sporadi*ques, et les réalisations* ont du mal à *suivre les projets. Des échanges inter*universitaires commencent néanmoins *à se développer. Si les relations* entre l'Institut français du pétrole et l'Uni*versité du pétrole et des ressources* minérale, à Dhahran, sont déjà *anciennes — un membre de l'I.F.P.* siège au conseil d'administration de l'université et celle-ci fait appel à des enseignants issus de l'Institut, — les rapports entre les universités de Djeddah et de Nice, en matière océanographique, sont plus récents. Ils s'inscrivent dans le cadre des recherches entreprises par la commission saoudo-soudanaise sur les ressources minérales, et notamment les boues métallifères de la mer Rouge.

Des experts français ont été appelés à coopérer avec plusieurs *ministères saoudiens*, en *particulier* celui du plan et celui des affaires municipales et rurales. Toutefois, de telles missions, isolées ou mal définies, n'ont pas toujours été fructueuses.

En revanche, certains organismes *français ont réussi une implantation* plus durable en Arabie Saoudite. Le B.R.G.M. *(Bureau de recherches géo*logiques et minières) a, depuis 1964, *collaboré soit avec le ministère du* pétrole pour effectuer des relevés de *cartes géologiques ou des prospec*tions minières, *soit avec le ministère* de l'agriculture et des eaux pour la recherche de nappes phréatiques et la définition de zones de fermes pilotes, ou encore avec *la commis*sion de la mer Rouge comme conseiller scientifique, associant ou formant dans ces diverses missions des collaborateurs saoudiens. L'Institut géographique national a été chargé de la cartographie de base de l'Arabie Saoudite, et plus particulièrement depuis 1977 de celle du vaste désert du Rub-al-Khali. L'Institut a été, de plus, consulté pour créer, au sein de l'armée saoudienne, un service de cartographie.

Contrairement à une idée reçue, c'est moins la barrière linguistique que la *réelle volonté de coopérer*, parfois teintée de suspicion quant à *l'efficacité des uns et des autres*, qui freine la progression de l'action *de la France, alors que le royaume*, pour satisfaire d'importants besoins, dispose de structures capables de susciter des échanges, tels que le Fonds saoudien de développement ou le Centre national saoudien pour la science et la technologie. La coopération scientifique et technique française en Arabie Saoudite recherche encore ses points d'ancrage.

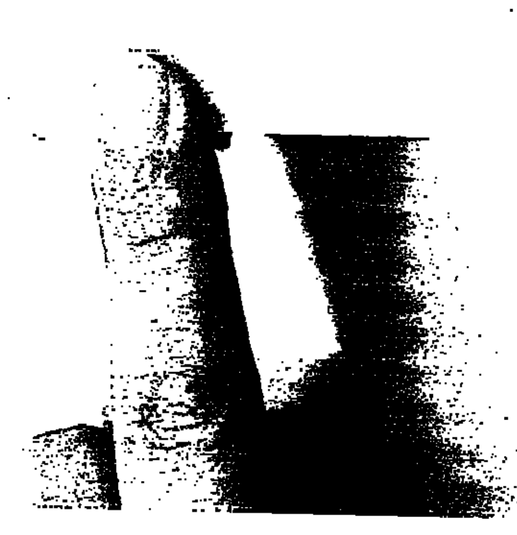
P. NAGER,
ancien coopérant à Djeddah.

LE PROGRAMME DE LA VISITE DU CHEF DE L'ÉTAT AUX ÉTATS-UNIS

Washington *(A.F.P.)*. — MM. Reagan et Mitterrand passeront deux jours ensemble en Virginie, les 18 et 19 octobre, à l'occasion du deux centième anniversaire de la victoire franco-américaine de Yorktown, a-t-on précisé vendredi 24 septembre à Washington.

M. Mitterrand, qui a déjà rencontré *M. Reagan en juillet* au sommet d'Ottawa, arrivera à Newport-News, près de Yorktown, le samedi 17 octobre dans la soirée. Il recevra M. Reagan le dimanche 18 à déjeuner, sur la frégate française *De Grasse*, à l'endroit même où l'amiral de Grasse mit la flotte anglaise en déroute, en octobre 1781. Les deux chefs d'Etat se retrouveront dimanche après-midi à Williamsburg, ancienne capitale de Virginie, pour une réunion de *travail* avec leurs principaux collaborateurs. Le soir, le président Reagan *donnera* un dîner en l'honneur du président français.

La commémoration de la bataille de Yorktown, qui consacra d'Etat se retrouveront le dimanche à la fois la victoire des insurgés américains contre l'Angleterre et l'Indépendance des Etats-Unis aura lieu le lundi matin. Le président français quittera les Etats-Unis en mi-journée pour Mexico, avant d'aller participer au sommet Nord-Sud de Cancun les 22 et 23 octobre.



Le plan de paix de Taïf

(Suite de la première page.)

Il est significatif que M. Delors *ne soit pas du voyage, alors que son* collègue saoudien participera, en *principe*, aux entretiens *élargis* de dimanche, avant de partir à Washington pour *l'assemblée* du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Autre absent remarqué parmi la délégation française : M. Hernu, mi*nistre de la défense. Personne, pour*tant, ne cherche à cacher l'intérêt *de l'Arabie Saoudite à une intensi*fication de la coopération militaire *avec Paris. Mais, là encore*, M. Mitterrand ne veut pas mélanger les *genres, et si le problème des livrai*sons militaires est abordé, il ne le sera qu'incidemment, quitte à ce *que M. Hernu fasse assez* prochainement un voyage en Arabie Saoudite.

En principe, aucun communiqué *commun n'est prévu à l'issue de la* visite de M. Mitterrand. D'un côté *comme de l'autre, on n'exclut ce*pendant pas la publication d'un texte, *au cas où les conversations* politiques se dérouleraient bien. *L'obstacle principal, en ce qui* concerne le conflit israélo-arabe, *reste le statut de Jérusalem, ville* dont le plan Fahd dit qu'elle doit *être la capitale d'un futur Etat pales*tinien, alors que pour M. Mitterrand *elle devrait* être dotée d'un statut international.

JACQUES AMALRIC.

Le secrétaire général de la Ligue arabe et le chef de l'opposition israélienne jugent positive l'action de la France au Proche-Orient

M. Mitterrand s'est entretenu *le vendredi 25 septembre* avec M. Klibi, secrétaire général de la *Ligue arabe*, et avec M. Pérès, chef de l'opposition travailliste israélienne.

En quittant l'Elysée, M. Klibi a notamment déclaré : *« M. Mitterrand pourra contribuer de manière considérable et très positive à débloquer les problèmes qui se posent au Moyen-Orient (...) Nous avons toujours estimé que le fait que le président Mitterrand ait la confiance des deux parties, qu'il ait de bons rapports avec les Israéliens et les Arabes constitue un atout qui peut mettre la France en position de conduire une action positive plus affirmée. »*

« Je pense que toutes les positions prises par le président Mitterrand et son ministre des relations extérieures permettent maintenant de lever toute équivoque sur la politique que la France pourrait conduire à l'égard du Proche-Orient. » M. Klibi a *indiqué* que l'Organisation de libération de la Palestine avait été largement *évoquée* et *qu'il* avait expliqué au président français que *« l'O.L.P. fonde de grands espoirs sur l'action que pourrait avoir la France au Proche-Orient »*.

M. Pérès, de son côté, a qualifié de *« positive »* la visite de M. Mitterrand, commencée ce samedi, en Arabie saoudite. A propos du plan de paix saoudien, que M. Mitterrand a approuvé dans sa conférence de presse, M. Pérès a ajouté : *« J'ai rappelé que l'Arabie Saoudite préfère la négociation. C'est un développement constructif et positif à la condition d'engager cette négociation. »* Il a enfin exprimé l'espoir que le royaume saoudien deviendra le *« prochain partenaire pour les négociations de paix »*.

A Paris

DE NOMBREUSES PERSONNALITÉS ÉTRANGÈRES ONT ASSISTÉ A LA RÉUNION DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

Le bureau de l'Internationale socialiste, dont le président est M. Willy Brandt, réuni à Paris *depuis jeudi matin 24 septembre (le Monde* des 24 et 25 septembre), a achevé ses travaux vendredi en début d'après-midi. Son présidium a ensuite été reçu à déjeuner à l'Elysée par M. Mitterrand. La veille, il avait été l'hôte à dîner de M. Mauroy, après une réceptoin offerte à l'hôtel de Lassay *par M. Mermaz*, président de l'Assemblée nationale.

De nombreuses personnalités socialistes, sociales-démocrates et travaillistes ont assisté à la réunion. Parmi celles-ci, on notait la présence, outre celle de l'ancien *chancelier* ouest-allemand, de MM. Mario Soares (Portugal), *Shimon Peres (Israël)*, Senghor (Sénégal), Felipe Gonzalez (Espagne), Bettino Craxi (Italie), Guillermo Ungo (Salvador), Carlos Andres Perez (Venezuela), ainsi que celle de plusieurs dirigeants du P.S. français dont son premier secrétaire, M. Lionel Jospin.

Le bureau de l'Internationale a condamné la production de bombes à neutrons et appelé à de nouveaux pourparlers est-ouest sur la limitation des armements (lire en première page). Il a d'autre part apporté son soutien à la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador, et protesté contre la *répression dont sont victimes* les socialistes marocains.

● *Le commandant Bayardo Arce*, coordonateur de la commission politique du Front sandiniste de libération nationale (F.S.L.N.), observateur à la réunion du bureau de l'Internationale socialiste, s'est félicité vendredi 25 septembre de la motion de soutien au Nicaragua de l'I.S. Il a ajouté qu'un *« risque réel de guerre »* existait en Amérique centrale.

LA RENCONTRE ENTRE MM. CHEYSSON ET GROMYKO

Il n'y aura pas de sommet franco-soviétique aussi longtemps que Moscou n'aura pas retiré ses troupes d'Afghanistan

New-York *(A.F.P.)*. — *« Nos échanges de vues ont été marqués, du côté soviétique, par la volonté que le dialogue soit repris dans tous les domaines, et j'ai fait très volontiers écho à cet intérêt »*, a déclaré M. Cheysson, ministre des relations extérieures, vendredi 25 septembre, à New-York, après un déjeuner de travail suivi d'un entretien avec le ministre des affaires étrangères soviétique, M. Gromyko. C'était le premier entretien franco-soviétique à ce niveau depuis que M. Mitterrand est à l'Elysée. Le ministre a rappelé que certaines rencontres étaient prévues, dont celle de la « grande commission », en décembre, à Moscou. *« Il m'a paru bon de dire toute l'importance que nous y attachons »*, a indiqué M. Cheysson, qui a ajouté : *« Ce dialogue franco-soviétique se poursuit, et il en arrive maintenant au dialogue ministériel. Au niveau politique pur, nous n'avons jamais dit qu'il serait annulé. Il y a des difficultés qui sont dues à un sujet particulier : l'Afghanistan, qui émeut profondément l'opinion française et qui ne permet pas d'avoir les mêmes relations avec l'U.R.S.S. que si ses troupes n'étaient pas en Afghanistan. »*

Le ministre français a précisé *que*, au cours de sa *conversation* avec M. Gromyko, il n'avait pas été question d'une visite de lui-même à Moscou et encore moins d'une visite de M. Mitterrand. (Au cours de sa conférence de presse, le président de la République avait éludé une question sur un éventuel sommet franco-soviétique.)

Selon une source diplomatique française, M. Cheysson a *dit* à M. Gromyko que les relations entre Paris et Moscou ne redeviendront *« normales »* qu'après le départ des forces soviétiques d'Afghanistan. Ce préalable, précise-t-on, jouera notamment pour la reprise des sommets franco-soviétiques. M. Cheysson a également dit à *son* collègue que la France s'opposerait à ce que les *composantes de sa force* de dissuasion soient incluses dans les négociations américano-soviétiques sur les armes stratégiques. La France considère, lui a-t-il dit, que l'introduction de missiles soviétiques SS-20 en Europe a rompu l'équilibre nucléaire et elle appuie la double décision de l'OTAN de déployer des euromissiles américains tout en négociant leur réduction avec l'U.R.S.S.

Dans sa conférence de presse avant de regagner Paris, M. Cheysson a d'autre part indiqué que *« l'une des plus grosses opérations jamais convenues entre l'U.R.S.S. et les pays européens — la construction du gazoduc de Yamal, qui permettra d'amener des quantités très importantes de gaz soviétique en Allemagne, en France et en Italie — est en train de se boucler définitivement »*.

L'entrée de l'Espagne dans la Communauté

LA FRANCE N'OPPOSE PAS DE PRÉALABLE A LA NÉGOCIATION déclare M. Chandernagor

M. André Chandernagor, ministre *délégué* auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes a été entendu, jeudi 24 septembre, par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

M. Chandernagor a réaffirmé que le gouvernement français n'oppose pas de préalable à la négociation sur l'entrée de l'Espagne dans la Communauté *européenne. Le gouvernement*, a-t-il dit, n'est pas hostile à cette adhésion, qui peut contribuer à consolider la démocratie dans ce pays. Il est cependant capital, selon lui, que l'Espagne accepte l'acquis communautaire en s'engageant, notamment, à mettre en application la T.V.A. au plus tard le jour de son adhésion.

Quant à la nécessité, pour la *Communauté, de s'entendre sur* la réforme en cours de la politique agricole commune avant d'aborder avec l'Espagne la discussion des questions qui concernent cette réforme, il ne s'agit pas d'un préalable, a-t-il dit, mais d'une exigence raisonnable de la Communauté vis-à-vis d'elle-même.

PROCHE-ORIENT

Irak

Les familles de deux ingénieurs français enlevés s'inquiètent de la publicité donnée à l'affaire par les ravisseurs

De notre correspondant

Grenoble. — Le communiqué du parti communiste irakien, Bureau militaire central, non reconnu par le gouvernement de Bagdad, n'a pas surpris les responsables de la Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques (SOGREAH) ni les représentants du personnel de cette entreprise, qui savaient de*puis la mi-août quelle fraction* de l'opposition irakienne était à l'origine de *l'enlèvement des deux* ingénieurs grenoblois, MM. Maurice Harlay, trente-neuf ans, et Guy More, quarante-trois ans (*le Monde* du 26 septembre).

Un contact *officieux* établi à la mi-août avec les représentants de l'opposition irakienne à Paris avait permis de savoir qui étaient les ravisseurs. Trois lettres, datées *des 3 et 9 août, et postées* dans la ville iranienne de Rezaieh le 14, parvenaient, d'autre part, aux familles les 28 et 29 août. Les deux ingénieurs racontaient dans le détail leur enlèvement, le 28 juillet, alors qu'ils effectuaient une ultime mission dans la région de Kirkouk (nord de *l'Irak*), où, depuis vingt ans, la SOGREAH travaille aux grands *aménagements hydro-agricoles* de l'Euphrate. Ils expliquaient aussi qu'ils étaient les *« hôtes »* du P.C.I.-B.M.C. et indiquaient qu'ils se trouvaient dans une poche iranienne contrôlée par les Kurdes.

Dans deux nouvelles lettres datées du 6 septembre et parvenues il y a huit jours à Grenoble, MM. Harlay et More se contentaient de donner des précisions sur leur état de santé, qu'ils qualifiaient de satisfaisant.

A la SOGREAH, on indique que des problèmes de *sécurité* se posaient depuis plusieurs mois pour les personnes travaillant en Irak. Déjà, des Indiens, des Britanniques, des Libanais et des Allemands de l'Ouest avaient été enlevés. Ces derniers furent interceptés par le P.D.K. (parti démocratique kurde) iranien le 8 juin *1981, dans la même région* que les ingénieurs français. Ils ont été libérés fin août à la *suite* de transactions, notamment financières, entre le gouvernement de la R.F.A. et les ravisseurs. Quant aux Anglais enlevés, semble-t-il, au début de cette année, ils seraient toujours retenus.

La direction de la SOGREAH, les représentants du comité d'entreprise et les familles des deux ingénieurs estimaient, jusqu'à ce que soit diffusé le communiqué du parti communiste irakien, que le silence et la discrétion constituaient le plus sûr moyen devant permettre de trouver une solution à ce délicat problème. *« Le message du parti communiste irakien rend désormais cette affaire beaucoup plus inquiétante que nous ne l'imaginions au départ »*, dit un délégué du personnel de la SOGREAH.

CLAUDE FRANCILLON.

A travers le monde

Guatemala

● DES GUERILLEROS EN UNIFORME *ont attaqué deux* agglomérations dans le Nord du Guatemala, a annoncé, vendredi 25 septembre, la police. Ces attaques ont fait huit morts et causé la destruction de bâtiments officiels. L'une s'est produite à Sayaxche et l'autre à Cubulco. — *(A.P.)*

Pakistan

● M. CHAUDRY ZAHUR ELAHI, ancien ministre du travail du général Zia, a trouvé la mort *vendredi* 25 septembre, à Lahore, dans un attentat au *cours duquel* le *juge* Mushtaq Hussain, qui avait condamné à mort l'ancien *ministre* Ali Bhutto en 1979, a été blessé à la jambe. Un inconnu a ouvert le feu sur les deux hommes alors qu'ils se trouvaient dans une voiture, dont le chauffeur a été tué. M. Chaudry Zahur Elahi, farouche ennemi d'Ali Bhutto, s'était publiquement félicité de la condamnation de son rival. — *(A.F.P., Reuter.)*

Le Monde

politique

APRÈS LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

A L'ÉTRANGER

La « Pravda » qualifie d'« absurde » l'hypothèse stratégique de M. Mitterrand

De notre correspondant

Moscou. — La presse soviétique revient un peu plus longuement, ce samedi 26 septembre, sur la conférence de presse de M. Mitterrand et le fait d'une manière plutôt négative. La *Pravda* reproche au président de la République d'apporter « *son soutien aux intentions des Etats-Unis de violer l'équilibre stratégique en vigueur aujourd'hui et d'obtenir la supériorité militaire* » en partant de l'« *hypothèse absurde* » selon laquelle l'Union soviétique et ses alliés pourront avoir à leur disposition « *des moyens leur permettant en quelques instants d'établir leur domination sur le monde* ».

Selon la *Pravda*, si M. Mitterrand a bien reconnu que « *l'équilibre stratégique réel se maintiendra dans le monde au moins jusqu'en 1984-1985, il a essayé de présenter la chose en s'appuyant sur les allégations des dirigeants des Etats-Unis, comme si l'Union soviétique espérait la supériorité militaire* ». Il a également « *justifié les mesures de caractère militaire qui vont être adoptées d'urgence par l'Occident* ».

Un signe de bonne volonté

Enfin note le quotidien du P.C.U.S. le président a confirmé que la France poursuit ses recherches pour la fabrication de la bombe à neutrons et qu'elle a déjà beaucoup avancé dans ce domaine.

L'article de la *Pravda* est, en fait, la reproduction d'une dépêche de Tass mais curieusement, les deux paragraphes critiques sont absents du texte publié en français par l'agence officielle soviétique. Le ton de ces paragraphes est nettement acerbe. Il confirme que la petite phrase de M. Mitterrand sur l'actuel équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest n'a pas suffi à réduire la tension qui continue de régner entre Paris et Moscou. Même si l'on peut interpréter la non-publication par l'agence Tass en français des attaques soviétiques comme un signe de bonne volonté, et estimer que la réaction de Moscou comporte aussi des aspects positifs, il est clair que le Kremlin attend de la France d'autres gestes pour rétablir des relations plus confiantes.

Le reste du texte est, en tout cas, plus neutre. Il se limite à la citation des passages qui conviennent au pouvoir soviétique. Parmi ceux-ci figurent en bonne place l'affirmation du président de la République française selon laquelle « *l'Union soviétique n'a pas d'intention belliqueuse* », et sa promesse de ne pas ménager ses efforts pour que l'amitié entre les deux pays soit « *sauvegardée et si nécessaire raffermie* ».

Le texte évoque également les propos tenus par M. Mitterrand sur le Salvador, le Proche-Orient, et l'aide aux pays en voie de développement.

L'agence Tass signale aussi brièvement la rencontre à New-York de MM. Gromyko et Cheysson. « *Il a été constaté*, écrit simplement l'agence, *que, dans le contexte de la conjoncture internationale aggravée, le dialogue et la coopération entre l'Union soviétique et la France, qui ont une base solide, sont appelés à servir comme dans le passé de facteurs importants de la compréhension mutuelle entre l'Est et l'Ouest, du renforcement de la sécurité en Europe et, au-delà, de l'intérêt des peuples soviétiques et français.* »

THOMAS FERENCZI.

Jérusalem se garde de tout commentaire pour préserver l'avenir

De notre correspondant

Jérusalem. — La conférence de presse de M. Mitterrand a fait l'objet de larges comptes rendus en Israël dans les journaux et dans les bulletins de radio ou de télévision. Mais sans commentaires, aucune réaction, ni officielle, ni officieuse.

Ce silence délibéré n'est pas un signe d'indifférence. Au contraire, les propos de M. Mitterrand ont été examinés avec attention. Mais les dirigeants ont préféré se taire, plutôt que de souligner non seulement les aspects « positifs » — par exemple, l'approbation du processus de Camp David ou la volonté française de garantir la sécurité d'Israël, — mais aussi les aspects « négatifs », tels que la reconnaissance du droit des Palestiniens à une patrie ou le soutien apporté au plan de paix saoudien rejeté par Jérusalem.

Cette prudence vise à ne pas hypothéquer une sensible amélioration des rapports franco-israéliens, qui devrait être confirmée avec éclat lors des prochains voyages en Israël de MM. Cheysson et Mitterrand, préparés par M. Attali.

Ces visites, impatiemment attendues, sont de la plus grande importance pour les Israéliens, plus que jamais soucieux de rompre leur isolement sur la scène internationale et qui n'ont guère eu l'occasion, depuis longtemps, d'accueillir des chefs d'Etat ou de gouvernement, hormis ceux des Etats-Unis ou d'Egypte.

A l'ONU, M. Ithak Shamir a répété, cette semaine, à M. Cheysson, qu'il réprouvait sa rencontre avec M. Arafat. Mais les dirigeants israéliens se sont gardés de toute déclaration publique fracassante et ont fait preuve d'une relative modération.

M. Begin compte beaucoup sur le nouveau gouvernement français pour orienter la politique des Dix de la Communauté européenne dans un sens moins défavorable à Israël.

FRANCIS CORNU.

DÉCEPTION RELATIVE CHEZ LES PALESTINIENS DE CISJORDANIE

Jérusalem (A.F.P.). — Les premières personnalités palestiniennes de Cisjordanie-Gaza à réagir aux déclarations de M. Mitterrand ont exprimé une certaine déception. Le plus favorable est le maire de Gaza, M. Rachad Chawa, qui a estimé que « *la France progresse vers la compréhension des aspirations palestiniennes* ». Néanmoins, a ajouté M. Chawa, « *M. Mitterrand a trop le souci de faire plaisir à tout le monde. Je ne lui demande pas d'être partial, mais de faire un effort pour comprendre la situation véritable des Palestiniens. J'espère que son voyage en Arabie Saoudite l'aidera en cela* », a-t-il déclaré.

Mme Raymonda Tawill, journaliste et écrivain, a déclaré : « *La position de la France est très molle. M. Mitterrand, plus faible que le chancelier autrichien Kreisky, n'a pas le courage du général de Gaulle qui a tendu la main aux Algériens et comprenait la douleur des peuples opprimés.* »

En Cisjordanie, M. Bassam Chakaa, maire de Naplouse, a regretté que « *la France, pays de liberté, évoque la sécurité d'Israël et accepte l'agressivité de l'entité sioniste, laquelle a contraint les trois quarts du peuple palestinien à l'exil et impose son occupation au quart restant* ».

Comparaisons

Jusqu'à une époque récente, *le pluralisme en matière d'information* ne pouvait s'appliquer qu'à la presse écrite et, à un moindre degré, aux radios, grâce *à l'existence des magnétophones*. La *multiplication des magnétoscopes* rend maintenant possible la comparaison des informations télévisées.

Le résultat peut en être frappant. Sainsis, certes, des mêmes faits, les journaux de 20 heures des deux chaînes de télévision du vendredi 25 septembre se *ressemblaient comme chameau et lapin*. Car si *Antenne 2* a consacré plus d'un quart d'heure, sous des formes variées, aux suites de la conférence de presse du *président de la République. TF 1 n'en a pas dit un mot*, sauf, il est vrai, dans une phrase incidente lors du compte rendu de la réunion à Paris de l'Internationale socialiste.

Antenne 2 avait *suscité les* commentaires d'un petit patron, avait montré les réactions, peu favorables, des dames membres d'un club *d'investissement* et *donné la parole* à M. René Monory, ès qualités de président d'une association d'actionnaires et dont on devine ce qu'il a pu déclarer. TF 1, rien.

A cela, TF 1 est en droit de répliquer que le jour *même*, à l'heure du déjeuner, M. Edgar Faure avait fait part en direct *de ses sentiments, bien balancés*, sur la prestation de M. Mitterrand ; qu'avaient également été rapportées les réactions *étrangères* et *mentionnés les* éditoriaux *de la presse* (du matin).

La portée d'une telle réplique demeure limitée dans la mesure *où « le » journal télévisé est* celui du soir, *ne serait-ce que* parce qu'à midi une bonne partie des Français ne regarde pas la télévision, dont l'audience est *donc, à midi et le soir, sans* commune mesure.

Ne pouvait-on, compte tenu aussi qu'une bonne partie des Français étaient au travail au moment où parlait M. Mitterrand, *rediffuser sa conférence dans la* soirée sur l'une des chaînes. Le débat sur la peine de mort a été diffusé en direct, y compris pour les séances du soir, sur FR 3. *Le plus intéressant de ces* deux événements n'était pourtant pas forcément ce débat.

Quoi qu'il en soit, plus d'un quart d'heure à Antenne 2 et le *silence à TF 1 ne démontre* pas, de manière absolue, définitive et incontestabe, qu'Antenne 2 soit davantage dans le vrai que TF 1. Mais il y a lieu de penser *que les deux chaînes ne sauraient avoir raison en même temps*, semble-t-il. — Ph. B.

Les réactions

● *M. Antoine Pinay*, ancien président du conseil, déclare dans une interview publiée samedi *26 septembre dans la Tribune le Progrès* : « *François Mitterrand est un homme intelligent qui connaît les problèmes, mais qui s'est intoxiqué de politique ces dernières années. Je souhaite qu'il réussisse dans l'intérêt du pays.* » M. Pinay estime aussi que les nationalisations « *cela ne sert à rien* ». L'ancien président du conseil aura quatre-vingt-dix ans le 30 décembre prochain.

● *M. Jean Charbonnel*, ancien ministre, maire de Brive (Corrèze), a commenté en ces termes vendredi 25 septembre la conférence de presse du président de la République : « *M. Mitterand a fait un double choix. Sur la forme, celui de traiter les problèmes en les noyant sous un déluge verbal — mais l'illusion lyrique n'a jamais été une politique. Sur le fond, celui de concentrer tous les pouvoirs entre ses mains avec une force jusqu'à présent inégalée sur la Ve République. Les gaullistes, à qui M. Mitterrand a reproché pendant des années leur complaisance à l'égard du* « pouvoir personnel », *prennent acte de ce décalage entre ses promesses et ses actes. Ce doit être pour eux une raison supplémentaire de retrouver avec l'ensemble de l'opposition les voies d'une unité seule capable d'apporter au moment venu une alternative crédible à un pouvoir qui risque de conduire la France au désastre.* »

● *M. Pierre Bauby*, secrétaire politique du parti communiste marxiste - léniniste, (P.C.M.L., maoïste), considère comme « *extrêmement mitigé* » le premier bilan de l'action gouvernementale. Le P.C.M.L., qui ne se situe pas dans l'opposition, définit ainsi son attitude à l'égard du gouvernement : « *Ni soutien global ni opposition globale.* » Satisfait des mesures prises en faveur des libertés, M. Bauby a cependant dénoncé, vendredi 25 septembre, dans une déclaration, une politique économique « *de plus en plus tournée vers l'aide aux entreprises* ». Il refuse, en outre, « *que les travailleurs fassent les frais de la crise capitaliste* ».

SUR LE 19 MARS...

La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), dans un communiqué publié vendredi 25 septembre, déclare avoir « *pris connaissance avec consternation des déclarations du président de la République à propos du 19 mars anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Si certains ont pu reprocher avec une véhémence démesurée, les déclarations de M. Laurain sur le sujet avant la concertation prévue, on peut s'étonner que le chef de l'Etat ait d'ores et déjà pris une décision qui restait suspendue aux travaux de cette « table ronde » du 29 septembre prochain. En tout état de cause, la FNACA indépendante, non seulement des partis politiques mais aussi des pouvoirs publics, se prépare à faire du 19 mars 1982, vingtième anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, une grande journée du souvenir à la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires des combats d'Afrique du Nord.* »

...ET LE 8 MAI

L'Union française des associations des combattants et victimes de guerre (UFAC), après le vote du Parlement faisant du 8 mai un « *jour férié* », « *salue avec une très grande satisfaction cette décision* ». L'UFAC, ajoute le communiqué, « *a toujours demandé que la jeunesse soit pleinement informée du déroulement de la deuxième guerre mondiale et de la valeur symbolique du 8 mai 1945, marquant la chute du régime nazi qui avait tenté d'imposer par la violence son hégémonie à l'Europe et au monde entier* ».

« CAPITAINES » ET « GÉNÉRAUX »

La réforme de l'ENA s'inscrira dans celle de l'ensemble de la fonction publique

Le problème de la réforme de l'Ecole nationale d'administration est de nouveau à l'ordre du jour. Fondée en 1945 par le général de Gaulle à l'initiative de M. Michel Debré pour remédier aux imperfections du système de recrutement des hauts fonctionnaires existant avant la guerre, la création de l'ENA était alors apparue révolutionnaire, et les principes qui l'avaient inspirée avaient été approuvés non seulement par les gaullistes, mais aussi par les socialistes et les communistes.

Mais, au fil de trente-six ans d'existence de l'ENA, les principes originels ont été peu à peu dénaturés. Des projets de réforme ont été à plusieurs reprises élaborés, qui ne se sont traduits que par des modifications relativement secondaires. M. Anicet Le Pors, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, semble décidé à préparer une réforme plus profonde qui concernerait l'ensemble de la politique de formation de la haute fonction publique. Il l'a indiqué, jeudi 24 septembre, devant les membres du conseil d'administration de l'ENA après avoir visité les locaux de la rue de l'Université où l'Ecole s'est installée il y a trois ans. Une étude va être entreprise par le gouvernement en liaison « *avec toutes les forces sociales impliquées dans la vie nationale* ». Selon le ministre, il faut aujourd'hui « *prendre le contre-pied* » *d'une démarche élitiste qui conduit à la technocratie* ». « *La haute fonction publique*, estime M. Le Pors, *doit être le reflet de la réalité sociale de la nation.* » Ainsi certains élus locaux, des responsables syndicaux, des dirigeants du mouvement associatif et « *ceux qui ont voulu consacrer une partie importante de leur vie au service de la collectivité devraient pouvoir exercer d'importantes fonctions au service de l'Etat* ».

Cette conception correspond très exactement à celle exprimée par M. Mitterrand dans sa conférence de presse du 24 septembre lorsqu'il a exalté le rôle des « *capitaines* » par opposition à celui des « *généraux* ». Selon le chef de l'Etat, il n'y a, aux postes de commande dans l'Etat, pas assez de « *ceux qui n'ont pas ou qui n'auraient pas les moyens de la fortune pour franchir toutes les étapes de l'Université ou des grandes écoles, de tous ceux qui ont conquis leurs mérites dans le métier, dans le syndicalisme, dans l'affirmation de leurs qualités au plan associatif, de tous ceux qui ont montré qu'ils avaient quelque chose en eux-mêmes sans que cela soit encore reconnu par les diplômes de la société* ».

Pour généreux qu'ils soient, ces critères sont vagues, et les modalités nouvelles d'accès aux postes de responsabilité de la haute fonction publique devront être mieux précisées. D'autant plus que l'exercice de la fonction publique s'est grandement compliqué, au fil des années, et exige aujourd'hui des connaissances *étendues* et des compétences techniques qui ne s'acquièrent généralement pas dans le syndicalisme ou dans l'action associative. Sans doute le fait d'avoir, comme le dit le chef de l'Etat, quelque chose en soi-même devrait être davantage pris en considération, au moins pour mesurer la détermination, la vocation de ceux qui ambitionnent de servir l'Etat, mais cela ne saurait suffire. Il devrait donc s'agir plutôt d'organiser une meilleure information des possibilités offertes par la fonction publique et surtout d'une ouverture plus large et plus diversifiée de son recrutement.

M. Le Pors a esquissé une possible réforme en souhaitant redonner au concours interne de l'ENA (réservé aux fonctionnaires) la vocation démocratique qui lui avait été donnée après la libération.

Le ministre souhaite rétablir la parité numérique avec le concours externe, réservé aux étudiants. Il faudrait alors bien définir quels sont les fonctionnaires « *de rang moyen ou modeste* » qui pourront se présenter au concours « interne ». Actuellement, en effet, d'assez nombreux candidats à ce concours sont en fait des étudiants prolongés qui bénéficient des facilités offertes par l'administration et par leur qualité d'agents de l'Etat, comme les enseignants ou ceux qui sont déjà passés par une « grande école ». Une clarification doit donc être apportée dans ce domaine.

Enfin, M. Le Pors a évoqué la nécessité de donner à l'ensemble du corps des administrateurs civils des perspectives de carrière proches de celles des grands corps « *pour remédier aux disparités de carrière à la sortie de l'Ecole* ». Le ministre soulève là un problème important et à multiples aspects. Après le début de la Ve République, des dispositions ont déjà été prises pour éviter que les jeunes énarques ne bénéficient d'avantages ou d'avancements accélérés grâce à leur passage prématuré dans les cabinets ministériels. A leur sortie de l'Ecole, ils devraient donc exercer plusieurs années dans leur administration d'affectation. Il peut paraître étonnant que cette règle soit aujourd'hui transgressée au profit de plusieurs membres de cabinets ministériels.

S'il veut remédier aux « *disparités* » de carrière entre administrateurs civils et membres des *grands corps*, M. Le Pors devra s'attaquer à un tabou important : les primes. Les fonctionnaires perçoivent en effet, en plus de leur traitement, des primes selon des critères complexes et souvent confidentiels. Variables selon les administrations et selon les grades, ces primes — parfois données en argent liquide — constituent un complément de ressources qui, dans certains cas, peut doubler le traitement de base et qui contribue, en tout cas, à accentuer les disparités entre fonctionnaires.

Tous ces problèmes sont mis à l'étude avec la volonté d'y trouver une solution rapide.

ANDRÉ PASSERON.

GAULLIEN ET GUILLERET

Dans ses premières éditions du 26 septembre, *le Monde* prêtait ce titre curieux à l'éditorial d'André Manon, dans *Sud-Ouest*, à propos de la conférence de presse de M. Mitterrand : « *Un ton guilleret* ». Malicieuse coquille, corrigée aux éditions suivantes, car il s'agissait, bien entendu, d'un « *ton gaullien* ». Ce n'est, a *priori*, pas la même chose. Encore qu'il soit arrivé au général de Gaulle de s'exprimer avec « *une gaieté vive* » et que M. Mitterrand, dont les observateurs notent l'aisance avec laquelle il s'est coulé dans sa fonction, puisse légitimement ressentir l'allégresse d'un succès longtemps refusé. Bref, la coquille ne serait pas complètement vide de sens...

POLITIQUE

APRÈS LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. MITTERRAND

POINT DE VUE

La malédiction de la Vᵉ République

par BERTRAND FESSARD DE FOUCAULT

« LA logique c'est celle de mon pays », vient de déclarer, après l'avoir démontré dans sa campagne présidentielle comme dans ses cent vingt premiers jours à l'Elysée, M. François Mitterrand.

A deux exceptions près, mais qui en restent au stade de l'interprétation, non encore des faits accomplis — et qui portent sur l'alliance atlantique, les engagements envers nos alliés, d'une part, et la manière la plus naturelle de faire le peuple juge, d'autre part, — de Gaulle aurait-il parlé différemment de son ancien adversaire aujourd'hui aussi solidement assis dans son fauteuil grâce aux institutions par lui fondées et rodées ?

Croissance sociale, nationalisations pour conserver notre libre arbitre, exaltation de la vie associative, défense de la monnaie, dissuasion nucléaire renforcée, existence d'Israël mais patrie palestinienne, les principaux dossiers — comme le mimétisme dans l'exposé linéaire, dans beaucoup de formules et dans l'ordonnancement même d'une conférence de presse qu'on a sagement laissé longtemps désirer, — tout est dans la droite ligne tracée par le fondateur de la Vᵉ République.

Et pourtant, ceux mêmes qui se réclament de ce dernier n'y reconnaîtront rien, n'en seront pas satisfaits comme ceux qui, aujourd'hui, font la politique de de Gaulle, l'ont combattu naguère de toutes leurs forces...

Deux constatations en forme de dilemme. La première est qu'une fois au pouvoir, si l'on a pour logique uniquement celle de la France — et c'est cela la grande restauration du 10 mai dernier, — il n'y a pas de politique de rechange sur les grands sujets. Il n'y a que la politique initiée en 1958 et dont les meilleurs de la IVᵉ — n'est-ce pas, président Mendès France ? — pleurèrent de n'avoir pas les moyens institutionnels. La seconde constatation est que la bipolarisation de notre vie politique accentue l'esprit de parti et aveugle automatiquement ceux qui ne sont pas encore ou plus davantage au pouvoir. Le souci de parvenir ou de revenir l'emporte sur un examen lucide et désintéressé de la politique menée par d'autres que soi.

Le dilemme serait donc presque que l'opposition serait par situation antinationale à proportion même qu'au pouvoir on se trouve, par situation aussi, national...

Pour en sortir, il n'y a qu'une direction : par le haut. Il faut en finir avec l'esprit de parti. Or c'est sans doute le penchant ou la lacune que devra le plus corriger le nouveau septennat en ses éléments constitutifs et en ses origines. Les cumuls de mandats, malgré les remontrances présidentielles, sont encore plus nombreux que sous l'ancien président. Les élus locaux et les ministres, non des moindres, se conduisent ou parlent souvent comme tels ; les élus locaux ne sont ni les seuls Français ni les seuls citoyens, la démocratie est à tout le monde. Pour casser l'esprit de parti, pour « déprofessionnaliser » la politique, le référendum d'initiative populaire mettant sur un point précis en cause une gestion nationale ou locale est un premier moyen. Prendre son temps pour l'instituer c'est peut-être, à terme, faire manquer d'air à l'ensemble du programme que la France a adopté le 10 mai et qui vient d'être si bien résumé.

A SAINT-ÉTIENNE

M. Sanguedolce indique qu'il conduira de nouveau une liste en 1983

De notre correspondant

Saint-Etienne. — M. Joseph Sanguedolce, maire communiste de Saint-Etienne, qui a soixante-deux ans, a annoncé, jeudi 24 septembre, au cours du déjeuner de presse de la fédération de la Loire du P.C.F., qu'il conduira de nouveau une liste aux élections municipales de 1983. C'est pour l'ancien « petit mineur » cégétiste une façon comme une autre de mettre fin aux bruits selon lesquels M. Charles Fiterman pourrait être candidat à sa succession à l'hôtel de ville.

On n'avait pas manqué, en effet, de remarquer que le ministre d'Etat, ministre des transports, depuis son entrée au gouvernement, avait, plus qu'auparavant, les yeux de Chimène pour sa ville natale. C'est à elle qu'il avait réservé sa première visite officielle (le Monde du 6 juillet). Il était revenu, samedi 19 septembre, pour y inaugurer la trente-troisième foire économique, après avoir, le matin, en gare de Châteaucreux, assisté au baptême par Mme Fiterman d'une rame du T.G.V. qui portera le nom de « Ville de Saint-Etienne ». Au cours du traditionnel banquet, le ministre a promis de dégager pour cette année un crédit complémentaire de plus de 33 millions de francs afin de permettre à Saint-Etienne de bénéficier — exemple unique en province — d'un bouclage complet de voies express à la fin de 1982. « *Je crois à l'avenir de Saint-Etienne. (...) Je connais bien cette ville. (...) Je lui demeure attaché* », avait-il déclaré.

Élu député de la deuxième circonscription du Val-de-Marne aux législatives de mars 1978, M. Fiterman, qui avait été devancé par le candidat socialiste, M. Pierre Tabanou, au premier tour, s'était retiré avant le second tour aux législatives de juin dernier.

PAUL CHAPPEL.

Le programme des travaux de l'Assemblée

LA DISCUSSION DU BUDGET COMMENCERA LE 22 OCTOBRE

La conférence des présidents, qui s'est réunie mercredi 23 septembre, a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale :

Mardi 29 septembre : Deuxième lecture du projet relatif au recul de la limite d'âge pour le départ en retraite des fonctionnaires de l'Etat parents d'enfants adultes handicapés ; projets adoptés par le Sénat, relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ; à l'emploi d'étrangers en situation irrégulière ; aux associations dirigées par des étrangers.

Mercredi 30 septembre : Deuxième lecture des projets portant abrogation de la loi du 21 juillet 1980 sur l'enseignement supérieur, relatif aux radios privées locales, portant abolition de la peine de mort, relatif aux procédures d'apurement du passif des entreprises.

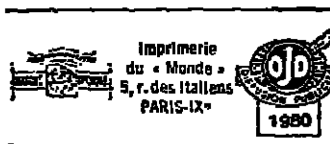
Jeudi 1er octobre : Deuxième lecture des trois projets relatifs aux étrangers.

● *Organisation du débat budgétaire* : La conférence des présidents a, d'autre part, fixé le cadre global de la discussion du projet de loi de finances pour 1982. La discussion de la première partie (recettes) commencera le jeudi 22 octobre et se poursuivra les 26, 27, 28, 29 et 30 et, éventuellement, le 31 octobre.

Celle de la deuxième partie (dépenses ; examen des différents fascicules budgétaires) commencera le lundi 2 novembre pour se terminer au plus tard le vendredi 20 novembre. *Le temps d'organisation de la deuxième partie est fixé à cent dix heures.*

● *Le Sénat* a définitivement adopté, jeudi 24 septembre, en seconde lecture, le projet de loi tendant à étendre aux fonctionnaires ayant un enfant adulte handicapé à charge le bénéfice du recul de la limite d'âge pour cessation d'activité. « *Il permettra*, a précisé le rapporteur, Mme Beaudeau (P.C., Val-d'Oise), *aux fonctionnaires dont les revenus sont les plus modestes et qui ont élevé un enfant handicapé de prolonger d'un an leur carrière active si cet enfant est encore à leur charge.* » La modification apportée par l'Assemblée nationale était de pure forme et a été ratifiée par les sénateurs.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire nᵒ 57 437.

Aux Journées parlementaires du R.P.R. à La Baule

M. BERNARD PONS : nous devons nous préparer dès maintenant à l'alternance

De nos envoyés spéciaux

La Baule. — Les journées d'études du groupe parlementaire R.P.R. se sont ouvertes, samedi 26 septembre, à La Baule (Loire-Atlantique), en présence de MM. Jacques Chirac, Claude Labbé, président du groupe de l'Assemblée nationale, et Olivier Guichard, député de Loire-Atlantique et maire de La Baule. Les premiers débats ont porté sur les projets de loi relatifs à la décentralisation et aux nationalisations, avec des exposés de MM. Séguin (Vosges) et Godfrain (Aveyron).

M. Bernard Pons, secrétaire général du mouvement, s'est ensuite adressé aux parlementaires en critiquant très vivement les principes « marxistes » qui inspirent, selon lui, la politique du chef de l'Etat et les décisions du gouvernement. Le député de Paris a lancé à ses amis : « Nous devons nous préparer dès maintenant à l'alternance. » M. Chirac, qui n'avait pas l'intention de prononcer de discours avant sa conférence de presse prévue pour le 5 octobre, devait participer, samedi soir, au traditionnel dîner de presse.

M. Bernard Pons indique : « *Le gouvernement actuel nous oblige à constater que la tradition républicaine est aujourd'hui menacée. Sa politique est une politique de rupture, de fracture, par rapport aux années passées. Il s'agit de remplacer la tradition républicaine par la tradition marxiste du socialisme collectiviste. Socialistes et communistes entendent gouverner le pays en s'appuyant sur de nombreuses féodalités partisanes, intellectuelles, syndicales ou administratives. Il s'agit de renforcer le pouvoir des féodaux face à l'Etat républicain. C'est en ce sens qu'ils ont conçu leur projet de régionalisation. Les féodaux socialistes ruinent notre économie en distribuant l'argent de l'Etat à leurs clientèles électorales.* »

M. Pons annonce ensuite que si le projet actuel concernant les nationalisations est voté, « *il faudra saisir immédiatement le Conseil constitutionnel* ». Il poursuit : « *Les socialistes trahissent l'idée d'égalité. L'appartenance au parti prime le talent individuel. L'idée de mérite individuel qui est au centre de la morale républicaine et qui pousse chaque citoyen à donner le meilleur de lui-même est abandonnée. Il s'agit du nivellement par le bas afin que chacun soit mieux soumis à l'Etat. L'esprit de lutte de classes et de haine sociale entretenu continuellement par les tenants du marxisme et que le gouvernement laisse se développer volontairement divise notre pays.* » « *Ce qui nous oppose au gouvernement est bien plus grave que des erreurs techniques*, ajoute-t-il ; *c'est cet aveuglement sectaire des marxistes qui, pour réaliser leur politique, vont diviser le pays, ruiner l'économie et menacer les principes mêmes de la République.* »

Non, affirme M. Pons, en dépit de nos avertissements, le peuple *français n'a pu se prononcer en toute connaissance de cause. « L'habileté suprême du parti socialiste aura été d'avoir su, quand il le fallait, tirer profit d'un mécontentement général en se gardant d'apparaître pour ce qu'il est en réalité, en gommant tout ou partie de sa doctrine, en comptant enfin sur le fameux état de grâce.* »

En conclusion, l'orateur déclare : « *A tous ceux qui, déçus, nous rejoignent déjà, à tous ceux qui, demain, se tourneront vers nous, nous devons dire essentiellement ceci : en politique, rien n'est irréversible. Tout ce qui se fait, ou plutôt se défait sous nos yeux dans la précipitation et souvent l'improvisation, pourra être modifié un jour ou l'autre par la volonté du peuple. Il faut que le pouvoir le sache.* » M. Pons proclame alors : « *Nous devons donc nous préparer dès maintenant à l'alternance. En sachant que nous représentons la grande force structurée et dynamique de l'opposition. En sachant aussi que la reconquête du pouvoir doit commencer à l'occasion de chaque élection partielle et se développer lors des municipales de 1983.* »

Avant l'intervention du secrétaire général du R.P.R., M. Olivier Guichard avait accueilli les élus gaullistes. Rappelant que 1968 fut une victoire sur la « *subversion* », il a indiqué : « *On pourrait dire que la subversion, qui consiste à tout mettre sens dessus dessous est au pouvoir aujourd'hui.* » Soulignant que les gaullistes ont été « *battus par une perte tragique de crédibilité politique* », le député de la Loire-Atlantique a ajouté : « *Il nous reste à regagner notre crédibilité en nous maintenant dans une opposition sans concession, sans dispersion, sans illusion tactique.* » Le socialisme, a-t-il assuré, « *est intrinsèquement pervers* ». « *Ne rêvons pas*, a-t-il poursuivi, *comme certains, de jouer quelque jour les substituts du P.C. dans une majorité recentrée. Pour nous, l'idéal n'est pas l'image d'une passerelle. La lutte qui s'est engagée devant le peuple français entre le pouvoir socialo-communiste et la République des libertés est une lutte totale. Ceux qui voudront composer seront broyés* ». — A. P. et L. Z.

PRESSE

Le nouvel organigramme du « Matin de Paris »

LA SOCIÉTÉ DES RÉDACTEURS DÉSAVOUE M. PERDRIEL

La société des rédacteurs du *Matin de Paris* a organisé, les 22 et 23 septembre, une consultation de la rédaction, à bulletin secret, sur le nouvel organigramme de la rédaction en chef (*le Monde* du 4 septembre) conçu par M. Perdriel, directeur du journal. A une large majorité — 60 voix contre, 15 pour et 18 bulletins blancs, — ce projet a été désavoué. Simultanément, le souhait que la rédaction soit consultée préalablement à ce sujet a été approuvé.

Rappelons que ce nouvel organigramme, consécutif au départ de M. François-Henri de Virieu, tient compte notamment de l'arrivée prochaine, comme rédacteur en chef, de M. Richard Liscia, qui remplit cette fonction à *France-soir*.

A la direction du *Matin de Paris*, on fait toutefois remarquer qu'un représentant de la société des rédacteurs sera prochainement appelé à siéger au conseil d'administration.

Par suite d'un conflit

LE « SUNDAY TIMES » SUSPEND SA PUBLICATION

La publication du *Sunday Times* a été suspendue vendredi 25 septembre sur décision de M. Robert Murdoch, propriétaire du groupe de presse. Dès jeudi, ce dernier avait menacé de ne plus payer les salaires des mille quatre cents employés du groupe tant que le Syndicat des imprimeurs ne se serait pas engagé à ne pas perturber la sortie du journal, par suite d'un différend sur les traitements et le recrutement des ouvriers du Livre.

C'est la deuxième fois depuis le rachat du *Sunday Times* par le magnat australien, en février dernier, qu'éclate un conflit social. Tout le personnel a été mis en chômage technique. Selon M. Gerald Lang, directeur du groupe Times Newspapers, ce conflit n'aura « *aucune répercussion sur les autres publications* » (*Times, Sun* ou *News of the World*).

LA RÉORGANISATION DE L'U.D.F.

Vers une fédération libérale et réformiste

Quatre des cinq formations constitutives de l'Union pour la démocratie française ont réuni, ce samedi 26 septembre, leurs instances dirigeantes. Ont siégé simultanément (mais séparément) : le conseil politique du C.D.S., le comité exécutif du parti radical, le conseil national du parti républicain et le comité national du Mouvement démocrate-socialiste. Aucune réunion n'a eu lieu aux clubs Perspectives et Réalités, dont l'assemblée générale est convoquée au mois de novembre.

Les instances convoquées ce samedi ont débattu de l'avenir de l'U.D.F., mais ces débats ont eu lieu sans point de départ concret, puisque, jeudi 24 septembre, le conseil national de l'Union n'avait *ni adopté ni rejeté les conclusions* des travaux de la commission chargée d'étudier les modalités de la réorganisation. Le rapport présenté sur ce sujet par M. Barlani au nom de la commission avait soulevé de vives oppositions de la part du président de l'U.D.F., M. Lecanuet, et, d'une manière plus générale, de la part des parlementaires. Ceux-ci sont, en effet, plus « unionistes » que les membres des appareils des partis constitutifs.

Avant que ne se réunissent les directions respectives des partis, il semblait toutefois que la rupture n'était nulle part à l'ordre du jour. Il paraissait toujours être dans les intentions de la majorité des associés de créer une sorte de fédération libérale et réformiste qui assurerait la préparation des échéances électorales et gérerait le minimum commun, quitte à laisser ouvertes diverses possibilités d'évolution.

Au cours de leurs diverses réunions de samedi, giscardiens, radicaux et centristes n'ont pas seulement évoqué les questions relatives à l'Union. Les affaires internes ont aussi été évoquées, d'autant que tous les dirigeants actuellement en place ont à faire front à des offensives plus ou moins dangereuses pour eux (*le Monde* du 25 septembre).

Ainsi au parti républicain a-t-il été longuement question, en fin de semaine, de la « démocratisation » du fonctionnement interne. Cette évolution, entreprise dans une large mesure sous la pression des militants, est prise à son compte par *M. Jacques Blanc, mais le secrétaire* général n'ignore pas que certaines des évolutions souhaitées pourraient aboutir à une limitation de son rôle et de ses prérogatives à la tête du parti.

Au P.R. : démocratisation

Le rapport sur les procédures démocratiques au sein du P.R. a été rédigé par M. Charles Millon, député de l'Ain, à la demande de M. Blanc.

Ce document fixe les orientations générales : organiser « *des élections démocratiques à tous les niveaux* », engager une « *réflexion doctrinale* », dresser un « *plan d'action* ». Il entre aussi dans le détail des réformes : « *Renouvellement de toutes les instances départementales en veillant scrupuleusement au respect des règles démocratiques* » ; participation des fédérations départementales à l'élection de « *l'instance politique qui décidera de l'orientation générale du parti et qui choisira l'exécutif* » ; choix du scrutin proportionnel pour permettre la représentation de toutes les sensibilités au sein de l' « *instance politique* », l'exécutif étant élu « *sur liste bloquée au scrutin majoritaire* » et le secrétaire général l'étant, dans cette hypothèse, par l'ensemble des délégués.

En ce qui concerne l'organisation, le rapport de M. Millon propose la création de sections (communes, arrondissements, quartiers ou cantons), de fédérations dotées d'un « *comité directeur départemental* » et l'institution d'une « *convention nationale* » ou congrès se réunissant tous les deux ans. Un comité directeur de quatre-vingts membres siégerait tous les trimestres, ou sur convocation d'un bureau exécutif de douze membres (élus par le comité directeur). Un « *bureau politique* » serait mis en place parallèlement au bureau exécutif ; il rassemblerait, outre les membres du B.E., les parlementaires, les présidents de conseils généraux ou régionaux, les maires de grandes villes, etc.

M. Millon avait aussi proposé l'élection de tous les nouveaux comités directeurs départementaux avant le 31 décembre et l'organisation d'un congrès au mois de janvier 1982, « *afin d'adopter la modification des statuts, d'élire le comité directeur national et d'élire le secrétaire général* ».

Ces dernières dispositions recelaient, de toute évidence, quelques risques pour la direction actuelle. Celle-ci a examiné le rapport, jeudi dernier, et a préféré proposer au conseil national siégeant samedi un texte modifié. En particulier, toute référence à un calendrier précis et contraignant a été supprimée.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

RÉUNI EN CONSEIL NATIONAL

Le P.S.U. définit sa position à l'égard du gouvernement

Le P.S.U. a réuni son conseil national, samedi 26 et dimanche 27 septembre, à Paris, afin de déterminer sa position vis-à-vis du nouveau pouvoir. Deux textes étaient soumis au conseil, l'un émanant de la direction du parti, l'autre d'une opposition qui avait obtenu la majorité des voix, début juillet, au sein de la direction politique, contre la perspective d'une participation du P.S.U. au gouvernement (*le Monde* du 8 juillet).

La motion présentée, notamment par Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale, et par MM. Serge Depaquit et Victor Leduc, membres du secrétariat, souligne que, en appelant à voter pour M. Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle, puis en se désistant pour les candidats de gauche au second tour des élections législatives, le P.S.U. « *a choisi politiquement son camp, celui de la majorité présidentielle et de la majorité de gauche* ». Estimant que « *les premiers actes du gouvernement sont de nature à satisfaire un certain nombre d'aspirations populaires* », mais que toutes les promesses n'ont pas été tenues et que des divergences existent entre les positions du P.S.U. et celles du gouvernement, les signataires de ce texte se prononcent pour un « *soutien critique* ». Ils ajoutent : « *La participation à un gouvernement issu d'une victoire de la gauche à laquelle nous avons contribué est tout à fait concevable. Elle est même souhaitable dans la mesure où nous serions assurés d'y jouer un rôle efficace, en faveur des idées et des orientations que nous défendons. Elle est actuellement inopportune dans la mesure où, sans relais suffisants dans les institutions et dans l'avancée du mouvement social, contraints à une solidarité sans faille et tout terrain, nous ne pourrions exercer qu'un soutien sans critique.* »

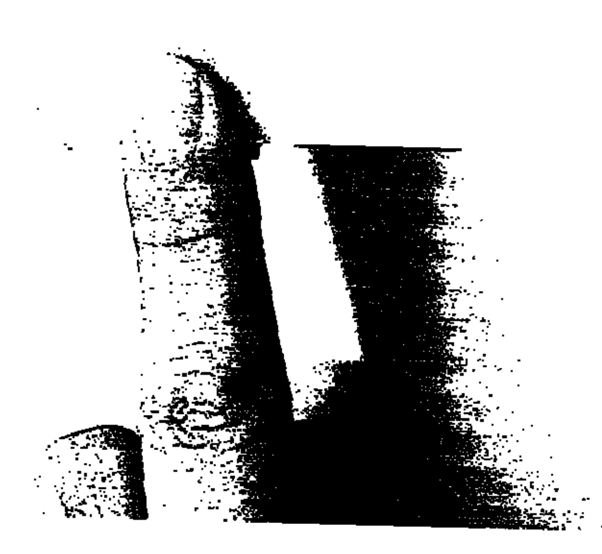
Cette position résulte, en fait, d'un compromis, destiné à préserver la direction du parti et passé entre, d'une part, Mme Bouchardeau et M. Depaquit, qui proposaient que le P.S.U. se déclare « *prêt à tenir toute sa place au sein de la nouvelle majorité populaire, y compris dans des instances gouvernementales* », et la tendance que représente M. Leduc, qui estimait inopportune une telle démarche.

Les adversaires de l'insertion du P.S.U. dans la « *majorité institutionnelle* » déclarent, dans leur motion, lui préférer « *une majorité populaire appuyée sur l'action collective des travailleurs, qui reste à construire* ». Ils expliquent : « *Notre refus de participer, dans les conditions présentes, au gouvernement Mauroy est indépendant des réticences du P.S. à notre égard. Il s'appuie d'abord :*

1) Sur une conception de l'unité populaire à l'opposé des accords de solidarité de gestion et de paix sociale imposés par le P.S. à ses partenaires ;

2) Sur un bilan des orientations gouvernementales telles qu'elles se manifestent à l'heure actuelle. Quelle serait, par exemple, la situation des ministres P.S.U. amenés à cautionner par leur silence la politique nucléaire, diplomatique ou militaire du pouvoir socialiste ? »

● *Le Conseil constitutionnel*, réuni le jeudi 24 septembre, a rejeté cinq requêtes relatives aux législatives de juin dernier. Les décisions concernent cinq députés : Mme Moreau (U.D.F.-C.D.S., Alpes-Maritimes 5ᵉ), MM. Gaudin (U.D.F.-P.R., Bouches-du-Rhône 2ᵉ), Chirac (R.P.R., Corrèze 3ᵉ), Bladt (P.S., Moselle 6ᵉ) et Bassinet (P.S., Hauts-de-Seine 13ᵉ).



Le Monde

société

APRÈS LES INCIDENTS DANS LA BANLIEUE LYONNAISE

Les photographes de presse et la tentation du sensationnel

A l'occasion des violences qui se sont produites durant l'été, dans les banlieues lyonnaises, des photographes de presse ont-ils tenté de soudoyer des jeunes pour obtenir des photos « choc » ? Au-delà de ces événements, la polémique, née à ce sujet, illustre la précarité du statut des reporters-photographes indépendants ou liés à des petites agences.

Rien pour l'instant ne prouve la culpabilité de MM. Jacques Lange et Pascal Rostaing, pigistes réguliers de *Paris-Match*, interpellés dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 septembre dans l'agglomération lyonnaise (1), pour avoir, d'après certains témoignages, proposé de l'argent à des jeunes afin de prendre des photos à sensation (*le Monde* du 22 septembre). Leur présence auprès d'un véhicule en train de brûler avant même l'arrivée de la police et des pompiers ne constitue pas une preuve suffisante. Le parquet de Lyon, qui a ouvert une information, ne les a pas inculpés : le juge aura quelques difficultés à obtenir des jeunes immigrés qu'ils viennent témoigner devant une justice dont ils se méfient profondément.

« *Ces garçons-là sont des pigistes extérieurs au journal*, nous a déclaré M. Roger Thérond, directeur général de *Paris-Match*. *Je ne peux pas contrôler tout ce qu'ils font, mais il ne me semble pas qu'il y ait culpabilité.* » Les mises en cause doivent être nuancées : M. Jean Ker, photographe du même hebdomadaire, passait à la fin du mois de juillet deux jours et deux nuits à Vénissieux, sans ramener la moindre photo et sans à aucun moment tenter, pour autant, d'inciter les jeunes à brûler des voitures.

Une pratique courante

Tout, en revanche, montre que la fabrication artificielle de photos sensationnelles, dans l'agglomération lyonnaise ou ailleurs, reste pratique trop courante : « *Tout le monde à un moment ou l'autre parmi les photographes, a « bidonné »*, estime M. Pierre Abramovici, représentant du Syndicat national des journalistes (S.N.J.) des reporters-photographes, *mais on ne le sait pas, car c'est la loi du silence.* » On le saura tout de même pour ces photos falsifiées, publiées dans la revue *Parents*, et montrant de prétendus jeunes lycéens drogués (*le Monde* daté 12-13 avril 1981).

Dans l'agglomération lyonnaise, cet été, il y eut certainement des journalistes pour proposer de l'argent à des jeunes qui ont fait état devant les caméras de télévision, des « *tarifs* » qui leur étaient offerts. Plus précisément, des accusations ont été portées, par des professionnels eux-mêmes, contre un reportage photo paru à la fois dans *Minute* et dans *France-Soir magazine*. « *Il n'est pas possible*, assure un photographe, *de parvenir ainsi, par hasard, à saisir sur le vif des jeunes en train de voler et de casser.* » Un grand hebdomadaire a même refusé ces photos — en raison, pense-t-on, de leur caractère douteux — puisque son photographe envoyé sur place n'avait obtenu aucune photo équivalente.

Un des clichés parus dans *France-Soir Magazine* est censé montrer un Français armé opposé aux délinquants. Il s'agit, en fait, d'un jeune dissimulé sous un vague foulard, comme on le reconnaît à l'agence Moba-Press, productrice de ces photos, qui impute la faute au journal : « *Notre légende était exacte, mais ils n'en ont pas tenu compte.* »

M. Hugues Vassal, ancien directeur de Gamma et aujourd'hui rédacteur en chef de Moba-Press, qui n'est pas inscrite à la commission paritaire de la carte de presse, s'élève contre les accusations portées contre lui : « *David Dollin, le réalisateur de ces photos, est un jeune Guadeloupéen d'une vingtaine d'années, qui a infiltré ce milieu*, explique-t-il. *Il a travaillé avec ses états d'âme et non en payant les jeunes. Il y a eu un* « deal moral » *entre lui et eux.* » Non, pour le responsable de l'agence, David, « *le Douanier Rousseau du reportage* », a « *de l'estomac* » : « *On l'enverra au Tchad* ». Ce reportage, payé 6 800 francs par *France-Soir*, n'est-il pas « *le meilleur coup de l'agence* » depuis sa création il y a sept mois ?

Conditions de travail

Il reste que les mille reporters photographes français sont conduits souvent, d'après leurs syndicats, en raison même de leurs conditions de travail à provoquer des photos truquées. Le quasi-monopole de trois grandes agences, les contrats d'exclusivité que celles-ci nouent avec les vedettes et la priorité qui leur est accordée par les grands journaux obligent les plus modestes à frapper toujours plus fort. Le statut précaire de nombreux photographes, pigistes plus ou moins réguliers, ne leur permet pas de résister aux directives de leurs employeurs ; s'ils choisissent d'être indépendants, ils n'ont même pas alors droit à un barème de piges.

L'échelle même des tarifs pratiqués explique les choix des photographes : la photo « ordinaire » rapporte entre 10 et 200 francs, celle de Caroline de Monaco entre 10 000 et 20 000 francs : « *C'est une telle foire d'empoigne*, explique un photographe, *qu'il nous arrive d'en venir aux mains.* » Comme cela s'est produit il y a quinze jours, lors d'une première avec Romy Schneider, entre un reporter de *Gamma* et un autre de Sigma.

« *Un directeur de journal peut toujours être abusé par un fraudeur de la presse* », reconnaît M. Thérond. L'insécurité du statut des photographes ne les conduit-elle pas à être trop souvent des faussaires de l'information ?

NICOLAS BEAU.

(1) M. André Soulier, leur avocat, dénonce dans une lettre adressée au procureur de la République « *les informations intempestives diffusées, en violation, au demeurant, du secret de l'instruction à partir, notamment, des commentaires de police, et qui causent un grave préjudice aux intéressés* ».

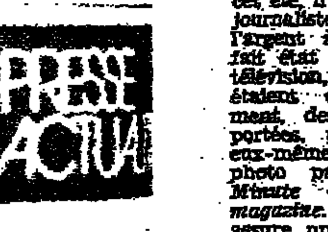
LES JEUNES LAURÉATS DE LA FONDATION DE FRANCE ONT REÇU LEURS PRIX

Mme Evelyne Sullerot, membre du Conseil économique et social, a remis leurs diplômes aux vingt lauréats de la septième promotion de la Fondation des prêts d'honneur aux jeunes, le jeudi 24 septembre, à Paris.

La Fondation des prêts d'honneur, créée en 1975 au sein de la Fondation de France par un couple soucieux d'aider les jeunes, a pour objet d'attribuer une bourse de 20 000 francs à des jeunes de dix-huit à trente ans, afin de leur permettre de réaliser leur projet ou leur vocation.

Au cours de la cérémonie, M. Roger Seydoux, ambassadeur de France, président de la Fondation de France, a invité les anciens lauréats (cent quatre-vingt-trois depuis sept ans) à créer une association d'entraide aux nouveaux lauréats.

Voici la liste des lauréats, le nom de chacun étant suivi de la spécialité dans laquelle il souhaite appliquer sa vocation : Ahmet Birsel, océanographie ; Odile Boniface, peinture ; Réthy Chhem-Kieth, chirurgie ; Christian Debout, peinture ; Robert Durand, biologie ; Michel Farizier, paléobotanique ; Pascale Fresnel, ébénisterie ; Jean-Philippe Jourdrin, photographie ; Antoine Leperlier, verrerie d'art ; Stéphane Moizan, lithogravure ; Anne Muller, direction d'orchestre ; Patricia Portelli, enquête sur les centres socio-culturels ; Pablo Savoye, danse ; Eric Schmitt, espace ; Mustapha Sellami, biologie ; Geoffroy Strikar, peinture ; Lionel Taesch, dressage de fauves ; Emmanuel Tessoung, médecine, et Isabelle Villenave, médecine.



ÉDUCATION

MENACES SUR LES INNOVATIONS D'UNE ECOLE MATERNELLE DE ROUBAIX

Les mésaventures de La Limace bleue

De notre envoyé spécial

L'appel à innover lancé par le ministre de l'éducation nationale se heurte parfois, localement, à des incompréhensions et des pesanteurs. Un exemple parmi d'autres : les innovations pédagogiques qui caractérisent l'école maternelle la Limace bleue, à Roubaix (Nord), risquent d'être remises en cause par l'administration de l'éducation nationale. Pratiquant le décloisonnement des classes et utilisant le « jeu symbolique » comme instrument pédagogique, cette école est critiquée par la municipalité (union de la gauche) depuis que sa directrice a décidé d'y ouvrir un local permettant aux adolescents du quartier — immigrés pour la plupart et souvent en rupture scolaire — de s'y réfugier.

Roubaix. — « *Les apparences, c'est une combine d'adultes. Tenez, les limaces, par exemple. Collées au sol, poisseuses et pousseuses, vous avouerez qu'elles n'ont pas bonne mine. Pourtant, jamais vous ne devinerez ce dont elles sont capables. Surtout les bleues. D'ailleurs les bleues, c'est bon. C'est comme de l'ananas. On les gobe, délicatement, et après, on vole, copains comme c'est pas permis, avec les oiseaux. Encore faut-il les trouver. Citroën — assure qu'elles sont très rares : « On en trouve une sur cinq cents millions.* »

Tournons la page. L'histoire est de Boris Vian, dans *l'Arrache-cœur*. Un jour de 1976, les institutrices de l'école maternelle Jean-Macé, à Roubaix, la racontent aux enfants âgés de deux à six ans. Rien d'étonnant à ce que cela leur ait plu : ils « volaient » déjà, loin de l'école uniforme, vers des contrées pédagogiques bien à eux. Et c'est ainsi que, à la demande générale, sur le mur d'entrée, le respectable Jean Macé a dû céder la place à La limace bleue, que Badadou est devenu leur héros et leur fétiche, et que Baboula — la sorcière — n'en finit pas de perdre contre lui d'épiques batailles.

Le bébé perdu

Sans doute le propos nécessite-t-il quelques rappels. A l'origine, une directrice, Mme Michèle Carlier. Arrivée d'Avignon, il y a une quinzaine d'années, elle s'est habituée à cette école coincée entre deux quartiers défavorisés de Roubaix, la ZUP des Trois-Ponts et les vieilles courées du Pile. Surtout, elle y a fait du neuf, dès le début.

Comme nombre de ses collègues, elle obtient que l'école dont elle a la charge soit « à aire ouverte » : activités dans chaque classe le matin, éclatement en ateliers libres l'après-midi. A cette réorganisation de l'espace et du temps s'ajoute bientôt la découverte d'un outil pédagogique, le « jeu symbolique ». La référence est ici le psychologue Jean Piaget (1) : il s'agit d'inventer, par les jeux, un moyen d'expression propre à l'enfant, qui lui permette en même temps d'intégrer les apports extérieurs et, particulièrement, le langage. « *Notre travail*, dit Mme Carlier, *c'est de changer l'enseignement tel qu'il est. Parce que l'on ne constate que des échecs...* » Sur le terrain, ce volontarisme produit tout un petit monde, actif et remuant, où la socialisation naît des jeux collectifs de cent cinquante enfants.

Cet après-midi-là, certains ont choisi le cinéma. « Leur » cinéma. Un réduit minuscule, aménagé comme une réelle salle obscure, bancs authentiques, caissière et projectionniste affairés, vrais tickets de papier. A chaque petite tête son rôle et sa tâche : l'apprentissage est aussi dans cette simulation. On projette *l'Histoire du bébé perdu dans la forêt*. Succession de dessins en diapositives, le film — le scénario, les voix « off » comme les aquarelles et crayonnages — est une fabrication maison.

Le jeu peut aussi franchir les murs et gagner la rue. Dernièrement, ce fut une « campagne électorale » avec son attirail d'affiches, de pots de colle et de partisans. Les enfants avaient entendu parler d'une bombe bizarre « *qui tuait les gens, pas les choses* ». On s'est alors inventé une histoire, Baboula voulant ravager le quartier avec sa bombe et Babadou partant, au contraire, à la recherche de la colombe. Le quartier entre dans la danse. Parents, petits et grands de l'école primaire sont appelés à voter : « *Il faut que Badalou et Baboula racontent le monde qu'ils veulent faire, chacun vote pour le monde qu'il a choisi* », dit un de leurs dazibaos. Leur sorcière n'obtient qu'une voix, la sienne.

L'amusement n'est pas gratuit. « *La liberté, ça se prépare* », dit Mme Carlier. L'expérience est théorisée, décrite et analysée dans un ouvrage pédagogique qu'elle a rédigé avec son mari, accompagné d'une préface élogieuse de M. Marc Rancurel, alors inspecteur d'académie et aujourd'hui directeur des collèges au ministère de l'éducation nationale (2). Un inspecteur départemental conseillera « *une large diffusion* » de l'expérience, car « *se trouvent ici conciliés la rigueur des apprentissages et le respect de la personnalité enfantine* ».

Or ce qui plaisait ne plaît plus. Car Mme Carlier a voulu aller plus loin. Educatrice à part entière, *elle se sent concernée par tout ce qui « déborde de l'école »* : la vie du quartier, les difficultés des familles et la « mal-vie » des adolescents. Aussi, quand certains de ceux-ci — chômeurs, « pré-délinquants », lycéens « sécheurs » — se tournent vers cette maternelle ouverte pour y chercher refuge, les accepte-t-elle : « *Des enfants en rupture qui reviennent vers une école. C'est fantastique, non ?* »

Evidemment, ils n'iront pas dans les salles de classe. Mais elle leur offre un local et une clé. Quatre murs pour abriter leur ennui, autour d'une association sans but lucratif — les Amis de la Limace bleue — et d'un éducateur, détaché d'un club de prévention voisin. Généreuse, l'initiative viole un tabou essentiel : le mélange des âges, ce côtoiement de la « pureté » enfantine et de l'« impureté » adolescente. La municipalité (union de la gauche) — dont dépendent les locaux — et l'administration — qui contrôle la pédagogie — s'inquiètent. On murmure ici et là que « *le mauvais exemple* » *est dans les murs. La rumeur est* méchante : on parle de désinfecter » les lieux, on craint la circulation *de revues pornographiques, on* prétend que les locaux sont détériorés...

Détournement de locaux

Les jeunes — Farid, Hamid, Français, immigrés de la seconde génération pour la plupart — démentent. Ils disent eux, leurs vacances à « *Roubaix-sur-Mer* » ; la brigade canine lâchée à leurs trousses et les séjours dans le coffre des bagnoles de flic. Bref, ils veulent un lieu à eux : « *Le droit d'asile dans les écoles, ça pourrait exister ?* » Et ils *rêvent... d'une machine à écrire.*

Le risque est certain. « *Ingrats* », ils le sont. « *Pourtant cela vaut le coup*, insiste Mme Carlier. *C'est le risque de leur vie.* » Mais la municipalité, qui offre maintenant une *maison délabrée à retaper aux quarante* jeunes concernés, ne veut plus les voir traîner dans l'école. A la *veille des vacances scolaires d'été*, M. R. Cailleaux, l'un des adjoints au maire socialiste, a écrit aux Amis *de La limace bleue que la présence* des adolescents risquait « *de déboucher, à l'avenir sur des incompatibilités susceptibles d'engendrer des troubles pour le voisinage, sinon pour l'ordre public* ». Mme Carlier *n'entend pas céder : maintenu dans* l'école maternelle, le local doit, selon elle, servir au suivi scolaire des *adolescents, puisqu'ils en font la* demande.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux d'éducation du Nord, M. Sorre, n'est pas d'accord : « *Il y a bien eu détournement de locaux* », affirme-t-il. Il ajoute que cette initiative a mis fin à « *l'unicité de vue dans l'école : trois institutrices sur six ont demandé à changer d'affectation* ». Sa préoccupation essentielle : que la Limace bleue ne vienne pas compromettre une autre expérience d'école ouverte, lancée dans un quartier neuf de Roubaix, l'Almagare. Aussi a-t-il demandé au directeur de l'école normale de Douai d'évaluer la pédagogie de la Limace bleue. Dans l'attente, il demande à l'école de se conformer aux « *principes communs* » des *établissements préscolaires.*

Le dialogue est *rompu* : *Mme Carlier* refuse en effet tout semblant d'inspection, défendant pied à *pied le principe des « recherches spontanées »*, venues de l'équipe enseignante. Elle a ses défenseurs. *l'inspecteur départemental*, M. March, reconnaît qu'« *il y a très peu de plaintes des parents* ». Et les *organisateurs — socialistes — de la* Fête de la rose, à Lille, qui a lieu dimanche 27 septembre, ont invité *la Limace bleue à y participer.*

C'est ainsi qu'arrivent de drôles d'aventures aux histoires. Sous la *plume de Boris Vian, l'appétit des* enfants pour les limaces bleues leur est fatal : effrayée, parce qu'elle « *les aime tant* » et veut « *les protéger* », leur mère les met en cage... A Roubaix, certains aimeraient que cette fin ne soit pas celle de la Limace bleue.

EDWY PLENEL.

(1) Cf. Jean Piaget, *la Psychologie de l'enfant*, « Que sais-je ? », P.U.F., pages 46 et 47.

(2) *L'Histoire de Doucelaine, langage parlé et langage écrit à l'école maternelle*, par Michèle et Jean Carlier, « Pédagogies de notre temps », Librairie Hachette, 1974.

JUSTICE

LES POURSUITES CONTRE UNE PUBLICATION ANTISÉMITE

Un « lynx » nostalgique

« *Ecoutez, si Jésus ressuscitait, il tomberait sous le coup de la loi Pleven parce qu'il a chassé les marchands du Temple* » (1). C'est par ces propos que M. Henri-Robert Petit, un homme de quatre-vingt-deux ans, a tenté, vendredi 25 septembre, devant le tribunal correctionnel de Pontoise (Val-d'Oise), de justifier son racisme et son antisémitisme.

Auteur d'un article intitulé « *Israël contaminé* », paru dans une publication dont il était le directeur, M. Petit, domicilié à Argenteuil, ancien membre de l'ex-FANE (Fédération d'action nationaliste européenne) était poursuivi pour diffamation commise par voie de presse à l'encontre de personnes en raison de leur origine et de leur appartenance à une ethnie, à une nation, une race ou une religion, et pour incitation à la haine et à la violence raciale, en vertu de la loi de 1972. Des documents et des exemplaires de cette publication « *le Lien du Lynx club* avaient été saisis à son domicile lors d'une enquête dans les milieux d'extrême-droite après une agression dans un débit de boissons d'Argenteuil. Un fichier comportant 407 noms de sympathisants et adhérents de l'association, avocats, médecins, généraux, avait été également saisi chez le président du « *Lynx-Club* », M. Robert de Fontenelle (*le Monde* du 26 décembre 1980).

Dans l'article incriminé, en septembre 1980, M. Petit dénonçait les « *milieux de la mafia hébraïque, politiques, économiques et sociaux, des trafiquants de tous acabits [qui] sévissent dans le pays de la Mer Morte* » Il écrivait notamment : « *A l'ère des pionniers et des enthousiasmes pour les kibboutzim a succédé celle des trafiquants de tout bord et la perversion règne à tous les échelons. Les sionnistes ont leurs héros mais ils sortent de la pègre internationale.* » Il doutait de l'existence des camps de concentration puisque, disait-il, Mme Simone Veil en était revenue vivante...

Né le 4 mai 1899 à Argenteuil, M. Petit devait, dès 1936, *devenir le collaborateur de Darquier* de Pellepoix et fut directeur du *Pilori* pendant l'occupation. *Devant* les « oublis » de l'inculpé, M[e] Charles Korman, représentant la Licra, qui s'était *portée partie civile*, ainsi que le M.R.A.P., devait rappeler qu'il avait collaboré à l'Institut d'études des questions juives, organisme parallèle au Commissariat aux questions juives et *qu'il avait rédigé* pour cet Institut un opuscule intitulé *l'Emancipation des juifs.*

En 1944, il devait réclamer l'asile politique en Allemagne avant de revenir en France. Puis il *participa* à la rédaction de nombreux journaux et revues d'extrême droite. Le *lien du Lynx-Club*, qui en était à son vingt-cinquième numéro au moment de l'inculpation de M. Petit, tirait à 300 exemplaires.

« *Je prends toute la responsabilité de ces articles*, a expliqué M. Petit. *Je ne fais qu'exprimer la pensée de beaucoup de gens. Un journaliste a pour mission de faire connaître ce qui n'est pas connu du public. Cela ne plaît pas toujours. Je suis nationaliste.* »

Les cheveux blancs, le dos voûté, habillé d'un imperméable *marron, M. Petit, à l'apparence* anodine d'un bon vieux grand-père, a écouté, attentif, souriant parfois, mais toujours calme, les propos de la partie civile et le sévère réquisitoire du procureur de la République, M. André Ride. M[e] Francis Pudlowski, pour le M.R.A.P., devait dénoncer « *la tentative de banalisation du nazisme* », tandis que M[e] Korman s'étonnait du silence que le parquet avait observé lors des premiers numéros du *Lynx-Club*, qui lui étaient pourtant adressés au titre du dépôt légal.

M. André Ride, pour le ministère public, après avoir énuméré *la longue liste des camps de* concentration, s'est exclamé : « *La bête immonde n'est pas encore morte et ne demande qu'à frapper* (...). *Ce que je vous reproche par-dessus tout, c'est, plus encore que la bêtise et l'ignominie de vos écrits, la perversion de l'esprit à laquelle ils peuvent amener. C'eût été un moindre mal que vous vous contentiez de ressasser entre nostalgiques du III[e] Reich vos haines rancies et vos rancœurs, mais vous avez voulu en entraîner d'autres à commettre également ce péché contre l'esprit, et, ça, c'est impardonnable.* » M. Ride a réclamé six mois d'emprisonnement avec possibilité de sursis et 100 000 francs de dommages-intérêts.

De son côté, l'avocat de la défense, M[e] Lebenoit, plaide, non pour défendre l'idéologie de son client, mais pour le « *principe même de la liberté d'expression* ». « *On ne pourra jamais empêcher les gens de penser ce qu'ils veulent, mais on les empêchera de publier. C'est grave. L'expression est la première prévention contre la violence* ».

Dans la salle, quelques sympathisants étaient venus soutenir M. Petit, et, parmi eux, M. Mark Fredriksen, qui devait déclarer : « *Tous les mouvements ont subi une répression à leur début ; c'est normal que nous la subissions, mais nous parviendrons à en sortir. Nos idées existent.* »

Jugement le 16 octobre.

JACQUELINE MEILLON.

(1) N.D.L.R. — Allusion probable à la loi du 4 juin 1970, dite loi « anticasseurs » ou à la loi antiraciste du 1[er] juillet 1972, textes votés alors que M. René Pleven était garde des sceaux.

DÉFENSE

L'ARMÉE DE L'AIR RECOMMANDERA L'ACHAT D'AVIONS AMÉRICAINS POUR AMÉLIORER LA DÉTECTION A TRÈS BASSE ALTITUDE

Devant soixante-dix députés que le ministre de la défense, M. Charles Hernu, avait invités, jeudi 24 septembre, à visiter le P.C. stratégique de Taverny (Val-d'Oise), *le général Guy Fleury*, chef d'état-major de l'armée de l'air, et le général Bernard Capillon, commandant la défense aérienne, ont fait part de leur intention de recommander au gouvernement français l'achat, à l'étranger, d'un système aéroporté de détection à très basse altitude. Il s'agit de l'acquisition de quatre ou cinq avions bimoteurs Hawkeye (œil de faucon) qui sont conçus par la société Grumman et qui *sont destinés à l'identification* d'appareils attaquant à moins de 150 mètres d'altitude.

Le général Capillon a reconnu, en réponse à des question de députés, que la détection aérienne en France, par des radars installés au sol, présentait des insuffisances ou des *défaillances* pour la zone des 500 pieds (entre 100 et 200 mètres) d'altitude qui est, *désormais*, le *niveau de vol* auquel des avions soviétiques, par exemple, peuvent évoluer en configuration offensive à rayon d'action accru.

Deux expérimentations

Pour contrer une menace aérienne à très basse altitude, il faudrait édifier un réseau de plusieurs *centaines de stations radar* au sol, dont la détection resterait techniquement limitée à une vingtaine de kilomètres.

C'est la raison pour laquelle l'armée de l'air française a étudié plusieurs *solutions de radars* volants : la construction, en France, d'un avion de détection avancée — à partir de l'appareil de transport Transall — qui exigerait probablement des investissements jugés trop importants, ou l'acquisition d'avions déjà existants — *comme le Boeing AWACS* de l'OTAN ou le Nimrod britannique — qui sont chers à l'entretien et qui auraient l'inconvénient de replacer les forces françaises sous contrôle et commandement allié.

La marine américaine a mis au *point, de son côté, un avion biturbopropulseur* : le E-2C Hawkeye, de Grumman, qu'elle utilise, à partir de ses porte-avions, pour améliorer la surveillance de l'espace *aérien au-dessus et dans les* approches d'une escadre en mouvement. Cet appareil, que des pays étrangers ont aussi acquis, est capable de suivre, simultanément, jusqu'à *six cents* pistes *différentes*, et d'identifier la situation aérienne à 350 kilomètres de distance.

A l'occasion d'une expérimentation, l'an dernier, de ce matériel, à Mont-de-Marsan (Landes), l'armée de l'air française avait constaté que le Hawkeye, adapté à la surveillance aérienne au-dessus des océans, *révélait des points faibles dans* son utilisation au-dessus des terres et, en particulier, que ses systèmes électroniques de bord étaient sensibles à des interférences *créées* par les lignes à haute tension en Europe.

Lors d'une seconde expérimentation en mai dernier, l'armée de l'air s'est déclarée plus satisfaite, après des modifications apportées à *son* avion par le constructeur sur ses remarques.

Devant les députés à Taverny, où se trouve *notamment* le P.C. de la défense aérienne, les généraux Fleury et Capillon ont indiqué *qu'ils adresseraient sous* peu, au ministre de la défense, les conclusions de leur étude d'évaluation des *performances* du Hawkeye.

Les besoins de l'armée de l'air *sont estimés à quatre ou cinq* exemplaires, étant entendu que l'électronique et l'informatique de l'avion seraient « *francisées* ». Le prix de chaque appareil serait de *l'ordre* de 100 millions de francs dans sa version actuelle.

Si cette solution était retenue, le Hawkeye n'aurait pas pour seule mission de surveiller les approches européennes de l'espace aérien national. Il pourrait, selon sa base de départ, opérer en d'autres lieux et, notamment, servir à améliorer la détection aérienne à basse altitude en Méditerranée ou lors de missions d'action extérieure *sur le continent africain* et en océan Indien.

J. I.

Une grande « première » tactique

UN RÉGIMENT EST TRANSPORTÉ PAR HÉLICOPTÈRE ENTRE LE CONTINENT ET LA CORSE

L'armée de terre française a réalisé, dans le plus grand secret, une « première » technique et tactique qui, *si l'on en croit* le chef d'état-major, le général Jean Delaunay, a donné entièrement satisfaction : le transfert d'un régiment par hélicoptère entre le continent et la Corse.

Cette « *première* » a eu *lieu* récemment au-dessus de la Méditerranée. Elle a consisté à transférer le 2ᵉ régiment étranger de parachutistes en séjour au camp de Caylus (Lot-et-Garonne), par des hélicoptères, jusqu'à sa garnison de Calvi, en Corse, avec, probablement, une escale intermédiaire sur la côte varoise. Au total, c'est la valeur de trois compagnies opérationnelles du régiment — environ cinq cents hommes — qui ont été acheminées au-dessus de la Méditerranée par une flotte d'une quarantaine d'hélicoptères Puma.

Le général Delaunay a annoncé, vendredi 25 septembre, à Vouziers (*Ardennes*), *cette « première »* de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT), à l'occasion des manœuvres Meuse-81, qui ont eu lieu du lundi 21 au samedi 26 septembre *dans* l'est de la France. Sans donner d'autres précisions sur ce raid, le chef d'état-major de l'armée de terre *s'est déclaré* satisfait de cet héliportage en Corse.

Le 2ᵉ REP est le *régiment* parachutistes de la légion étrangère qui est intervenu, en mai 1978, à Kolwezi (Zaïre), pour assurer la protection de trois *mille* ressortissants européens du Shaba. On peut penser qu'un héliportage à une aussi longue distance intéresse l'armée de terre, à la fois pour des missions d'action extérieure et pour l'organisation de *commandos* spécialisés dans la libération d'otages.

● *Au cabinet de M. Georges Lemoine*, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, M. Bernard *Lesterlin* a été nommé chargé de mission.

SCIENCES

LE MINISTRE DE LA RECHERCHE VEUT « MARQUER CLAIREMENT LA VOCATION DU FRANÇAIS COMME LANGUE SCIENTIFIQUE ».

Par une lettre en date du 22 septembre, M. Jean-Pierre Chevènement, *ministre* de la recherche et de la technologie, vient de demander aux dirigeants des organismes publics de recherche et de développement de prendre *toute* une série de mesures *« destinées à marquer clairement la vocation du français comme langue scientifique »*.

Dans cette lettre, le ministre, qui estime que *« la reconnaissance du français comme langue scientifique mondiale »* sera sans doute *« le fruit d'un immense effort entrepris dans notre pays en faveur de la science et de la technologie »*, demande que les chercheurs *« emploient systématiquement le français dans les diverses rencontres auxquelles ils sont conviés en France ou dans les pays francophones »*, qu'ils soient incités à publier leurs travaux en français, *« ou à tout le moins sous une forme bilingue lorsque la large diffusion de ces travaux l'impose »*.

Il demande, enfin, qu'à partir du 1ᵉʳ janvier prochain tous les congrès internationaux organisés en France bénéficient de la traduction simultanée et annonce que son ministère ne soutiendra plus, *techniquement ou financièrement*, *« l'organisation en France de manifestations internationales qui seraient annoncées et qui se dérouleraient exclusivement en langue étrangère »*.

● *Le quatrième tir du lanceur européen Ariane* a été fixé au 14 décembre prochain. Ce sera le dernier tir du programme de développement. Il doit permettre la mise en orbite du satellite géostationnaire de télécommunications maritimes Marecs-A, construit sous maîtrise d'œuvre britannique au titre du programme de télécommunications de l'Agence spatiale européenne. Sera aussi *mise* en orbite une expérience scientifique construite par les membres d'un club aérospatial.

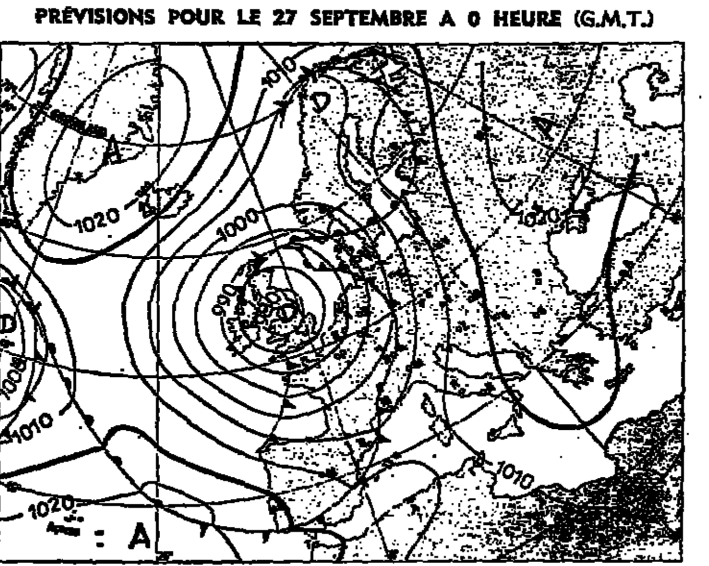
● *Le second vol de la navette spatiale* devrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre ou au début de novembre. Après examen des dégâts causés au revêtement par une fuite d'oxyde d'azote (*le Monde* du 24 septembre), les ingénieurs ont estimé *qu'une* réparation sur le pas de tir était possible, et qu'il n'était pas nécessaire de ramener la *navette* à son hall de montage. Dans ces conditions, il devrait suffire d'une quinzaine de jours pour fixer à nouveau les trois cent trente-huit tuiles de silice dont le collage a été endommagé.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE


SITUATION LE 26.09.81 A 0 h G.M.T.


PRÉVISIONS POUR LE 27.9.81 DÉBUT DE MATINÉE


PRÉVISIONS POUR LE 27 SEPTEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le samedi 26 septembre à 0 heure et le dimanche 27 septembre à 24 heures :

La perturbation pluvieuse qui a traversé notre pays samedi affectera encore nos régions de l'Est et du Sud-Est en prenant un caractère orageux. Elle sera suivie par un temps instable et frais avec grains *parfois orageux*.

Dimanche matin, le temps sera *pluvio-orageux près des Alpes*, du Jura et des Vosges, ainsi que sur la Corse.

Sur les autres régions, le temps sera instable avec des averses orageuses et des vents forts de secteur nord-ouest. En cours de journée, ce type de temps s'étendra à nos régions de l'Est et du Sud-Est. Des *giboulées de neige* pourront être observées jusque vers 1 500 mètres, *sur les versants nord des reliefs*.

Le mistral s'établira.

Les températures seront en baisse.

Le samedi 26 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 993,6 millibars, soit 745,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26) : Ajaccio, 26 et 13 degrés ; Biarritz, 23 et 16 ; Bordeaux, 22 et 15 ; Bourges, 19 et 11 ; Brest, 17 et 11 ; *Caen*, 19 et 14 ; *Cherbourg*, 17 et 12 ; Clermont-Ferrand, 18 et 10 ; *Dijon*, 18 et 9 ; *Grenoble*, 21 et 12 ; Lille, 18 et 12 ; Lyon, 18 et 13 ; Marseille, 25 et 22 ; Nancy, 14 et 8 ; Nantes, 21 et 13 ; Nice, 26 et 17 ; Paris-Le Bourget, 18 et 12 ; Pau, 20 et 16 ; Perpignan, 23 et 16 ; Rennes, 19 et 13 ; Strasbourg, 18 et 8 ; Tours, 20 et 15 ; Toulouse, 21 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 16 degrés ; Amsterdam, 13 et 11 ; Athènes, 33 et 20 ; Berlin, 20 et 12 ; Bonn, 15 et 10 ; Bruxelles, 15 et 11 ; Le Caire, 32 et 22 ; Iles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 17 et 11 ; Dakar, 31 et 28 ; Genève, 18 et 8 ; Jérusalem, 32 et 16 ; Lisbonne, 22 et 15 ; Londres, 18 et 13 ; Madrid, 22 et 14 ; Moscou, 15 et 8 ; Nairobi, 27 et 12 ; New-York, 21 et 14 ; Palma-de-Majorque, 27 et 22 ; Rome, 26 et 16 ; Stockholm, 16 et 13.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE : HEURE D'HIVER

L'heure d'hiver entrera en vigueur en France le dimanche 27 septembrbe à 3 heures du matin. A cette heure, les montres, horloges et pendules devront être mises sur 2 heures.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 26 septembre 1981 :

DES DECRETS

● Fixant pour 1981 les modalités d'application de l'article 5 de la loi du 10 juillet 1964 modifiée en vue de favoriser le développement de l'assurance contre les risques agricoles ;

● Relatif au taux de la taxe perçue sur les farines, semoules et gruaux de blé tendre au profit *du budget* annexe des prestations sociales agricoles au cours de la campagne 1981-1982 ;

● Modifiant le décret du 6 août 1975 modifié créant sur les céréales une taxe parafiscale destinée à alimenter le *fonds* national de développement agricole ;

● Fixant le régime financier des céréales pour la campagne 1981-1982.

DES ARRETES

● Fixant la répartition et l'af*fectation* du solde des produits de l'émission versés par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer ;

● Modifiant un précédent arrêté relatif aux conditions d'octroi et aux *montants* des prêts conventionnés.

D'autre part, le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 26 septembre publie une liste de *décrets* portant nomination dans l'ordre du Mérite maritime ; d'*arrêtés* portant attribution de la médaille d'honneur des postes et télécommunications ; de *décisions* portant *attribution* de la Croix du combattant volontaire de la guerre 1914-1918, de récompenses aux auteurs des travaux *scientifiques* ou techniques, d'une récompense pour actes de courage et de dévouement.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3 025

HORIZONTALEMENT

I. Oblige à regarder avec un certain recul. Monsieur Jourdain en faisait sans le savoir. — II. Un tel calcul pose un problème de soustraction. Les eaux de la Cure la font grossir. Pour elle et lui ou pour ailes et œufs. — III. Agent stu*péfiant*. Voyageuse utilisant le sens giratoire. — IV. Dé*monstratif*. Ses bâtiments ne sont pas de plaisance mais ses pavillons souvent de complaisance. L'un regarde beaucoup, l'autre furète. — V. Relatif à des *sujets* ayant mauvaise tête mais bon dos. Fut *perdante par* la faute d'un cheval cependant bien placé. — VI. Brillant fixé au-dessus de la *montre*. Bouffon de roi. — VII. Possessif. Se lève quand le soleil est *couché*. Se livrer à une action dégradante menant à la corde. — VIII. Que des *esprits* forts ont fort troublé l'esprit. S'offrent en formulant des vœux. — IX. Mascotte d'une garnison romaine. Objectif de Mandrin et de ses malandrins. *Utilisai*. Ne manque pas de bras mais d'énergie. — X. Une telle politique ne *peut que favoriser certaines* relations. Sésame ouvrant la porte du paradis. — XI. Pif ou piaf. Système permettant de réduire le débit de certains flux. — XII. Tactique du tac au tac. Petite aire champêtre. Idole dont le succès ne tient qu'à un disque. — XIII. *Commande le canard* ou imite le hibou. Avec lui, on détient le mystère de la transfiguration. — XIV. *Façon* d'aller dans les deux sens du mot. Préposition. Un bleu ou un Jaune. — XV. Crack. *Entre quatre* yeux et en trois mots. Humides, ils ennuient ; secs, il nous font suer.

VERTICALEMENT

1. Agent de la sûreté. Le Ciel et la Terre l'avaient pour belle-*fille*. — 2. Mieux vaut *le rendre* par politesse que par indisposition. Leur femme peut porter la *culotte* et eux *manier* le manche à balai. — 3. Pépinière de légumes. La belle et la bête. Rem*plumer* un rossignol. — 4. Tenancier d'une rôtisserie. Personnel. Cause bêtement et à *inintelligible* voix. Deux lettres écrites en une seule. — 5. Cambrésien qui sut « s'élever » jusqu'à *la* célébrité. Inviter à gagner la Chambre, mais pas pour dormir. — 6. Fraîcheur suédoise visible au cœur d'une allumette. *Portent* l'habit de jour *comme* de nuit. — 7. Le mâle qui répand la terreur. Ville de Catalogne. Se situe historiquement entre Austerlitz et Friedland. — 8. Fit porter *le* jaune à Héra qui, en échange, la mit au vert. Exclut toute spéculation. Permet d'ac*croître un bien*. — 9. N'a pas pour habitude de reculer devant ce qu'il avance. La plus célèbre fut suscité par le mirage *de l'or*. Bénéfice parfois d'un contre favorable. — 10. Cellules incorporées dans un appareil sensible. Mines. — 11. Le protégé de la marquise. Galopeur sur le retour. — 12. Participe passé indiquant que le futur est passé *dans* le passé. Vouée à la promiscuité. — 13. Telle une petite amie qui voit grand. Article. La belle Aurore y précède Phébus. — 14. Passeur de montagnes et d'océans. Coup double. Personnel. — 15. Un homme soucieux de paraître. De telles *conceptions* sont plus théoriques que pratiques.

Solution du problème n° 3 024

Horizontalement

I. Cannibale. — II. Alaise. Es. — III. Net. Ecart. — IV. Taule. Ri. — V. Rä. Urne. — VI. Tri. Cris. — VII. Ras. Lev. — VIII. Tréteau. — IX. Creuser. — X. Eu. Au. — XI. Sage-femme.

Verticalement

1. Cantatrices. — 2. Aléa. Ra. Rua. — 3. Naturiste. — 4. Ni. La. Ruse. — 5. Isée. Clés. — 6. Bec. Uretère. — 7. Arriver. — 8. Lérins. Am. — 9. Est. Queue.

GUY BROUTY.

CIRCULATION

LES RESPONSABILITÉS DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Quelque deux millions trois *cent mille enfants* des *banlieues* et des campagnes françaises ont recours, chaque jour, pour se *rendre à l'école, au* système du transport scolaire ; environ un million cinq cent mille d'entre eux empruntent des véhicules *spécialement affectés au ramassage* et quelque huit cent mille autres utilisent des lignes régu*lières d'autocars*...

Les circuits de *ramassage* organisés par les communes (30 % du total), par les syndicats de communes (29 %), par les dépar*tements* (29 % également) et par les associations de parents d'élèves (11 %) sont souvent *confiés* à des entreprises de transports publics. Celles-ci, souligne le Centre de documentation et d'information de l'assurance, connaissent *parfaitement* la réglementation, très stricte, qui s'impose en matière *de sécurité*, et les *accidents* (en regard de 2 millions de kilomètres parcourus quotidiennement) restent rares : une cinquantaine chaque année.

Mais il importe de connaître le problème des responsabilités que pose le ramassage scolaire.

Si un jeune passager est blessé pendant le trajet *ou* en montant dans un car de ramassage, la responsa*bilité* n'en *incombe* pas *automatiquement au* chauffeur. Celui-ci est, en effet, tenu de bien conduire, mais il n'est pas *chargé de veiller* à ce que *les* enfants se conduisent bien. Cette mission est celle d'un accompagnateur, et c'est l'organisateur *qui portera la responsabilité* d'un accident si un élève se blesse lors d'une bousculade au *moment* de l'embarquement ou du *débarquement, ou* à la *suite* d'un chahut durant le voyage.

Les tribunaux considèrent d'ailleurs la présence d'un surveil*lant aux côtés des enfants* comme indispensable. C'est seulement si le conducteur a commis une faute ou une impru*dence qu'il peut être rendu* responsable d'un accident.

Lorsqu'un accident, non causé par le chauffeur, survient, trois *éventualités* peuvent se présenter : l'organisateur *est seul* responsable : son assurance de responsabilité civile prendra en charge les *dommages* subis par les enfants ; un des *enfants* est responsable : l'assurance de responsabilité civile familiale de ses *parents indemnisera le* ou les blessés ; un jeune est responsable de ses propres blessures : en plus des prestations de la Sécurité *sociale*, il percevra les indemnités de l'assurance scolaire ou de l'assurance *« individuelle-accidents »* éventuellement souscrite.

DÉVIATION A DOL (ILLE-ET-VILAINE). — *Depuis* le 20 septembre, la déviation de Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) sur la R.N. 176 est mise en service.

Longue de 2.800 kilomètres, cette *nouvelle voie comportera dans* sa phase définitive deux chaussées de 7 mètres séparées par un terre-plein central.

PARIS EN VISITE

LUNDI 28 SEPTEMBRE

« L'Ecole des beaux-arts », 10 h., 13, quai Malaquais, Mme Vermeersch.

« Le musée de Cluny », 15 h., 6, place Paul-Painlevé, Mme Bouquet des Chaux.

« La sculpture gothique », 15 h., Musée des monuments français, place du Trocadéro, Mme Garnier-Ahlberg.

« L'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu », 15 h., 19, rue Oudinot, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« L'hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« La Sainte-Chapelle », 15 h., devant les grilles du palais de justice (Arcus).

« La Sorbonne », 15 h., 46, rue Saint-Jacques, Mme Raguenau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le nord du Marais », 15 h., métro Chemin-Vert, Mme Hager.

« Provence et Languedoc au douzième siècle », 15 h., Musée des monuments français, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Marais, la place des Vosges », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

« Jardins de l'hôtel Biron », 15 h., 77, rue de Varenne, entrée (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h., 133, Champs-Elysées, Pierre Brouwers : « San Francisco », (reportage audiovisuel) (club Publicis).

18 h. 30, Centre Georges-Pompidou, salle d'actualité, M. Acharri : « La musique des années soixante ».

Le Monde

culture

LETTRES

Le quarante-cinquième congrès du Pen Club

« Il faut donner le goût de lire et redistribuer la parole », déclare M. Jack Lang

Le quarante-cinquième congrès international du Pen Club, qui a eu lieu à Lyon, du lundi 21 au vendredi 25 septembre, avait choisi de tenir sa séance de clôture à Paris, à l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne. Quelque quatre cents écrivains, venus de cinquante pays des cinq continents, ont entendu d'abord M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO, se féliciter du fait que « l'humanité commence à se reconnaître dans tous ses fils » et dire qu'il ne saurait y avoir « d'exigence collective qui puisse nous faire ignorer le sort d'une seule voix ni l'expression de certaines valeurs ». Plaidant pour le droit de chacun à s'exprimer, il a dit : « Il n'est pas permis de laisser périr des voix. Que nous serait une littérature (...) qui laisserait en marge nombre de voix. »

Pour sa part, en ouvrant la séance, M. René Tavernier, président du Pen Club français, avait déclaré : « *Il nous appartient de veiller à ce que dans tous les pays les écrivains puissent écrire, publier et lire (...), bref que la littérature puisse continuer à exister.* »

Les dangers qui menacent la libre expression et le développement harmonieux de la culture sont parfois d'ordre politique, mais, souvent, ils sont dus tout simplement à l'indifférence, a rappelé M. Simon-Pierre Nothomb, secrétaire général adjoint de l'Agence de coopération culturelle et technique. Il a plaidé aussi pour que, en matière culturelle, on équilibre mieux les échanges Nord-Sud et que l'on facilite les rapports Sud-Sud.

M. Per Wästberg, *président du Pen international*, a évoqué les dangers que constituent pour le livre — qui n'a que cinq cents ans d'existence — la télévision et le mode de vie moderne. « *Je rêve, a-t-il dit, d'une bibliothèque universelle qui permettrait de conserver tous les écrits et qui serait une arme puissante de la paix. Il ne faudrait pour la réaliser qu'une fraction infime des budgets militaires.* » Et de rappeler que la vocation du Pen n'est pas d'apprendre aux gens à lire seulement pour que les écrivains puissent survivre, mais pour établir une meilleure compréhension dans le monde et enrichir chacun de ses habitants.

Le droit à la libre expression

A Lyon, le congrès avait adopté une série de motions concernant les Etats qui ignorent ou qui sanctionnent l'exercice du droit fondamental à la libre expression. Ainsi, par exemple, sur proposition du Pen belge, le congrès a demandé au gouvernement tchécoslovaque d'abandonner toutes les poursuites engagées contre dix-huit intellectuels « *pour activités subversives en collusion avec des puissances étrangères* », alors qu'ils n'ont fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression garanti par l'article 19 de la convention des Nations unies sur les droits civils et politiques, signée par la Tchécoslovaquie en 1975. La défense de cultures baltes et juive en U.R.S.S. a été évoquée. Le congrès a demandé aussi à l'U.R.S.S. de laisser émigrer l'écrivain Anatoli Martchenko, condamné à nouveau, il y a trois semaines, à dix ans de camp. Des protestations concernant le sort fait à des écrivains en Corée-du-Sud, en Yougoslavie ou en Iran, et le refus de visas américains à des écrivains d'Amérique latine ont été notamment élevées. De même, une résolution adoptée sur proposition du Pen néerlandais invite le gouvernement français à révoquer l'article 14 de la loi de 1881, qui a permis à plusieurs reprises au ministre français de l'intérieur, dans le passé, d'interdire en France un certain nombre de livres d'origine étrangère.

Enfin, la dernière séance lyonnaise, consacrée à la poésie, s'est terminée par un vibrant hommage à Paul Valéry et à Louise Labbé, et le prix qui porte le nom de celle-ci a été attribué à Micheline Dupray pour son recueil *Trains amers*.

M. Jack Lang, ministre français de la culture, a clos la réunion solennelle en s'interrogeant sur la nature des pouvoirs. « *Le pouvoir politique peut être pernicieux et pervers* », dit-il, mais il peut aussi œuvrer « *pour la liberté, contre les interdits* ». Il faut se garder des « *pouvoirs économiques croissants* ». Les écrivains, eux, ont « *le pouvoir de subjuguer* » et peuvent tendre à « *accaparer l'expression* ».

Le pouvoir intellectuel est un pouvoir fort, a-t-il dit. Ainsi, « *Paris que nous aimons tant, mais qui, parfois, nous irrite et souvent nous étouffe* », empêche d'autres multiples voix de se faire entendre. Il a donc prêché pour « *une redistribution de la parole* » afin que « *chacun, dans sa ville, à sa place, puisse mieux organiser son destin* ». Il voit deux tâches à accomplir : d'abord, faire aimer le livre, donner aux gens le goût de lire; et aussi « *d'être aux côtés de ceux que François Mitterrand a appelés les combattants de la liberté* ». « *Chaque fois que l'un d'entre vous aura des difficultés*, a conclu M. Lang, *il trouvera chez nous un toit, une amitié.* » — Am. B.

CINÉMA

« La vie continue », de Moshe Mizrahi

Une femme, Jeanne, se trouve brutalement veuve à cinquante ans, sans profession, avec trois enfants : une fille âgée de dix-huit ans et deux garçons plus jeunes. Annie Girardot étant la vedette, on pouvait s'attendre à un mélodrame et à *un numéro de monstre sacré.*

Moshe Mizrahi n'est certes pas un grand cinéaste comme « *la Vie devant soi* » avait pu le laisser croire. Mais il a le sens des nuances et son film est très émouvant par la manière simple dont il montre la coupure d'une vie, la douleur hébétée suivant la perte d'un être cher, l'absence intolérable d'après la mort, les objets et les vêtements dont on se débarrasse parce qu'on a trop mal, la nécessité de survivre au milieu des difficultés matérielles.

Annie Girardot joue le rôle de Jeanne avec cœur, avec cette sensibilité profonde qu'elle cache trop souvent sous des démonstrations de métier. Elle est touchante et vraie dans tous ses gestes, ses rapports avec sa mère, ses enfants et la famille de son mari. A partir de l'apparition de Jean-Pierre Cassel — qui se tire bien d'un personnage un peu trop « fabriqué », — le film bascule vers le romanesque édifiant, au détriment de l'émotion réelle de la première partie. Mais on aime bien les scènes entre Annie Girardot et Pierre Dux (Max, commerçant juif du Palais-Royal) où s'exprime subtilement la philosophie de ceux qui ont beaucoup souffert et continué à vivre.

JACQUES SICLIER.

• Voir les films nouveaux.

PHOTO

Guy Hervais, l'Opéra et la mode

Lauréat de l'aide à la première exposition, *Guy Hervais* propose chez Agathe Gaillard deux reportages distincts : le premier sur l'Opéra de Paris, le second, plus récent, sur la mode parisienne. A chaque fois il s'agit des coulisses et du temps qui précède juste ou qui suit la représentation, qui retourne l'artifice.

Dans les loges et les salles de répétition de l'Opéra, Guy Hervais a surtout repéré des instants de solitude, arrêtés dans de grands miroirs vides, et des effets de disproportion d'espace. De la mode il a pris l'envers des visages, une sorte de défiguration, le moment où le hiératisme se déglingue et où il ne reste que le profil, alors que l'intérieur se vide comme une poupée trop gonflée. Un travail net, discret, joli, plutôt classique, et sans grands éblouissements.

H. G.

★ Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe à Paris (4e). Jusqu'au 17 octobre.

Un entretien avec Bajin

(Suite de la première page.)

— Dans Au fil de la plume, *n° 14, vous écriviez en mars 1979 : « J'espère que les jeunes n'auront pas à emprunter les chemins tortueux que nous avons été obligés de suivre et qu'ils verront la réalisation complète de leurs objectifs. » Considérez-vous maintenant que certains de ces jeunes ont mené un combat erroné ? Je pense à Wei Jingsheng, Wang Xizhe, Liu Qing etc., qui croupissent en prison pour avoir réclamé les libertés démocratiques et le respect des droits de l'homme.*

— Je ne connais pas la situation de ces jeunes. J'ai seulement entendu parler de Wei Jingsheng. Il aurait vendu des secrets militaires... Le problème des jeunes est complexe. Il y en a de bons et il y en a de moins bons. Certains ont même perdu tout idéal. Mais je reste persuadé que nous devons leur confier nos espérances et je suis convaincu que ce sont les bons qui prendront en main le destin de la Chine.

— On a dit de certains de vos écrits récents qu'ils font partie de la fameuse « littérature de la cicatrice » *(2) née au lendemain de la chute de la « bande des quatre » pour dénoncer les exactions commises avant et surtout pendant la révolution culturelle.*

— Je ne suis pas d'accord avec ce point de vue. Lorsqu'on découvre une maladie chez quelqu'un, il faut d'abord chercher à la guérir. Il n'est pas bon d'exposer uniquement les cicatrices, les traces de blessure qu'on ne peut guérir. Quelques auteurs ont adopté cette démarche, mais ils sont de plus en plus rares.

— En septembre 1957, vous interveniez sans équivoque dans le Quotidien du peuple *pour « dénoncer* l'influence pernicieuse dans le domaine de la littérature de la clique antiparti composée de Ding Ling et Feng Xuefeng ». *En août 1979, vous avez écrit un petit essai sur Feng Xuefeng dans lequel vous regrettez amèrement, dans des termes très émouvants, d'avoir été, comme vous le dites, un « perroquet » du régime. Pensez-vous que l'ère de ces meetings de critique est révolue ? Si elle revenait, seriez-vous amené à y participer ?*

— Non, ce n'est pas possible qu'il y ait à nouveau de telles réunions. Enfin, je ne peux quand même pas le garantir absolument. Ce qui est certain, c'est que je ne serai jamais plus accusateur. Les yeux des lecteurs me regardent. Je me dois de ne pas les décevoir.

— Récemment, un écrivain célèbre, Bai Hua, a été violemment critiqué pour son scénario de film Amour amer *(3). Que pensez-vous de cette œuvre ? Estimez-vous la critique justifiée ?*

— Je n'ai pas encore lu ce scénario. Mais je pense qu'il est normal qu'une œuvre littéraire donne lieu à des appréciations diverses. S'il y a des critiques, cela n'a pas grande importance. Vous pouvez toujours vous défendre. En dernier ressort, ce sont les lecteurs seuls qui doivent juger.

— Dans un article paru également dans Au fil de la plume, *n° 14, vous avez écrit :* « A dire vrai, notre génération n'a pas achevé la tâche qu'elle s'était fixée : combattre le féodalisme et instaurer la démocratie en Chine ». *Pensez-vous qu'il y a toujours des résidus de féodalisme en Chine et que la démocratie n'est toujours pas instaurée ?*

— Oui. Je vais vous prendre un exemple. Quand nous étions jeunes, à l'époque du 4 mai 1919, nous luttions déjà pour la liberté du mariage. Aujourd'hui, ce problème subsiste : il y a beaucoup trop de mariages arrangés par les parents ou combines par des entremetteurs. Bien d'autres aspects du féodalisme qui a marqué la société chinoise pendant deux mille ans sont encore présents.

— Bajin, je voudrais terminer cet entretien en vous demandant quels sont vos projets d'avenir pour l'immédiat. Où en est votre roman sur la condition des intellectuels pendant la révolution culturelle ?

— Après la chute de la « bande des quatre », je m'étais fixé un plan de cinq ans, écrire treize ouvrages (y compris la traduction de cinq volumes d'Alexandre Herzen) : cinq recueils *Au fil de la plume* (deux de ces recueils sont déjà parus et un autre est actuellement sous presse), un *Recueil de souvenirs* que j'ai achevé et qui sera prochainement publié à la fois à Pékin et à *Hongkong*, enfin deux romans sur la condition des intellectuels dans la Chine socialiste. Je pensais pouvoir terminer dès cette année un de ces deux romans. Mais je ne suis pas en mesure de le finir avant l'année prochaine. Vous voyez, je suis passablement en retard sur mon programme de travail initial. Mais je désire *toujours* autant atteindre cet objectif que je me suis fixé et je suis prêt à refuser certaines responsabilités pour pouvoir travailler davantage.

Propos recueillis par
ALAIN PEYRAUBE.

(2) Cf. *Le Monde Dimanche*, 21 septembre 1980.
(3) Cf. *Le Monde*, 4 juin 1981.

UN DES FAVORIS DU PRIX NOBEL

Bajin (Pa Kin) est né en 1904 dans le Sichuan. Il termine ses études secondaires à Nankin en 1925, il séjourne à Shanghai, où il écrit et traduit des articles de propagande anarchiste, puis il se rend en France, où il passe deux ans, de 1927 à 1929. Il y écrit son premier roman, « Destruction », qui le rend d'emblée célèbre. A son retour à Shanghai, il mène une activité littéraire intense et il s'impose rapidement comme l'un des plus grands écrivains de sa génération. De 1928 à 1948, il publie vingt romans, treize recueils de contes, cinq récits de voyages, douze recueils d'essais.

Dès l'établissement de la République populaire de Chine (1949), il occupe des fonctions officielles : il est élu en 1953 vice-président de l'Union des écrivains et en 1954 député du Sichuan à l'Assemblée nationale populaire, où il siège sans interruption jusqu'à la révolution culturelle. En 1957, il participe à la « campagne contre les droitiers », mais il est tout de même critiqué et persécuté pendant la révolution culturelle, avant d'être envoyé pour deux ans et demi dans une « école de cadres du 7 mai » (1).

Réhabilité en 1977, il a repris quelques responsabilités officielles, mais il se consacre désormais surtout à la littérature. Depuis la mort de Maodun (mars 1981), il est considéré comme le plus grand écrivain chinois contemporain vivant, et on le cite, depuis plusieurs années, parmi les favoris du prix Nobel.

• ŒUVRES DE BAJIN TRADUITES EN FRANÇAIS :
— *Nuit glacée*, 1946 (Gallimard, 1978) ;
— *Le Jardin du repos*, 1944 (Robert Laffont, 1978) ;
— *Famille*, 1930 (Flammarion, 1979) ;
— *Vengeance*, 1929 (Seghers, 1980) ;
— *Le Secret de Robespierre et autres nouvelles*, 1933 (Mazarine, 1980) ;
— *Le Jardin du repos*, 1944 (Gallimard, « Folio », 1981).

(1) En juillet 1979, Bajin écrivait : « *Chez nous, il y a des gens qui sont contrariés parce que les étrangers appellent nos « écoles de cadres du 7 mai » des « camps ». Moi, je trouve que nos amis étrangers ne sont pas du tout ignorants de la situation chinoise... En deux ans et demi, dans cette « école », je n'ai rien appris, et on me traitait comme un prisonnier* » (*Au fil de la plume*, n° 22.)

MUSIQUE

Luigi Nono à la Biennale de Venise

(Suite de la première page.)

Il eût été étonnant, en effet, que la fantastique irruption de Mahler, et *aussi de Berg, dans l'univers des* concerts, ainsi que l'explosion de la musique romantique dans le disque (Schubert, Brahms et Bruckner notamment), contrastant avec le maigre succès *de la musique contemporaine* et, surtout, des œuvres engagées politiquement et socialement, ne soit pas montée à la tête des musiciens Henze, le premier, avait tourné *bride. Berio avait montré la voie* avec sa *Sinfonia*, Kagel et Schnebel, sous des formes négatives, participaient à ce mouvement...

Ils sont tous là à la Biennale, les anciens *ainsi que Bussotti et Castiglioni*, mais aussi les nouveaux, Peter-Maxwell Davies, Rihm, Sinopoli, *Koering, Ferrero*, etc., même si les « résistants » de Boulez à Ferneyhough, en passant par Carter, Petrassi, Kurtag, Bennisi ou Grisey ne sont pas oubliés dans cette grande *exposition (soixante œuvres* de quarante compositeurs, toutes en création mondiale ou italienne).

Et Nono dans tout cela ? Certes, son *Fragment de Prométhée* est dépourvu de toute référence politique et relève d'un lyrisme suggestif ; on peut y voir, comme Messinis, « un *madrigalisme* » *toujours plus pétri* de fantasmes de la Renaissance. Mais l'œuvre est d'une intégrité de *langage absolue, et le grand critique* italien Massimo Mila fait remarquer que cette veine intimiste privée de Nono a toujours coexisté avec les œuvres politiques des « *revendications des droits des opprimés et de fureur sacro-sainte contre l'oppression* ». Aucun reniement chez *lui, même s'il y a évolution*. Et Mila lance un appel à l'optimisme en cette période de doute : « *Courage, amis ! La musique nouvelle est vivante et pour cela se transforme. L'avenir ne sera pas ennuyeux. Attendons et écoutons.* »

Sur le vaste plancher de basket *du Palais des sports* sont donc disposés : à gauche, sur le devant, trois sopranos et leur chef, un peu *plus loin Luigi Nono, les appareils* électriques et les techniciens du studio expérimental de Fribourg-en-Brisgau, au fond une flûte basse ; à droite, sur le devant, une clari*nette contrebasse, et à la hauteur* de Nono, un admirable ensemble vocal de douze chanteurs dirigé par Roberto Gabbiani.

Tels sont les acteurs de ce drame purement musical, sans aucune sujétion *théâtrale. Prométhée est vu* seulement comme « *une figure emblématique d'une errance, d'une recherche* ». Le texte est bref ; il part d'Eschyle auquel le librettiste Massimo Cacciari a adjoint des fragments d'Euripide, Virgile, Hölder*lin*, Nietzsche, « *collage de pensées qui offre de multiples parcours, comme un archipel ou une forêt* ». Mais le texte lui-même n'est jamais audible et le chant apparaît bien *comme* « *une lecture purement musicale du contenu* ».

Pour Nono, Io persécutée par *Héra après avoir été possédée par* Zeus, est devant Prométhée enchaînée comme son double féminin, l'image de son Eros : elle représente « *les moments d'émerveillement qui font redécouvrir la beauté de l'extase, la méditation non dans le sens de la consolation, mais plutôt comme l'explosion d'une urgence intérieure irrépressible* ».

Comment découvrir une œuvre si profondément intériorisée, où tout paraît étrangement semblable et cependant captive, ou, comme le dit Nono, « *après un pianissimo, une nuance piano peut sembler un cataclysme* » ? *Le chœur ajoute un rôle* dominant, les femmes surtout, en vocalises plaintives, douces et ravissantes, qui dévorent les paroles, longues pages qui se déploient et se *referment, polyphonies flexibles d'une* merveilleuse harmonie plastique, vastes périodes qui peu à peu s'infléchissent *comme un paysage au gré* des heures et des éclairages. La flûte grave (pour les femmes) ou la clarinette basse (pour les hommes) répond, commente, en murmures, points d'orgue et octaviations, que l'électronique amplifie et déplace sans effets spectaculaires, mais comme des plages différentes de méditation.

Un grand solo, puis un duo de sopranos, d'une *tension* et d'une virtuosité extraordinaires, mais toujours au sein d'une même lenteur, accusent l'intensité de cette émotion intérieure qui plane si haut qu'elle *se confond avec l'azur d'un ciel* musical au-delà de la tonalité et de l'atonalité, du rythme et presque de la mélodie, tandis que les chœurs vibrent dans un espace continu, en figures éternisées, comme du Palestrina. Œuvre étrange, difficilement soutenable à la longue, voisine de *l'extase mais à travers laquelle on* retrouve cette fraîcheur, cette candeur altière, ce lyrisme sans concession qui ont toujours été le propre de Nono. A cela s'opposait diamétralement une œuvre de Wolfgang Rihm, dont il faudra reparler.

JACQUES LONCHAMPT.

Conclusion du Festival Berlioz à Lyon

L'esprit, le lieu et le nombre

Faute de salles de concert, presque inexistantes en province, et devant l'exiguïté des théâtres, il est devenu de plus en plus fréquent d'utiliser les palais des sports pour y donner des concerts. Il y a au moins à cela un aspect positif : le public mélomane ne peut plus être considéré comme une minorité électorale respectable sans doute mais négligeable. Dans beaucoup de villes on pourrait constater que les stades ne sont pas plus fréquentés que les salles de concert et cela devrait justifier la décision d'en construire enfin quelques-unes, en se gardant bien toutefois de les faire trop grandes. Au siècle dernier, Berlioz se plaignait de ce que les théâtres étaient trop vastes : il ne suffit pas d'entendre — on entend toujours quelque chose, — il faut, selon ses propres termes, pouvoir vibrer « en sympathie » avec les instruments et les voix.

Il semble, malheureusement, que le long article publié par Berlioz en 1853 et reproduit par ses soins dans A travers chants *soit singulièrement méconnu, au profit des exemples assez discutables qu'il a donnés par ailleurs. Il est vrai qu'il a fait entendre des concerts en 1845 dans l'immense Cirque olympique et, en 1855, au Palais de l'industrie, mais ce sont là des cas isolés, dictés par le souci de tirer enfin quelque argent de sa musique ; placé au milieu de ses troupes, il n'était auditeur ni dans l'un ni dans l'autre cas, aussi faut-il se méfier de la latitude qu'il a laissée, pour l'exécution de son* Requiem, *de doubler ou de tripler l'effectif vocal et instrumental si le local le permet.*

Le choix du Palais des sports à Lyon, outre qu'il présente certaines analogies avec le Ci[illegible] olympique, a sans doute permis d'accueillir plusieurs milliers d'auditeurs (la répétition géné[illegible] était publique également) et ceux-ci n'ont pas manqué d'être frappés tant par la réunion de l'orchestre de Lyon et de l'orchestre de l'Opéra de Paris, que par les mille choristes du chœur régional ; cependant, quelle différence entre ce qu'on a entendu dans ces conditions et l'effet autrement plus convaincant qu'aurait produit dans une église lyonnaise un effectif moins imposant ! Qu'importe le nombre si le résultat n'y est qu'à m[illegible] ?

Le Palais des sports possède une acoustique assez peu réverbérée (on pouvait ainsi entendre certains détails instrumentaux qui se perdent la plupart du temps), mais ses dimensions empêchent, d'une part, de se sentir réellement concerné, d'autre part, introduisent des phénomènes d'écho capricieux : un ténor en coulisse semblait, par exemple, dialoguer avec le ténor solo... Les quatre orchestres de cuivres ayant été placés non pas aux quatre coins du grand orchestre mais aux quatre coins de la salle, on ne fera pas grief au chef, Serge Baudo, de n'avoir pu empêcher les décalages, inévit[illegible] avec la distance, pas plus qu'on ne saurait incriminer les choristes, excellents dans l'ensemble, de n'avoir suivi qu'à retardement l'accelerando du Rex tremendae, ou les bois d'avoir dérapé dans les arabesques de l'Offertorium. Ce sont là des choses qui arrivent mais qui n'arriveront plus lorsqu'on aura admis que la véritable démocratisation de la musique ne passe pas par ces gigantesques kermesses. Mieux vaut satisfaire tout à fait mille cinq cents personnes en cinq concerts que d'en laisser huit mille sur leur faim en une fois. Le Festival Berlioz aurait une leçon de véritable respect à donner qui serait authentiquement dans l'esprit du compositeur. Cette réserve faite, on saluera la qualité du travail des chœurs et de l'orchestre et le sang-froid de Serge Baudo qui, en évitant les catastrophes, possibles à tout moment, a su résoudre avantageusement plusieurs points délicats d'interprétation. Le ténor enfin, Thomas Moser, était excellent en dépit de ses dons d'ubiquité. On verra d'ailleurs tout cela très bien à la télévision, si l'on en juge par la puissance des projecteurs fièrement braqués sur la salle.

GÉRARD CONDÉ.

■ Le chanteur flamenco Terremoto est mort le 6 septembre à Jerez de la Frontera, en Espagne. Il était âgé de cinquante-quatre ans. Terremoto était une grande figure du flamenco, de même qu'Antonio Mairena, qui, lui, vient d'annoncer sa retraite.

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

CARMEN, Palais des sports (828-40-90) : sam., 20 h. 15
UNE FEMME, Cartoucherie, Atelier du chaudron (328-97-04) : sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.
LE DIVAN, La Bruyère (874-76-99) : sam., 21 h. ; dim., 15 h.
BENT : Théâtre de Paris (280-09-30 : sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h.
LA BALADE D'EVA MURGER, Rosny-sous-Bois, O.M.J. (854-56-73) : sam., 21 h.
Douby... Be Good, Petit Casino (278-36-50) : sam., 21 h.
MEDEE, Odéon (325-70-32) : sam., 20 h. 30, dim., 15 h.
LE NOMBRIL, Atelier (606-49-24) : sam., 21 h. ; dim., 15 h.
LE JARDIN D'EPONINE, Comédie des Champs-Elysées (720-08-24) : sam., 20 h. ; dim., 15 h.
MADEMOISELLE, Michodière (742-95-22) : sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30.
PHILIPPE GENTY, Carré Silvia Monfort (531-28-49) : sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.

Les salles subventionnées et municipales

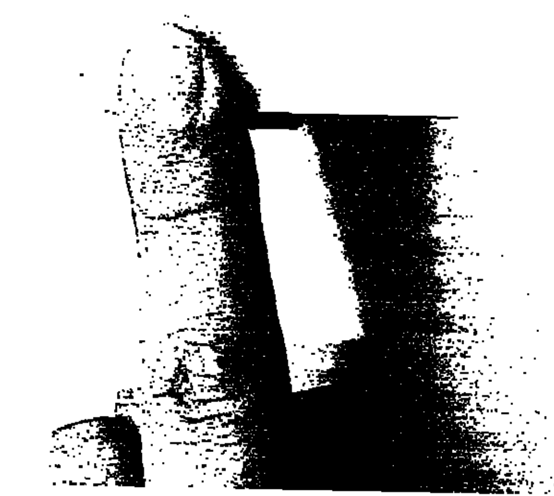
Comédie-Française (296-10-20) : la Locandiera (sam., 20 h. 30) ; *Sertorius* (dim., 14 h. 30) ; l'Education d'un prince, la Double Inconstance (dim., 20 h. 30).
Petit Odéon (325-70-32) : Tu as bien fait de venir, Paul (sam. et dim., 18 h. 30).
TEP (797-96-06) : France, société anonyme ; le Grand Embouteillage (films) (sam., 20 h.).
Centre Pompidou (277-12-33) : les Concerts du Triton (Roussel, Webern, Bartok) (sam., 18 h. 30).
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h. et 16 h. 30) ; Jean-Paul Hubert (sam., 22 h. 15).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : la Vie parisienne (sam., 20 h. 30, sam. et dim., 14 h. 30).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30 et 20 h. 30).
Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h. 30, dim., 16 h.).
Athénée (742-67-27) : Faisons un rêve (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Bouffes-Parisiens (296-97-03) : Diable d'homme (sam., 21 h., dim., 15 h.).
Centre culturel de Belgique (271-26-16) : le Journal d'une femme de chambre (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
Comédie-Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h., dim., 15 h. 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : Freaks Society (sam., 20 h., ; Boris Supervian (sam., 21 h. 30).
Edouard VII (742-57-49) : Deburau (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30).
Espace Gaîté (327-95-94) : D. Lavanant (sam., 20 h. 30) ; On continue à l'appeler Pantalon (sam., 21 h. 45) ; Racontez-moi votre enfance (sam., 23 h.).
Espace Marais (371-10-19) : la Mouette (sam., 20 h. 30) ; Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache (sam., 22 h. 15).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 20 h. 30).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., 20 h. 15) ; Anatole (sam., 22 h., dim., 17 h.).
Hôtel de Gouthière (240-10-10) : Boulevard du crime (sam. et dim., 21 h.).
Hachette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. 30).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir : Yerma (sam., 18 h. 30) ; Douce (sam., 20 h. 30) ; Louise la pétroleuse (sam., 22 h. 15). — Théâtre rouge : les Amis (sam., 20 h.) ; Jacques ou la soumission (sam., 22 h. 30). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h. 30).
Madeleine (265-07-09) : Arsenic et Vieilles Dentelles (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Marigny (256-04-41) : Domino (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Marie-Stuart (508-17-80) : J'écoute un nouveau jour (sam., 20 h. 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam. et dim., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 21 h., dim., 15 h.) ; Ce soir, je sors ! (sam., 22 h., dim., 18 h.). — Petite salle : Un dibouk pour deux personnes (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h., dim., 16 h.).
Œuvre (874-42-52) : Pa (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h.).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30, dernières).
Plaisance (320-00-06) : Teewz et les vipères (sam., 20 h. 30).
Poche (548-92-97) : Accordez vos violons (sam., 21 h.).
Roquette (805-78-51) : Flora Tristan (sam., 20 h. 30) ; le Fétichiste (sam., 21 h. 30).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 18 h.).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
TAI-Théâtre d'essai (278-10-79) : l'Ecume des jours (sam. et dim., 17 h.) ; la Famille Fenouillard (sam., 18 h. 30) ; le Rouge et le Noir (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.) ; le Chien des Baskerville (sam., 22 h.) ; *la Métamorphose* (sam., 24 h.).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Essayez, c'est pas sorcière (sam., 20 h. 15) ; Nous, on fait où on nous dit de faire (sam., 21 h. 30).
Théâtre en rond (387-88-14) : Douze hommes en colère (sam., 21 h.).
Théâtre Paris-12 (343-19-01) : Thérèse Raquin (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Théâtre Présent (203-02-55) : la Brasse à l'envers (sam., 21 h., dim., 17 h.).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : l'Amour de l'amour (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 18 h. 30).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Une heure à tuer (sam., 21 h., dim., 15 h. et 18 h. 30).
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).

Dans la région parisienne

Bagneux, Chapiteau : Festival folk (sam., 14 h., dim., 18 h. 30).
Breteuil, château (052-05-11) : E. et T. Heidsieck.



Samedi 26 - Dimanche 27 septembre

Choisy-le-Roi, Kiosque (852-27-54) : Alma Nova (sam. et dim., 21 h. 30).
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52) : A. Prevost (sam., 21 h.).
Malakoff, Théâtre 71 (655-43-45) : Serge Reggiani (sam., 21 h., dim., 17 h.).
Massy, Centre P.-Bailliart (920-57-04) : D. Annegarn (sam., 21 h.).
Royaumont, abbaye (035-40-18) : J. Dupouy, M. Nordmann, M. Debost, O. Gardon, Y. Chiffoleau (Brahms, Schumann, Debussy).
Saint-Cloud, chapiteau des Tréteaux de France : le mime Marceau (sam., 20 h. 45) ; Mady Mesplé et l'Atelier de Ville-d'Avray (Vivaldi) (dim., 17 h.).
Saint-Maur-des-Fossés, M.J.C. (883-41-00) : Quilapayun (sam., 21 h.).
Versailles, château (950-36-22) : D. Barenboïm et les solistes de l'Orchestre de Paris (Beethoven) (sam., 20 h. 45).
Vincennes, théâtre Daniel-Sorano (374-73-74) : Crème banal pour motif de peu d'importance (sam., 21 h., dim., 18 h.).
Yerres, la Grange-aux-Bois : la Bordure du quai (sam. et dim., 21 h.).

Les festivals

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MONTMARTRE (258-97-62)

Centre d'art celtique : Prévert Jacques, Breton André (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe : Premier Amour (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).

FESTIVAL DE SCEAUX (660-07-79)

Orangerie : A. et R. Petrossian (Berlioz, Duparc, Fauré) (sam., 17 h.) ; Orchestre J.-F. Gonzalez (Vivaldi, Albinoni, Haendel).

Concerts

Eglise Saint-Merri : D. de Williencourt, M. Bensoussan (Brahms, Auric, Chostakovitch) (sam., 21 h.) ; M. Berkousky (Beethoven, Franck, Liszt) (dim., 16 h.) ; E. Baranowska (Beethoven, Brahms, Strauss) (dim., 21 h.).
Bibliothèque Buffon : Ensemble G. de Machaut (sam., 17 h.).
Théâtre Noir : Maitra Shyamal (musique de l'Inde du Nord) (sam., 20 h. 30).
Lucernaire : N. Nozawa, K. Koleva (Mozart, Franck, Ravel) (sam., 19 h. 45) ; P. Morant, P. Baudet-Gony (Morant) (sam., 21 h.).
Notre-Dame : Mastreechter Staar (sam., 20 h. 30) ; M. Extermann (Boehm, Buxtehude, Bach) (dim., 17 h. 45).
Théâtre des Champs-Elysées : Mastreechter Staar (dim., 16 h.) ; Ensemble de chambre de l'Orchestre de Paris (Beethoven) (dim., 20 h. 30).
Chapelle de la Salpêtrière : Orchestre de la Garde républicaine, dir. J. Lamy (Beethoven, Brahms) (dim., 15 h.).
Eglise des Invalides : Grand Orchestre d'harmonie de la musique de l'Air, dir. A. Fasce (dim., 17 h.).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam., 15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Du rififi chez les hommes, de J. Dassin ; 17 h. : Films d'auteurs et films rares : les Cœurs du monde, de D.W. Griffith ; 19 h. : la Rue Rouge, de F. Lang ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Ici et ailleurs, de J.-L. Godard. — Dim., 15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : la Sorcière, d'A. Michel ; 17 h. : Films d'auteurs et films rares : le Portrait de Jennie, de W. Dieterle ; 19 h. : Un homme à brûler, de P. et V. Taviani ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Baxter, Vera Baxter, de M. Duras.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam., 15 h. : Films d'auteurs et films rares : *Visages d'enfants*, de J. Feyder ; 17 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Sous les pavés, la plage, de H. Sanders ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Crainquebille, de R. Habib ; 21 h. : Films d'auteurs et films rares : le Séducteur, de F. Rossi. — Dim., 15 h. : Films d'auteurs et films rares : *la Tentatrice* de M. Stiller et F. Niblo ; 17 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : *Hester Street*, de J. *Micklin Silver* ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : les Mauvaises Rencontres, d'A. Astruc ; 24 h. : *Films* d'auteurs et films rares : Avec beauté et tristesse, de M. Shinoda.

Les exclusivités

AIMEE (Fr.). Quintette, 5e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15).
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All. v.o.). Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Ang.) (*). — V. ang. : Normandie, 8e (359-42-18). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All. v.o.) (**). 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr.). U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES ANNEES LUMIERE (Suis.). — V. ang. : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
L'ARME A L'ŒIL (A.), v.o. : Paramount Odéon, 6e (325-59-83). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A.), v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 8e (359-92-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
BEAU-PERE (Fr.) (*). Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; *Studio Alpha*, 5e (354-39-47) ; Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-02) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LA BOUM (Fr.), Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H sp.
CHARULATA (Ind., v.o.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA CHASSE SAUVAGE DU ROI STAKH (Sov., v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80).
LE CHOC DES TITANS (A., v.f.), Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*). Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LE DERNIER METRO (Fr) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'EQUIPEE *DU CANNON BALL* (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES FILMS NOUVEAUX

A *NOUS LA VICTOIRE*, *film* américain de John Huston. — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; *Normandie*, 8e (359-41-18) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : *Rex*, 2e (236-83-93) ; *U.G.C.* Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; *Mistral*, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Murat, 16e (651-99-75).
BELLES, BLONDES ET BRONZEES, film français de Max Pecas. — U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; *Maxeville*, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; *Montparnos*, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-*Charles*, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GARDE A VUE, film français de Claude Miller. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; *Parnassiens*, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; *Wepler*, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LORRAINE CŒUR D'ACIER, film français de Jean Serres et Alban Poirier. — Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).
PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR, film français de Gilles Behat. — Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; *Marignan*, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-54) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).
LA VIE CONTINUE, film français de Moshe Mizrahi. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. *Gobelins*, 13e (336-23-44) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; *Bienvenüe-Montparnasse*, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

EXCALIBUR (A., v.o) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : U.G.J. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65). V.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LA GRANDE ZORRO (A., v.o.) : Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) : Berlitz, 2e (742-60-33).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-45-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de *la Contrescarpe*, 5e (325-78-37).
JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
MADAME CLAUDE 2 (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-89-52) ; Miramar, 14e (320-89-52).
MALEVIL (Fr.) : *Studio* Raspail, 14e (320-38-98).
MESSE NOIRE (A., v.f.) (**) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
MOI CHRISTIANE F. (All., v.f.) (*) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Elysées *Point-Show*, 8e (225-67-29) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, *14e (329-90-10)*.
OUTLAND (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; *Broadway*, 16e (527-41-16) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE POLICEMAN (A. v.f.) (*) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) (*) : Movies, 1er (260-43-99).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; *Mistral*, 14e (539-52-43) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Magic-Convention, *15e (828-20-64)* ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
REGARDS ET SOURIRES (Angl., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; *Biarritz*, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
REINCARNATIONS (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).
REPORTERS (fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e *(326-58-00)*.
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; *Marignan*, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, *13e (331-56-86)* ; *Gaumont-Sud, 14e* (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e *(828-20-64)* ; *Clichy*-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
THIS IS ELVIS (A. v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; *Olympic-Balzac*, 8e (561-10-60).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
UN AMOUR INFINI (A., v.o.) : St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Gaumont Champs-Elysées (359-04-67). — (V.f.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).
UN FILS POUR L'ETE (A., v.f) : Studio-28, 18e (606-36-07) h. spéc.
UNE MERE, UNE FILLE (Fr.-Hongr., v.o.) : Studio-28, 18e (606-36-07).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LA VIE EN MAUVE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Monparnos, 14e (327-52-37).
VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

SPORTS

AU CONGRÈS OLYMPIQUE DE BADEN-BADEN

La fin de l'amateurisme de papa

De notre envoyé spécial

Baden-Baden. — *Les travaux du XIe congrès olympique, qui s'est ouvert le 23 septembre, ont été suivis avec assiduité par les quelque six cents délégués, qui ont entendu cent soixante-cinq exposés au cours des trois premiers jours. Dans l'ensemble, les orateurs se sont accordés sur les principaux points en suspens. Le dopage a été vivement condamné et la systématisation du dépistage encouragée. L'augmentation du nombre de disciplines inscrites au programme a été approuvée afin d'ouvrir les Jeux à des sports nouveaux et aux femmes, en dépit des critiques de gigantisme. Le cérémonial olympique — défilé, remise des médailles, hymnes, drapeaux — n'est pas remis en cause, pour pallier l'exacerbation du chauvinisme. La majoration du coût des installations et des droits de retransmissions télévisées a été déplorée.*

En revanche, la modification de la règle 26, c'est-à-dire le statut de l'athlète non professionnel, a provoqué une bataille feutrée sur l'amateurisme, dont l'issue sera néanmoins déterminante pour l'avenir du mouvement.

Le mot « amateur » a été rayé de la charte olympique il y a six ans. Etait-ce suffisant pour coller à une réalité qui implique « *pour beaucoup de sportifs de haut niveau appartenant à l'élite internationale de s'entraîner au moins trente heures par semaine* », comme l'a noté M. John Holt, secrétaire général de la Fédération internationale d'athlétisme ? « *Aujourd'hui, nous comprenons*, a-t-il répondu, *que l'athlète d'élite obtienne une compensation financière, puisque ses études ou sa vie professionnelle sont interrompues tant que dure sa carrière sportive.* » Pourtant, les règles de sélection sont restées telles qu'on rencontre au bord des stades trop de pseudo-étudiants et pseudo-employés. Hypocrisie dénoncée par M. Kurt Heller, président du Comité olympique autrichien : « *On simule une activité professionnelle et l'on met ainsi en danger l'égalité des chances à laquelle on aspire. C'est parfaitement immoral.* » Pour M. Lance Cross, président du Comité olympique néo-zélandais, la seule distinction qu'on puisse faire entre sportifs aujourd'hui est celle entre *athlètes à plein temps et athlètes* à temps partiel.

Tout le monde récusant néanmoins le professionnalisme, comment modifier la règle ? M. Samaranch, président du C.I.O., a souhaité, dans son discours inaugural, une « *évolution modérée* » qui permettrait « *la participation de tous ceux qui appliquent les règles d'un sport* ». La commission *ad hoc* du C.I.O. envisage de donner aux fédérations internationales *plus* de *latitude dans* la définition des critères d'éligibilité en fonction des problèmes propres à chaque discipline.

Partant de la disqualification du skieur autrichien Karl Schranz en 1972, pour faits de publicité, jusqu'où irait l'évolution ? Un texte présenté par M. Heller mentionne la possibilité pour les athlètes de participer à des opérations promotionnelles, c'est-à-dire faire de la publicité. Pour sauver les apparences, les sommes ainsi recueillies seraient reversées à un fonds géré par les fédérations sportives concernées pour constituer un pécule *mis* à la disposition de l'athlète à la fin de sa carrière. Pendant sa période d'activité, il pourrait recevoir des aides variant selon son âge et sa situation familiale de 3 200 F à 12 000 F par mois.

Reconversions

« *Si ce principe était accepté, nous aiderions d'innombrables sportifs de la génération future à assurer leur position dans la société une fois leur carrière terminée* », a souligné M. Holt, dont l'organisation a déjà sensiblement avancé dans cette voie. La reconversion est en effet le souci dominant des sportifs : « *Nous voulons trouver à la fin de notre carrière sportive les mêmes chances sociales et professionnelles que toutes les personnes de notre âge* », a déclaré l'escrimeur ouest-allemand Thomas Bach, l'un des six champions invités à s'exprimer à la tribune. Toutefois, l'idée de devenir un homme-sandwich ne l'a pas enchanté : « *Nous ne voulons pas devenir des panneaux publicitaires ambulants* », a-t-il dit. « *Il existe de nombreux autres moyens pour les fédérations de prendre en compte les intérêts de ceux qui financent le sport sans menacer l'indépendance de celui-ci. Notre objectif est de pouvoir pratiquer notre sport dans les conditions qui respectent notre dignité humaine.* »

Comment donc ne pas aller trop loin sur le terrain des puissances d'argent ? On va déjà très loin, a répondu en substance M. Serge Pavlov, président du Comité olympique d'Union soviétique. La charte permet l'indemnisation de toutes les dépenses provoquées par l'entraînement et la compétition et la couverture du manque à gagner engendré par la pratique sportive. « *Cela signifie que l'athlète peut obtenir pratiquement des sommes illimitées d'argent* », a-t-il estimé en soulignant : « *La prétendue adaptation des règles concernant le statut d'amateur ne sera guère bénéfique aux Jeux olympiques, mais les conséquences extrêmement négatives et peut-être irréversibles de ces innovations ne font aucun doute.* »

Dans un document encore moins nuancé, M. Gunther Heinze, président du Comité olympique de la R.D.A., s'est déclaré « *résolument contre les milieux qui cherchent à donner libre cours aux aspirations de profits matériels, de victoires pour en tirer des avantages en espèces.* »

Il est encore difficile d'apprécier laquelle des thèses — celle des « progressistes » de l'Ouest ou celle des « conservateurs » de l'Est, l'emportera. Cependant, il est surprenant de constater qu'au moment où les menaces politiques sont les plus dangereuses pour l'avenir des Jeux olympiques, les membres du mouvement prolongent le débat sur l'amateurisme et le professionnalisme qui avait été lancé par Pierre de Coubertin lors du premier congrès olympique... en 1894.

ALAIN GIRAUDO.

FOOTBALL

BORDEAUX BATTU

La onzième journée du championnat de France, vendredi 25 septembre, se sera soldée par deux défaites spectaculaires sinon écrasantes : Bordeaux a été battu par Laval (1-0) et Nantes par Saint-Etienne (1-0).

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIERE DIVISION (onzième journée)

*Laval b. Bordeaux	1-0
*Saint-Etienne b. Nantes	1-0
*Sochaux b. Nice	2-1
*Bastia b. Lille	3-2
*Monaco b. Nancy	5-1
*Paris-St-Germain b. Lyon	2-0
Brest b. *Strasbourg	3-2
*Tours b. Montpellier	1-0
*Metz et Valenciennes	1-1
*Lens b. Auxerre	5-2

Classement : 1. Sochaux, 16 pts ; 2. Bordeaux, 15 ; 3. Saint-Etienne, 14 ; 4. Monaco, 14 ; 5. Brest, 13 ; 6. Laval, 13 ; 7. Lille, 12 ; 8. Bastia, 12 ; 9. Lyon, 12 ; 10. Tours, 11 pts, etc.

TENNIS. — *En quart de finale du tournoi de Bordeaux, Pascal Portes a battu son partenaire et camarade Yannick Noah, tout récent champion de France, par 6-4, 1-6, 6-4.*

VOLLEY-BALL. — *Aux championnats du monde de Bulgarie, dans la poule finale, l'U.R.S.S. a été accrochée par la Tchécoslovaquie (13-15, 12-15, 15-4, 15-13, 15-10). Dans la poule de classement, l'Italie a largement battu la France (15-8, 15-6, 15-10).*

CONTRESCARPE



RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 26 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1





20 h 30 Variétés : Stars.
De M. Drucker et F. Coquet. En direct du pavillon Baltard, à Nogent.
Avec Michel Delpech, Alan Stivell, Guy Tréjan et Bertrand Blier.



21 h 45 Série : Madame Colombo.
Le Mystère de la chambre froide.
La mystérieuse disparition d'un copropriétaire.
22 h 30 Sports : Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : les Héritiers.
Les femmes du lac, de B Gantillon. Avec N. Arestrup, F Bocard, C. Tissot, B. Mars...
Deux personnages tentent de subtiliser l'héritage d'une jeune fille.
22 h 5 Jeu : La chasse au trésor.
Au Mexique Réal G Job.
23 h 15 Les carnets de l'aventure.
« Sky dive », film de C. Boenish (Prix spécial du jury au troisième Festival de La Plagne).
Les exploits des parachutistes.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Téléfilm : la Ville noire.
D'après G. Sand Deuxième partie.
Avec V. Silver, P. Clevenot, G. Darier, O. Frot. Réal J. Trefouel.
Les aventures de Sept-Epées, le coutelier.
21 h 30 Divertissement : non-sens obligatoire.
Avec H. Vallier, M. Noël, E. Ker, M. Tarbès.
22 h 10 Journal.
22 h 30 Ciné regards.
Histoire du film annonce.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Agora : Espace libre. La tendresse.
20 h, Une voix dans la force du silence, de J.-P. Colas. Avec : J-C Drouot. E. Scob, etc.
21 h 15. Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 45, Soirée lyrique (Echanges internationaux) : « André Chénier », opéra en quatre actes, de U. Giordano, par les Chœurs (dir. H. Froschauer) et l'Orchestre du Staatsoper de Vienne (dir. N. Santi, avec P. Domingo, P. Cappuccilli, O. Slapia...).
23 h 30, Ouvert la nuit : le temps suspendu... (Granados, Kodaly, Locke).

Dimanche 27 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
En la paroisse Notre-Dame de la Paix, à Suresnes. Prédicateur : Père Stan Rougier.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 Sérieux s'abstenir.
14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
Une émission d'E. Ruggieri et R. Grumbach. Spécial F. Truffaut.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : Snoopy.
16 h 35 Sports première.
Cyclisme ; volley-ball.
18 h 20 Série : Julien Fontanès, magistrat.
Un coup de taureau.
19 h 15 Les animaux du monde.
Fifi et sa bande.
19 h 45 Série : Suspens.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : Charade.
Film américain de S. Donen (1963), avec C. Grant, A. Hepburn, W. Matthau, J. Coburn, G. Kennedy, N. Glass (rediffusion).
Au cours d'un séjour à Paris, une américaine découvre que son mari, qui vient d'être assassiné, était un espion et avait dérobé une grosse somme d'argent. Des personnages inquiétants la traquent, pour récupérer cet argent. Avec beaucoup de brio, Stanley Donen a réalisé un suspense à la Hitchcock et une comédie amoureuse. On appréciera le charme et l'humour du couple Audrey Hepburn-Cary Grant.
22 h 20 Musique.
L'Orchestre Camera Lysy, dir. : Y. Menuhin, interprète le *Concerto pour cordes*, de Vivaldi et le *Concerto pour violon et orchestre*, de J.-S Bach.
22 h 50 Sports : Grand prix automobile du Canada.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 55 Cours d'anglais.
English spoken.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h. 25, série : Vegas ; 15 h. 20, L'école des fans ; 15 h. 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h. 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : La fin du marquisat d'Aurel (redif.).
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : le Témoin.
Film franco-italien de J.P. Mocky (1978), avec A. Sordi, P Noiret, B. Dubillard, G. Préville, P Crauchet, M. Colin.
Un grand bourgeois de Reims a fait venir de Rome un ami italien pour restaurer les vitraux de la cathédrale. Celui-ci le soupçonne du meurtre d'une adolescente et, pour l'aider, fait un faux témoignage Satire virulente de la corruption d'une classe sociale, et piège implacable pour un homme qui en savait trop. Au style provocant de Mocky s'ajoutent la présence d'Alberto Sordi, l'humour et la dérision d'une comédie italienne.
22 h 10 Document : La répétition générale, de W. Schroeter.
Festival de Nancy 1980.
(Lire notre sélection, au petit écran.)
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h 30 Aspects du court métrage français.
Comme il faut, d'H. Bérard.
16 h Téléfilm : Voyage entre les lignes.
Pierre Benoit. Une émission de J. Ricaud.
16 h 55 Prélude à l'après-midi.
P O'Neal et J. Treleaven : *la Bohème*, de Puccini (extraits). Orchestre philharmonique de la R.T.B. Dir : *P. Terby.*
17 h 15 Théâtre de toujours : Henri VIII.
De Shakespeare (version anglaise sous-titrée).
19 h 40 Les merveilles de la mer : les requins.
Une émission de F. Rossif.
20 h Série : la Malédiction de Kriss Pusaka.
Dernier épisode L'inconnu.
20 h 30 Série : Architecture et géographie sacrée.
N° 3 : Notre-Dame de Paris, rosace du monde. Une émission de P. Barba-Negra.
Perspective, structure d'une cathédrale.
21 h 25 Journal.
21 h 40 Vive l'histoire : Mémoires du Creusot.
Une émission de J.-C. Bringuier
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle R. Siodmak) : la Vie parisienne.
Film français de R. Siodmak (1935), avec M. Dearly, C. Montenegro, G. Rigaud, C. Gérard, M Prince, J. Lamy, G. Aussey.
Venu à Paris pour l'exposition de 1900 un riche brésilien a une liaison avec une chanteuse jouant dans « La vie parisienne » d'Offenbach. Accompagné de sa petite fille, il retrouve Paris et la même opérette lors de l'exposition de 1937. Un scénario astucieux, une production de grande envergure pour l'époque Siodmak n'a pas joué la carte de la frivolité mais celle de la comédie de mœurs, travaillant surtout les mouvements d'appareil et les éclairages, dans un style un peu baroque.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.
7 h 40, Chasseurs de son : Festival de musique mécanique à Chalautre-la-Grande.
8 h, Foi et tradition.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : L'union rationaliste.
10 h, Messe sous le chapiteau des Tréteaux de France, au parc de Saint-Cloud.
11 h, Regards sur la musique : « l'Arlésienne », de G. Bizet.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope.
14 h, Sons.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « la Folie Turlupin », de G. Coulonges.
16 h 5, Musiques actuelles Nice-Côte d'Azur : Manca 81.
17 h 30, Rencontre avec... R. Aron, D. Volton, J.-L. Messica.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Valery Larbaud.
20 h 40, le Baladin du monde occidental, de J.-M. Synge (rediff.).
22 h 40, Musique enregistrée.
23 h, Musique de chambre : Trebinsky, Brahms, Lipchitz.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert-Promenade : musique viennoise et légère (Offenbach, Grieg, Dvorak, Bohm, Flies, Humperdinck, J Strauss, Elgar, Kalman, Waldteufel, Rossini, Liszt, Hagen, Zeller, Smetana).
8 h 2, Dimanche-matin : musiques chorales, œuvres de Smitt et Roussel, dir. J. Martinon ; 9 h 2 (et 10 h 30). Les classiques favoris : œuvres de Boccherini et Mozart : 9 h 30, Cantate pour le dimanche : intégrale des cantates de J.-S Bach.
11 h, Concert (Hôtel Saint-Aignan (26-6-1981) : œuvres de Dalla Casa, Bertholi, Castello, van Eyck, da Firenze, N de Perugia, B. Caillat et anonymes des quatorzième et seizième siècles, avec D. Beliugi et B. Hayward, flûtes, C. Caillard-Hayward à l'orgue et au clavecin.
12 h 5, Magazine de musique contemporaine ; 12 h 45, Tous en scène : « Pot pourri » (F Astaire, J. Garland, M Dietrich, F. Sinatra...) : 13 h 30, jeunes solistes : M Manzat, mezzo-soprano et M. Voisinet, piano, interprètent Fauré, Duparc, Schubert, Rodrigo, de Falla, Mozart, Ravel.
14 h 15, Les après-midi de l'orchestre : l'histoire de la direction d'orchestre en France, « Arturo Toscanini », de la Scala à la Scala (Wagner, Verdi, Verdi).
16 h 15, La Tribune des critiques de disques : la 9e Symphonie de Mahler ; 19 h, Concert de Jazz vivant : le Michel Portal Other Units au Festival d'Angoulême : 20 h 5, Equivalences (non-voyants) : entretiens avec A. Marchal (Vierne, Tournemire, Alain Barié)
20 h 30, Les grands concerts d'archives (Festival de Salzbourg, 26-7-1954) : « Le Freischütz » de Weber, par les Chœurs de l'Opéra de Vienne et l'Orchestre Philharmonique de Vienne, dir. W. Furtwaengler ; Diffusion en avant-première d'après la bande originale, en stéréo, avec le témoignage d'El. Gruemer et de W Furtwaengler.
22 h 30, Ouvert la nuit : une semaine de musique vivante ; 23 h, Autour de l'Orchestre de Cleveland (Bizet, Kodaly, Bach-Vivaldi, Cochereau, Barber, Purcell, Bartok, Whittaker, Weelkes).



APRÈS LE VOTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les radios libres se sentent flouées

Trois associations de radios libres se sont déclarées « déçues » et « consternées », et une autre satisfaite, après le vote du 24 septembre à l'Assemblée nationale, qui a adopté le projet de loi, déjà approuvé par le Sénat, autorisant la création de radios privées locales, mais ces radios n'auront pas la possibilité de recourir aux recettes publicitaires. Après avoir montré, jeudi 24, qu'elles pouvaient s'unir et se mobiliser, de nombreuses radios préparent aujourd'hui la riposte à une loi qu'elles jugent « inapplicable ». Ainsi, une réunion de toutes les radios libres de la région parisienne devait avoir lieu, ce samedi 26 septembre, au 46, rue de Vaugirard, afin de débattre de la loi Fillioud et d'organiser l'avenir.

Les responsables de l'ALO et de la F.N.R.T.L.I. indiquent déjà qu'ils ne participeront pas à la commission qui accordera des dérogations.

« *Il paraît en effet difficile*, dit-on à la F.N.R.T.L.I., *de définir les modalités d'application d'un texte que nous n'approuvons pas.* » « *Il est pénible*, ajoute-t-on, *de voir les députés socialistes mettre dans le même sac margoulins et requins avec tous ceux — et c'est la majorité — qui ont cherché et cherchent encore à mettre sur pied des radios locales professionnelles, dont la liberté et l'indépendance devront être réelles et qui ont demandé pour cela une réglementation stricte de recettes publicitaires nécessaires.* »

La F.N.R.T.L.I. se dit surtout déçue « *d'avoir vu paradoxalement la majorité d'hier chanter sur tous les toits la libération des ondes après l'avoir réprimée pendant tant d'années, et d'avoir vu les quelques députés socialistes présents au débat, timides, mal à l'aise, tenter par des arguments généreux d'exprimer un consensus dont ils n'ont vraiment jamais eu le temps de débattre entre eux et qui leur a été imposé.* » « *Ils ont voté l'interdiction de la publicité au nom des grands principes*, affirme un responsable de la F.N.R.T.L.I., *sans voir qu'agissant ainsi ils ouvraient la porte à la combine et donc laissaient la place aux plus forts.* »

Même écho du côté de l'ALO, où l'on se déclare « *catastrophé, pas tant par cette loi inapplicable que par l'incompétence et le suivisme — malgré leurs déclarations — des députés socialistes* ». « *La gauche nous a eus*, ajoute un des animateurs, *et la droite se pose en champion de la liberté, ce qui est quand même un comble.* »

Tout en se disant prêts à participer à l'élaboration du texte réformant le statut de l'audiovisuel, qui devrait être débattu lors de la prochaine session parlementaire, ces associations restent sceptiques quant à une possibilité de changement et à l'efficacité du fonds de péréquation, évoqués par M. François Mitterrand dans sa conférence de presse et par le rapporteur de la commission des affaires culturelles à l'Assemblée.

Comme prévu, la F.N.R.L. adopte la position inverse et se félicite de la loi votée, qui « *protège l'indépendance politique et financière des radios associatives* ». La F.N.R.L. annonce le lancement d'une campagne nationale de soutien ; les sommes recueillies seront versées au Fonds national de solidarité proposé par le gouvernement.

« Déception, trahison »

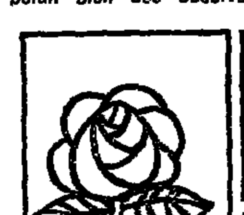
Trahison : c'est l'accusation des radios libres. Les parlementaires de gauche, après quelques heures de discussion — d'avance faussées — ont prononcé contre elles un arrêt de mort, l'asphyxie financière.

Depuis ce vote de la nuit du 24 au 25 septembre — rapide et à main levée — la déception est double. D'abord, les animateurs sont consternés par le vote d'une loi qui, appliquée — mais est-elle seulement applicable ? — vouerait leurs radios à une disparition prochaine. Ils ne cherchent même plus à argumenter. Tout n'a-t-il pas été dit ?

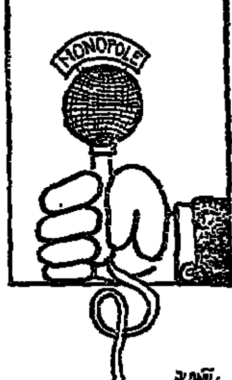
Les démarches, rapports, entretiens, commissions et couloirs de ministères ou d'assemblées, ils connaissent. Ils ont fait cent propositions, se sont fixé eux-mêmes mille garde-fous, leur autodiscipline a stupéfait bien des observateur étrangers. Mais que leur importait-il ? Amoureux de la radio, ils voulaient en faire dans de bonnes conditions. Alors, continuer à les taxer de « requins » ou de « Radio-fric », les assimiler à des radios purement commerciales, est décidément trop injuste pour qu'aujourd'hui encore, ils trouvent les mots pour se défendre.

L'autre raison de leur désarroi, c'est que le débat n'était que façade. La décision s'est prise « ailleurs », dans un lieu fermé à eux qui ne demandaient qu'à s'expliquer. Le jour J, à l'Assemblée nationale, les députés de gauche les ont « lâchés », au nom de la discipline et de la cohérence d'un groupe, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il manquait singulièrement d'enthousiasme. Quel paradoxe, quand on accorde « la liberté » ?

ANNICK COJEAN.







(Dessin de PLANTU.)

VU

Double casquette

On a beau dire, on a beau faire, on a beau se tortiller sur sa chaise comme Alain Bosquet vendredi soir à « Apostrophes », dans le circuit université-édition-presse-télé décrit avec tant de précision et de drôlerie par Hervé Hamon et Patrick Rotman, il devrait y avoir des sens interdits. Qu'un professeur aux hautes études dirige une collection, qu'il contribue ainsi à faire circuler les idées, à une époque où l'histoire, l'économie politique et les sciences humaines suscitent un énorme mouvement d'intérêt, rien de plus normal. C'est le cas de Pierre Nora, je le cite parce qu'il était là, toujours aussi embrouillé et maladroit. En voilà un qui ne ferait pas vendre un bouquin si par hasard il s'avisait de venir en soutenir un à l'écran ! Ça n'enlève du reste rien à son intelligence, ni à son talent de découvreur.

Certains cumuls, en revanche, jettent le doute, le discrédit sur l'honnêteté du critique déjà volontiers accusé de toutes les paresses et de toutes les compromissions Le fait d'appartenir à quelque titre que ce soit à une maison d'édition le rendra forcément suspect Quand nos deux larrons ont sorti de leur poche une publicité pour un livre de Françoise Mallet-Joris publiée par Grasset, sur laquelle figuraient trois éloges signés de trois noms appartenant à la même écurie, on s'est regardé en souriant. Avouez que c'est assez plaisant...

Il y avait parmi ces noms celui de François Nourissier, le seul à porter une double casquette sur les quatre journalistes qu'on nous a cités comme étant les plus importants aux yeux des attachés de presse, les autres étant Poirot-Delpech, Rinaldi et Pivot, naturellement.

On s'est étonné à juste titre de ne pas trouver trace de Maurice Nadeau et de sa Quinzaine Littéraire dans les Intellocrates. Il paraît qu'il ne compte pas dans le « milieu ». Si c'est vrai, ça en dit long sur la culture, la lucidité et le goût de la nouveauté du Tout-Paris littéraire. Je le suivrai plus volontiers dans son mépris serein, souverain, de l'Académie française. Elle n'est pas mentionnée une seule fois tout au long de ces trois cent vingt pages. Un mot, pour finir, cité par Jacques Jaubert, celui de je ne sais plus lequel de ces messieurs aux habits verts : « Il a eu ma parole, il n'aura pas ma voix. »

CLAUDE SARRAUTE.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

— *M. Ahmed Ben Bella*, ancien président de la République d'Algérie, est l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

LUNDI 28 SEPTEMBRE

— *M. Jacques Toubon* (R.P.R.) est reçu par Didier Lecat sur France-Inter, à 7 h. 45.

LA PUBLICITÉ A LA TÉLÉVISION

Dans sa conférence de presse, M. Mitterrand avait suggéré qu'une sorte de caisse de péréquation reverse aux radios privées locales les surplus du financement publicitaire fixé par la loi aux établissements qui ont le monopole de la radio et de la télévision.

La loi de 1974 (art. 22) fixe à 25 % des ressources totales de l'établissement public de diffusion et des quatre sociétés de programmes le montant des recettes publicitaires. Deux sociétés seulement (TF 1 et Antenne 2) sont autorisées à diffuser des messages publicitaires de marques, leur cahier des charges en précisant les modalités :

— La publicité doit être obligatoirement programmée dans des créneaux spécialisés de durée limitée et ne pas entraîner de coupures d'émission ;

— Le temps consacré à la publicité de marques ne peut excéder dix-huit minutes par jour en moyenne annuelle, et, pour une seule journée, vingt-quatre minutes ;

— Le montant des recettes provenant d'un même annonceur ne peut excéder 8 % du total ;

— Aucun passage publicitaire ne peut être programmé sans l'accord de la Régie française de publicité, pris après avis de sa commission de visionnage.

Sur TF 1, par exemple, le budget 1980 s'élevait à 1 368 106 000 F. Il provenait, en recettes, pour 774 millions de la publicité de marques (soit 56,57 %), et pour 508,4 millions de la redevance (soit 37,16 %) ; le complément des ressources étant assuré par la publicité collective (36 millions de francs, soit 2,63 %) et des recettes diverses (49,706 millions, soit 3,64 % de ces recettes).

Les écrans périphériques

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

- TELE - LUXEMBOURG : 20 h., série : Les roses de Dublin ; 21 h., *les Dix derniers jours d'Hitler*, film d'E de Concini.
- TELE MONTE-CARLO : 19 h. 35, Jeu : On peut toujours rêver ; 20 h. 35, *Seuls sont les indomptés*, film de D. Miller.
- TELEVISION BELGE : 19 h. 55, Festival de la chanson française : Pierre Perret ; 21 h. 5, *les Insulaires*, téléfilm de G. Grangier ; 22 h. 5, *Echos de la fête d'Hélécine.*
- TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 45, feuilleton : Les fiancées de l'empire ; 20 h. 45, la Suisse au fil du temps : l'été jurassien ; 21 h. 50, Vespérales.

LUNDI 28 SEPTEMBRE

- TELE - LUXEMBOURG : 20 h., variétés : Sur un plateau ; 21 h., *Une aurore boréale*, film de M. Lucot
- TELE MONTE-CARLO : 19 h. 35, série : Hunter ; 20 h. 35, *Escale à Tokyo*, film de J. Arnold.
- TELEVISION BELGE : 19 h. 55, l'écran-témoin : *Nous nous sommes tant aimés*, film d'E. Scola et débat : Qu'avons-nous fait de nos vingt ans ?
- TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 10, spécial cinéma : *Dites-lui que je l'aime*, film de C. Miller.

Selon le comité central d'entreprise

LE BUDGET DE FR 3 NE CORRESPOND PAS AUX PROJETS ANNONCÉS

Les élus du comité central d'entreprise (C.C.E.) de FR 3 et les organisations syndicales solliciteront les parlementaires « *pour qu'ils permettent au projet de loi de finances portant sur les crédits de la radio-télévision de créer les conditions d'une réelle démocratisation de la radio-télévision en région et outre-mer* », a indiqué le secrétaire du C.G.E., au cours d'une réunion tenue les 24 et 25 septembre. Selon lui, il est apparu en effet une « *différence entre les promesses des membres du gouvernement et la rigidité de l'autorité financière de tutelle* », en examinant le projet de budget 1982.

Les crédits prévus ne permettaient « *ni une réelle régionalisation des programmes, ni une réelle amélioration de la qualité de la télévision régionale. En outre, un sacrifice total est exigé de la part de la radio régionale et des stations de radio-télévision d'outre-mer* ».

Le Monde

équipement

PÊCHE

Des divergences « sérieuses » persistent entre Paris et Londres

De notre correspondant

Londres. — En visite à Londres à l'occasion de la Journée mondiale de la mer, organisée sur l'initiative de l'O.M.C.I. (Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime). M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, a eu un entretien le 25 septembre avec M. Peter Walker, ministre britannique de l'agriculture, chargé aussi des problèmes de la pêche, pour préparer le conseil des ministres de la C.E.E. consacré à la pêche qui aura lieu mardi prochain 29 septembre.

M. Le Pensec a indiqué que la réunion avait été « *studieuse* » et que l'on avait travaillé « *sur cartes* », dans une atmosphère empreinte de franchise. Les quatre thèmes dominants sont désormais traditionnels dans les rencontres franco - britanniques : accès aux zones de pêche ; répartition des quotas de capture entre Etats membres ; amélioration de l'organisation communautaire des marchés ; relations avec les pays tiers. Le ministre français n'a pas caché que la question du libre accès aux zones de pêche constitue « *l'obstacle le plus sérieux* » à un accord.

Les deux délégations sont tombées d'accord pour mener une « *analyse objective* » des intérêts en cause afin de dégager les conditions d'un accord communautaire « *souhaité par les deux parties* », a précisé M. Le Pensec.

D. V.

FAITS ET PROJETS

INFORMATIQUE ET ROBOTIQUE A LA FOIRE DE MARSEILLE

Invité à présider l'inauguration de la cinquante - septième Foire internationale de Marseille — qui s'est placée sous le signe de l'informatique et de la robotique —, M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie, s'est adressé aux responsables de P.M.I. avec lesquels (à cause d'un emploi du temps chargé) il n'a pourtant pas pu dialoguer, comme cela avait été initialement prévu. Pour compenser ce rendez-vous manqué avec quatre cents chefs d'entreprise de la région provençale, M. Dreyfus s'est voulu rassurant. « *La région de Marseille*, a dit le ministre, *possède des atouts que sont une clientèle potentielle qui se situe dans le monde entier, ainsi que l'atteste la présence de nombreuses délégations étrangères à la foire, et un potentiel de matière grise qui devrait lui permettre de préparer les hommes capables d'aider les chefs d'entreprise des industries de pointe qui vont réaliser la prochaine révolution technologique.* »

« *Le ministère dont j'ai la charge continuera son effort en direction des industries de pointe (espace, nucléaire) mais sans négliger les industries du quotidien, celles qui emploient des effectifs importants et qu'il faut aider à se renouveler* », a poursuivi le ministre.

Pour sa part, M. Gaston Defferre, maire de Marseille, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a parlé de la réforme qu'il va devoir défendre, au milieu octobre, devant le Sénat. « *La décentralisation politique et administrative ne sera pleinement réussie que lorsqu'elle sera aussi économique et culturelle. Ce n'est qu'à ce moment-là que, dans les grandes capitales régionales, on disposera de tout l'appareil administratif pour que les décisions soient prises dans nos provinces et non plus à Paris*

PERSPECTIVES FINANCIÈRES INCERTAINES POUR AIR FRANCE

La compagnie Air France s'attend à enregistrer pour l'année 1981 des résultats financiers négatifs. M. Pierre Giraudet, président de l'entreprise, en a fait part, jeudi 24 septembre, au ministre des transports. Le déficit pourrait atteindre 300 à 400 millions de francs, contre un bénéfice de 10 millions de francs en 1980.

Tandis que les charges continuaient de s'accroître, notamment les frais de carburant, le trafic d'Air France a marqué un plafonnement, voire une régression sur plusieurs parties du réseau. Le nouveau service européen (suppression de la première classe et généralisation de la classe « affaires », simplification du service en classe économique) n'a pas entraîné de résultats financiers à la hauteur de l'augmentation du trafic.

En conséquence de cette évolution défavorable, la direction d'Air France estime nécessaire de *réviser le contrat d'entreprise* signé avec l'Etat et entré en vigueur le 1er janvier dernier pour trois ans.

MANIFESTATION LORS DE L'INAUGURATION DE LA LIAISON T.G.V. PARIS-GENÈVE

Le ministre français des transports, M. Charles Fiterman, a, vendredi 25 septembre, en compagnie de M. Raymond Probst, secrétaire d'Etat suisse, inauguré la liaison commerciale Paris-Genève par train à grande vitesse. A partir du 27 septembre, deux rames T.G.V. relieront quotidiennement les deux villes en quatre heures quinze minutes, permettant de gagner une heure et demie *sur* le temps de trajet actuel. Dans deux ans, le temps de parcours sera réduit à trois heures trente minutes.

Dans les gares de Bourg-en-Bresse et Bellegarde-sur-Valserine (Ain), des manifestations ont eu lieu au passage du train *officiel, à l'appel de la C.F.D.T.,* afin de protester contre la dégradation des conditions de travail dans la région (suppressions de postes, travail de nuit), de réclamer une revalorisation des salaires et une réduction rapide du temps de travail à trente-cinq heures par semaine, et de dénoncer les atteintes aux facilités de circulation des cheminots à bord des T.G.V.

LA S.N.C.F. N'EST PAS EN FAILLITE, DÉCLARE SON ANCIEN PRÉSIDENT, M. PÉLISSIER

Dans une interview au *Quotidien de Paris* du 25 septembre, M. Jacques Pélissier, ancien président du conseil d'administration de la S.N.C.F., répond aux accusations portées par M. Charles Fiterman, ministre des transports, au sujet de la situation financière de la société nationale.

« *Nous sommes, au sens strict, au bord de la faillite* », avait déclaré le ministre. « *La situation n'est pas du tout catastrophique si l'on compare l'endettement de la S.N.C.F. à son actif* », lui répond M. Pélissier : l'endettement de la S.N.C.F. est de 30 % de l'actif du bilan, alors qu'il atteint, par exemple, 45 % à E.D.F.

« *En réalité*, note M. Pélissier, *ce qu'a voulu dire le ministre, c'est que d'ici à la fin de l'année, la S.N.C.F. connaîtra des difficultés de trésorerie. Cette situation est due notamment à la diminution des recettes commerciales, particulièrement du transport marchandises, recettes inférieures aux prévisions ; d'autre part, au fait que la S.N.C.F. n'a pas pu placer la totalité de ses emprunts. Cela ne vient pas de la société mais de la situation du marché. Cela explique que, d'ici à la fin de l'année, il faudra trouver 5 milliards.* »

● *Nord - Pas - de - Calais : M. Pierre Lannoy succède à M. Denis Coton.* — Le bureau de l'Association pour l'expansion industrielle de la région Nord-Pas-de-Calais (Apex), que préside M. Robert Delesalle, président de la chambre régionale de commerce, a désigné un nouveau délégué général : M. Pierre Lannoy, qui était déjà délégué général adjoint et qui succède à M. Denis Coton, nommé directeur du cabinet de M. Fiterman.

[M. Pierre Lannoy, qui est né en 1930 à Valenciennes, est un ancien élève de l'ENA. Il a été secrétaire général d'une entreprise textile à Tourcoing, puis directeur des transports de la Chambre régionale de commerce. Il est entré à l'APEX en 1967.]

CARNET

Décès

— M. Yves Bonnel, Charlotte et Thomas,
Mme Pierre Girard,
M. et Mme Jacques Senez,
M. Hervé Bonnasse,
Mme Georges Bonnel,
M. et Mme Bruno Terrin,
Mlle Catherine Bonnel,
Les familles Bonnasse, Brunet-de-Baines, Clément, Margnat, Paulmier,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Yves BONNEL,
née Véronique Bonnasse,
survenu le 25 septembre 1981.
Les obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Charles le samedi 26 septembre.

— Lyon, Theize.
Mme Pierre Demoule,
M. et Mme Guy Demoule, Xavier et Isabelle,
M. et Mme Michel Demoule, Claire, Emmanuel, Béatrice, Frédérique et Laure,
M. et Mme Pierre Vernay, Philippe, Bruno et Laurence,
Mme veuve Parrachon et ses enfants,
Mlle Joséphine Demoule,
M. et Mme Jean Gremaux et leurs enfants,
M. et Mme Jules Revil et leurs enfants,
Les familles Demoule, Jelin, Joussier, Rey,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre DEMOULE,
survenu à l'âge de soixante-seize ans.
Messe de funérailles le lundi 28 septembre 1981, à 10 heures, en la basilique Saint-Martin-d'Ainay, à Lyon-2e (corps déposé).

— M. et Mme Maurice Eskenazi, ses parents,
MM. Victor et Gilbert Eskenazi, ses frères,
ont l'immense douleur d'annoncer le décès de
Claudette ESKENAZI,
survenu le 22 septembre 1981, à l'âge de trente-trois ans, à la suite d'une longue et impitoyable maladie.
On se réunira le lundi 28 septembre, à 14 h. 15 (porte principale) du cimetière de Pantin.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.

— Agnès Quilliot,
Roger et Claire Quilliot,
ses enfants,
Et les familles Quilliot, Lebel,
font part du décès de
Mme Sidonie QUILLIOT,
née Lebel,
survenu le 23 septembre 1981.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le samedi 26 septembre 1981, à La Comté par Houdain (62).

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. le chanoine REZÉ,
survenu à Bordeaux, le 24 septembre 1981, dans sa quatre-vingt-neuvième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 28 septembre, à 10 heures, en la chapelle des Petites-Sœurs-des-Pauvres, 181, rue Judaïque.
De la part de :
Mme Rezé,
Rde Mère Marie-Camille,
M. et Mme Rezé - Huré,
M. et Mme Lepoutre et leurs enfants,
M. et Mme R. Rezé et leurs enfants.
3 bis, rue Notre-Dame, 49600 Beaupréau.
6, rue Albert-Samain, 75017 Paris.
9, cité Capayron, 82100 Castelsarrasin.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Remerciements

— Mme Carven - Grog,
très sensible aux nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de
M. René J. GROG,
adresse ses sincères remerciements à tous ceux qui ont pris part à son deuil.

— Mme Lucien Pluvinage,
très sensible aux nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de
M. Lucien PLUVINAGE,
remercie bien sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages et envois de fleurs, *ont pris part à son immense douleur.*

Anniversaires

— Vous qui avez connu, apprécié, aimé
Yves MAUVAIS,
souvenez-vous.

Avis de messe

— Mardi 29 septembre, à 19 heures, en la Cathédrale Notre-Dame de Paris, une Messe sera célébrée à l'intention de
Armand MARQUISET,
qui a rejoint la Maison du Père, le 14 juillet 1981.
L'homélie sera prononcée par le Révérend Père Carré, dominicain.
Les frères du Ciel et de la terre,
Frères des Hommes,
Les petits frères des Pauvres,
Les Amis de la Banlieue,
Pour Que l'Esprit Vive.

Communications diverses

— L'assemblée générale de l'I.C.E.E. (Islam - culture et éducation), association culturelle des musulmans et musulmanes de France et d'Europe... aura lieu le dimanche 27 septembre 1981, à 10 h. 30 (du matin), au 146, rue Montmartre (3e étage, porte gauche), métro Bourse ou Montmartre.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-II, mardi 29 septembre, à 15 heures, salle des conseils, Mlle Najia Lahiou : « La condition de la loi étrangère en droit international privé ».

Erratum

— Sur l'avis de décès du
comte Hugues
DU PERRON DE REVEL,
Il fallait lire :
Le comte et la comtesse de Blegiers de Pierregrosse,
Le comte et la comtesse Raymond de Blegiers de Pierregrosse et leurs enfants.

Le Monde

économie

NATIONALISATIONS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La commission spéciale a entendu MM. Delors, Fabius et Le Garrec

Les deux commissions spéciales sur les nationalisations mises en place à l'Assemblée nationale pour examiner l'une le projet sur la sidérurgie, l'autre le texte général, ont tenu leurs premières réunions le vendredi 25 septembre.

Neuf seulement des trente et un membres de la commission sur la sidérurgie étaient présents lors de sa première réunion, quatre commissaires de la majorité et cinq de l'opposition. Dans ces conditions, elle n'a pu élire son président, qui sera communiste, et son rapporteur, qui sera socialiste. Ses travaux reprendront probablement le 29 septembre.

En revanche, la commission spéciale chargée d'examiner le texte gouvernemental sur les nationalisations a longuement siégé. Après avoir désigné son président, M. André Billardon (P.S., Saône-et-Loire), et son rapporteur, M. Michel Charzat (P.S., Paris), elle a entendu trois membres du gouvernement, MM. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances; Jean Le Garrec, secrétaire d'État chargé de l'extension du secteur public, et Laurent Fabius, ministre du budget. Elle se propose d'entendre le premier ministre, M. Pierre Mauroy, lundi 28 septembre dans la soirée, ainsi que MM. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie, et Jean Auroux, ministre du travail, le mardi 29 septembre.

L'opposition a déjà engagé contre le projet du gouvernement un combat auquel l'U.D.F. donne, semble-t-il, un caractère plutôt politique et le R.P.R. un caractère plus technique. Les commissaires de l'U.D.F., qui se plaignent de « perdre leur temps » dans la mesure où le gouvernement, selon eux, *ne répond pas* avec suffisamment de précision à leurs questions, n'en ont pas moins l'intention de déposer plus de deux cents amendements au projet de loi.

Vendredi, M. Jacques Godfrain (R.P.R., Aveyron) a demandé, au nom de ses collègues de l'opposition, que le projet de loi soit soumis au Conseil économique et social avant d'être examiné par l'Assemblée nationale. Il s'appuie notamment sur l'article 70 de la Constitution, qui dispose que « tout plan ou tout projet de loi de programme à caractère économique ou social lui est soumis pour avis ». — J.-Y. L.

Selon M. Delors, *ministre de* l'économie et des finances, les nationalisations représentent la base à partir de laquelle l'économie française sera en mesure de relever un triple défi : celui de la « *nouvelle économie mondiale caractérisée par la présence de compétiteurs agressifs et par la montée du tiers-monde, ces deux phénomènes nous imposant de retrousser nos manches* » ; celui de la « *troisième révolution industrielle* » ; celui de la croissance.

M. Delors a indiqué que le gouvernement, « *tout en respectant le pluralisme du système bancaire* », entend le réformer. Pour restructurer les banques et mettre à jour les lois de 1941 et 1945, il faudra procéder à de nombreuses consultations, et cela prendra du temps, a-t-il remarqué. C'est pourquoi, a indiqué M. Delors, le gouvernement a tenu à *distinguer l'acte politico-juridique* de la nationalisation des mesures qui tendront à adapter le système du crédit à la nouvelle politique.

Le ministre a *fait observer*, d'autre part, que dans la moitié des cas qui lui ont été soumis au mois d'août, à propos du comportement des banques vis-à-vis des P.M.E., des banques nationales étaient en cause. Il a reconnu qu'il avait sans doute eu tort — comme certains de ses *amis politiques* le lui ont reproché — de maintenir à leurs postes les dirigeants de ces banques nationales. « *C'était naïveté de ma part* », a-t-il dit.

M. Le Garrec, secrétaire d'État *chargé auprès du premier ministre*, de l'extension du secteur public, a souligné pour sa part le caractère politique du projet sur les nationalisations que l'Assemblée devra « *améliorer et compléter* ». A propos des droits des travailleurs, le secrétaire d'État a rappelé que, pendant sa campagne électorale, M. Mitterrand *avait indiqué que* les organes de direction du secteur public seraient tripartites et que les représentants des salariés seraient élus par ces derniers, à la proportionnelle, avec application de la plus forte moyenne. Le projet, a déclaré M. Le Garrec, ne reprend pas ces dispositions, car il est apparu nécessaire, pendant une *période transitoire*, d'éviter *tout* ce qui pourrait provoquer le moindre trouble politique et la moindre perturbation dans le fonctionnement d'un outil de *travail* très complexe. *Certains*, a-t-il ajouté, jugeront la démarche du gouvernement trop prudente, mais elle répond au souci d' « *assurer dans les meilleures conditions la continuité et le développement des entreprises* ».

A propos du seuil de nationalisation des banques, fixé à 1 milliard de francs de dépôts, M. Le Garrec a affirmé qu'il n'y avait eu aucun débat entre « maximalistes » et « minimalistes », mais simplement respect des principes énoncés par le premier ministre.

La commission a enfin entendu M. Fabius, ministre chargé du budget, qui a été interrogé, notamment, sur la formule d'indemnisation.

Un « débat d'école »

Les commissaires de l'opposition, notamment M. François d'Aubert (*U.D.F., Mayenne*) et M. *Maurice* Couve de Murville (R.P.R., Paris), ont tenté de dégager des contradictions entre les propos de M. Delors et ceux de M. Le Garrec, *le premier ayant insisté sur* l'intérêt économique des nationalisations et le second sur son caractère politique. M. Le Garrec a estimé qu'il s'agissait là d'un « *débat d'école* ». « *Aucun pays industrialisé n'existe dans lequel la volonté de la puissance publique ne s'imprime pas fortement dans la réalité économique* », a-t-il dit.

L'audition de M. Delors, ancien conseiller de M. Chaban-Delmas lorsque ce dernier était premier ministre de Georges Pompidou, a été marquée par un dialogue prolongé avec M. Couve de Murville à propos de la nationalisation des banques. M. Delors ayant évalué à *10 %* environ la proportion des dépôts détenus par les banques nationalisables, M. Couve de Murville lui a fait remarquer qu'il s'agissait là d'une proportion « *insignifiante* » si l'on entend modifier l'ensemble du système bancaire. « *En somme, beaucoup de bruit pour rien* », a-t-il dit.

Au terme de ces auditions, plusieurs *commissaires* de l'U.D.F. se sont plaints de n'avoir pas obtenu de réponses précises à leurs questions sur les critères de nationalisation retenus pour les cinq *grands groupes industriels* et *sur* les critères d'indemnisation. Ainsi, interrogé sur le premier de ces deux sujets, M. Le Garrec, pour toute réponse, a renvoyé ses *interlocuteurs* au *compte* rendu des nombreux colloques que le parti socialiste a tenus sur la politique industrielle de développement économique.

L'indemnisation est évaluée à 35 milliards de francs

(Suite de la première page.)

Ces deux cas relèvent du *système* d'indemnisation *applicable* aux sociétés non cotées, à savoir 50 . pour la situation nette comptable arrêtée au 31 décembre 1980 et 50 % pour le bénéfice net *moyen* également *multiplié* par 10.

A titre d'exemple, on peut noter que l'indemnisation de la Marseillaise de crédit sera inférieure à son dernier cours de Bourse quand celle de la Banque Rothschild en doublera le montant.

Globalement, cette procédure d'*indemnisation*, dite « multicritères », revient à majorer de quelque 25 % en moyenne la base de calcul initialement prévue, qui ne reposait que sur les seuls cours de Bourse.

En ce qui concerne le coût final de cette *procédure*, le *ministre* délégué au budget, M. Fabius, a donné quelques précisions, vendredi 25 septembre, devant la *commission spéciale de l'Assemblée* chargée d'examiner le projet de loi de nationalisation. L'indemnisation des groupes industriels aurait *été de l'ordre de* 12 *milliards de francs* sur la base de la capitalisation boursière, a-t-il indiqué. Avec la formule « multicritères », il en coûtera *quelques milliards de plus*. Pour les banques, le chiffre de la capitalisation boursière aurait été de 11 milliards de francs et de 8 milliards de francs pour les compagnies financières (Suez et Paribas). Au total, le seul critère boursier aurait donné un montant de 30 *milliards* de francs *environ* et, avec la seconde formule, il faut prévoir « *un montant supérieur de quelques milliards de francs* », a ajouté M. Fabius, soulignant que l'indemnisation sera d'environ 50 % supérieure à ce qu'elle aurait été si l'on avait pris pour base les *cours* de Bourse à la fin juillet 1981.

Ces chiffres correspondent à peu de chose près aux *calculs* effectués dans les milieux financiers et selon lesquels l'indemnisation des actionnaires de sociétés nationalisables *coûtera* quelque 15 milliards de francs pour les groupes industriels et 20 milliards de francs environ pour les compagnies *financières* et les établissements bancaires.

SERGE MARTI.

BASE D'INDEMNISATION DESTINÉE AUX ACTIONNAIRES DE SOCIÉTÉS NATIONALISABLES

	ESTIMATION DE LA COB				ESTIMATION d'ANALYSTES FINANCIERS	DERNIER COURS COTE
SOCIETES	NOMBRE D'ACTIONS au 31-12-80 (*)	(I) MOYENNE COURS DE BOURSE 1978/1980 (Ajustés au 31-12-80) en francs	(II) SITUATION NETTE COMPTES SOCIAUX au 31-12-80 Par action au 31-12-80	(III) MOYENNE BENEFICE NET × 10 1978/1980 Par action au 31-12-80	INDEMNISATION TOTALE Par action au 31-12-80	au 8-5-81
Rhone-Poulenc	22 728 684	112,03	259,73	60,11	136	80
P.U.K.	25 491 353	92,95	174,55	58,11	105	79
Saint-Gobain	34 630 000	135,10	242,34	112,17	156	107
C.G.E.	7 946 462	326,11	412,58	271,70	338	285
Thomson-Brandt	6 340 000	216,59	367,98	221,69	257	187
Suez	9 469 288	279,73	479,15	270,77	318	265,50
Paribas	16 461 018	211,99	310,71	141,92	219	196
B.N.P.	7 535 000	257,25	731,11	593,08	563	257
Crédit Lyonnais (**)	5 376 000	**	879,38	622,50	751	271,40
Société Générale	11 428 106	282,59	438,72	569,14	440	265
Crédit du Nord	4 081 220	61,78	193,56	85,29	101	57,70
C.C.F.	6 688 011	151,37	209,33	145,95	162	141,50
C.I.C.	4 527 667	124,54	248,42	141,25	160	110,30
Lyonnaise de Dépôts	2 050 940	137,35	171,65	166,22	153	118
S.N.V.B.	1 022 400	209,29	347,62	236,07	227	159,50
Worms	2 059 903	197,53	258,61	218,30	218	172
Scalbert-Dupont	1 425 000	110,49	164,77	138,49	131	84,50
C.I.A.L.	1 549 997	212,47	198,59	103,88	213	165
C.I.O.	1 600 000	115,76	128,69	126,97	120	96
Marseillaise de Crédit	1 856 250	232,76	121,23	61,95	162	232
Sogenal	900 000	319,62	396,88	215,87	313	270
Rothschild	2 090 000	**	339,89	73,32	232	106,30
Hervet	1 400 000	202,75	183,96	226,01	204	160,20
Banque de Bretagne	800 000	133,42	148,05	143,41	138	121
C.I.N.	440 000	116,15	129,21	114,53	119	82
Bordelaise de C.I.C.	426 666	84,05	128,35	52,17	87	80,20
Sté Centrale de Bque	612 000	79,39	156,24	92,89	99	75
Séquanaise de Bque	508 000	247,61	448,43	393,33	334	226

● *La composition du conseil d'administration des entreprises nationalisées.* — Selon le projet de loi, le conseil *comportera* dix-huit membres (et non douze comme indiqué dans *le Monde* du 25 septembre), dont six représentants des travailleurs. Ils seront désignés par le gouvernement sur propositions des organisations syndicales représentatives. Les autres membres du conseil seront sept représentants de l'État et cinq personnalités choisies en raison de leur compétence.

CONJONCTURE

LA SITUATION S'AMÉLIORE LENTEMENT DANS L'INDUSTRIE écrit l'INSEE

La tendance est « *à l'amélioration progressive de la situation conjoncturelle de l'industrie* », écrit l'INSEE, au vu de sa dernière enquête mensuelle auprès des chefs d'entreprise.

« *La reprise lente de la production en juillet se confirme en septembre. Celle-ci se limite aux seuls biens de consommation et biens intermédiaires, tandis que la production de biens d'équipement stagne. Les stocks encore lourds s'allègent quelque peu ; les carnets de commandes se regarnissent ; leur composante étrangère est mieux orientée.* »

L'INSEE ajoute : « *Les industriels ne sont cependant pas très optimistes dans leurs prévisions personnelles qui correspondent à une croissance faible de la production. Il est vrai que le climat général, bien qu'en amélioration, reste médiocre.* »

En ce qui concerne les prix, les chefs d'entreprise prévoient une accélération des hausses.

AFFAIRES

INAUGURANT LE SICOB

M. Mitterrand souhaite que « la France se place au premier rang des industries de la communication d'ici à 1988 »

Le président de la République, accompagné de trois ministres, a inauguré, vendredi 25 septembre dans l'après-midi, le XXXIIe Salon international de la communication et du matériel de bureau (SICOB), au milieu d'une incroyable bousculade.

Décidément l'informatique, et tout ce qui s'y rattache, est l'objet de bien des attentions du gouvernement socialiste. Lundi, M. Chevènement, ministre d'État de la recherche et de la technologie, n'est pas resté moins de 3 heures à *la convention informatique*, animant *un long débat au cours duquel il a tracé à grands traits* la politique et les ambitions du gouvernement dans ce domaine.

Vendredi, le président de la République a fait une visite beaucoup plus longue que prévu au SICOB où il a manifesté son souhait de voir « *la France renforcer sa position dans toutes les industries de la filière électronique* ». L'objectif étant de placer, d'ici à 1988, le pays, « *dans tous les domaines où cela est possible au premier rang mondial des industries de la communication*.

Dans les prochains mois, le gouvernement « *va engager, en concertation avec tous les intéressés : un nouveau plan composants ; une action de reconquête du marché intérieur, tant dans la mini et micro-informatique que dans l'électronique grand public, au besoin dans le cadre d'accords européens ; la poursuite et le renforcement de la stratégie industrielle suivie dans le secteur des télécommunications et de la télématique ; l'encouragement au développement de l'industrie de la bureautique* ».

M. Mitterrand a insisté sur la nécessité de « *démocratiser l'informatique* » et de « *faire émerger une véritable demande sociale au lieu de rechercher la demande immédiatement solvable* ». A ce sujet, M. Mitterrand a demandé « *au ministre des P.T.T. d'étudier, à l'occasion de la modernisation de notre équipement téléphonique, la possibilité d'introduire progressivement la facturation détaillée des communications pour les abonnés qui en feront la demande.* » Des propos qui sont plus *catégoriques que ceux tenus récemment par plusieurs responsables des P.T.T., à commencer par le ministre* lui-même.

ÉTRANGER

LES ÉTATS-UNIS ALLONGENT LA DURÉE DE LEURS CRÉDITS A L'EXPORTATION

Washington (*A.F.P.*). — L'Export-Import Bank, afin de « contrer une intense concurrence française », vient de « déroger » aux règlements internationaux, en accordant à la *Côte-d'Ivoire* un crédit de 99,35 millions de dollars remboursable en vingt ans, au lieu de dix normalement. Ce crédit, qui porte un intérêt de 10 %, a pour but de financer en partie l'achat de 136,2 millions de dollars de matériel électrique aux États-Unis (turbines, générateurs) pour le complexe hydro-électrique des chutes de Naoua, sur la rivière Sassandra.

« *Nous procéderons éventuellement à des dérogations plus fréquentes, si nos efforts pour négocier une réduction des subventions aux crédits à l'exportation se révèlent vains* », a précisé à cette occasion le directeur de la banque, M. William Draper. Ainsi le Canada disposerait de douze ans pour rembourser *un emprunt* de 1 *million* de dollars lié à un projet de construction aéronautique.

[Il s'agit d'un nouvel épisode de la bataille des crédits à l'exportation. Aucun accord n'a pu jusqu'à présent intervenir entre la C.E.E., les États-Unis et le Japon sur un relèvement des taux de ces crédits. Aussi Washington semble mettre à exécution sa menace d'en prolonger la durée (« le Monde » des 14 janvier et 15 mai 1981), alors que les Dix viennent d'accepter une légère hausse des barèmes (« le Monde » du 19 septembre) — ce dont ne veut pas le Japon. Une nouvelle réunion doit se tenir à ce sujet, début octobre, à l'O.C.D.E.]

AGRICULTURE

PAYS PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS DE CAFÉ PARVIENNENT A UN ACCORD

Après trois semaines de négociations, les pays membres de l'Organisation du café (CIC) sont parvenus, le 25 septembre à Londres, à un accord entre producteurs et consommateurs pour l'année 1981-1982.

Les participants ont fixé un contingent global de cinquante-six millions de sacs (60 kilos chacun) à répartir entre les quarante-sept membres exportateurs. Ce contingent global pourra être réduit jusqu'à cinquante-deux millions de sacs si le prix indicateur moyen demeure inférieur ou égal à 120 cents pendant des périodes suivies de quinze jours. Enfin la fourchette des prix à défendre a été fixée entre 120 et 140 cents la livre. Le conseil a décidé d'étendre la durée d'application de l'accord de 1976 jusqu'au 30 septembre 1983. Celui-ci devait normalement expirer fin septembre 1981. — (*A.F.P.*)

RELÈVEMENT DES TAUX DES PRÊTS BONIFIÉS A L'AGRICULTURE

« *La forte croissance des taux du marché de l'argent a conduit le gouvernement à augmenter les taux des prêts bonifiés à l'agriculture* », indique, le vendredi 25 septembre, un *communiqué* conjoint des ministères de l'agriculture, du budget et de l'économie et des finances.

Les taux des prêts fonciers passeront de 6 % à 9 %, les taux des prêts aux jeunes agriculteurs de 4 % à 6 %. Les prêts spéciaux de modernisation seront relevés de 3,25 % à 6 % pour les zones de montagne et défavorisées, et de 4,50 % à 6 % pour les zones de plaine.

Dans les zones défavorisées, les prêts pourront être consentis pour une durée de bonification de douze ans (contre quinze ans auparavant), alors que cette durée ne sera que de neuf ans en zone de plaine (contre quinze ans avant), précise le communiqué.

Toutefois l'enveloppe des prêts bonifiés pour 1981 (18 milliards de francs) sera augmentée de 350 millions de francs afin de hâter l'étude de dossier qui sont nombreux à attendre dans des caisses régionales.

La F.N.S.E.A., dans un communiqué, « *émet les plus vives protestations* » contre cette décision, prise « *sans concertation préalable* ».

« *Les conséquences de cette décision pénaliseront gravement les agriculteurs français qui enregistreront en 1981 une baisse importante de leurs revenus, du fait de l'augmentation plus rapide des coûts de production par rapport aux prix des produits agricoles* », estime la F.N.S.E.A.

rix Kodak
la Critique
tographique
1981



SOCIAL

La C.G.T. préconise que le droit à la retraite soit fonction de la carrière et non plus de l'âge

« La position de la C.G.T. (sur la réforme des retraites) *confirme celle déjà établie de longue date mais comporte des novations qui s'inscrivent dans le changement en cours »*, a déclaré, vendredi 25 septembre, M. Michel Warcholak, secrétaire confédéral, en présentant officiellement le projet cégétiste que *le Monde* a analysé dès le 8 août.

Si la C.G.T. réclame toujours le droit à la retraite au taux plein dès l'âge de 60 ans et dès 55 ans pour les femmes et les travailleurs ayant occupé des postes pénibles, elle propose en fait un système tout à fait novateur, même si d'autres voix ont déjà, de longue date, suggéré cette réforme (1).

Schématiquement, la C.G.T. demande d'accorder la retraite en fonction de la carrière (nombre d'années validées de cotisation) et non plus de l'âge, de supprimer le plafonnement des recettes.. et des pensions et d'aménager le financement.

Voici les principales mesures avancées :

● *Age de départ en retraite.* — Chaque salarié doit pouvoir partir *en retraite dès lors qu'il* a accompli une « *carrière complète* », c'est-à-dire qu'il comptabilise 37,5 annuités de cotisation. *De ce fait, un ouvrier ou un* employé qui a travaillé dès l'âge *de 16 ans, pourrait quitter la vie* active dès 53,5 ans. En fait, des *départs plus précoces seraient* possibles, en raison des autres *propositions de la C.G.T.*

● *La notion de carrière complète.* — Chaque année de travail n'ayant pas la même signification *selon qu'un salarié occupe ou non* un poste pénible, etc., la C.G.T. *demande de « bonifier les années lourdes »* dans les quatre cas suivants : la pénibilité (12 mois réels comptant pour 16 mois validés) ; *les charges familiales* (deux annuités gratuites par enfant élevé) ; *les études supérieures* (une annuité par année d'études moyennant une cotisation forfaitaire) ; et enfin l'inaptitude et *faits de guerre*. Exemple sans doute extrême mais hélas ! fréquent : une jeune femme qui occuperait un poste pénible de 17 à 21 ans, puis éduquerait trois enfants pour reprendre un travail pénible à 37 ans, pourrait ainsi avoir droit à la retraite au taux plein à 54 ans.

● *Montant de la retraite.* — Le plafonnement étant supprimé, la C.G.T demande que pour trente-sept ans et demi de cotisations validées, la retraite soit égale à 75 % du salaire (60 % au titre du régime général et 15 % environ au titre du régime complémentaire). Outre l'harmonisation des caisses de retraites complémentaires, la C.G.T réclame la réglementation des cumuls (plafonnement des ressources à une fois et demie le SMIC), le droit et non pas l'obligation de quitter la vie active, la possibilité de partir en retraite, puis de la suspendre pour reprendre une activité rémunérée *« lorsque la situation du chômage le permettra »*.

Interrogé sur le coût de cette *réforme, M. Christian Comemale*, responsable C.G.T., a indiqué que la caisse des cadres n'avait pas accepté de chiffrer ces proposi*tions. Selon les études cégétistes*, qui ne donnent que des ordres *de grandeur, pareille modification* accroîtrait les dépenses de 30 milliards de francs. *Notant qu'il* s'agissait là d'un *« investissement social », M. Christian Comemale* a estimé que cela ne nécessitait *pas 30 milliards de francs de* recettes nouvelles. L'utilisation *partielle des sommes consacrées* à la préretraite (10 milliards de *francs*), *les économies réalisées* par le non-paiement d'indemnités *journalières aux malades éventuels*, devenus retraités (1 mil*liard de francs) et par la réduc*tion du chômage (100 000 à *200 000, soit 1,7 à 3,4 milliards de* francs), enfin l'utilisation des res*sources déjà consacrées* par des entreprises qui accordent des *« avant-préretraites »* privées, parfois dès quarante-neuf ans, per*mettraient au total* de limiter l'augmentation — nécessaire en *tout état de cause — des recettes.*

La C.G.T. précise à ce sujet, *qu'outre le déplafonnement* des cotisations, elle réclame une taxe *sur la valeur ajoutée* et une fiscalisation partielle pour financer la Sécurité sociale. — *J.-P. D.*

(1) *Le Monde* du 21 février 1978, M. Robert Fabre dans son rapport emploi (*le Monde* du 26 avril 1979), le rapport de M. Lion « Vieillir demain » (30 avril 1980).

Le nombre de licenciements économiques a baissé de 15,8 % en juillet par rapport à juin

Malgré la dégradation globale de la situation de l'emploi constatée en juillet, le nombre de licenciements pour raison économique a diminué ce même mois, la baisse étant de 15,8 % par rapport à juin, annonce le ministère du travail. 29.325 salariés ont fait l'objet d'un tel licenciement (soit 11,5 % de plus qu'il y a un an) ; le nombre d'établissements touchés s'élève à 8 684 (soit — 10,7 % par rapport à juin 1981 et + 18,8 % par rapport à juillet 1980).

Ce type de licenciements continue de provoquer divers mouvements de protestation. Ainsi, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), chez Ceraver (matériel électrique pour le nucléaire, 1 400 employés), une partie du personnel a commencé à occuper les locaux de l'entreprise le 23 septembre pour s'opposer au licenciement de 900 personnes. Le tribunal d'instance de Tarbes a déclaré recevable la plainte déposée par la direction contre cette occupation, mais a décidé de surseoir à statuer sur la demande d'évacuation des grévistes.

De même, à Colombes (Hauts-de-Seine), chez Kléber, le personnel occupe les ateliers depuis le 25 septembre pour protester contre leur fermeture.

A Paris, à la FNAC - Forum, 60 des 450 salariés ont débrayé le 25 septembre, à l'appel de la C.G.T. pour dénoncer les propositions patronales de réduction de la durée du travail jugées insuffisantes et « *dangereuses* ». La direction propose de passer en février de trente-six heures quarante-cinq minutes à trente-six heures par semaine, et d'alterner des semaines de trente-deux heures avec des semaines de trente heures.

En revanche, à Mulhouse (Haut-Rhin), les quelque 3 600 salariés de la société alsacienne de constructions mécaniques (S.A.C.M.) ont repris le travail le 24 septembre. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont obtenu une augmentation de salaire de 7 %.

● *Diminution des conflits en juillet.* — Le ministère du travail indique, dans un communiqué, que 204 conflits du travail localisés ont été observés en juillet, affectant 213 établissements et entraînant la perte de 84 245 journées de travail. Ce chiffre correspond à une baisse de 18,2 % par rapport à juin, et à une diminution de 24,5 % par rapport à juillet 1980. Ces conflits ont concerné 18 973 personnes, soit 21,1 % de moins qu'en juin 1981.

● *La fédération C.G.T. de l'habillement* proteste contre *« l'attitude scandaleuse »* du patronat *« qui veut évacuer le syndicat des consultations »*, au moment où le gouvernement prépare un plan « textile habillement ».

La C.G.T. propose une série de mesures : suspension des licenciements et négociations entreprise par entreprise ; relèvement du pouvoir d'achat pour relancer la consommation ; contrôle de la formation des prix ; renforcement des droits des comités d'établissement et des comités centraux d'entreprise ; mise en place de comités de groupe dans toutes les branches, etc. La C.G.T. fixe comme objectif la reconquête du marché intérieur *« en portant la production nationale de 56 à 80 % de la consommation française. »*

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Réduction d'activités à la Lainière de Roubaix.* — Après l'annonce du dépôt de bilan des établissements Motte-Bossut (660 emplois), la Lainière de *Roubaix a fait connaître* au comité central d'entreprise, le vendredi 25 *septembre*, qu'elle envisage la suppression de 297 postes de travail (37 cadres, 32 techniciens et agents de maîtrise, 28 employés et 200 ouvriers) — *(Corresp.)*

● *Ajournement des négociations sur l'accord multifibre.* — Après cinq jours de discussions à Genève les négociations pour le renouvellement de l'accord international sur les textiles (accord multifibre) ont été ajournées jusqu'au 18 novembre. Les soixante-dix-sept pays en voie de développement reprochent notamment à la C.E.E. d'imposer à la plupart d'entre eux — lors d'accords bilatéraux — des clauses qui ne respectent pas l'accord multifibre. A l'inverse, la C.E.E ne veut plus à l'avenir *lier les premiers avec le second.* L'accord doit être renouvelé avant la *fin de l'année.*

Etranger

● *Réunion à Paris des ministres des finances de la zone franc* — Les ministres des finances de *douze pays de la zone franc* se sont réunis le 24 septembre. *Ils ont notamment signé un accord créant* une société de réassurance internationale, dénommée CICA - Ré, commune aux douze Etats. Cette entreprise, qui aura son siège à Lomé, aura pour objectif de mobiliser et de développer les capacités de souscription et de conservation de marchés de l'assurance dans l'ensemble de la zone.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

De janvier à août

LE COUT DE LA VIE A AUGMENTÉ DE 9,7 %

Les prix à la consommation ont augmenté de 1,2 % en août, l'indice s'établissant à 289,6 (base 100 en 1970). Ce résultat est légèrement inférieur à l'estimation fournie par l'INSEE (+ 1,3 %) début septembre (« le Monde » du 12 septembre). Le coût de la vie s'est accru de 9,7 % depuis le début de 1981 et de 13,6 % en douze mois.

Les prix de l'alimentation ont augmenté de 1,2 %, ceux des produits manufacturés de *1,5 %* et ceux des services de 0,8 %. La hausse des tarifs publics *et celle des* carburants, à la suite d'un relèvement de *la taxe intérieure sur les produits pétroliers*, sont largement à *l'origine du résultat enregistré au* mois d'août. Les prix des seuls pro*duits manufacturés privés se sont* accrus de 0,6 %, alors que le coût *des tarifs publics* a augmenté de 3,9 %.

Exclusion faite de ces tarifs publics, l'indice a enregistré une hausse *de 0,8 %. Toutefois cet indice n'est* généralement pas considéré comme *très révélateur, de nombreux relevés de prix ne pouvant être effectués au mois d'août. L'indice de* septembre supporterait donc les *mouvements qui n'ont pas été pris* en compte, ainsi que les tradition*nelles hausses de la rentrée.*

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 17 sept. 1981	
1) OR et CREANCES SUR L'ETRANGER		345 216
dont :		
Or	212 677	
Disponibilités à vue à l'étranger	4 583	
Ecus	78 898	
Avances au Fonds de stabilisation des changes	13 .48	
2) CREANCES SUR LE TRESOR		4 263
dont :		
CONCOURS AU TRESOR PUBLIC	...	
3) CREANCES PROVENANT D'OPERATIONS DE REFINANCEMENT		126 35
dont :		
Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	67 385	
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RESERVE A RECEVOIR DU FECOM		64 .53
5) DIVERS		5 15
		545 33

PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION		152 '35
2) COMPTES CREDITEURS EXTERIEURS ..		9 2 6
3) COMPTE COURANT DU TRESOR PUBLIC,		2 974
4) COMPTES CREDITEURS DES AGENTS ECONOMIQUES ET FINANC.		58 748
dont :		
Comptes cour des établ astreints à la constitution de réserves	23 C16	
5) ECUS A LIVRER AU FECOM		61 34
6) RESERVE DE REEVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR ..		246 18
7) CAPITAL ET FONDS DE RESERVE		1 931
8) DIVERS		12 79
		545 33

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 18 9	COURS 25 9
Or fin (kilo en barre)	94 0	940
— (kilo en lingot)	94985	94 0
Pièce française (20 fr..	434 50	449 20
Pièce française (10 fr..	501 50	512
Pièce suisse (20 fr.) ..	798	785
Union latine (20 fr.) ..	769	77
● Pièce tunis. (20 fr.)	7	63
Souverain	865	829 5
● Souverain Elizabeth II	896	908 5
● Demi-souverain	430 2	45
Pièce de 20 dollars ..	425	4C5
— *10 dollars*	2250	20
— 5 dollars ..	900 1	942 5
— 50 pesos .	3878	3765
● — 20 marks ..	742	676
— 10 florins ..	75	76
● — 5 roubles ..	49	46

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE OPTORG

Le conseil d'administration, réuni le 23 septembre 1981, a examiné les comptes de la compagnie au 30 juin 1981, arrêtés dans les conditions habituelles, qui dégagent, avant provisions, un bénéfice de 24 981 248 F.

Compte tenu des incidences, en fin d'exercice, *sur les résultats de la* compagnie, des difficultés rencontrées par certaines filiales — difficultés signalées lors de la dernière assemblée générale — et des charges exceptionnelles de restructuration qui en résultent, le conseil a décidé d'affecter la totalité de ce bénéfice à la constitution d'une provision pour risques.

Les comptes du premier semestre 1981 *se soldent ainsi sans bénéfice* ni perte.

Bourses étrangères

NEW-YORK

Au plus bas depuis seize mois

Réagissant positivement en début de semaine à la timide décélération observée sur les taux d'intérêt, Wall Street a très vite opté pour un net recul au fil des séances suivantes, les opérateurs étant de plus en plus critiques à l'égard du programme économique du président Reagan. Apparemment, celui-ci n'a pas réussi à emporter l'adhésion des milieux financiers en dépit des nouvelles coupes budgétaires qu'il a annoncées jeudi dans son allocution télévisée.

L'indice Dow Jones des industrielles a terminé la semaine à son plus bas niveau depuis seize mois, à 824, soit une baisse de 12,18 points sur la semaine précédente et le pire n'est pas encore passé si l'on croit M. Joseph Granville, de passage à Paris. Celui-ci estime, en effet, que le Dow Jones devrait tomber au palier de 500/600 au cours des prochaines semaines, et sa propre épouse, qui le relaie de temps en temps lorsque le « prophète de Wall Street » doit laisser reposer sa voix, a déclaré à l'agence Reuter que « ça va saigner dès lundi prochain... ».

	Cours 18 sept.	Cours 25 sept.
Alcoa	26	26 1/8
A.T.T	55 7/8	56 7/8
Boeing	25 1/4	23 1/4
Chase Man Bank	51 7/8	51 1/4
Du Pont de Nemours	39 1/2	37 3/8
Eastman Kodak	61 1/8	63 1/8
Exxon ..	31 1/4	29 7/8
Ford	19 7/8	19 1/4
General Electric	52	52
General Foods ...	28	28 1/8
General Motors ..	44 7/8	43
Goodyear	17 3/4	17 3/4
I.B.M.	53 7/8	53 1/2
I.T.T.	27	25 3/4
Mobil Oil	26 5/8	24 7/8
Pfizer	41 1/4	40 7/8
Schlumberger	52 3/4	50 1/2
Texaco	34 1/2	32 1/2
U.A.L. Inc.	18 3/8	18 1/2
Union Carbide ...	46	46 1/4
U.S Steel	27 5/8	25 5/8
Westinghouse	25 1/2	24 1/2
Xerox Corp	*45 3/4*	*41 5/8*

LONDRES

L'effondrement

Ajoutées aux prévisions un tantinet désastreuses de l'Américain Joe Granville, le « prophète boursier », la crainte de voir les taux d'intérêt *regrimper aux Etats-Unis à brève* échéance a entraîné un nouvel effon*drement du Stock Exchange pour* la seconde semaine consécutive.

La Bourse de Londres a ainsi connu mercredi sa plus forte chute enregistrée *en une seule séance (20 pts)* depuis sept ans, c'est-à-dire depuis *la victoire des travaillistes aux* élections de 1974. Tous les compartiments ont pâti *de cette morosité* ainsi que les fonds d'Etat qui ont perdu près de 2 %. Indices : industrielles, 474,5 contre 515,4 ; mines d'or, 390,3 contre 389,4 ; fonds d'Etat : 61,11 contre 62,32.

	Cours 18 sept.	Cours 25 sept.
Bowater	223	202
Brit Petroleum	284	256
Charter	241	208
Courtaulds	57	54
De Beers *	6,75	6,75
Free State Geduld *	40 3/4	41,50
Gt Univ Stores .	418	385
Imp. Chemical ...	264	248
Shell	364	324
Vickers	147	147
War Loan	26 3/4	26 1/4

(*) En dollars.

FRANCFORT

Baisse générale

La baisse des cours a contaminé l'ensemble des compartiments tout au long de cette semaine, les opérateurs tablant sur des résultats peu favorables pour les firmes allemandes, *y* compris dans le secteur automobile. L'indice de la Commerzbank *s'est établi*, vendredi, à 682,40 contre 710,80 la semaine précédente.

	Cours 18 sept	Cours 25 sept
A.E.G.	55,20	53,10
B.A.S.F	139,50	134,50
Bayer	125,60	119,50
Commerzbank	135	127,50
Hoechst	125	118,30
Mannesman	*153,50*	*146,30*
Siemens	231	226
Volkswagen	133,30	131

TOKYO

Vif repli

Le repli a été particulièrement sensible en fin de semaine et l'indice Nikkei Dow Jones a baissé de 208,61 points, pour s'établir à 7 339,96 yens, alors qu'il avait gagné plus de 40 points la semaine précédente. De son côté, l'indice général a cédé 19,42 points, à 548,54.

	Cours 18 sept.	Cours 25 sept.
Canon	1 450	1 420
Fuji Bank	401	401
Honda Motors ...	979	89'
Matsushita Electric	1 500	1 270
Mitsubishi Heavy	302	288
Sony Corp.	4 150	3 800
Toyota Motors	1 310	1 150

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 % 1973	36 000	91 701 200
Schlumberger ..	138 625	54 568 029
Elf-Aquitaine ..	30 975	23 963 304
C.N.R. 3 %	6 630	19 518 430
Moët-Hennessy (1)	29 900	17 671 625

(1) Quatre séances seulement.

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 21 AU 25 SEPTEMBRE

Mi-figue sans raison

POUR la première fois sans doute depuis de nombreuses semaines, la Bourse de Paris est sortie de sa coquille pour se mettre à l'écoute du monde financier et de ses problèmes, alors que les échos qui provenaient des autres places internationales n'étaient guère réjouissants.

Wall Street éprouvait un mal fou à se raccrocher aux *branches, entraîné vers le fond par le lancinant problème* des taux d'intérêt et des déficits budgétaires à répétition, et le Stock Exchange était au *plus* mauvais de sa forme, accusant, pour la seule séance de mercredi, un repli au moins comparable à celui qui avait suivi la victoire du parti travailliste en 1974. A Tokyo, à Francfort et à Amsterdam, les professionnels faisaient également grise mine, sur*tout en fin de semaine*, et il faut bien avouer que le marché parisien aurait été bien en peine de jouer les vedettes dans *ces conditions.*

Confirmé par la sécheresse des indices (moins 2,5 % en moyenne), le recul de la cote a été manifeste cette semaine si l'on fait abstraction du timide sursaut qui a coïncidé, mardi et mercredi, avec les opérations de liquidation. Le bilan était déjà passablement mauvais la semaine *précédente, avec un repli de 3 % en termes d'indicateur*, et la séance de lundi s'ouvrait sur un horizon monétaire singulièrement couvert, avec *le renforcement du contrôle des* changes et le coup de pouce donné au taux de l'argent pour le faire monter à 18,5 %, le tout pour défendre le franc.

Peu de titres ont résisté à l'averse des *baisses* qui s'abattait indifféremment sur les actions françaises, n'épargnant même pas des valeurs récemment favorisées, telles *Moët-Hennessy ou encore* Martell.

En fin de compte, les cours perdaient 2,3 % en moyenne ce jour-là, et la reprise de 1 % environ constatée le lendemain mardi était d'ordre purement *technique*, les opérateurs n'ayant guère de raisons de s'engager outre mesure tant qu'ils ne seraient pas un peu mieux fixés sur le contenu exact de la procédure d'indemnisation des actionnaires, qui devait permettre de tester la *volonté de* concertation affir*mée à plusieurs reprises* par le gouvernement.

Ce dernier venait en effet de présenter au Conseil d'Etat une seconde version, « sans sous-titres », du projet de *loi* qu'il entendait présenter au *plus vite* au Parlement, et les boursiers commençaient à ronger leur frein en attendant de voir enfin la couleur de ce fameux texte dont tant de personnes avaient ouï-dire, si bien qu'on en venait à se demander qui pouvait encore en ignorer la trame ! *Et pourtant... Au début de la séance de mercredi, les paris* étaient ouverts : cours de Bourse uniquement, cours de Bourse majorés d'une somme forfaitaire, formule « multicritères » qui prendrait en compte l'actif et les résultats de la société, toutes les hypothèses étaient du domaine du *possible.*

A vrai dire, le suspense ne devait durer que quelques minutes après le premier son de cloche, puisque dès 13 heures commençait à se répandre autour de la corbeille l'information selon laquelle le gouvernement, réuni le matin même en conseil des ministres, avait décidé de suivre, au moins sur ce chapitre, l'avis du Conseil d'Etat et d'opter pour la formule d'indemnisation à trois composantes telle *que la préconisait la communauté financière.*

Pour la forme, on continuait à arborer *une mine un* peu désabusée sous les colonnes du palais Brongniart au fur et à mesure que se confirmait l'information, mais il faut bien reconnaître que chaque boursier était intimement convaincu de « s'en tirer à bon compte ». Après quelques *minutes de réflexion, l'ambiance était plus* favorable, et les hausses plus sensibles au fil de la cote, permettant à cette dernière de s'adjuger un gain de *1,8 %* en cette première séance du nouveau terme boursier du mois d'octobre.

La déception est venue le lendemain seulement, lorsque les opérateurs ont pris connaissance, dans leur gazette matinale, du contenu ferme et définitif des modalités d'indemnisation. Certes, le calcul au prorata (50 % pour les *cours de Bourse, 25 % pour la valeur* d'actif net et 25 % pour la rentabilité des sociétés) était bel et bien écrit noir sur blanc, mais la base de calcul reposait sur l'actif « social » des maisons mères visées, et non pas sur leur actif consolidé, de quoi modifier sensiblement les valeurs d'indemnisation *retenues pour les firmes tirant de l'étranger* une part importante de leurs profits.

On pourrait épiloguer longtemps sur ce point, et d'aucuns, tel le président du C.C.F., ne s'en sont pas privés ; force est d'admettre cependant que les actionnaires recevront — si le groupe socialiste à l'Assemblée nationale y consent — une indemnisation correcte, à défaut d'être totalement satisfaisante, au regard de ce qui s'est pratiqué *jusqu'à présent, tant en France* qu'à l'étranger, dans des circonstances identiques.

Le marché parisien a toutefois choisi de marquer jeudi, par un vif repli (1,6 % environ) sa relative mauvaise humeur ; une baisse qui s'est accentuée, le lendemain, avec un recul de 1,9 % lorsque l'oracle des Bourses de valeurs, l'Américain Joe Granville, y est allé d'une de ses prédictions qui ont le don de faire frémir aussitôt les places *boursières, en pronostiquant cette fois-ci pour l'indice* Dow Jones un « plongeon » au niveau 500/600. Il est vrai que M. Granville s'est toujours défendu comme un beau diable de provoquer quoi que ce soit. Il ne peut que prévoir...

SERGE MARTI.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

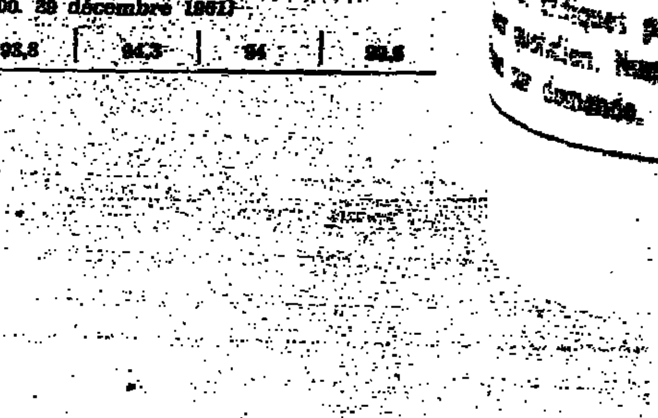
	21 sept.	22 sept.	23 sept.	24 sept.	25 sept.
Terme ..	143 868 240	227 095 874	150 875 106	166 263 762	144 686 248
Comptant					
R. et obl	246 790 028	254 807 658	354 123 188	271 129 786	332 896 766
Actions	89 974 587	85 100 646	94 162 064	94 435 289	154 946 400
Total	480 632 855	567 004 178	599 160 358	531 828 837	631 529 514

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)

Franç.	89	90,2	91,8	90,7	88,7
Etrang.	144	146	148,7	147,7	139,7

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)

Tendance	101	102,2	103,9	102,6	100,6
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	93,5	93,8	94,3	94	92,6





CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Un important eurocrédit d'E.D.F. attendu sous peu

E.D.F. pourrait bien être le prochain emprunteur français à solliciter massivement l'Euromarché par le truchement d'un crédit, garanti par la République française, de quelque 500 millions de dollars. Celui qui à l'étranger est peut-être considéré comme le *meilleur débiteur français* est apparemment dans une phase de préconsultations et de réflexion. Dans le passé, c'est le Crédit lyonnais qui a toujours dirigé les eurocrédits de l'E.D.F. en général destinés non pas à être tirés, mais à servir de soutien à *l'émission ultérieure* de papier commercial *aux* Etats-Unis ou de tout autre type de papier de substitution, telles des « euronotes » à relativement courte échéance, comme ce fut le cas dernièrement. On peut donc supposer que ce sera le même établissement qui *sera à la tête du consortium* bancaire en charge de l'opération à venir. Les conditions d'un nouveau *eurocrédit E.D.F. seront-*elles altérées par rapport aux emprunts précédents du même débiteur ? Au niveau de la marge qui, s'ajoutant au taux sur les dépôts en eurodollars, compose l'intérêt acquitté par l'emprunteur.

Il est à peu près certain *que* le temps des transactions commençant à 0,25 % est passé. Mais cela vaut aussi *bien pour l'E.D.F.* que pour la quasi-totalité des emprunteurs internationaux. On peut donc supposer que c'est autour d'une marge débutant à 0,375 % pendant les premières années, *puis s'élevant à 0,50 % pendant* les suivantes, pour peut-être terminer à 0,25 % la ou les deux *dernières années, que s'articulera* l'eurocrédit E.D.F. En renvoyant à la fin de la durée du prêt la partie de la marge à 0,25 %, on a l'avantage tout à la fois de rappeler le prestige du débiteur et d'en atténuer l'impact sur le coût total de l'opération parce que, à *ce moment-là,* elle est déjà en partie remboursée. Néanmoins, ce n'est pas au niveau de la marge, *élément dont l'impact* psychologique et politique est généralement considérable, qu'il faudra examiner la transaction.

S'il s'agit comme dans le passé d'un crédit qui n'est pas destiné à être tiré mais à soutenir l'émission de papier, c'est la commission d'engagement qu'il faut avant tout considérer. C'est en effet celle que les banques prêteuses perçoivent aussi longtemps que les *fonds ne sont pas directement utilisés* par l'emprunteur. Les derniers eurocrédits des débiteurs *français étaient assortis* d'une commission d'engagement de 0,125 %. C'était peu. C'était du *reste tellement maigrelet* qu'il serait *étonnant* qu'une commission aussi faible puisse être encore proposée aux prêteurs éventuels. Dans le passé déjà, de *nombreuses* banques internationales, et avant tout les *américaines,* refusaient de s'engager dans les eurocrédits assortis d'une commission *d'engagement de 0,125 % seulement.* Aujourd'hui, la plus grande partie de *la* communauté bancaire internationale rejetterait ce qu'elle considère comme un rapport ne *suffisant* pas à couvrir le *coût* qu'implique la mise à disposition d'un certain nombre de *millions de dollars* pendant des périodes pouvant aller jusqu'à dix ans. Cela, il faut aussi l'avouer le *petit doute qui continue* dans l'esprit de la communauté eurobancaire à planer à l'égard de l'*administration* Mitterrand, fait qu'il ne serait pas *étonnant* si le *prochain* crédit E.D.F. était accompagné d'une commission d'engagement de *0,25 % ou à la rigueur de 0,1875 %.* Sur de telles bases, l'E.D.F., qui y est fort respectée, devrait rencontrer un bon accueil *sur l'euro*marché.

Il semble par contre que ce sera sur le marché de l'Asia-dollars, c'est-à-dire le secteur géographique du marché de l'eurodollar situé dans la Sud-Est asiatique, que la Banque française pour le commerce extérieur (B.F.C.E.) viendra le mois prochain drainer des eurocapitaux. On parle en effet d'une *émission* euro-obligataire à taux variable pour la B.F.C.E., qui pourrait être dirigée par la B.N.P., associée en l'occurrence avec la banque japonaise Sumitomo. Singapour est un centre financier international qui se développe *rapidement* et où *l'appétit* est grand pour du papier de bonne qualité. Nul ne doute que la B.F.C.E. y soit bien reçue.

Un nouvel emprunt en ECU

C'est par contre depuis hier que la B.N.P. dirige une euro-émission des plus intéressantes en ECU pour la Banque européenne d'investissement (B.E.I.). L'opération pourra s'élever jusqu'à 90 millions d'ECU. Initialement d'un montant de 45 millions *d'ECU* et d'une durée de huit ans, l'emprunt est offert au pair avec un coupon annuel de 14,25 %. En *outre,* à chaque obligation de 1 000 ECU est attaché un warrant qui donnera au porteur, durant *les six prochains mois,* la possibilité d'acquérir au pair une obligation supplémentaire de même valeur *nominale mais d'une* durée de cinq ans, avec un coupon annuel de 14 %. La Credietbank luxembourgeoise *s'était,* jusqu'à ce jour, pratiquement arrogé le monopole en matière de direction des euro-émissions libellées en *ECU. Elle avait en outre dirigé* le premier emprunt en ECU réalisé par la B.E.I. Aussi, l'arrivée *dans ce domaine* d'une banque aussi puissante et aussi techniquement raffinée que la B.N.P. est bienvenue. C'est bon pour l'ECU. Cela l'est aussi pour la présente émission *de* la B.E.I.

Détérioration du marché euro-obligataire

Le marché euro-obligataire, ou tout au moins son secteur en dollars et à taux fixe, s'est très sensiblement *détérioré* cette semaine. La raison en tient non seulement à l'incertitude persistante sur l'évolution des taux d'intérêt outre-Atlantique, mais aussi, et peut-être par-dessus tout, à un phénomène d'indigestion. Cette dernière se traite en *général par le jeûne. Pour avoir* voulu oublier cette précaution élémentaire et pour s'être obstiné à *proposer des opérations nouvelles* à des conditions trop basses, le marché primaire paie, pour l'instant, *chèrement sa légèreté. Trois* euro-emprunts à taux fixe ont vu le jour depuis lundi dans le secteur libellé en dollars. La Banque mondiale est venue offrir 230 millions de dollars en *deux* tranches de durée différente mais dotées d'un même coupon annuel de *16,50 % et toutes deux émises* au pair. D'une part, 130 millions de dollars sont offerts sur cinq ans ; d'autre part, *les 100 millions* restants *sont* sous forme d'obligations à sept ans. Les investisseurs *n'ont,* apparemment, pas du tout apprécié la faiblesse du coupon et, vendredi, l'émission de la *Banque mondiale se traitait* avec une décote de 2,125-1,625.

C'est aussi pour n'avoir pas *voulu comprendre que* les coupons de 16,5 % ne passent pas la rampe que la Banque nationale du Canada (B.N.C.), *qui* proposait 40 millions de dollars *sur* sept ans, a encouru l'indifférence du *marché.* Malgré le fait *que* le coupon de 16,5 % est payable semestriellement, les obligations canadiennes, *qui seront émises* à 100, se traitaient, vendredi, à 97,375-97,625. La dégradation du marché n'a même pas épargné l'emprunt de 75 millions et d'une durée de huit ans lancée au pair par la Genstar Corporation, malgré le coupon annuel de 17,50 % que propose *l'emprunteur.* Là aussi, une décote 2,125-1,625 reflétait, vendredi, la bouderie des *investisseurs.*

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Reprise du dollar, affaiblissement du franc

Les arbres ne montent jamais *jusqu'au* ciel et les chutes s'arrêtent toujours à un moment donné : tous les spécialistes du change le savent. Cette semaine, le dollar, après avoir initialement poursuivi sa baisse rapide, s'est très vivement redressé, ce qui se traduit par un fléchissement des monnaies *européennes.* On remarquait l'affaiblissement du franc français après un raffer*missement de quelques jours.*

Après 6 % de recul en huit jours, le dollar perdait encore du terrain lundi, tombant de 2,27 marks à 2,23 marks à Francfort et de 5,44 francs à 5,31 francs à Paris. Mais, dès le lendemain, des rachats de ventes à découvert interrompaient sa chute, et *surtout un raffermissement* des taux d'intérêt américaines (voir la rubrique « marché monétaire ») *provoquait* un début de remontée, qui se confirmait par la suite, de nombreux opérateurs, notamment arabes, se portant acquéreurs de billets verts. D'une semaine sur l'autre, le dollar a finalement regagné une part appréciable du terrain perdu. Ce renversement de tendance a *été* accentué, la veille du week-end, par l'annonce d'une balance commerciale *légèrement négative* en R.F.A. pour le mois d'août, alors qu'elle était largement positive le mois précédent et, surtout, d'un nouveau déficit de la balance des paiements (6 milliards de marks), faisant suite à un retour à l'équilibre en juillet. Certes, ces chiffres *doivent-ils être interprétées* avec précaution : en août, les dépenses des touristes allemands à l'extérieur sont très importantes. Mais ils ont suffi à impressionner les opérateurs et, à Francfort, *le dollar est passé,* vendredi après-midi, de 2,32 DM à 2,40 DM, pour retomber ensuite.

C'est dire que sur le front des monnaies, l'agitation n'est pas calmée. *Certains spécialistes* voient le dollar monter encore, puis rechuter dans quelques semaines. D'autres *pensent* que, dans un marché désormais *désorienté,* les capitaux internationaux, après avoir quitté en partie le dollar pour s'investir en *marks, pourraient se porter* massivement sur le yen japonais, dans l'attente de la revalorisation. Les *perspectives sont* bonnes pour l'empire du Soleil-Levant, la balance commerciale est largement excédentaire, de même que celle des comptes courants. Du reste, le *ministre des finances* nippon, M. Michio Watanabe, non seulement s'attend à une hausse de sa *monnaie* mais la souhaite, déclarant : « *Il n'y a aucune raison pour que le yen reste à un bas niveau, étant donnée la progression soutenue de la production industrielle japonaise et les hausses très réduites des prix de gros et de détail.* » *Tout au plus concède-t-il qu'*« *une trop vive hausse du yen vis-à-vis du dollar serait indésirable* ». Et d'ajouter : « *Une internationalisation (du yen) est toutefois inévitable, mais le ministère des finances s'efforcera d'en limiter les effets.* » Si ce n'est pas là une invite à la spéculation...

Il y a bien aussi une spéculation sur la livre sterling, mais à la baisse. La monnaie britannique est très *mal considérée* actuellement sur les marchés des changes : rechute de l'économie, effondrement de la Bourse de Londres, impopularité croissante de la « dame de fer ». Le relèvement des taux d'intérêt, portés, la semaine précédente, de 12 % à 14 %, par la Banque d'Angleterre n'a eu aucun effet. Certains pensent qu'il a été insuffisant, d'autres *estiment* qu'*il faudrait* rétablir le contrôle des changes, supprimé l'an dernier par *Mme Thatcher. Ajoutons* que, selon notre confrère le *Times,* le gouvernement britannique est divisé sur le problème de l'entrée de la livre sterling dans le système monétaire européen. Le Foreign Office y est favorable, et même le Trésor, après la chute récente de la devise anglaise, mais le chancelier de *l'Echiquier,* Sir Geoffrey Howe a réaffirmé que pas plus qu'en 1979 la situation présente de la livre ne lui permet de rallier le S.M.E.

Pour l'instant, ledit S.M.E. est passablement tiraillé entre un mark toujours fort, un franc belge encore plus *déprimé par la* crise ministérielle du pays et un franc français en médiocre posture. En début de semaine, pourtant le refus de toute dévaluation, réaffirmé avec force par le gouvernement français, les rachats sur ventes à découvert et *les mesures restrictives prises* pendant le week-end faisaient baisser le mark à Paris, qui *revenait de 2,4060 F à 2,3750 F.* Mais les milieux financiers internationaux restaient et restent toujours sceptiques sur la possibilité d'éviter une dévaluation du franc.

A Francfort, les banquiers estiment que le 7 octobre prochain, lors de son entretien avec M. Mitterrand *dans* sa résidence de Latché, le chancelier Schmidt lui concédera un « réaménagement » du S.M.E... Rien n'est moins certain, tout au moins dans l'immédiat. Du reste, a déclaré le comte Lambsdorff, ministre fédéral de l'économie, le gouvernement allemand « *n'est pas intéressé* » par une réévaluation du mark. Parbleu ! Ce qui l'intéresse, c'est une réévaluation *de fait* par rapport au dollar, pour réduire l'inflation importée. Quant à sa position actuelle au sein du S.M.E., la R.F.A. la trouve très confortable et ne demande qu'à la maintenir : les exportateurs allemands sur notre marché intérieur sont « *heureux comme Dieu en France* ». Tout réajustement du S.M.E. serait donc une *concession* de la R.F.A. à l'esprit européen, ce qui mérite d'être négocié.

Sur le *marché* de l'or, le *cours* de l'once, qui avait bondi au-dessus de 460 dollars grâce à la chute du dollar, a fortement fléchi en liaison avec la remontée de cette monnaie, puis s'est rétabli aux environs de 450 dollars. Affaire à suivre.

FRANÇOIS RENARD.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

25 sept. 1981

MARK ALLEMAND
COURONNE DANOISE
FLORIN NÉERLANDAIS
LIRE
LIVRE IRLANDAISE
FRANC FRANÇAIS
FRANC BELGE

% 0 / –0,25 / –0,50 / –0,75 / –1 / –1,25 / –1,50 / –1,75 / –2,00 / –2,25

Plafond
Plancher

*Système monétaire européen

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres...								
New-York .	1,7920 1,8325	— —	17,9452 18,3823	50,8001 51,3347	43,1499 44,1111	2,6336 2,6939	38,6922 39,7614	0,0859 0,0866
Paris	9,9859 9,9688	5,5725 5,4400	— —	283,08 279,26	240,45 239,96	14,6760 14,6551	215,61 216,30	4,7369 4,7140
Zurich....	3,5275 3,5697	1,9685 1,9480	35,3257 35,8089	— —	84,9406 85,9285	5,1843 5,2478	76,1656 77,4552	1,6733 1,6880
Francfort .	4,1529 4,1542	2,3175 2,2670	41,5886 41,6736	117,729 116,375	— —	6,1035 6,1072	89,6691 90,1391	1,9699 1,9644
Bruxelles .	68,0422 68,0224	37,97 37,12	6,8138 6,8235	19,2887 19,0554	16,3840 16,3740	— —	14,6914 14,7594	3,2276 3,2166
Amsterdam	4,6314 4,6087	2,5845 2,5150	46,3808 46,2320	131,292 129,106	111,52 110,93	6,8066 6,7753	— —	2 196,95 2 179,37
Milan	2 108,10 2 114,70	1 176,40 1 154	211,10 212,13	597,61 592,40	507,61 509,04	30,9823 31,0883	455,17 458,84	— —
Tokyo	411,26 415,06	229,50 226,50	41,1844 41,6371	116,58 116,27	99,0291 99,9117	604,42 610,18	88,7986 90,0596	0,1950 0,1962

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 25 septembre, 2,4281 contre 2,4017, le vendredi 18 septembre.

Les matières premières

Baisse de l'argent – Hausse du sucre

Le loyer de l'argent risque de se maintenir a un niveau élevé, peut-être jusqu'à la fin de l'année, bien que la perspective d'une amélioration de la conjoncture économique tend à s'éloigner de plus en plus, d'autant que des remous se produisent sur les grandes places financières. C'est là un mauvais climat pour les marchés des matières premières.

METAUX. — *Nouvelle chute des cours de l'argent à Londres. La production mondiale dépasse sensiblement les besoins de la demande. Le Pérou et le Mexique viennent de proposer le retrait du marché de 15 millions d'onces de métal, à condition toutefois que les Etats-Unis renoncent à leur* « projet scélérat » *de liquider sur trois ans 105 millions d'onces de métal excédentaire provenant de leurs stocks stratégiques. Le Canada n'envisage pas de se joindre à ces deux pays, car les Etats-Unis restent pour lui un marché « privilégié ».*

Le cuivre est soutenu au Metal Exchange de Londres. La grève se poursuit dans les installations d'une importante compagnie canadienne.

Les cours de l'aluminium stagnent à Londres. Les stocks mondiaux atteignent un nouveau niveau record. Aussi, les réductions de production pour mieux ajuster l'offre à la demande se multiplient-elles.

CAOUTCHOUC. — *Repli des cours du caoutchouc naturel sur l'ensemble des places à la suite de la décision de l'Indonésie de réduire les droits à l'exportation. Les achats des pays importants utilisateurs s'amenuisent, car l'activité dans certains secteurs laisse toujours à désirer.*

DENREES. — *Fluctuations peu importantes sur les cours du cacao. Le directeur du stock régulateur, dont la création résulte de l'accord international de stabilisation des prix, pourra intervenir sur le marché dès lundi prochain. A la fin de la saison 1980-1981, les stocks mondiaux sont évalués par une firme privée britannique à 592 000 tonnes, niveau sensiblement inférieur à celui qu'on attendait en juillet dernier (702 000 t.). Cette diminution serait due à une augmentation des broyages dans différents pays, Le surplus mondial de fèves est désormais estimé à 77 000 tonnes, soit 2 000 tonnes de plus qu'en juillet dernier. Quant à la récolte mondiale, elle atteindra le niveau record de 1 million 640 000 tonnes. La Côte-d'Ivoire, principal pays producteur, reste toujours farouchement opposé à une adhésion à l'accord international.*

Une reprise s'est produite sur le marché du café. Après des négociations mouvementées, le conseil de l'Organisation internationale du café a finalement décidé de fixer le quota d'exportation des pays membres à 56 millions de sacs pour l'année caféière qui commence le 1er octobre prochain. Pour le premier trimestre, les ventes sont fixées à 13 millions de sacs.

Meilleure tenue des cours du sucre sur l'ensemble des marchés. La C.E.E. projette de stocker 2 millions de tonnes de sucre prélevées sur la prochaine récolte, fort abondante. Des achats relativement importants auraient été passés sur le marché mondial par plusieurs pays importateurs traditionnels.

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

Cours du 25 septembre

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant, 947 (942,50) ; à trois mois, 974 (976) ; étain comptant, 8 390 (8 270) ; à trois mois, 8 265 (8 290) ; plomb, 401 (409) ; zinc, 502 (512) ; aluminium, 645 (644,50) ; nickel, 2 983 (3 075) ; argent (en pence par once troy), 515 (544,50). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 77,60 (78) ; argent (en dollars par once), 9,58 (9,93) ; platine (en dollars par once), 423,50 (436) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 91,17 (91,83) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 433-437 (433-450). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 35,42 (35,25).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre), coton, oct., 62,46 (63,70) ; déc., 64,90 (65,30). — Londres (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), oct., inch. (388) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (243). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, oct., inch. (42).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 54,50-56 (55,70-55,90). Penang (en cents des Détroits par kilo), 245-246 (252-253).

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, déc., 2 150 (2 277) ; mars, 2 245 (2 316) ; sucre, oct., 11,90 (10,96) ; janv., 12,38 (11,60) ; café, déc., 130,20 (120,72) ; mars, 123,50 (118,18). — Londres (en livres par tonne) : sucre, oct., 172,50 (157,50) ; janv., 174 (166) ; café, nov., 1 085 (1 038) ; janv., 1 086 (1 053) ; cacao, déc., 1 298 (1 295) ; mars, 1315 (1 315). — Paris (en francs par quintal) : cacao, déc., 1 296 (1 310) ; mars, 1 325 (1 335) ; café, nov., 1 140 (1 091) ; janv., 1 170 (1 120) ; sucre (en francs par tonne), oct., 1 775 (1 840) ; nov., 1 790 (1 680) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), oct., 184 (191) ; déc., 190,90 (195,60) ; Londres (en livres par tonne), oct., 142 (141,50) ; déc., 136,40 (135,50).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, déc., 423 1/4 (423 1/2) ; mars, 448 (449 3/4) ; maïs, déc., 288 (294 1/4) ; mars, 305 3/4 (313 1/2). — Indices : Moody's, 1 018,10 (1 025,30) ; Reuter, 1 674,3 (1 654,50).

Le marché monétaire

Coup d'arrêt à la baisse aux États-Unis

La confusion la plus complète règne sur l'évolution des taux aux Etats-Unis. En début de semaine, les banques ont bien abaissé à nouveau d'un demi-point leur taux de base, le ramenant de *20 % à 19 1/2 %,* certains petits établissements allant même jusqu'à 19 % et moins. Mais *les autorités monétaires* (le Fed) ont rapidement mis le holà, avertissant que la *désescalade* du taux serait lente et graduée. Pour appuyer cette mise en garde, elles ne *réduisaient* que *de* 1 % la majoration de 4 % s'ajoutant au taux d'escompte officiel de 14 %, et *instituée* en mai dernier pour pénaliser les banques trop assidues aux guichets de refinancement de la Banque centrale. De plus, de nombreux experts, dont le célèbre *Henry Kaufmann,* « gourou » de Wall Street, sceptiques sur le succès de la *politique d'économies budgétaires* du président Reagan, estiment que les besoins d'emprunts du Trésor suivent une « route d'abordage » (*collision course,* en anglais) avec ceux des entreprises, et que, en conséquence, le taux d'intérêt resterait élevé jusqu'au-delà de 1982. *Conséquence* : en fin de semaine, les taux remontaient sèchement sur le marché des eurodollars. Et pourtant, le loyer de l'argent au jour le jour entre banques (*Federal Funds*) est retombé des 18 % - 20 % du mois dernier à moins de 14 %, tandis que la Maison Blanche prédit une baisse prochaine. Une belle confusion...

En France, une nouvelle tension a *été* enregistrée sur le marché monétaire, et ceci à deux reprises. Au début de *la semaine,* dans le cadre des mesures de défense du franc décidées pendant *le week-end précédent,* la Banque de France relevait de 1 % son taux d'*intervention au jour* le jour, le portant à 18 1/2 %, sans que ce niveau soit considéré comme *un plafond,* et *donc* qu'une hausse ultérieure ne puisse être envisagée.

C'est précisément cette éventualité *qui* a *provoqué* une nouvelle tension vendredi après-midi 25 septembre, le loyer de l'argent à un mois passant brutalement de 18 1/2 % à 19 % et même 20 %.

Les prêteurs — Crédit agricole et autres, — craignant que le nouvel accès de faiblesse du franc n'incite la Banque centrale à pousser plus haut son taux d'intervention, se sont hâtés de prendre les devants, dans une *atmosphère d'inquiétude* générale.

Sur le front des obligations, les rendements du marché secondaire *sont restés stables* : 16,88 % contre 16,79 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans et 16,54 % contre 16,58 % à moins de sept ans, 17,12 % contre 17,07 % pour *ceux du secteur public,* selon les indices Paribas.

De nouvelles émissions ont eu lieu, à taux fixe et taux variable. La R.A.T.P. appelle 750 millions de francs à douze ans et 17,40 % facial (17,50 % en rendement actuariel brut) et la SOVAC 300 millions de francs à dix ans et 17,70 %. Pour la SAPAR, filiale d'E.D.F., c'est un milliard de francs, avec un coupon annuel indexé sur le taux moyen des obligations garanties (T.M.O.), et, pour le C.I.C., 300 millions de francs avec un coupon semestriel. Ces deux dernières émissions se *sont* « *arrachées* », *l'appétit* des investisseurs pour les taux variables restant extrêmement vif.

Cet engouement surprend un peu, à *première vue, puisque* les taux de rendement sur le marché *et à l'émission* baissent lentement depuis la fin de l'été et pourraient entraîner à leur suite les taux variables. Mais beaucoup estiment que cette baisse ne sera pas durable, et pourrait même être suivie d'une forte remontée. Dans ces conditions, mieux vaut prendre le risque d'un recul du loyer de l'argent, signe tangible, au demeurant, d'un ralentissement *de l'inflation, que* d'être lourdement pénalisé par une nouvelle hausse des taux, comme bien des *souscripteurs l'ont été* depuis janvier 1980 avec les émissions classiques à taux fixe, l'emprunt d'Etat à 12 % (janvier de l'année dernière) notamment.

Dans le domaine de l'épargne à *court* terme, M. François Mitterrand a annoncé le relèvement à 8,50 % du taux d'intérêt des *caisses d'épargne, porté* de 6,50 % à 7,50 % au début de 1980. A l'Elysée, certains auraient, dit-on, souhaité 11 %, mais les responsables de la Caisse des dépôts, qui recueille la plus grande partie des 520 milliards de francs détenus par les caisses, se seraient trouvés *mal : un point de majoration* coûte déjà plus de 5 milliards, et trois points et demi font près de 18 milliards de francs à prélever sur les emprunteurs habituels de la Caisse (*H.L.M., collectivités* locales, etc.).

Signalons, enfin, que l'encadrement du crédit, déjà assoupli pour les grandes banques, avec 2 points de progression supplémentaires *fin décembre, soit* une *dizaine* de milliards de crédits additionnels, va être élargi au bénéfice des *sidérurgistes* et *des raffineurs de* pétrole en difficulté et dont les besoins de trésorerie sont énormes. Décidément, ce n'est plus un corset, c'est une crinoline...

F. R.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » *daté 26 septembre 1981* a été tiré à 610 235 exemplaires.

Demain
Le Monde

- IDÉES : réformes des études médicales.
- LE MONDE DE L'ÉCONOMIE : accession à la propriété et taux d'intérêt.
- TÉLÉVISION ET POUVOIR : l'exemple britannique.

A B C D E F G

LA PRISE D'OTAGES AU CONSULAT DE TURQUIE A PARIS

Le commando arménien venait de Beyrouth

Les quatre terroristes arméniens, auteurs de la prise d'otages au consulat de Turquie, à Paris, refusent toujours de dévoiler leur identité et leur nationalité. On a cependant appris que les membres du commando venaient de Beyrouth. Ils avaient demandé des visas à l'ambassade de France dans la capitale libanaise. L'identification de certains d'entre eux est en bonne voie.

Les deux terroristes blessés sont toujours hospitalisés à l'Hôtel-Dieu, à Paris. Quant à l'état de santé de M. Kaya Inal, le vice-consul de Turquie grièvement blessé d'une balle au thorax, hospitalisé à la Pitié, il est stationnaire.

Le gouvernement a sévèrement condamné, vendredi 25 septembre, l'action du commando (nos dernières éditions) dans le communiqué suivant : « *Le gouvernement français condamne énergiquement la prise d'otages dont le consulat général de Turquie a été le théâtre jeudi 24 septembre 1981. Quelque douloureux que puissent être les événements historiques invoqués par les auteurs de cet acte, celui-ci constitue une atteinte inadmissible aux droits élémentaires de la personne humaine et revêt un caractère d'autant plus intolérable qu'une fois de plus des diplomates turcs en poste en France ont été frappés.*

» *Le gouvernement français s'incline devant la victime d'un terrorisme dont il ne saurait tolérer le développement. Les auteurs de cette prise d'otages seront traduits devant les tribunaux français.* »

Les auteurs de la prise d'otages seront donc jugés en France. Ils avaient obtenu, au cours des négociations qui ont conduit à leur reddition, que leur sécurité personnelle soit assurée. Au sujet d'une éventuelle demande de statut de réfugié politique, les autorités françaises indiquent qu'une telle demande peut toujours être déposée, mais qu'elle ne saurait empêcher le déroulement de la procédure judiciaire, puisqu'une information va être ouverte à ce sujet. Il est toutefois peu probable que, au terme de leur peine, les quatre hommes obtiennent le bénéfice de ce statut, délivré par l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui dépend du ministère des relations extérieures. Le Conseil d'État a, à plusieurs reprises cette année, rejeté des requêtes de Turcs d'origine arménienne, invoquant la persécution dans leur pays.

Le porte-parole du ministère turc des affaires étrangères a fait savoir que « *si la France acceptait les demandes* » des quatre hommes, « *nous serions confrontés à une situation grave* ». Il a toutefois ajouté : « *Le gouvernement français nous a assuré qu'il n'acceptera pas cette demande.* »

Le premier ministre a reçu, vendredi, en compagnie de M. Defferre, les principaux responsables de l'opération de police au consulat, notamment MM. Jean Périer, préfet de police, Michel Guyot, directeur de la P.J., Marcel Leclerc, chef de la brigade criminelle, et Robert Broussard, chef de la brigade de recherches et d'intervention. M. Mauroy a souligné « *les qualités de sang-froid et de détermination manifestées par la police nationale en cette occasion* ».

Un rassemblement dimanche à Paris

Le mouvement Libération arménienne, qui se définit comme l'organisation « populaire et politique de soutien » à l'Armée secrète arménienne *de libération de l'Arménie* (ASALA), a « exigé le droit d'asile » en France pour les quatre membres du commando. Au cours d'une conférence de presse, M. Ara Toranian, membre du bureau politique de Libération arménienne, a annoncé que ses *compatriotes* se rassembleraient dimanche midi devant l'église arménienne (rue Jean-Goujon, Paris-8e). M. Toranian a ajouté que « ce rassemblement se transformerait en manifestation si, d'ici là, *les* quatre membres du commando *n'étaient pas libérés* ».

M. Toranian a précisé que la prise d'otages portait le nom de code « Opération Van » en souvenir de la ville arménienne où cent cinquante *mille Arméniens* furent massacrés lors du génocide perpétré en 1915 par le gouvernement turc. Le nom de code du commando, « Yeghia Kechichian », était celui de l'auteur d'un attentat manqué contre l'ambassadeur de Turquie à Téhéran, exécuté *le* 17 septembre à la prison d'Evin.

« Les Arméniens révolutionnaires, a conclu M. Toranian, sont à bout de patience et réclament justice. »

A Verdun

« LA PERMANENCE DE L'ESPRIT DE DÉFENSE EST INDISPENSABLE », déclare M. Pierre Mauroy

M. Pierre Mauroy a présidé, le vendredi 25 septembre, les cérémonies traditionnelles organisées à l'occasion du soixante-cinquième anniversaire de la bataille de Verdun. « Où mieux qu'à Verdun un chef de gouvernement français peut-il s'interroger sur le sens et la valeur des sacrifices qu'il peut demander à *la nation* ? », a *déclaré notamment* le premier ministre, avant d'ajouter : « Ce qui s'est manifesté à Verdun, c'est la volonté de survie de la nation française. Et la permanence de cet esprit de défense est indispensable. Il importe autant à la *guerre de tranchées qu'à la dissuasion* nucléaire.

» Pour qu'un esprit de défense se manifeste, il est nécessaire que le pays se vive comme une communauté. Ce qui signifie qu'il faut réduire les inégalités et faire reculer *l'injustice. Tel est le sens de l'action* gouvernementale. »

UNE NOUVELLE ÉMISSION POLITIQUE A FRANCE-INTER

France-Inter organise désormais une émission de politique hebdomadaire, le vendredi soir, qui oppose quatre journalistes politiquement engagés. Cette nouvelle formule a permis, vendredi 25 septembre, à Arlette Chabot, qui anime cette émission, de recevoir M. Claude Estier, directeur politique de l'« Unité », M. Roland Leroy, directeur de « l'Humanité », M. J. d'Ormesson, *éditorialiste au « Figaro-Magazine »* et, M. Henri Amouroux, éditorialiste à « Rhône-Alpes ».

Le débat a porté sur la conférence de presse présidentielle, MM. Estier et Leroy argumentant en faveur de la politique gouvernementale, MM. Amouroux et d'Ormesson affirmant que « les faits » vont « départager » la droite et la gauche, ces derniers, attendant au fond, comme l'a relevé M. Estier, que les *choses se gâtent*.

En somme, rien qui n'ait été déjà dit par les hommes politiques eux-mêmes. Mais la vivacité de la discussion, le brio des reparties et la qualité de l'animation en font une émission agréable à suivre et, au total, *intéressante*. Une expérience qui sera renouvelée chaque semaine en direct des studios de France-Inter. — J.C.

Ancien vice-président de Hachette

M. CLAUDE LABOURET ENTRE AU DIRECTOIRE DE LA LIBRAIRIE LAROUSSE

L'ancien vice-président de Hachette, M. Claude Labouret, vient d'être nommé membre de la direction de la Librairie Larousse en tant que directeur général.

[Né le 20 juin 1924 à Senlis (Oise), M. Claude Labouret est diplômé de l'École libre des sciences politiques et licencié en droit. Il a fait l'essentiel de sa carrière à la Librairie Hachette, où il était entré en 1946. Administrateur depuis 1960, *vice-président depuis 1969*, il a quitté Hachette en août dernier, en même temps que son ancien président, *M.* Jacques Marchandise, et après la prise de contrôle de la Librairie par Matra.

M. Labouret entrera prochainement au directoire de la Librairie Larousse, au côté de deux autres directeurs généraux, M. Georges Lucos, président du directoire, et *M. Claude Moreau*. Ses fonctions ne sont pas encore définies.]

Un plan de sauvetage du groupe Agache-Willot sera présenté aux syndicats le 14 octobre

De notre correspondant

Lille. — Le tribunal de commerce de *Lille a prononcé*, vendredi 25 septembre, le règlement judiciaire de la Société foncière et financière Agache-Willot (S.F.F.A.W.), qui gère le portefeuille d'actions du *groupe* Boussac-Saint Frères (B.S.A.) et de nombreux autres établissements. L'ensemble de ces sociétés emploie au total quelque trente-trois mille salariés.

Le règlement judiciaire est intervenu à la demande de l'un des créanciers de B.S.A., le groupe anglais Courtaulds (fibres synthétiques), qui possède une unité à Calais, et aussi de Me Albert *Chassagnon, administrateur provisoire du holding* depuis le 21 juin. La date de cessation de paiements a été fixée au 24 juin, comme pour Boussac-Saint Frères. Les juges ont constaté — évaluée au 30 juin — une perte d'exercice de 765 904 000 F. Ils ont estimé qu'il n'y avait pas lieu pour l'instant de prononcer la liquidation des biens.

Ces décisions ne sont pas des *surprises* : la S.F.F.A.W. était en état de cessation de paiements depuis plusieurs mois. Elle avait été associée, sur sollicitation pressante du gouvernement au début de l'affaire Boussac-Saint Frères, pour tenter une opération de redressement du groupe.

Le dépôt de bilan a été retardé par le développement de procédures juridiques qui visaient à mettre « *à l'abri les sociétés prospères que sont la Belle Jardinière et Conforama* » des pressions extérieures (*le Monde* des 11 et 12 septembre).

Pendant ce temps, des experts désignés par les pouvoirs publics poursuivent leurs travaux sur l'état du groupe, et leurs conclusions devraient être présentées aux syndicats le 14 octobre. Ces *derniers* — C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C. et C.F.T.C. — sont inquiets et regrettent un manque de concertation.

Le tribunal de commerce de Lille a reconduit l'autorisation de poursuivre les activités jusqu'à la réunion de l'assemblée concordataire réunissant, au terme de la procédure de règlement judiciaire, l'ensemble des créanciers. L'activité peut donc se prolonger pendant une longue période, qui peut aller même à quelques années. Les syndicats continuent de réclamer le maintien des quatre-vingts usines et des vingt-deux mille salariés. — G. S.

[Le gouvernement a chargé des experts de l'IDI et du Crédit national d'un rapport présentant les forces et les faiblesses — industrielles, commerciales et financières — du groupe.

Les conclusions de ce rapport pourraient être moins négatives qu'on ne le pensait généralement. Le rapport sera remis très prochainement aux pouvoirs publics.

Toutefois, il paraît difficile que la restructuration d'Agache - Willot puisse aller sans réduction d'emplois. *C'est au reste là un son de* cloche entendu dans des milieux proches du premier ministre.

Car au-delà de ce seul groupe, c'est l'ensemble de l'industrie qui est en crise.]

L'ouverture de grandes surfaces commerciales est suspendue pour six mois au moins

« *Le développement des grandes surfaces commerciales semble avoir atteint ses limites* », a déclaré M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat en présentant le 25 septembre à Paris les grandes orientations de son ministère. Celles-ci avaient fait l'objet d'une communication lors du conseil des ministres du 23 septembre.

La répartition actuelle du chiffre d'affaires entre le petit et le moyen commerce, d'une part et, d'autre part, les entreprises de « *distribution concentrée* » — 63 % pour les premiers, 38 % pour les secondes, — paraît être pour M. Delelis, un bon point d'équilibre. *Au-delà de cette proportion*, le ministre craint que les grands distributeurs, faute d'une réelle concurrence, puissent « *imposer leurs prix* ». Le commerce concentré, a ajouté le ministre, s'il est peut-être parvenu à éviter les hausses de prix, n'a guère concouru à réduire le rythme de l'inflation.

Une pause de six mois dans la délivrance des permis d'installer des magasins de plus de 1 000 m2 *de surface*, a *donc* été décidée, d'autant que le prédécesseur au ministère de la Rue de Lille a, au lendemain même du second tour de l'élection présidentielle, signé des permis autorisant l'installation de 105 000 mètres carrés de commerces de *cette catégorie*, autant que durant toute une année « *non électorale* ».

M. Delelis a confirmé que ses services, en accord avec les commissions départementales d'urbanisme commercial (C.D.U.C.) et aussi avec les conseils généraux, allaient dresser un inventaire des *magasins* d'une *surface* de plus de 400 m2 (*le Monde* du 23 septembre).

Ce travail servira bien évidemment à la préparation d'ici à la fin de 1982 d'un projet de loi modifiant la loi Royer sur l'ouverture de nouveaux commerces. M. Jean Royer lui-même — qui a rencontré M. Delelis, confiera ce dernier — est d'accord pour que soit corrigé le seuil de surface (1 000 mètres carrés) au-delà duquel une demande d'ouverture de *commerce doit être faite*. La loi qui porte le nom du maire de Tours a été votée il y a huit ans il est vrai. Relèvera-t-on ou abaissera-t-on ce seuil ? La position de M. Delelis n'est pas encore arrêtée sur ce point mais il ne *dissimule guère où vont ses vœux* : sa défense du petit commerce passe, comprend-on, par une surveillance plus étroite des grandes surfaces. Cette position était du reste en filigrane dans le programme électoral du candidat Mitterrand.

Mais là ne s'arrêtent pas les ambitions de M. Delelis. Ainsi médite-t-il, par exemple, de donner aux municipalités le droit de créer un commerce. Les plus petites d'entre elles pourraient ainsi tenter *de redonner un peu* de vie à leur commune.

— A. T.

Tandis que la majorité des préavis de grève ont été levés

Des perturbations sont à craindre sur le seul réseau « grandes lignes » du secteur Sud-Ouest de la S.N.C.F.

Dans la plupart des dépôts de la S.N.C.F., les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et autonomes d'agents de conduite et de contrôleurs ont levé, le 25 septembre, les préavis de grève qu'ils avaient déposés et qui devaient affecter le trafic S.N.C.F. à partir du 27 septembre. Seul réseau où les difficultés demeurent : les grandes lignes du secteur Sud-Ouest.

Secteur par secteur, voici comment se présentait la situation le 26 septembre en fin de matinée :

— *Réseau Est* : aucun préavis de grève n'est enregistré. Trafic normal.

— *Réseau Nord* : ne subsistaient que deux préavis de grève concernant les agents de contrôle de Mitry (Seine-et-Marne) et les conducteurs du dépôt de La Plaine (Seine-Saint-Denis). Mais le trafic ne devait pas être affecté.

— *Réseau Ouest* : les principaux préavis de grève avaient tous été levés et le trafic devait donc être normal.

— *Réseau Sud-Est* : aucune perturbation n'était à prévoir.

— *Réseau Sud-Ouest* : un préavis de grève concernant la banlieue desservie à partir de Paris-Austerlitz a été levé. En revanche, le secteur des grandes lignes devrait être perturbé dans cinq régions administratives de la S.N.C.F., notamment celles qui dépendent de Tours, de Bordeaux, de Toulouse et de Paris-Austerlitz.

Dimanche 27 et lundi 28 septembre, sur le réseau Sud-Ouest grandes lignes, un train sur trois devrait circuler, mais dimanche, dans le sens province-Paris, la S.N.C.F. compte pouvoir mettre à la disposition des voyageurs un train sur deux.

Des négociations ont été engagées entre les syndicats et la S.N.C.F., afin de préparer des améliorations des tableaux de service du personnel roulant, prenant effet le 27 septembre avec l'entrée en vigueur du service d'hiver. Ces négociations, on vient de le voir, ont abouti dans plusieurs dépôts.

Les syndicats estiment que les nouveaux tableaux de service qui avaient été suggérés par la S.N.C.F. entraîneraient la dégradation des conditions de vie et de travail des cheminots. Les périodes de repos ont, selon eux, été raccourcies, le nombre des repos *hors résidence* a été accru et les parcours sont, dans l'ensemble, plus longs à couvrir. Les organisations syndicales demandent en conséquence que les tableaux de service soient réorganisés et, dans cette attente, « *que des mesures d'urgence soient prises afin d'obtenir une amélioration immédiate* ».

● *Réclusion perpétuelle pour le C.R.S. meurtrier.* — Après deux heures et demie de délibération, la cour d'assise des Bouches-du-Rhône a condamné, vendredi 25 septembre, à Aix-en-Provence, *Joseph Ruccione*, à la peine de réclusion criminelle à perpétuité.

LE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES SERAIT RELEVÉ DE 4,3 % AU 1er OCTOBRE

Les négociations entre M. Le Pors, ministre chargé de la fonction publique, et les sept fédérations de fonctionnaires reprendront lundi 28 septembre.

Après sept heures de discussions, vendredi 25 septembre, le ministre a pu constater deux courants contradictoires chez ses partenaires.

En effet, en ce qui concerne les traitements, Force ouvrière, la FEN, la *C.F.T.C.*, *les autonomes*, sont prêts à approuver les propositions du ministre après de nouvelles concessions gouvernementales. Ces dernières comportent une augmentation d'environ 1 % des retraites (intégration d'un point de l'indemnité de résidence dans les calculs de base) et une clause de garantie du pouvoir d'achat applicable à compter du 1er novembre si la hausse des prix atteignait 1,5 % en septembre.

Les dispositions initiales, inchangées, prévoient, à compter du 1er octobre, un relèvement des traitements de 4,3 % soit + 19,8 % au total le 1er janvier (hausse de l'indice des prix fin août : 9,7 %). Une prime forfaitaire allant de 800 à 150 francs sera versée à environ 1 400 000 petits et moyens fonctionnaires. La durée du travail sera abrégée d'environ 2 heures au 1er janvier 1982. Elle passera à 41 h. 30 pour les services actifs et à 39 heures pour les autres.

En revanche, la C.G.T. et la C.F.D.T., avec des arguments différents, estiment insuffisantes les mesures sur les bas salaires.

***Mais ce texte mentionnerait* aussi les autres points de discussion : durée du travail, droits syndicaux, intégration des non-titulaires, etc. La C.G.T. est seule à les accepter, tandis que les autres syndicats estiment que ce serait « signer un chèque *en blanc* ».**

On semble s'orienter vers un compromis, deux textes séparés étant présentés aux syndicalistes.

En six mois

TALBOT - GRANDE-BRETAGNE A PERDU L'ÉQUIVALENT DE 470 MILLIONS DE FRANCS

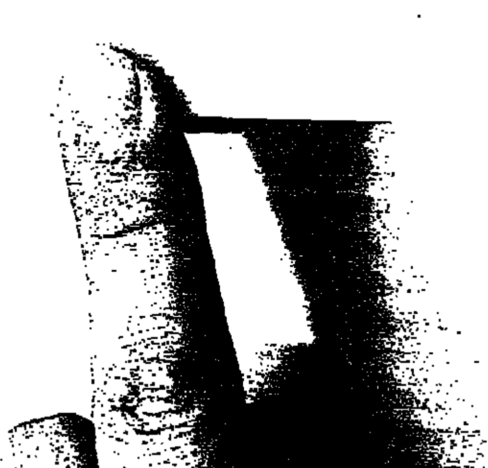
Londres (A.F.P.). — Talbot UK, filiale britannique de Peugeot-Citroën, a subi une perte nette de 47 017 000 livres (l'équivalent de 470 millions de francs) pendant le premier semestre de cette année, soit plus du double de la perte de l'an passé à la même époque.

La moitié de cette perte est la conséquence de la fermeture de l'usine de Linwood, près de Glasgow, en Écosse, où quelque 4 000 emplois ont été supprimés.

LE CHEF DE L'ÉTAT BÉNINOIS ESTIME QUE SA VISITE EN FRANCE A ÉTÉ « FRUCTUEUSE »

A l'issue de sa visite de trois jours à Paris, le président Kerekou, chef de l'État béninois, a déclaré, vendredi 25 septembre, que ses entretiens avaient été « *fructueux* ». Estimant que l'atmosphère entre la France *et* le Bénin était « *viciée* » jusqu'à présent à cause de l'« *ignoble tentative* » de débarquement de mercenaires à Cotonou, en janvier 1977, il s'est déclaré satisfait de son entretien à ce sujet avec *M. Badinter, ministre de la justice*. La plupart de ces mercenaires étaient français, a-t-il affirmé, et le ministre de la justice béninois s'entretiendra prochainement des suites à donner à cette affaire avec M. Badinter.

Le président Kerekou a également estimé, après sa rencontre avec M. Hernu, que la diversification de la coopération devait s'étendre au domaine militaire. Il s'agit de « *redynamiser* » cette coopération, a-t-il dit, affirmant *que* l'aide *militaire* de la France au Bénin « *n'a jamais été coupée entièrement* ».



Les prud'hommes ou le jugement des pairs PAGE IV

Raymond Boudon, un sociologue qui croit à l'individu PAGE XIII

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 11403 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT · DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 1981



Le gentil petit robot et le grand méchant ordinateur

Nous allons vivre avec des machines de plus en plus « *intelligentes* » : une transformation que nous appréhendons avec angoisse et fascination et qui a déjà donné naissance à une nouvelle mythologie.

JOELLE STOLZ

DANS leur étreinte, ils ont oublié tout ce qui les entoure, la nuit et la ville également scintillantes. Elle est une belle brune à la peau laiteuse, lui un superbe robot en métal poli, et tous deux nous annoncent un *« futur heureux »* en couverture d'un magazine spécialisé dans la bande dessinée de science-fiction (1). *« Nous avons voulu prendre le contre-pied d'une vision négative du futur,* explique le directeur de la rédaction, Jean-Pierre Dionnet. *Ras-le-bol des ruines radioactives et des ordinateurs Big Brother qu'on nous ressasse depuis dix ans ! La science-fiction est devenue terriblement antiscience. C'est hypocrite et incohérent : nous vivons déjà avec des machines et nous aimons ça. »* Stigmatisant *« un certain néo-pétainisme de la sensibilité écologique »*, il parle avec enthousiasme de son réveille-matin doté d'une voix robotique – *« il est huit heures et demie, levez-vous ! »*, – avant d'affirmer : *« Si je pouvais devenir un homme-machine, je n'hésiterais pas. Se faire greffer des yeux aux infrarouges pour voir la nuit, remplacer les organes défaillants de son corps pour gagner dix ans ici, quinze ans là, changer de visage comme de costume, j'espère que je connaîtrai ça. »*

Bien sûr, ce discours rappelle beaucoup la mode presque dépassée du jeune homme moderne en combinaison futuriste, monté sur patins à roulettes et qui n'enlève son *walkman* que pour faire joujou avec son magnétoscope. Le vent du renouveau dissipe déjà cette écume de notre temps soigneusement filtrée par les médias et la publicité, mais les grandes lames de fond se mettent à peine en mouvement. Notre mariage avec les machines, nous sentons que c'est pour la vie. Il va falloir partager avec elles non seulement notre travail au bureau, à l'usine ou à domicile (2), mais nos loisirs et nos plaisirs.

Des performances humaines

D'abord, elles deviennent « intelligentes », quand nous n'avons encore qu'une notion assez vague de ce qu'est notre propre intelligence. Dans les revues de vulgarisation scientifique où l'on s'efforce d'expliquer au citoyen moyen les mystères de l'ordinateur, des gens compétents s'emploient à nous rassurer : les machines sont intelligentes lorsque nous les programmons pour cela et *« aucun de ces programmes d'ordinateur d'une complexité déjà très grande ne peut à la fois jouer honorablement aux échecs, lire Faulkner, diagnostiquer une angine et résumer un article de journal (3) ».*

L'ennui, c'est que beaucoup d'entre nous ne se sentent pas capables de telles performances. Et la réaffirmation récente, par certains scientifiques, du caractère inné de l'intelligence, thèse qui correspond à une opinion déjà largement répandue, risque d'entretenir la confusion entre notre cerveau, « bien » ou « mal programmé » au départ, et l'intelligence programmée des machines.

Des « êtres-choses »

La situation va se compliquer encore quand elles nous parleront. La célèbre compagnie américaine Bell, lorsqu'elle mit en place un système automatisé de paiements par carte de crédit des communications téléphoniques en cabine, se heurta à quelques difficultés : il fallut plusieurs essais à ses ingénieurs spécialistes des « facteurs humains » avant de déterminer quelle était la bonne phrase (enregistrée) à faire prononcer par la machine. Beaucoup d'utilisateurs croyaient parler à une standardiste, suivant l'usage en vigueur outre-Atlantique, et, troublés, abandonnaient leur appel. Délicate question : il s'agit à la fois de faire comprendre à l'humain que son interlocuteur est une machine, et de donner à celle-ci une voix très proche de l'humain.

Non seulement certaines machines se dotent d'attributs jusque-là spécifiquement humains, mais des objets plus rassurants sont voués à se modifier : ainsi la télévision deviendra un « mur d'images » grandeur nature, tel cet appareil déjà commercialisé aux États-Unis par la firme Sony, qui permet, dit la publicité, de *« gagner un cinéma sans perdre un living-room ».* Nous passerons d'un univers d'objets spécialisés dans une fonction déterminée à un univers de machines polyvalentes. Pour Abraham Moles (4), directeur à Strasbourg de l'institut de psychologie sociale, *« on va vers un monde vide d'objets et riche en fonctions. Lumière, chaleur, son, informations, jeux et, pourquoi pas, tant qu'à faire, de la sensualité synthétique, seront commandés par le même clavier. (...) On sera peut-être obligé de proposer aux gens des objets factices, comme des fleurs artificielles, pour compenser l'absence des objets réels »*, qui risque de provoquer l'angoisse.

Il est sans doute trop tôt pour savoir comment nous réagissons, dans notre travail et notre vie quotidienne, à l'apparition de ces *« êtres-choses »* – selon le terme d'Abraham Moles – qui menacent parfois notre emploi, et plus sûrement encore remettent en cause les notions de conscience et de personne humaine.

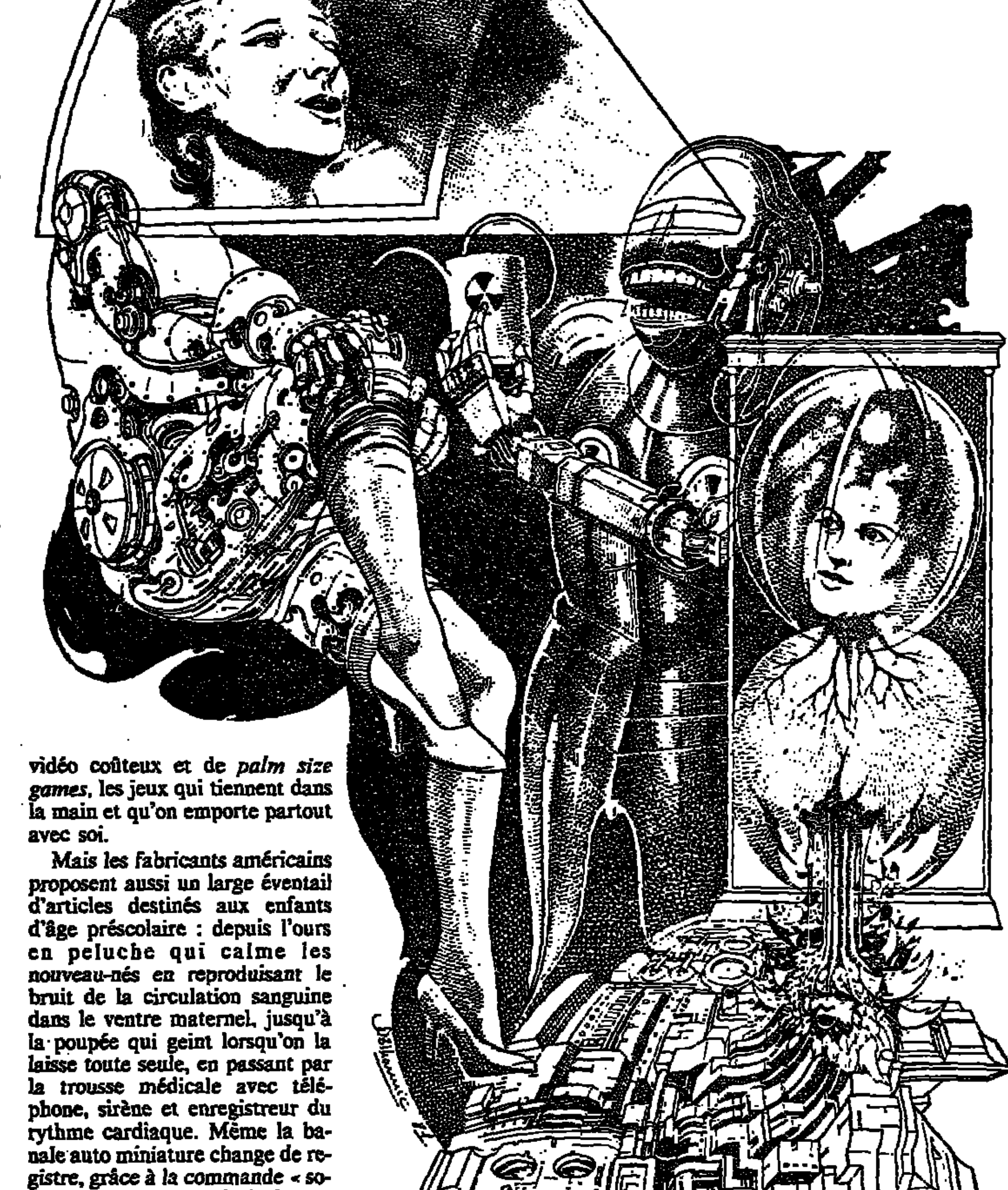
Dans l'immédiat, ces réactions peuvent varier énormément suivant l'âge et le degré de formation. Refus de ce vieux monsieur, fort courtois au demeurant, qui ne peut s'empêcher de lancer un *« merde »* retentissant lorsqu'il tombe sur un banal répondeur téléphonique. Résistance de cet ouvrier imprimeur qui a le rare privilège de pouvoir choisir son matériel : *« Tu comprends, j'ai appris la lithographie à l'époque où on utilisait encore la pierre. Je connais à fond toutes les techniques, et j'adore mon travail. Alors, j'ai toujours fait acheter les machines les moins automatisées, qui me laissent le plus d'initiative. »* Inquiétude de tous ceux auxquels patrons ou direction ne demandent pas leur avis à l'heure de moderniser, et qui *« compensent »* chez eux dans le bricolage : une perceuse, au moins, ça ne vous dit pas, comme l'écran du terminal, que *« vous vous êtes trompé à la ligne 67 ».*

L'enthousiasme, on le rencontre surtout chez les enfants, et auprès d'adultes possédant un haut niveau de connaissances scientifiques, comme cet économiste peu satisfait de son emploi dans un ministère, mais heureux utilisateur à domicile, grâce à sa formation d'ingénieur, d'un micro-ordinateur dernier cri. Il a fait participer ses voisins à un programme de prévision du résultat de l'élection présidentielle, et anime un *« atelier d'informatique »* à l'école primaire de ses enfants. *« Les parents sont beaucoup plus intimidés que les mômes, à qui j'apprends à utiliser une structure formelle pour réaliser les dessins ou les schémas qu'ils désirent. Mais, en général, quand on dit apprendre aux gens à se servir d'un ordinateur, c'est à appuyer sur la bonne touche de sortie du programme. Il faudrait que les instits s'y mettent vraiment ! »*

Nounours électronique

Avant même d'entrer à l'école, les enfants seront familiarisés avec les machines « intelligentes » par les jouets et les jeux électroniques, qui ont absorbé en 1979, aux États-Unis, quelque trente millions de microprocesseurs, et dont les ventes ont atteint 109 millions de dollars pour les jeux vidéo (les industriels américains attendaient une croissance de près de 45 % en 1980), et 782 millions de dollars pour les jouets électroniques. Certes, ce fabuleux gonflement est dû à l'engouement, des deux côtés de l'Atlantique, de consommateurs adultes, grands amateurs de jeux vidéo coûteux et de *palm size games*, les jeux qui tiennent dans la main et qu'on emporte partout avec soi.

Mais les fabricants américains proposent aussi un large éventail d'articles destinés aux enfants d'âge préscolaire : depuis l'ours en peluche qui calme les nouveau-nés en reproduisant le bruit de la circulation sanguine dans le ventre maternel, jusqu'à la poupée qui geint lorsqu'on la laisse toute seule, en passant par la trousse médicale avec téléphone, sirène et enregistreur du rythme cardiaque. Même la banale auto miniature change de registre, grâce à la commande « sonique » qui permet de la lancer ou de l'arrêter d'un simple claquement de doigts.



SERGE BIHANNIC

« Les robots sont sympa »

L'imaginaire collectif, celui des bandes dessinées, des films et des séries télévisées, a précédé les prouesses des industriels du jouet. Robots, androïdes et vaisseaux spatiaux ont remplacé dans la tête de nos chers petits les ogres, les fées et les châteaux de jadis.

Pour Ignacio Ramonet, qui analyse dans *« le Chewing-gum des yeux »* la production cinématographique de masse, la machine – au sens large : avion, bateau ou immeuble – est souvent une métaphore de la société technologique menacée par ses excès et sauvée par ses vertus. *« Mais,* ajoute-t-il, *le cinéma a aussi toute une tradition de représentation de la machine « humanisée ». Le monstre de* Frankenstein *est une sorte de machine fabriquée avec des morceaux d'êtres humains. Dans les années 20, le* Métropolis *de Fritz Lang mettait en scène des ouvriers robotisés, et une femme extraordinaire, double androïde de l'héroïne, tandis que les films de progagande soviétique de la même période font de la machine une alliée de l'homme, le symbole du progrès technique et social. Aujourd'hui, nous sommes souvent une création mixte, comme l'homme-caméra de* la Mort en direct, *et l'on ne peut guère aller plus loin dans l'imagination que le monstre d'*Alien, *animal et métallique, mais né d'un corps humain. »*

Parmi les machines intelligentes qui hantent la production cinématographique ou télévisée de ces dernières années, il faut distinguer le grand méchant ordinateur, toujours susceptible d'abuser de ses pouvoirs ; l'androïde, souvent inquiétant parce qu'il nous ressemble au point que notre propre mère s'y tromperait et le brave petit robot toujours prêt à rendre service, si attendrissant avec ses gestes saccadés et ses couinements de porte mal huilée. Ainsi l'ordinateur représente la face négative, mal maîtrisée de la technique, alors que le robot est devenu son image « globalement positive », apprivoisée et rassurante. Aucun film n'illustre mieux cette bipolarisation que *la Guerre des étoiles*, l'œuvre qui a le plus alimenté l'imaginaire enfantin : le personnage le plus effrayant est sans conteste Dark Vader (*dark father*), dissimulé sous un heaume et une armure, et dont on découvre dans *L'empire contre-attaque* qu'il est un cerveau humain habitant un corps métallique, c'est-à-dire la vision naïve que l'on peut avoir d'un ordinateur.

Le shérif de « Outland » – une transposition S.F. du *Train sifflera trois fois* – se bat seul contre les méchants avec l'aide de l'ordinateur de la station spatiale. Mais cette super-machine, qui surveille tout, et restitue à la demande les bandes vidéo de conversations privées, laisse chez le spectateur un sentiment de malaise.

A l'inverse, comme le note le magazine *Actuel* dans son style inimitable : *« Les robots sympas de* Star Wars *font une propagande du tonnerre en faveur de la technique. »*

Machine surdouée

Tellement rassurants, les robots, qu'on n'hésite plus à les employer comme argument publicitaire : la Minimetro est une voiture *« à l'image de ceux qui la construisent »*, une joyeuse équipe de machines anthropomorphes qui n'ont pas grand-chose en commun avec les véritables robots installés sur les chaînes de l'industrie automobile.

(Lire la suite page VIII.)

(1) *Métal hurlant*, nº 61*bis*.

(2) Voir les enquêtes de Richard Clavand dans *le Monde Dimanche* du 26 avril et du 9 août 1981.

(3) In *la Révolution informatique*, supplément à *Science et vie*.

(4) Voir *le Monde Dimanche* du 30 novembre 1980.

COURRIER

La SEITA et la Gauloise

L'article « Les Indiens et la Gauloise » publié dans *le Monde Dimanche* du 30 août 1981 sous la signature de Claude B. Levenson fait état d'une spoliation de terres dont auraient été victimes en 1969 les Indiens Tobas au profit d'une société franco-paraguayenne, dénommée Gauloise Campos y Haciendas S.A., exportatrice de coton et de tabac.

Le titre tendancieux de l'article, la présentation des faits et surtout la phrase finale citée par le journaliste sont de nature à tromper le lecteur. En effet, ce dernier est enclin à penser que la SEITA est impliquée dans cette affaire, puisque nul n'ignore en France qu'elle exploite la marque Gauloises, marque connue même, semble-t-il, par les Indiens paraguayens du Chico.

Les faits rapportés par Claude B. Levenson nous obligent à préciser ce qui suit :

1 - La SEITA n'a pas et n'a jamais eu de relations d'aucune sorte avec la société Gauloise Campos y Haciendas S.A. ni avec ses actionnaires ou ses administrateurs.

2 - Comme dans une quarantaine d'autres pays, la SEITA s'approvisionne en tabacs au Paraguay auprès de sociétés qui achètent aux producteurs le tabac, en assurent le traitement et l'emballage et enfin le commercialisent.

L'intervention de la SEITA sur le marché paraguayen du tabac, notamment à travers la société Las Palmas dans laquelle elle a pris une participation financière en 1978, a permis, d'une part, de régulariser les prix payés aux producteurs, d'autre part, de garantir à ces derniers un prix minimum et l'écoulement normal de leurs récoltes.

3 - D'après notre enquête, la société Gauloise Campos y Haciendas S.A., créée en 1917, se consacre exclusivement à l'élevage et n'exporte pas de tabac. Il est certes possible que des « campesinos » ou des Indiens installés sur les 10 000 hectares de terres contestés cultivent pour leur consommation personnelle quelques ares de tabac et à la limite vendent quelques pieds pour s'approvisionner en produits de première nécessité ; si c'est le cas, cette production serait dérisoire par rapport à la production du pays. La société Las Palmas, d'ailleurs, n'a pas d'acheteurs dans cette zone.

JEAN CARRIÈRE,
président- directeur général de la SEITA.

Un dossier sur le cas des Tobas, expropriés, a été constitué par la conférence épiscopale paraguayenne qui s'attache, depuis plusieurs années, à faire valoir leurs droits. Le reproche de malveillance ressemble fort à un procès d'intention : si « la Gauloise a mauvaise réputation à Cerrito », la responsabilité du choix du nom de cette hacienda incombe à ses propriétaires. Toujours est-il que la coïncidence n'est pas fortuite puisque la majorité des actions de la *Gauloise Campos y Haciendas S.A.* est en mains françaises.

Autre lieu, autre référence : il se trouve qu'aujourd'hui au Paraguay cette appellation est devenue synonyme d'exploitation du peuple indien menacé d'extinction. – *CLAUDE LEVENSON.*

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

Cordiale

Je vous serais reconnaissant d'avoir l'obligeance de publier cette lettre qui, à mon avis, illustre l'*entente cordiale entre votre* pays et le mien. Elle a, dans le passé, connu quelques tensions, *mais j'ai constaté avec plaisir* qu'elle existe toujours.

Vous me pardonnerez d'écrire en anglais : mon français n'est pas suffisant pour écrire une lettre, mais je voudrais par votre intermédiaire remercier le gentleman français qui nous est venu en aide à moi-même, à ma *femme* et à *ma famille* à *Paris* les 26 et 27 août.

Il nous avait été impossible de trouver à nous loger et nous étions des voyageurs fatigués affamés. Ce monsieur qui lisait dans sa voiture un exemplaire du *Monde* est venu à notre secours et nous a aidés à trouver un logement pour un agréable séjour à Paris. Ce monsieur (je ne connais ni son nom ni son adresse) est resté deux heures avec moi à négocier avec des hôteliers et, pour finir, nous avons réussi à trouver un hôtel près de l'Opéra.

Mon but, en vous écrivant, est de dire combien j'ai apprécié l'intervention de ce monsieur avec l'*espoir* qu'il *lira encore votre* journal et y trouvera mes remerciements pour son concours sans *défaillance* à un moment de la soirée où je suis persuadé qu'il avait d'autres occupations personnelles.

D.M. SAUNDERS
(Ile de Wight)

Méditation transcendantale

Vous avez permis que M. Jean-Claude Pecker (*le Monde Dimanche*, 24 avril) associe dans l'esprit de vos lecteurs « Méditation transcendantale » et « irrationalité ». Or la méditation transcendantale est précisément un des aspects pratiques mis en lumière par « Science et conscience ».

Dans son interview de M. Costa de Beauregard (*le Monde Dimanche*, 9 août), Didier Eribon se fait le porte-parole du scepticisme de ses lecteurs sur les interactions esprit-matière. Il n'est certes pas donné à tout le monde de faire voler des pavés par la seule force de sa pensée. Par contre la M.T. permet à chacun d'agir, par son esprit, sur le système matériel qui en est le plus proche, à savoir son système nerveux. Cette action de l'esprit sur le système nerveux peut être constatée objectivement pas ses incidences sur la physiologie (rythmes cardiaque, respiratoire, électro-encéphalographique, taux de métabolisme...).

La M.T. n'a pas seulement une valeur d'expérience pure, mais aussi une valeur pratique : elle élimine progressivement les stress qui altèrent le fonctionnnement naturel du système nerveux et par là améliore les capacités du corps et de l'esprit; en réduisant les tensions internes des individus, elle réduit également celles qui affectent leurs relations et de ce fait augmente considérablement la cohérence et la créativité des groupes humains. (...)

Certains scientifiques s'interdisent de prendre pour objet des aspects subjectifs de notre univers. Cela faisant, ils renoncent à fournir une explication complète de cet univers, car les aspects subjectifs en font partie intégrante au même titre que les caractères objectifs. Quelle serait d'ailleurs la valeur de la théorie « objective » d'un scientifique si la subjectivité – qu'il a nécessairement engagée pour l'établir – échappe à toute logique ?

Est-il irrationnel de s'interroger sur la nature et l'origine des pensées ou des sentiments qui, spontanément, apparaissent dans notre conscience et déclenchent nos actes ?

Je suppose que de telles inhibitions ont dû se manifester à la naissance d'une théorie de l'information dont l'objet pouvait paraître, *a priori*, plus subjectif que les concepts de matière et d'énergie. L'avènement de l'informatique démontre pourtant la fécondité d'une telle recherche.

Il se trouve que des « philosophes » orientaux n'ont pas eu, face à la subjectivité, des « états d'âme » occidentaux; ils ont entrepris son étude avec une démarche systématique et pratique. Ils tiennent à notre disposition des théories et des techniques *parfaitement opérationnelles* pour résoudre les grands problèmes de notre temps.

Au nom de quelle supériorité de civilisation préférons-nous exporter nos problèmes qu'importer leur solution ?

PIERRE HELDERLE
(Noisy-le-Roi).

Tennis

La chronique de M. Colin dans *le Monde* du 30 août me scandalise, m'amuse et me fait pitié.

Après avoir fait le décompte de ses dépenses de tennis, dont il reconnaît que, prises individuellement, elles ne sont pas exagérées, il conclut cependant qu'il est abusif que sa femme et lui dépensent 27 francs par jour pour pratiquer leur sport favori. Il en conclut qu'il faut que l'État y mette bon ordre. C'est « certainement possible » ; en effet, il suffit de prélever sur les ressources publiques, alimentées par l'impôt de ceux qui n'ont pas les moyens de jouer au tennis, pour permettre aux joueurs de payer un peu moins cher. Le tout avec le petit couplet habituel sur la « démocratisation » de ce sport.

Je joue au golf et cela me coûte 100 ou 150 dollars par mois. Si je ne suis pas content du système, je me prends par la main, je vais avec ma femme voir les dirigeants du club, etc. et je ne demande pas au gouvernement fédéral de s'en occuper à ma place. Et il ne me viendrait pas à l'idée de faire payer mes balles par les contribuables, qui du reste s'y refuseraient et auraient bien raison de le faire.

Cela va durer longtemps, cette mendicité ? C'est ça le socialisme responsable ? C'est ça un citoyen qui va être décentralisé et va prendre son destin entre ses mains au niveau de la région ?

J. GROSDIDIER DE MATONS
(Washington).

PARTI PRIS

Tabous

Un lecteur ancien soupçonne le Monde Dimanche *de se complaire dans la pornographie. Répondons sans sourire : le sujet, sous les apparences, n'est pas badin. Il touche à la fois à l'évolution des mœurs, à celle du langage et à un des rôles de la presse.*

Constater que les mœurs ont changé est une banalité. Peut-être sortons-nous — lentement — de l'époque du « Tout est permis », mais les règles sociales en ce domaine ne seront plus les mêmes qu'autrefois. Décrire une société telle qu'elle est, y compris dans sa sexualité, choque ceux qui condamnent toute évolution en ce domaine. Que cette condamnation soit justifiée ou non — et elle l'est certainement sur bien des points — il faut, pour porter un jugement, même s'il est défavorable, connaître les phénomènes en cause. Naguère, le divorce lui-même sentait le soufre et en parler était considéré par certains comme une damnable propagande. Aujourd'hui, le divorce est un fait social dont, qu'on le regrette ou non, on parle en tant que tel. Le corps était tabou. Il est sacralisé. Le plaisir est une industrie. Ce n'est pas approuver que le dire ou l'écrire.

Et le dire en termes clairs. Le langage a suivi les mœurs. Où est le temps où la R.A.T.P. s'offusquait du titre de la pièce de Sartre, la Putain respectueuse, *et exigeait des points de suspension dans son titre ? Notre époque appelle par leur nom des choses que désignaient jadis de subtiles périphrases. Les dames anglaises de l'époque victorienne, pour désigner un pantalon, disaient un « inexpressible » et dans certains couvents pour jeunes filles de bonne famille on remplaçait, on le sait, « amour » par « tambour » dans les troublantes tragédies de Racine... Le tout est d'utiliser les termes sans tomber dans la grossièreté ou la vulgarité, ou dans ce qui est aujourd'hui considéré comme grossièreté ou vulgarité.*

Entre la complaisance et l'hypocrisie, la voie est souvent difficile à tracer. Montrer le monde tel qu'il est, pour permettre à chacun de s'y orienter et, peut-être, de le transformer, exige une franchise qui peut déplaire. Et pas seulement lorsqu'il s'agit de mœurs.

JEAN PLANCHAIS.



GÉRARD OMEZ

Retours

Claude Francillon, dans *le Monde Dimanche* du 9 août 1981 évoque *« le retour des disparus de la montagne » dont « ... les glissements des glaciers... peuvent faire réapparaître les corps – parfois parfaitement conservés – plusieurs dizaines d'années plus tard ».*

Cet article, fort sérieusement documenté, cite des résurgences humaines et matérielles survenues depuis un siècle dans le massif du Mont-Blanc ; il m'a poussé à relire dans *la Chasse alpestre en Dauphiné* (édition originale de 1874) quelques lignes des pages 74 et 76 où Alpinus narre, sur ce thème, la mésaventure survenue à l'époque à des émules grenoblois de M. Perrichon.

Alpinus constate tout d'abord *« ... qu'en soixante ans, parmi les chasseurs de chamois, environ deux cents en personnel constant, seize ont disparu... victimes de leur témérité... surtout dans le bourg de La Grave où dans les douze dernières années quatre ont péri... sans doute à la poursuite de chamois blessés, poursuivis sur la rive gauche de la Romanche, dans un monde rocheux de clochetons entremêlés de pins, labyrinthe de précipices... C'est la retraite et c'est le paradis des chamois ; c'est aussi le tombeau des quatre Pic... »*

Les gourmets en sottise humaine n'ont point encore oublié la mystification homérique à laquelle a donné lieu la disparition retentissante de ces quatre chasseurs infortunés.

Patrice Morin, le loustic conducteur de la diligence de Briançon à Grenoble, raconta gravement, dans les cafés de la place Grenette, que le glacier du Pic de l'Homme, plein de repentir, était en train de rendre lentement le corps de Jean Pic.

Le chasseur apparaissait l'arme au bras, enfermé dans la glace vive et sa famille allait le contempler et l'attendre. Il était là, visible au spectateur, à la manière des crevettes dans un aquarium ou d'une écrevisse dans la gelée d'un aspic.

***

Et voilà pourquoi, sur la place Grenette, durant trois mois, tous les jours la diligence de Briançon vit ses places les moins engageantes faire prime et se prendre d'assaut.

Voilà comment Patrice Morin reçut de ses patrons une médaille commémorative et une gratification d'encouragement.

Eh bien, parmi les deux mille idiots qui ont fait ainsi le pèlerinage de La Grave, vous en compteriez douze cent qui se sont insurgés contre le pèlerinage de La Salette.

RAYMOND COCHE
(Le Monêtier-les-Bains).

Intellectuels

Sur l'article de M. Christian Delacampagne (« Le dur métier d'intellectuel », *le Monde Dimanche*, daté 16-17 août), je voudrais faire deux observations.

D'une part, pour la définition de l'intellectuel, chose importante à condition de ne pas tomber dans un vain débat nominaliste, M. Delacampagne indique que « peut être définie comme « intellectuel » toute personne qui accomplit un acte intellectuel, c'est-à-dire qui réfléchit sur sa propre pratique » (les prétendues précisions qui suivent n'apportent rien, car elles ne sont que descriptions partielles).

Ne serait-ce pas plutôt : toute personne qui réfléchit très largement au-delà de son univers personnel, sur l'un ou l'autre des aspects du monde, physique, historique, politico-géographique, etc. – à partir de sa propre pratique (du moins le plus souvent, car il faut réserver les cas marginaux).

Ma deuxième observation est la conséquence de cette définition proposée : l'on doit compter parmi les intellectuels les dizaines de milliers de délégués des salariés (ils sont plusieurs centaines de milliers en France : délégués du personnel, délégués aux comités d'entreprise et comités centraux d'entreprise, délégués syndicaux, représentants syndicaux aux comités d'entreprise, aux conseils d'administration, délégués aux comités d'hygiène et de sécurité, – étant admis que bon nombvre d'entre eux ont chacun plusieurs de ces fonctions à la fois) qui ont posé leur candidature parce qu'ils ont réfléchi sur leurs propres rapports et sur ceux de leurs camarades de travail, avec le monde économico-politico-social, au moins en France ; j'ai dit plusieurs dizaines de milliers, en admettant qu'il n'y a qu'une petite minorité de ces délégués qui ont des intérêts aussi larges.

Il est bien évident que ces intellectuels (qui ont souvent profité au mieux du développement culturel possible actuellement, essentiellement scolaire, mais aussi par les divers médias) ne se contentent pas de réfléchir mais veulent agir à partir de leurs réflexions ; mais cela est une autre histoire.

JEAN GUILLEMOT
(Paris).

VOUS et MOI

L'immeuble de banlieue

Le matin, c'est le concerto des chasses d'eau, le lamento des tuyaux, le crachotement des robinets, le grincement des volets coulissants... C'est l'heure de me lever !

Puis ce sont les pas dans l'escalier... les gens pressés qui vont travailler, la dame qui emmène son pleurnicheur à la crèche, les talons pointus tac... tac... tac... comme une machine à écrire... de la dac... dac... dac...tylo, la toux de l'éternel enrhumé du dernier étage (son appartement est impossible à chauffer !)...

On ouvre les garages... les voitures démarrent. Jusqu'au soir l'immeuble va se mettre en sourdine.

Alors commencent chez les femmes au foyer la complainte des aspirateurs, des mixers, des robots divers, des batteries électriques, des transistors...la mélodie d'Eve Ruggiéri... Le téléphone sonne sans se lasser dans les appartements inoccupés...Les voix résonnent... Ma voisine crie après son marmot... deux autres, au balcon, se racontent leur vie ou le dernier feuilleton...

Quand le monsieur en dessous joue du piano le samedi et le dimanche, on se croirait salle Pleyel ! Si seulement il variait le programme ! Mais c'est toujours le même morceau !

Quand le jeune couple d'en haut se dispute, les mots méchants et les gros mots se faufilent par les tuyaux du radiateur jusque chez nous... j'ai très peur ! Je crois toujours qu'ils vont s'assommer... ou divorcer ! Mais le lendemain je les vois partir main dans la main... je suis rassurée !

Quand Jérôme V... étudie son violon, on dirait un grigri de cigalon ! Ça me fait penser à l'été et aux vacances...

Quand Monsieur Gros prend son bain à côté, on entend floc ! floc ! dans ma salle d'eau : on dirait qu'un phoque fait ses ablutions ! Quand le bébé du palier pleure la nuit et appelle « maman ! », je me réveille en sursaut : je me crois dix ans en arrière et je crie : *« j'arrive, poupée ! »* avant de réaliser que les miens sont grands maintenant !

Quand le bricoleur de service pendant tout le week-end nous perce les tympans avec sa perceuse, on tape au plafond à l'aide d'un balai pour le faire taire.

Quand il vitrifie son parquet, on a les yeux qui piquent toute la journée...

Quand dans la cage d'escalier ça sent le gâteau aux pruneaux, c'est la grosse dame du rez-de-chaussée qui fait un pied de nez à son régime !

Quand ça sent le brûlé – ne cherchez pas – c'est chez moi ! J'ai laissé encore le caramel sur le feu...

Quand ça sent la soupe en sachet... c'est chez les femmes émancipées.

Quand ça sent le poireau... c'est chez les femmes au foyer.

Quand on entend aboyer... c'est le teckel du 1er...

Quand on entend miauler... c'est mon chat qui veut rentrer...

Quand on entend parler avec l'accent provençal... c'est moi ! Quand on entend chanter... c'est ma voisine... elle voulait être diva !

Puis c'est le tour des télés de prendre le relais. D'étage en étage, les informations informent... ensuite c'est le western ou « Au théâtre ce soir »...Bernard Pivot chez l'intelligentsia... et chez les sportifs la finale Saint-Etienne-Bastia...

A minuit et même bien avant... on n'entend plus rien... sauf la toux d'un enfant : on ne sait pas d'où elle vient... si c'est d'en haut... ou d'en bas...

Je ne me plains pas.

J'ai eu trop peur étant petite dans la grande maison isolée au milieu des pins quand les arbres mugissaient fouettés par le mistral... Quand les volets métalliques *cliquetaient comme des hampes de* drapeaux...

J'ai eu si peur lorsque mes parents *sortaient le soir et que je res*tais seule dans le noir, sans frères ni sœurs, sans chiens ni chats... sans voisins...

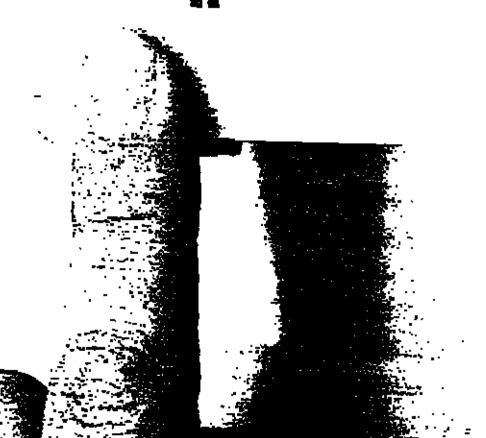
La jeune fille qui devait me garder *s'en allait, en douce, danser au* « Petit Roc »... j'écoutais, angoissée, tous les bruits de la nuit, en me cachant sous les draps...

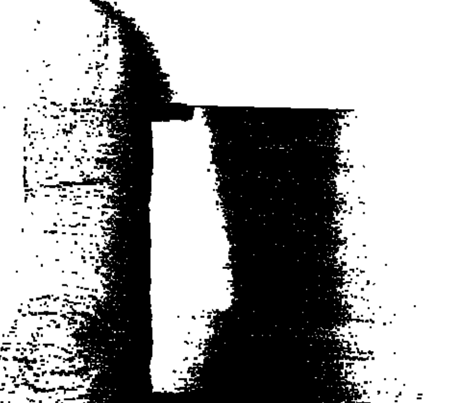
J'aime entendre autour de moi vivre les gens... rire les enfants... se disputer les amoureux... pleurer les bébés... chanter la diva...

J'aime écouter le monsieur d'en dessous qui joue si bien Chopin...

« Non, madame, excusez-moi, mais je ne signerai pas la pétition. Excusez-moi ! Mais le piano, ça ne me dérange pas. »

GABOU.





هكذا من الأصل



CLAUDE RAYMOND-DITYVON/VIVA

Signes

Le danseur et le philosophe

Par FRÉDÉRIC GAUSSEN

« *JE ne sache pas ce qu'un philosophe puisse souhaiter davantage que de devenir un bon danseur. La danse, en effet, est son idéal, son art aussi et, enfin, son unique piété, son « culte divin...* » écrit Nietzsche. Ce souhait ardent, un autre philosophe le partage : Michel Serres, à qui la rencontre de Maurice Béjart a inspiré une réflexion en forme de ballet qu'il a confiée aux participants d'un récent colloque sur le thème : « La danse, le public, le vingtième siècle ». Cette réunion, à laquelle participaient des artistes et des chercheurs éminents, est en elle-même un symbole : elle illustre la place grandissante qu'a prise la danse dans la sensibilité contemporaine (1).

« *Lorsque Adam et Eve se sont retrouvés ensemble, ils se sont mis à danser* », nous dit Michel Serres. Peut-être. Mais, depuis, l'eau a coulé sous les ponts et bien d'autres pensées ont détourné les hommes des plaisirs du bal. D'où vient que notre siècle de la raison et de la machine semble retrouver le goût de faire bouger les corps ? Par lassitude, précisément, du discours froid de la raison et par souci de retrouver quelque chose de plus profond, d'intérieur.

L'attrait pour la danse a coïncidé avec la révolution des mœurs, qui a conduit les hommes à redécouvrir leur corps. Un corps si longtemps contraint, caché, honteux et qui — libéré des tabous de la religion et de la morale victorienne, et aussi en grande partie des agressions de la maladie — s'est dénudé et redressé. Redécouverte du corps, du sexe, de l'amour. Apparition d'une conception directe, spontanée, de la vie, dans laquelle la femme n'est plus seulement objet de désir ou de décor, mais élément premier, vital. Pour Maurice Béjart, la danse classique, avec ses compositions d'épures dans lesquelles le corps est un théorème, ses jeux infinis de lignes tracées par les bras et les jambes, ses grâces abstraites, est un art fait par les hommes, pour les hommes. C'est une conception intellectualiste, désincarnée, de la création. Au contraire, la danse moderne qui part du plexus et du ventre est art de femmes. Les grands chorégraphes qui ont cassé les codes de la danse classique sont des femmes : Isadora Duncan — qui, la première, a abandonné le corset, — Martha Graham... La danse moderne a marqué l'irruption des femmes dans la création chorégraphique et a accompagné le grand mouvement de libération féminine qui secouait le vingtième siècle.

∴

La danse scelle la réconciliation du corps avec lui-même. Elle est aussi ce qui unit. Ce qui implore et rassemble. Qu'elle soit d'origine religieuse ou sociale, la danse est trait d'union, activité collective. Elle inclut ceux qui s'y adonnent ou la contemplent dans une méditation commune. Même si elle n'a aucun « message » à transmettre, sa fonction sociale est évidente. Les jeunes générations d'après-guerre ont pu y trouver la communion qui leur semblait faire de plus en plus défaut dans la société qui se construisait sous leurs yeux et dont beaucoup se sentaient exclus. Communion au-delà des frontières, la découverte des traditions chorégraphiques de tous les pays, y compris les plus lointains, mettant soudain à la portée de chacun l'accès à une sensibilité universelle. Les jeunes de ces trente dernières années ont pu, par la danse, approcher du rêve de fraternité planétaire qu'ils recherchaient aussi par d'autres voies — le voyage, l'action politique ou la découverte de philosophies spiritualistes... La danse a accompagné la formation d'une mentalité nouvelle d'ouverture du monde, de rapprochement culturel des civilisations et des continents. Elle a, en partie, été le langage commun par lequel, à des milliers de kilomètres, des jeunes cherchaient à se retrouver.

En même temps, les chorégraphes modernes, rompant avec l'académisme formel de la tradition, cherchaient à aller à la rencontre de ces nouveaux spectateurs en exprimant les grandes interrogations de notre temps. Pour Maurice Béjart, chacun de ses ballets est un événement daté, lié à une époque, à des rencontres, à des circonstances. Un moment unique et qui n'est pas destiné à survivre. « *Je ne tiens pas à la pérennité de mes ballets* », affirme-t-il. Le langage de la danse est celui de la fugitivité.

Un langage dépouillé, immédiat, fait d'images et de rythmes. Un langage sans phrases, relevant de cette communication audiovisuelle qui aura été la création majeure de la fin du vingtième siècle. L'attrait pour la danse — comme pour la musique — a été de pair avec le rejet des signes vieillis de l'écrit, avec un écœurement des mots.

Mais si la danse tient son prestige de ce qu'elle ne parle pas, ce n'est pas qu'elle n'a rien à dire. Elle exprime, au contraire, de façon directement perçue, par le langage des corps, quelque chose d'essentiel. Elle est le mime de scènes primitives, de drames fondamentaux, qui sont la matière même de l'aventure humaine. L'amour, la mort, l'affrontement, l'attirance et le défi, l'oppression, le déchirement, l'échec, la solitude, le dépassement... idées simples, universelles. Idées qui ne sont nullement démontrées mais vécues par le danseur et le spectateur, et que chacun interprète à sa guise. Le chorégraphe, qui dessine avec le corps de ses danseurs dans l'espace de la scène, n'est pas un conteur d'histoires ou un prédicateur. C'est un créateur de formes, dans lesquelles le spectateur viendra glisser ses propres désirs.

La communication qui s'établit entre le chorégraphe et le spectateur — et qui est bien réelle — se situe à un niveau d'intimité absolu. A la fois terriblement concrète et totalement irrationnelle, la danse est faite d'abstraction et d'émotion. Essayant de raisonner sur ce qui fait la spécificité du langage de la danse, le psychologue Jean-Blaise Grize a avoué sa perplexité. Si dans cette communication qu'établit la danse avec le spectateur le corps du danseur est bien le signifiant, le signifié demeure une inconnue. La danse dit tout et ne dit rien. La signification de cette relation, est contraint de conclure ce logicien, est sans doute l'accès à la spiritualité...

∴

Pour Michel Serres, la vérité de la danse est précisément dans ce rien, dans ce vide qu'est le langage du danseur. Le corps du danseur, à force d'exercices et de souffrances, devient malléable à l'infini, c'est-à-dire capable de tout dire. Il se noie dans ses potentialités. Il est gros de tous les mouvements, et donc de tous les discours possibles. Il n'est rien ni personne et peut devenir tous les hommes, toutes les passions. Il est blanc, comme la lumière blanche qui contient toutes les couleurs. Imaginant un ballet sur la danse qui mettrait en scène tout ce qui est blanc — le *Ballet d'Albe*, — Michel Serres évoque la putain, l'homme d'Etat, le nombre, la pensée... Autant d'êtres abstraits, indéterminés, qui, comme le danseur, ne prennent existence que par leurs virtualités.

« *Le danseur est le plus nu des hommes et le plus blanc d'entre les danseurs d'Albe. Il est totalement abstrait, sans existence et sans secours.*

» *Son corps toujours crie au secours.*

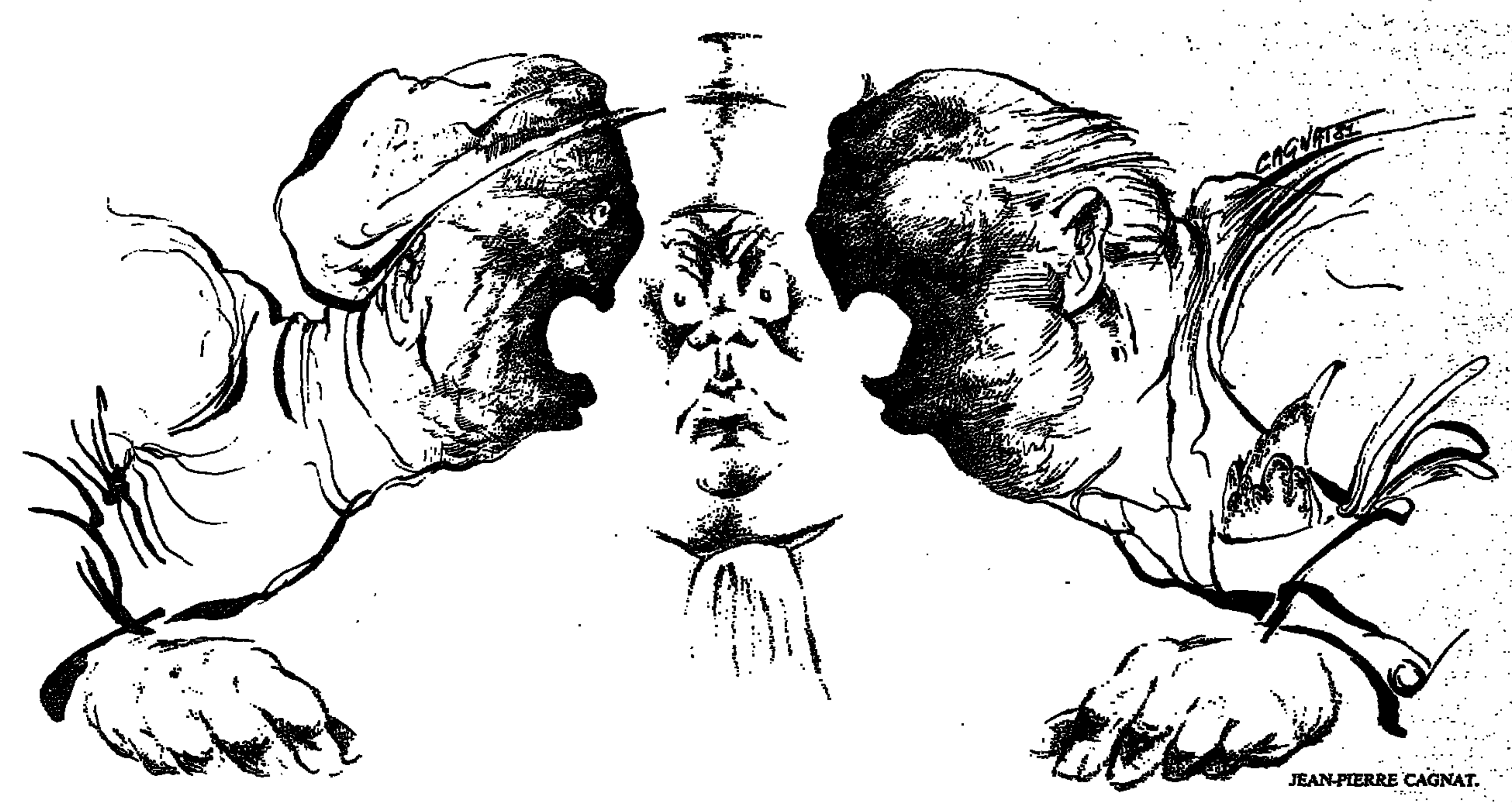
» *La danse est un cri au secours qui jamais ne se marque. Les autres ont de l'or, ils ont une langue, ils ont un son, ils ont à l'extérieur du corps quelque chose où s'appuie leur corps, aussi ténue que soit la chose, immatérielle même. Ils ont une mémoire écrite en un lieu donné.*

» *Le danseur n'a rien, il n'est rien.*

» *Il est premier, il est dernier.* »

La mort du dernier homme sera dansée, comme l'a été la rencontre d'Adam et Eve. Entre les deux, le ballet de l'humanité aura connu bien des vicissitudes. Les hommes ont parfois confié à la danse leurs secrets les plus lourds, ou, au contraire, ont interdit — ou simplement oublié — le mouvement des corps. La danse a pu être réservée aux prêtres et aux princes, ou abandonnée aux manants et aux prostituées. Mais, périodiquement, elle revient, et les hommes la redécouvrent. La société rationaliste, puritaine et technicienne qui s'est imposée en Occident avait en grande partie banni la danse — comme elle est en train de le faire dans certains des continents où elle fait maintenant son apparition. Mais, comme la liberté, la danse est une substance qui ne sait pas disparaître. ■

(1) Voir dans le *Monde* du 16 septembre le compte rendu, par Marcelle Michel, de cette rencontre organisée par la Fondation Portescap, pour le développement de la culture, des lettres, des arts et des sciences, qui a eu lieu à La Chaux-de-Fonds du 25 au 30 août. Y participaient Maurice Béjart, Luciano Berio, René Girard, Jean-Blaise Grize, Rosella Hightower, Maurice Huisman, Michel Random, Michel Serres, René Thom et Violette Verdy.


JEAN-PIERRE CAGNAT.

AUJOURD'HUI

Les prud'hommes ou le jugement des pairs

Les conseils des prud'hommes ont acquis une nouvelle jeunesse en 1979. Les salariés y sont très attachés. Sont-ils pour autant un tribunal « pas comme les autres » ?

PHILIPPE FRÉMEAUX

« ET *j'ai claqué la porte après avoir lancé : puisque c'est comme ça, j'irai aux prud'hommes...* » Aujourd'hui, Christiane S..., trente-cinq ans, secrétaire bilingue hautement qualifiée, rit de ce départ théâtral : « *Il faut comprendre. J'étais employée là depuis 1969. Ma première place. Un travail intéressant, que je prenais à cœur. Et puis tout a changé en mars 1979. L'entreprise a été rachetée et mon chef a sauté. Avec son remplaçant, l'ambiance s'est rapidement dégradée : contrôles sans objet, petites vexations quotidiennes. Bref, ça n'allait pas entre lui et moi. J'ai d'abord reçu des avertissements, et puis, en janvier 1980, j'étais licenciée pour insuffisance professionnelle.* » Pour Christiane S..., ce licenciement va être très dur à accepter : « *Le chômage ne me faisait pas vraiment peur ; avec ma qualification, on trouve un emploi en moins d'un mois, mais je ne supportais pas ce jugement porté sur mon travail, sur moi. En allant aux prud'hommes, j'espérais obtenir la condamnation de cette appréciation portée sur mes capacités.* »

En 1980, près de cent mille salariés ont pris avec Christiane S... le chemin du conseil des prud'hommes. Pour eux, la dignité n'est pas seule en cause. Condamnés au chômage, ils espèrent voir leur ancien employeur contraint de payer indemnités et dommages et intérêts. Les deux soucis se rejoignent : pour la plupart d'entre eux, jusque-là, les licenciements, c'étaient les autres. Il y avait la crise, sans doute, mais elle touchait surtout des salariés incapables de se plier aux exigences d'un emploi stable, à l'opposé de l'image qu'ils se font d'eux-mêmes. Dès lors, rien d'étonnant à ce qu'il n'y ait guère d'esprit revendicatif ou militant derrière la plupart des demandes prud'homales. L'employeur n'y est contesté que dans la mesure où il a dénié à son salarié ce qui fait son statut : conscience professionnelle et compétence. Une condamnation de l'employeur aura d'autant plus de sens qu'elle sera prononcée par des salariés et des patrons qui sont du métier et connaissent ses exigences et ses contraintes.

Cette caractéristique donne à l'institution prud'homale une place à part dans l'organisation juridictionnelle française. Créés en 1806, les conseils des prud'hommes ont acquis une nouvelle jeunesse avec la loi du 18 janvier 1979, qui étend leur compétence à toutes les activités de l'ensemble du territoire national. Les conseillers prud'homaux sont désormais élus à la représentation proportionnelle par l'ensemble des salariés et employeurs. Robert Boulin, dont ce fut la grande œuvre au ministère du travail, a dû vaincre bien des obstacles pour mener cette réforme à bien. Opposition patronale à une élection qui allait permettre aux syndicats de faire la démonstration de leur représentativité. Craintes de la C.G.T., jusque-là toute-puissante chez les salariés, à l'égard d'un mode de scrutin qui allait l'obliger à partager son pouvoir. Hostilité, enfin, de M. Alain Peyrefitte, le garde des sceaux de l'époque, qui souhaitait remplacer les prud'hommes, suspectés d'être trop favorables aux salariés, par un système d'échevinage où salariés et patrons n'auraient été que les assesseurs d'un juge professionnel. Avec l'appui de la C.F.D.T., Robert Boulin a fini par obtenir gain de cause peu avant sa mort. Le fort taux de participation observé lors des premières élections générales, organisées le 12 décembre 1979, a témoigné du succès de la réforme et du profond attachement des salariés à l'institution prud'homale.

Zorro

« *C'est que le conseil des prud'hommes n'est pas perçu comme un tribunal,* explique M[e] Christine Canuet, avocat ; *dans un ordre où le patron a toujours raison, il joue le rôle de celui qui remet salariés et employeurs sur un pied d'égalité, de celui qui peut faire trembler le patron. Un petit côté justicier, Zorro !* » Ainsi, les prud'hommes sont rigoureusement gratuits, le recours à un avocat n'y est pas obligatoire, le cérémonial y est plus simple : pas de juges en robe, pas de décorum pompeux propre à rendre muet le plaideur le plus déterminé... Cependant, du rêve à la réalité, la distance demeure considérable.

« *Les prud'hommes sont fondamentalement ambigus,* poursuit Me Christine Canuet, *et cette ambiguïté est génératrice d'un profond sentiment de frustration chez les salariés. Dans leur quasi-totalité, les affaires prud'homales sont des licenciements contestés par les salariés : ils ont été condamnés par leur employeur, ils viennent chercher la réforme, l'annulation de ce jugement, autant dire, un droit à réintégration ; or, dans les faits, les jugements de réintégration sont rarissimes et liés à des contextes spécifiques.* » Selon la jurisprudence, on ne saurait obliger un employeur à reprendre un salarié dont il ne veut plus. Pour le C.N.P.F., il s'agit là d'un attribut absolument fondamental du pouvoir patronal qui ne saurait souffrir aucune exception : « *Il est normal qu'un employeur qui licencie abusivement un salarié soit condamné à verser les indemnités prévues par la loi à cet effet,* explique un conseiller patronal, *mais on ne saurait ordonner des réintégrations sans remettre fondamentalement en cause l'autorité patronale absolument nécessaire à la bonne marche des entreprises.* »

Ce qui fait figure d'acte de foi pour le patronat n'est pas toujours compréhensible pour le salarié. Nombreux sont les travailleurs qui, lors de la conciliation qui précède toujours la phase de jugement, refusent obstinément les propositions d'indemnités faites par l'employeur : « *C'est que l'argent, ça part, et le travail, on n'en retrouve pas comme ça...* » - « *Et puis, un emploi, ce n'est pas seulement la sécurité financière,* renchérit un conseiller salarié, *c'est aussi des copains, un milieu de vie, toutes choses dont la rupture ne saurait être compensée par de l'argent.* »

Autre déception, la modicité des sommes reçues en cas de condamnation de l'employeur. « *Les gens croient que licencier quelqu'un ça coûte cher,* constatent les conseillers salariés, *et ce n'est pas vrai. Dans le meilleur des cas, un ouvrier qualifié qui touchait 4 000 F par mois verra son employeur condamné à verser dans les 25 000 F.* » En outre, les demandes qui se traduisent par une condamnation de l'employeur demeurent peu nombreuses, surtout quand l'audience est présidée par un conseiller patronal. En effet, si le bureau de jugement est toujours composé paritairement de deux salariés et de deux employeurs, la présidence est assurée alternativement par un des deux représentants de chaque collège. Dans les textes, celui qui dirige les débats n'est investi d'aucun pouvoir spécifique ; il joue en fait un rôle capital et peut influencer considérablement le sens des décisions.

Curieusement, le patronat éprouve autant de crainte à l'égard des prud'hommes que les salariés y placent d'espérance. L'ignorance des réalités n'explique pas tout. Là aussi, la dignité et l'honneur sont en cause. Nombreuses sont les entreprises qui se flattent de n'avoir jamais été citées devant les prud'hommes : preuve d'une politique sociale réussie, témoignage d'une aptitude à régler les difficultés dans le cadre de l'entreprise. « *Les patrons n'aiment pas ça,* confirme un syndicaliste ; *une fois aux prud'hommes, l'affaire échappe à leur contrôle, plus moyen de déballer le linge sale en famille ; les petites histoires sont sur la place publique devant ces juges qui sont pour moitié des salariés et pour moitié des concurrents.* »

Comme au Loto

Pourtant, d'emblée, les dés sont pipés. Dans la pratique, les prud'hommes fonctionnent comme les autres tribunaux, dont ils respectent la procédure et les règles fondamentales. Dans ces conditions, le style « *pas comme les autres* » de la juridiction prud'homale peut engendrer un effet pervers. « *Les salariés comprennent mal qu'on ne soit pas cru sur parole,* constatent les conseillers salariés ; *face à un employeur qui produit le témoignage d'un chef de service, seuls des contre-témoignages peuvent emporter la décision du conseil, même si la bonne foi du demandeur paraît évidente.* » Problèmes de preuves donc, problèmes de demandes également, car, si la loi fixe strictement ce qui peut être accordé et dans quel cas, elle fait obligation aux conseillers de ne rien donner de leur propre mouvement, sans que cela leur ait été demandé. « *Les gens attendent du juge qu'il les prenne en charge,* dit Me Christine Canuet, *qu'il sache traduire le viscéral en juridique, alors qu'il faut présenter une demande précise, chiffrée, et savoir la justifier, ce qui suppose de bien connaître le droit.* »

Dans ces conditions, bien des démarches ne dépassent pas le bureau d'accueil. La complexité de la formulation de la demande, les délais, le peu de perspectives, découragent une bonne partie des plaideurs. Les autres font appel à l'inspection du travail, à un avocat ou encore aux permanents syndicaux. En fin de compte, seuls 10 à 20 % des salariés usent de la possibilité qui leur est offerte de se défendre seuls.

Le recours à l'avocat introduit un frein financier à l'accès aux prud'hommes. Certains membres du barreau respectent un barème établi en accord avec les syndicats. Les honoraires ainsi fixés sont peu élevés, compte tenu du temps passé dans une affaire prud'homale : « *Quand un salarié vient me voir pour son licenciement, je lui prends 1 000 F et j'y passe parfois vingt heures ; s'il vient pour son divorce, c'est 5 000 F pour dix heures de travail* », avoue un avocat. C'est que le montant des honoraires est limité par celui du résultat. Certains employeurs voient pourtant dans la gratuité des prud'hommes la cause de l'engorgement du conseil de Paris, où il faut compter souvent plus de deux ans entre l'introduction d'une affaire et son jugement. Témoin ce mot d'un employeur pour qui « *les salariés viennent aux prud'hommes comme ils jouent au Loto* », sous-entendant sans doute que c'est facile, pas cher et que ça peut rapporter gros...

Pas de cravate !

L'examen du fontionnement pratique des prud'hommes amène donc à nuancer l'image très positive dont ils jouissent dans l'esprit des salariés. C'est que les prud'hommes sont un lieu de compromis où salariés et patrons, s'ils veulent juger ensemble, sont d'abord condamnés à s'entendre. La partie n'est pas facile à jouer ni pour les uns ni pour les autres. Issus du monde syndical, habitués des luttes sociales, les conseillers salariés découvrent rapidement que ce n'est pas là que se fait la révolution et que la lutte des classes s'y déroule autour d'une table, à coup d'arguments juridiques. Parmi les salariés, on ne se bouscule guère pour accéder à la charge de conseiller : travail considérable, peu ou pas rémunéré, mal vu de l'employeur du fait des absences qu'il entraîne. Seuls, une minorité de conseillers sont des permanents syndicaux ; la plupart d'entre eux sont des travailleurs directement issus de la profession : un maçon, un plombier ou une concierge peuvent ainsi accéder à des fonctions juridictionnelles. « *C'est un changement de statut énorme pour des gens qui, simples subordonnés dans leur travail, sont amenés à juger des patrons,* remarque Pierre Lascoumes, sociologue. *Ce n'est d'ailleurs pas la moindre compensation aux contraintes de leur charge.* »

Rien d'étonnant alors que certains conseillers salariés aient du mal à prendre la parole face à ceux qui la détiennent dans la vie professionnelle, et cela bien qu'ils soient tous déjà rompus au syndicalisme. D'autres conseillers quittent rapidement leurs habitudes de salariés pour adopter un comportement qu'ils croient devoir correspondre à l'importance de leurs nouvelles fonctions : attitude quasi patronale à l'égard du personnel des conseils, ton sévère vis-à-vis des justiciables. Fiers de leurs attributions, exigeant des égards, gardiens d'une procédure stricte, ils tendent à éloigner le prud'homme du plaideur. La presse s'est faite l'écho l'an dernier de ce conseiller patronal irascible qui avait refusé de siéger tant que son collègue salarié ne porterait pas de cravate. Ce serait faire preuve de parti pris que de ne pas citer la réflexion d'un conseiller salarié à un petit patron se présentant à l'audience en bras de chemise : « Monsieur, nous ne saurions vous entendre habillé de cette façon. Allez mettre une veste... »

La majorité des conseillers salariés parviennent à éviter ces travers et essaient de concilier l'intérêt des salariés et une bonne administration de la justice. Ce qui ne va pas sans ambiguïté, car on ne saurait être à la fois juge et partie. M[e] Tiennot Grumbach répond : « *Il est vrai que les élus des salariés aux conseils des prud'hommes sont des juges. Ils ne sont donc pas des délégués dans l'institution prud'homale ayant pour mission de défendre chaque salarié ayant une contestation judiciaire à l'encontre de son employeur. Mais on ne peut ignorer qu'il s'agit de juges élus, après avoir été choisis, comme candidats, par leurs organisations dans une élection particulièrement significative sur le plan syndical, (...), il s'agit le plus souvent d'hommes et de femmes qui sont encore dans l'entreprise et sont titulaires de mandats représentatifs ou syndicaux et qui, de fait, restent étroitement liés à la capillarité syndicale. Certes, ces juges n'ont pas à défendre directement les travailleurs, mais ils ont très certainement à défendre les droits des travailleurs* (1). » La tâche n'est pas aisée.

Face à eux, les conseillers employeurs ne sont généralement pas des patrons au sens littéral du terme, mais des cadres supérieurs issus des directions du personnel et donc professionnellement formés aux arcanes du droit du travail, disposant en outre d'instruments élaborés et performants. Ainsi la célèbre Union des industries métallurgiques et minières (U.I.M.M.) a mis en place la première banque de données de jurisprudence de droit du travail. Ainsi les conseillers salariés ont souvent du mal à argumenter juridiquement face aux conseillers des employeurs. Généralement conscients de cette infériorité, ils déplorent vivement de ne pas avoir reçu une formation solide, d'autant plus qu'il est difficile d'apprendre seul quand on travaille et qu'on n'est pas un intellectuel. C'est pourquoi les conseillers salariés adoptent bien souvent une attitude voisine de celle des justiciables, jugeant moralement, en équité, sans se soucier vraiment du fondement juridique de leurs décisions. La justification des compromis ainsi élaborés ne s'en trouve pas facilitée.

Marchandages

Alors que le corps des conseillers salariés reflète les divisions du monde syndical, celui des conseillers patronaux est plus homogène, le C.N.P.F. y étant largement dominant. Dans leur immense majorité, les élus des employeurs jouent le jeu des prud'hommes et acceptent de bonne grâce de s'asseoir à la même table que les salariés. Même s'ils s'en défendent énergiquement, ils se comportent d'abord en patrons et non en juges, répondant en cela à l'attitude symétrique de leurs collègues salariés (2).

(1) « *Observations paradoxales sur l'évolution de la jurisprudence relative à la loi du 13 juillet 1973* », in *Droit social*, nº 5, mai 1981, page 375.

(2) Une étude poussée vient de paraître : « *Juges ou arbitres : les prud'hommes* », de Pierre Cam, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

LA VIE EN ROSE

« La mine embauche ! »

Le 15 juin, le ministre de l'industrie a demandé d'envisager de nouveau l'exploitation de la mine de charbon de Ladrecht, près d'Alès (Gard). Les « rebelles du charbon » n'ont pas lutté en vain.

MARTINE CHARTIER

ON se *croirait* sur l'emplacement d'une fête foraine au lendemain des festivités : le puits Destival, sous lequel gît le charbon de Ladrecht, paraît presque désert depuis la fin du conflit. Les quelque cent soixante-dix mineurs qui se sont battus, treize mois durant, contre *la fermeture du puits*, ont repris le travail. De ci, de là, quelques banderoles et calicots marquent encore l'occupation du carreau. Le mur d'enceinte a conservé, en exergue, le cri d'appel lancé tout au long de la grève : « *Parlez de nous !* » L'Union régionale des artistes plasticiens a habillé le reste de l'espace d'une vaste fresque colorée avec, pour épigraphe : « *1er mai 1981, la création vivante a besoin d'un pays vivant.* » Tous pensent ici que le charbon n'est pas du seul ressort des Houillères mais que de son extraction et de son utilisation dépend la survie de la région. Aux côtés de ces « rebelles du charbon » (1), les anciens, les femmes, les jeunes, tout un pays s'est regroupé.

Le 5 mai 1980, alors que les Charbonnages de France annoncent la fermeture de la mine pour la fin de l'année, les mineurs *entament leur plus longue* grève. Il ne s'agit plus pour eux de revendiquer des subsides, des garanties de reclassement ou des préretraites, mais de se battre pour extraire le charbon restant. L'extraction et la vente du minerai vont leur permettre de survivre les premiers mois. Des militants syndicaux sont alors inculpés de « vols de biens privés ». Le maire d'Alès, qui a acheté du charbon aux grévistes, est poursuivi en justice pour « *recel* ». De perception des péages d'autoroutes en occupation des bureaux de l'administration des Houillères, les mineurs *parviennent* à créer une solidarité active. Chaque mois, la paie est assurée *(2 200 F plus 500 F* de prime d'occupation). Au total, quelque 8 millions de francs sont ainsi recueillis. La C.G.T. et le P.C.F. *sont décidés à faire de* cette lutte un exemple. Les dirigeants nationaux se succèdent : Georges Marchais, Georges Séguy, Henri Krasucki, Paul Laurent...

Le 10 mai 1981, l'espoir revient au puits Destival. Première victoire : le 15 juin, Pierre Joxe, alors ministre de l'industrie, demande aux Charbonnages de France d'entreprendre des travaux de reconnaissance sur le gisement dit de Ladrecht, et rend hommage à *la « ténacité et à l'obstination »* des mineurs cévenols. En quelques jours, ces derniers ont vu s'ouvrir devant eux les portes *fermées depuis treize mois*. Outre leur réintégration, ils obtiennent l'arrêt des poursuites engagées contre certains d'entre eux, une *prime* de *reprise* de 6 000 F et un prêt de 3 000 F remboursable en dix-huit mois. De juin – début des travaux – à septembre, une vingtaine d'ouvriers doivent venir grossir leurs rangs en attendant mieux. *Ils redescendent.*

Planté entre le bassin de la Grand-Combe et la ville d'Alès, le puits Destival est composé de deux chevalements (2) : le plus ancien, armé de ses grandes roues noires, *surmonte le puits* nº 1, dit de Fontane. Le second, en béton, domine le carreau du haut de ses 75 mètres. Ladrecht, qui signifie en langue d'oc versant ensoleillé, est un gisement d'anthracite évalué encore à environ 8 millions de tonnes, qui prolonge Destival par le nord. A l'entrée du second puits, la cage qui fait le *va-et-vient entre la surface et le* fond, convoyant hommes et matériel, est immobilisée. Un cadenas condamne la grille d'accès. La visite n'est plus offerte par les grévistes. « *Les mineurs ne sont plus maîtres de la mine*, soupire Louis. *Pendant ces treize mois, nous avons fait descendre des tas de gens qui ignoraient tout de notre travail. La mine, pour la comprendre, il faut la voir.* »

En surface, les installations sanitaires sont rudimentaires. La salle des douches, dont les murs ont gardé la grisaille accumulée au fil des temps, s'ouvre sur l'impressionnante « salle des pendus ». Des poutrelles métalliques supportent de longues chaînes à l'extrémité desquelles sont accrochés des paniers. C'est là que les mineurs suspendent leurs vêtements humides à la sortie du puits. De puissants ventilateurs muraux sèchent le linge qui doit servir le lendemain.

Une bombe souterraine

Sous les pieds, à quelques centaines de mètres sous terre, l'anthracite de Ladrecht. Le gisement n'est pas une découverte récente. Le travers-banc (galerie horizontale) de 600 à 700 mètres qui conduit à ces panneaux a été muré. On préfère gratter les couches les plus accessibles. Ce « *mur de la honte* », ainsi que l'ont nommé les grévistes, est percé le *16 avril 1981*. « *La galerie était une bombe souterraine*, confie Léon, militant C.G.T. *On a pris des risques, c'est sûr.* » Aucun de ceux présents ce jour-là n'a jamais pénétré dans cette partie de la galerie. « *Tous les gens qui ont vu le travers-banc sont aujourd'hui à la retraite* », confirme Robert Mutel, secrétaire général des Houillères des Cévennes. Ils n'auraient jamais dû le voir puisque, le puits *fermé*, les mineurs devaient rejoindre le puits des Oulles dans les mines de La Grand-Combe. La petite exploitation de 100 000 tonnes restantes devait les mener jusqu'à l'âge de la retraite.

Les Charbonnages de France ont longtemps affirmé que l'extraction n'était *pas rentable*. « *La rentabilité, pour nous*, ponctue Léon, *cela ne veut rien dire. Nous la concevons uniquement en fonction de notre région, des problèmes sociaux qu'entraîne la fermeture d'un puits et de notre volonté d'indépendance énergétique.* » Léon est un ancien du puits de Saint-Florent. « *On me l'a dynamité sous les yeux en y enfermant 30 millions de tonnes de charbon* », dit-il, amer. Louis, qui appartient à la même organisation syndicale, a quitté le service en 1971 après avoir passé trente ans à Destival. Une main écrasée par un bloc de pierre, *silicosé à 45 %* – même si la commission *ad hoc* ne lui en reconnaît que 10 % : on ne cumule pas les pensions, – Louis n'en continue pas moins à défendre la mine. « *On a pris le beurre*, assure-t-il, *on est pas allé chercher ce qu'il y avait plus loin.* »

A ciel ouvert

Depuis quinze ans, les Houillères n'ont pas embauché. « *En 1960*, reprend Louis, *il y a eu la fermeture de Saint-Martin, de Rochebelle, d'une partie des Oulles. On a concentré les gens sur Destival pour prendre le meilleur du charbon autour du puits sans reconnaître les couches les plus éloignées. En 1963, nous étions encore quelque mille deux cents mineurs répartis en trois postes. A partir de 1972, lorsque l'on a parlé de fermer la mine, on a donné des primes à des gars qui avaient quinze ans d'ancienneté pour rejoindre les usines destinées à la reconversion. Elles devaient être florissantes. Certaines devaient créer quelque trois mille à quatre mille emplois en l'espace de quatre ans. Aujourd'hui, elles tournent avec les trois cents « pèlerins » qui sont entrés au début.* » Pendant un ou deux ans, les Houillères ont payé aux mineurs reconvertis la différence entre leur nouveau salaire et le salaire plus élevé de la mine. Puis, plus rien.

Les Charbonnages ont préféré se tourner vers l'exploitation au jour. A quelques kilomètres de Destival, Mercoirol est une de ces mines à « ciel ouvert ». Des collines ont été tranchées, *des maisons* abattues et des routes aménagées pour extraire un charbon de qualité inférieure à celui du fond. Mais, si l'arrachage et le convoyage sont plus faciles, donc moins onéreux, on a moins besoin d'ouvriers qualifiés. Les travailleurs du jour ne sont plus des mineurs. Cette division s'est accentuée pendant la grève. Léon raconte : « *On a dit aux jeunes : vous pouvez sortir au jour au même salaire qu'au fond. Certains s'y sont laissés prendre. Ils n'ont pas lutté avec nous. Mais tout a une fin, les réserves en surface seront bientôt épuisées. Il faudra bien qu'ils redescendent.* »

Tous regardent aujourd'hui vers l'avenir. Cet avenir, ce sont les jeunes qui en sont garants. « *Ils ont compris la situation pendant la bagarre des treize mois*, assure Louis. *Pendant la grève, nous sommes allés un matin à l'Agence pour l'emploi avec un tableau :* « La mine embauche ». *En une heure, quatre-vingts jeunes sont venus nous voir.* » Le même accueil a été réservé aux Houillères qui ont lancé un appel aux moins de vingt-cinq ans : cinq cents d'entre eux sont venus s'inscrire, pour la plupart des fils de mineurs. Pourtant, malgré les propos rassurants des mineurs sur l'évolution des techniques, le métier reste dur, voire dangereux. Le changement serait sans doute plus complet si l'on se préoccupait aussi de la santé de l'ensemble des travailleurs de la mine. Sur le seul puits Destival, c'est quelque mille deux cents emplois qui pourraient être créés si l'exploitation du fond est décidée.

Fermeture après fermeture, il devenait difficile de parler sécurité et conditions de travail. Pour Léon, la décision d'entreprendre ces travaux de reconnaissance est une victoire : « *Pendant trente ans, la lutte, c'était l'incertitude. On se battait, mais la production et le nombre de travailleurs diminuaient.* » Louis est plus prudent : « *Certes, on a gagné une bataille mais pas la guerre !* » A l'automne, c'est à l'Assemblée nationale qu'il reviendra de se prononcer sur la politique énergétique française. Ladrecht, on en parlera encore. ■

(1) *Le Monde* du 22 février 1981.

(2) Le chevalement est la charpente établie au-dessus du puits qui *soutient les câbles permettant d'actionner* la cage.

L'attitude patronale a sa part de responsabilité dans certaines décisions peu conformes au droit : lors des délibérations, le marchandage se substitue souvent à la logique juridique. Un exemple : la loi prévoit un minimum de six mois de salaire d'indemnité en cas de licenciement abusif. Les conseils de prud'hommes accordent régulièrement des indemnités de trois mois.

Or, si le licenciement est justifié, le salarié ne devrait rien toucher, et, s'il est abusif, ce devrait être six mois au minimum, pas un de moins. De telles décisions, qui ne peuvent *qu'être infirmées* devant la cour d'appel, reflètent bien l'esprit de compromis qui prévaut aux prud'hommes. Salariés et patrons font rarement appel, convaincus, pour des raisons *inverses*, qu'« un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ! »

Certains patrons cherchent sincèrement à dépasser l'opposition *salariés/employeurs au nom* de l'application du droit, de la mise en œuvre de la justice ; ainsi, ils peuvent amener les salariés sur leur terrain : celui d'une interprétation restrictive du droit du travail. Pierre Lascoumes explique : « *Il est sûr que les employeurs ont tout intérêt à insister sur ce qui les rapproche des salariés – la fonction juridictionnelle – plutôt que sur ce qui les en sépare – la barrière de classe. Tout ce qui peut donner à croire qu'*« *on est du même monde* » *ne peut que favoriser une orientation des décisions dans le sens souhaité par le patronat.* » De fait, les salariés désirent fortement être reconnus sinon aimés par les employeurs, et *le prix de cette reconnaissance* est évidemment un comportement « responsable », en fait enclin au compromis.

Le non-dit

Il n'est pas toujours facile d'être patron. Les conseillers employeurs affirment avec raison que certains salariés sont des habitués des prud'hommes. Mais leurs pairs n'ont pas toujours l'attitude correcte dont eux-mêmes se prévalent. Or, l'*autorité* patronale ne peut se justifier aux yeux des conseillers salariés que si elle s'exerce dans le strict respect du droit du travail. L'employeur n'est fondé à exiger beaucoup des salariés qui comparaissent devant lui que dans le mesure où il impose à ses pairs une exigence plus haute et plus forte. C'est à cette condition qu'il peut justifier les licenciements dont la légalité est contestée devant le conseil. Les conseillers employeurs n'hésitent pas à *sanctionner* les pratiques abusives de certains de leurs confrères quand les faits sont patents. La sanction sera d'autant plus forte que l'identification jouera moins : les petits patrons doivent parfois subir de sévères leçons de morale de la part des conseillers employeurs, pour ne pas parler des patrons étrangers, yougoslaves ou arabes, vis-à-vis desquels le sentiment d'appartenir à une même classe sociale disparaît tout à fait.

L'ambiance est *tout autre* à la section réservée aux cadres, instituée par la loi de 1979. Comme le rapporte en souriant un secrétaire-greffier : « *Ici comme ailleurs, les patrons sont représentés par des salariés, mais les salariés, eux, occupent bien souvent des fonctions patronales.* » Rien d'étonnant, dès lors, que le climat soit plus à la négociation et que, bien souvent, les conflits trouvent leur solution avant même de passer en conciliation. Les affaires revêtent aussi un caractère différent. L'aspect syndical s'efface derrière des querelles techniques complexes qui supposent *l'intervention* d'avocats et d'experts : c'est le cas par exemple pour les indemnités de clientèle des V.R.P.

Si conciliation et dialogue *semblent prévaloir à la section* encadrement, il n'en est pas de même aux référés, également mis en place depuis 1979. En droit, le *référé est une procédure* d'urgence. Un propriétaire peut aller en référé si des travaux entrepris devant chez lui menacent de provoquer *l'écroulement* de sa maison ; autre exemple, une personne s'estimant gravement diffamée par un livre sur le point d'être publié peut tenter d'en obtenir la saisie. Aux prud'hommes, le référé va s'appliquer à des affaires dont l'enjeu est généralement *important*. Mais c'est la rapidité de la procédure qui engendre les problèmes : le peu de temps qui sépare l'éclosion du conflit de sa présentation à la justice est peu favorable à la conclusion d'un compromis. Le patronnat ressent *son autorité* bien plus gravement contestée quand une de ses décisions est mise en cause dans son principe quinze jours *après avoir été prise*. Plusieurs mois plus tard, on ne peut plus guère que compenser financièrement ses effets. D'où un relatif blocage du référé prud'homal, les *affaires étant très souvent* renvoyées devant le juge chargé de départager salariés et employeurs en cas de désaccord.

On en vient *à se demander si* une relative inefficacité de l'institution n'est pas la condition nécessaire à son bon fonctionnement. La vérité est plus complexe. Les conseils des prud'hommes sont à la fois un lieu de dialogue et de confrontation. *Ils fonctionnent* convenablement tant qu'ils ont connaissance de problèmes sur lesquels, les passions s'étant tues, les rapports de forces se sont stabilisés et se sont traduits en articles du code et en arrêts de la Cour de cassation. Dès lors qu'affleurent les problèmes sur lesquels les syndicats veulent faire avancer des solutions que le patronat refuse, l'institution ne peut que se bloquer, tout compromis devenant impossible.

Une telle contradiction est inévitable dans toute structure paritaire et ne retire rien à l'attachement voué au système prud'homal par toutes les parties concernées : « *S'il est un point où salariés et employeurs sont bien d'accord, c'est pour apprécier d'être jugés par leurs pairs.* » Un détail significatif : les conseillers salariés et patronaux interrogés ont préféré conserver l'anonymat. La raison ? Un conseiller employeur répond : « *Salariés et employeurs savent bien ce qu'ils pensent les uns et les autres, mais il est préférable que certains jugements restent dans le domaine du non-dit. Ainsi, l'ambiance sereine nécessaire au bon fonctionnement du conseil sera préservée.* » ■

MIROIR

Les partis politiques à travers leurs candidats

Qui sont les candidats présentés par les grands partis politiques aux élections législatives ? Leur sociologie donne des renseignements intéressants sur les organisations elles-mêmes.

GILLES FABRE-ROSANE ET ALAIN GUÉDÉ

PÉRIODIQUEMENT, les partis accordent leur confiance à des candidants pour les représenter dans la conquête du pouvoir. Pour un temps, ce sont eux qui incarnent le parti et s'expriment en son nom. On peut donc apprendre beaucoup par *le jeu du « dis moi qui tu présentes et je te dirai qui tu es ».*

Ils étaient 1 584 – sur un total de 2 719 candidats – le 14 juin dernier qui étaient parrainés par une grande formation politique pour leur entrée dans le club très fermé du Palais-Bourbon. Ils ont fait campagne au nom du P.C., du P.S., du M.R.G., de l'U.D.F. et du R.P.R. A travers eux, peut-on estimer qu'il y a des partis jeunes et des partis vieux ? Des partis sexistes ou anti-jeunes ? Des partis qui acceptent *le renouvellement et d'autres qui* s'en méfient ? Des partis qui sociologiquement sont « à droite » et d'autres *« à gauche »* ?

L'approche sociologique des candidats aux élections législatives montre, en tout cas, que la bipolarisation de la vie politique française n'est pas un vain mot. Certes, la vieille notion de dualité entre partis bourgeois et partis ouvriers doit être nuancée. Mais l'idée qu'elle exprime est la même.

Il ne fait, en particulier, aucun doute que les partis bourgeois *existent encore bel et bien.* Si l'on additionne les candidats appartenant aux quatre couches sociales *les plus aisées* (cadres supérieurs, chefs d'entreprise, hauts fonctionnaires et professions libérales) on arrive à des chiffres révélateurs : 64,4 % des « champions » du R.P.R. et 59 % de ceux de l'U.D.F. appartiennent à ces catégories, contre respectivement 30,5 % pour le P.S. et 5,1 % pour le P.C.. Le M.R.G. a une curieuse position avec 62,1 %. Ce taux est dû pour une large part à la proportion de membres de professions libérales (33,8 %) parmi ses candidats. Ce n'est d'ailleurs pas un record. Celui-ci appartient aux radicaux valoisiens (36,4 %), qui avaient lié leur sort à l'U.D.F.. Cette similitude tend à montrer qu'en *dépit de son affaiblissement et de* ses divisions le radicalisme reste une entité politique. Mais c'est *en direction des giscardiens, et* surtout des chiraquiens, qu'il faut rechercher les candidats qui *exercent réellement un pouvoir* économique. Ainsi, un candidat R.P.R. sur trois est cadre supérieur ou chef d'entreprise.

En 1978, les patrons représentaient 12,2 % des candidats sou*tenus par* M. Jacques Chirac (1). Cette année, ils étaient 16,3 %. Le R.P.R. est *d'ailleurs le seul parti à avoir* présenté un vice-président du C.N.P.F., M. Michel Maury-Laribière, et le patron d'une entreprise nationalisable, M. Marcel Dassault. Parallèlement, les membres des couches moyennes salariées (ingénieurs et cadres moyens), qui étaient en proportion importante il y a trois ans, cèdent du terrain. La fièvre reaganienne qui s'est emparée du R.P.R. avant les élections présidentielles et législatives s'est donc développée sur un terrain propice.

A l'opposé, observe-t-on chez les candidats un pôle ouvrier ? Force est de constater que cette notion a complètement disparu de ces législatives. Même au parti communiste, qui avait pour*tant développé ces trois dernières* années un discours à haute teneur ouvriériste, – les « cols bleus » *ne sont plus majoritaires,* passant de 33 % en 1978 à 27 % en 1981. Ils sont nettement devancés par les enseignants. Le P.C. garde toutefois une nette coloration *populaire. Instituteurs,* employés et ouvriers y restent – tout juste – majoritaires (51,8 %).

Les socialistes trouvent, quant à eux, leur place au centre de *l'échelle sociale. L'énorme masse* des enseignants (39,7 %), et plus particulièrement des professeurs (31,2 %), parmi les candidats y contribue largement. Le poids important des cadres moyens renforce cette position. Vu sous cet angle, le parti socialiste apparaît donc davantage comme une formation de classes moyennes salariées que comme un parti ouvrier. *La proportion des* candidats issus de couches défavorisées (employés et ouvriers) y est d'ailleurs très faible.

Une femme sur deux est... communiste

Ce clivage entre les « partis bourgeois » et les autres se confirme si l'on considère le comportement à l'égard des « minorités » de la politique, c'est-à-dire de celles et ceux qui aspirent à y jouer un plus grand rôle. Et tout d'abord les femmes. Dans ce domaine, les chiffres ne sont pas vraiment flatteurs pour la gauche. Mais ils sont accablants pour la droite.

Au total, 128 femmes ont été présentées par les grands partis à ces législatives. La moitié, très *exactement, l'ont été par le parti* communiste. Le P.S. a donné ses chances à 37 candidates, soit plus du double de toute l'ancienne majorité (15).

Les partis qui commencent à se féminiser se distinguent donc nettement de ceux qui semblent faire barrage à la présence de femmes. D'un côté la gauche, avec 13,5 % des femmes pour le P.C., 8 % pour le P.S. et 6,7 % pour le M.R.G.. De l'autre la droite, avec 3,2 % de femmes pour l'U.D.F. et 2 % pour le R.P.R.. On observe d'ailleurs que quatre des neuf femmes présentées par l'alliance giscardienne appartiennent au C.D.S..

Par-delà ces différences, il faut bien reconnaître que, même à gauche, le féminisme a encore des progrès à accomplir. Au parti socialiste, notamment, l'action incessante menée depuis des an*nées, notamment par le maire de* Dreux, Mme Françoise Gaspard, et par Yvette Roudy ne produit que des résultats très lents. Moyennant quoi, de nouvelles motions demanderont une fois de plus que les femmes soient mieux représentées dans le parti à l'occasion du congrès de Valence. Une contribution présentée par Mme Annette Chépy fixe d'ailleurs des quotas : 30 % de femmes dans tous les scrutins locaux et nationaux; 50 % aux élections municipales. Une autre contribution signée par soixante-dix militantes de vingt-six fédérations réclame un quota maximum de 50 % d'hommes dans toutes les assemblées élues de la nation...

On en est loin. D'autant que pour les femmes le scrutin constitue un filtre impitoyable. Ainsi, 3 %, seulement des élus communistes sont des femmes (alors qu'il en présentait 13,5 %) et 5,9 % des socialistes (*contre* 8 % qui se présentaient). On pourrait donc croire que, dans une bonne proportion, les candidates sont présentées pour faire nombre dans des circonscriptions où elles n'ont guère de chances d'être élues. Ce côté « alibi » se retrouve d'ailleurs dans le choix des suppléants. Ainsi, au P.C., 23,8 % des suppléants sont des femmes. Mais cet écrémage reste fondamentalement lié au fait que la politique est encore souvent considérée comme un « métier d'homme ».

Pourtant, d'élection en élection, la cause féministe fait des progrès *à gauche.* La présence de Me Gisèle Halimi parmi les candidates socialistes dans une cir*conscription « imperdable »* revêt, à cet égard, une signification particulière.

Les partis heureux n'ont pas d'histoire

Le sexisme qui se manifeste, notamment à droite, se double-t-il d'un comportement anti-jeunes ? Sur ce point, la réponse est plus ambiguë. Si l'on s'en tient à l'âge moyen des candidats, le camp de la jeunesse est à gauche. Les sondages tendent d'ailleurs à *montrer* que c'est aussi le cas dans l'électorat. Les représentants des partis de gauche ont, de fait, *une moyenne* d'âge sensiblement moins élevée que ceux de droite. Le candidat *moyen* du Mouvement des radicaux de gauche a, ainsi, quarante-quatre ans et cinq mois, celui du P.S. est âgé de quarante-quatre ans et sept mois, et celui du P.C. de quarante-six ans et trois mois. Dans l'autre « camp », le candidat type de l'U.D.F. a quarante-sept ans et trois mois, et celui du R.P.R. quarante-neuf ans et deux mois.

Trois années séparent donc la *moyenne* d'âge des candidats les plus jeunes de celle des plus âgés. Il serait toutefois abusif d'en tirer des conclusions par trop hâtives sur le comportement à l'égard de la jeunesse. Ainsi, le « record » de présentation de candidats de moins de trente ans est détenu par le C.D.S. (3,4 %), dont la moyenne d'âge est pourtant de quarante-six ans et neuf mois. Il précède de justesse le « vieux » R.P.R. (3,1 %) et le P.S. (3 %).

Il faut donc aller chercher à l'autre extrémité de la pyramide des âges les raisons de cette différence de l'âge moyen des candidats. Les statistiques sont, dans ce domaine aussi, éloquentes : 2,2 % de plus de soixante-cinq ans au P.S., 4,4 % au P.C., mais 8,4 % au R.P.R. et... 11,6 % chez les radicaux de gauche.

*Il n'est donc pas vraiment sur*prenant de constater que le benjamin de l'Assemblée nationale, M. François Fillon (vingt-sept ans) et son doyen, M. Marcel Dassault (quatre-vingt-huit ans) appartiennent tous deux au R.P.R.

Les grands partis de gauche *accommoderaient-ils leurs prin*cipes à la sauce cocotier ? Pour les élections de 1978, le P.C. *avait fait un effort* important de rajeunissement de ses candidats. Et le terme « effort » n'est pas simplement employé ici pour des raisons diplomatiques. Il n'a sans doute pas été aisé d'inciter des figures historiques comme Etienne Fajon ou Virgile Barel à se retirer. Cette *politique n'a pas été* poursuivie en 1981. Mais elle a laissé quelques traces.

Au P.S., en revanche, cette opération n'a guère été nécessaire. A l'exception de quelques « notabilités » de la IVe République, une grande partie des cadres du parti qui se sont retrouvés en lice aux élections appartiennent à la génération d'Epinay.

Cette distinction P.C.-P.S. permet de différencier les partis qui *ont une « histoire » de ceux qui* n'en ont pas. Elle peut donc s'appliquer au R.P.R. – où la génération des « gaullistes historiques » côtoie celle des « chiraquiens », – au C.D.S. (10,2 % de plus de soixante ans) – avec l'héritage M.R.P. – ou au M.R.G., où l'âge des candidats se traduit par une courbe en « U » : d'un côté, des candidats jeunes arrivés dans le sillage des nouvelles orientations radicales de gauche, de l'autre, les « barons » du radicalisme, qui ont connu toutes ses campagnes, ses conquêtes et sa retraite. Bou*levard* Saint-Germain, cette opposition entre les « radicaux du gazon » et les « radicaux du cassoulet », revient fréquemment dans les conversations. Et, pourtant, c'est en Corse qu'il faut aller chercher les plus purs représentants de ce radicalisme du cassoulet. La moyenne d'âge de trois des quatre candidats du M.R.G. qui s'y sont présentés, MM. Toussaint Luciani, Jean Zuccarelli et le docteur Luisi, y dépasse les soixante-neuf ans.

Gaullistes historiques, démocrates-chrétiens historiques, radicaux historiques... Mais on peut *difficilement parler* de giscardiens historiques. Or, en dépit des multiples discours de l'ancien président de la République à l'intention des jeunes, aucun des candidats présentés par le P.R. au sein de l'U.D.F. n'avait moins de trente ans. En revanche, un *sur cinq* avait *plus* de soixante ans. De même, les candidats qui se sont présentés sous la seule étiquette U.D.F. – c'est-à-dire qui ont pour la plupart embrassé la carrière politique depuis 1978 – sont en moyenne les plus âgés (quarante-neuf ans et six mois). Sans *doute y aurait-il matière* à réflexion sur les relations entre l'âge et les orientations politiques.

Socialistes, mais notables

On pourrait même ajouter : entre l'âge et l'engagement politique. Car les partis les plus « vieux » ne sont pas forcément ceux qui groupent le plus de vieux routiers de la politique. *L'U.D.F. est en particulier,* après les radicaux de gauche, la formation qui a présenté le plus de nou*veaux candidats* (40,7 %). Sans doute, le démon de midi politique.

Très surprenant est, aussi, le taux de renouvellement du M.R.G. Six sur dix de ses candidats n'avaient pas brigué un mandat de député il y a trois ans. Ce renouvellement est sans doute dû au double effet de la séduction qu'exerce M. Michel Cré*peau sur une certaine « nouvelle* gauche » et sur les écologistes, et de la possibilité de faire rapide*ment carrière dans une formation* qui manque manifestement de cadres.

A *l'opposé,* le P.C. (21,2 % de nouveaux candidats) et le R.P.R. (36,6 %) gagnent la palme de *l'immobilisme.* On peut, *bien sûr,* en tirer des conclusions sur le fonctionnement interne de ces *partis.* Mais il semble aussi que ce faible renouvellement doive être mis au compte de la surprise devant ces élections imprévues et de la très faible préparation des formations politiques. La tendance générale, même pour les partis, qui, comme le P.S., se sont *sensiblement renouvelés* a, en effet, consisté à faire confiance à ceux qui avaient déjà *brigué la députation il y a trois* ans. Et pour cause : ils étaient déjà connus des électeurs. La no*toriété est, en effet,* souvent l'antichambre de l'investiture.

De fait, le candidat-type est aussi un notable. A l'exception des deux partis radicaux, dont plus de la moitié des candidats n'ont aucun mandat local, les formations politiques choisissent surtout des *élus locaux. Dans* ce domaine, les différences ne sont pas très sensibles. Mais le P.S. arrive *en tête : 65,3 % de ses* candidats ont au moins un mandat ; les autres formations n'en sont pas *très éloignées : 64,3 % pour* l'U.D.F., 62,4 % pour le P.C. et le R.P.R.

Plus on est « *distingué* », *plus* on a de chances. Ainsi, un candidat socialiste sur trois cumule un mandat municipal et un siège dans un conseil général. Cette *fois, le « parti du président »* distance très nettement ses partenaires. Il est vrai que, s'il a perdu les élections législatives de 1978, les cantonales et les municipales de 1976 et de 1977 lui avaient *été très favorables. Ah ! qu'il sera* dur de limiter le cumul des mandats ! ■


PHILIPPE COUSIN

(1) *le Monde* du 17 mars 1978.

Catégories socio-professionnelles des candidats

	P.C.	P.S.	M.R.G.	R.P.R.	U.D.F.	Dont Rad.	C.D.S.	P.R.	U.D.F. seulement	Autres
Hauts fontionnaires	0	2,7	3,8	10,6	10,8	13,7	12,3	8,5	11,9	12,5
Chefs d'entreprise	1	4,2	9,4	16,3	12,3	18,3	12,3	11,3	14,3	6,2
Cadres supérieurs	1,3	12	15,1	16,3	12,3	4,5	12,3	15,1	9,5	12,5
Professions libérales	2,8	11,6	33,8	21,2	23,6	36,4	17,8	24,5	23,8	25,1
● dont avocats	0	4,2	13,2	5,3	8,5	9,1	8,2	10,4	4,8	0
● dont médecins	1,9	5,4	15,1	7,8	9,7	22,7	2,7	9,4	11,9	18,8
Ingénieurs	1,5	4,5	0	3,5	7,7	4,5	13,7	1,9	16,2	0
Cadres *moyens*	17,3	18	15,1	12,7	11,6	9,1	12,3	14,1	7,1	6,2
Enseignants	30,4	38,7	7,6	9,9	10	4,5	9,6	12,3	4,8	18,8
● dont professeurs	16,9	31,2	5,7	8,8	9,6	4,5	9,6	12,3	4,8	12,5
● dont instituteurs	12,2	5,8	0	0	0,4	0	0	0	0	6,3
Commerçants-artisans	3,6	0,2	3,8	3,5	2,7	0	2,8	3,8	2,4	0
Agriculteurs	1,5	1,1	1,9	3,2	5,8	4,5	2,8	5,7	9,5	12,5
Employés	12,3	2,9	0	0,3	0,8	0	1,3	0,9	0	0
Ouvriers	27,3	0,7	1,9	0	0	0	0	0	0	0
Autres	1	2,4	7,6	2,5	2,4	4,5	2,8	1,9	0	6,2

DÉCHETS

Les boues riches de Noirmoutier

Les ordures sont une source de richesse. Et d'exportations. Un procédé français, adopté par l'île de Noirmoutier, séduit le tiers-monde.

D. DESORMEAUX et G. DE BELLABRE

« L'*AVENTURE, pour un chercheur français, c'est de partir aux Etats-Unis... Nous, nous l'avons tentée ici, à Noirmoutier, à La Guérinière, au milieu de ces marais.* » Guénolé Lejeune, sorti de l'Ecole des sciences appliquées de Lyon, a passé autant de temps pour convaincre les élus de l'île d'adopter son projet, que pour mettre au point le procédé de traitement des ordures ménagères. Finalement, les membres du syndicat intercommunal de Noirmoutier se sont laissés séduire, et en 1979 ils engageaient 500 millions de centimes dans cette opération sans précédent.

Non seulement il fallait trouver une solution rapide au stockage des déchets de l'île, car le dépôt habituel ne suffisait plus (surtout en période d'affluence estivale), mais les jeunes ingénieurs proposaient de faire disparaître les ordures en les valorisant. Un argument sensible aux oreilles des élus communaux, on peut s'en douter... Et Guénolé Lejeune, sa femme et Roger Rousson (1) ont eu carte blanche pour mener à bien leur projet. La station, inaugurée il y a deux ans, recueille depuis décembre dernier l'ensemble des ordures ménagères ramassées sur l'île, soit cinquante tonnes par jour.

L'alchimie

Le procédé est relativement simple. Les ordures sont empilées dans une fosse au fur et à mesure de leur arrivée, puis elles sont acheminées dans un conduit. Là, elles sont soumises à la poussée d'une presse hydraulique qui est de l'ordre de 0,5 tonne par centimètre carré. Par une véritable alchimie – appelée processus de séparation de phases, – les matières molles s'évacuent le long de canelures tandis que les matières dures se déforment sous la pression.

D'un côté, il ressort des boues de consistance terreuse humide qui renferment des matières organiques à fermentation rapide, et de l'autre un matériau sec. Deux produits multiplicateurs de richesse.

Les boues forment un engrais de bien meilleure qualité que les composts habituels simplement broyés, car elles ne contiennent pas de corps étrangers, du plastique, par exemple. De plus, leurs diverses présentations leur ouvrent des marchés différenciés pour les cultures maraîchères ou horticoles. Quant aux « blocs secs », ils contiennent l'essentiel *des éléments constitutifs* des ordures, c'est-à-dire les emballages, les papiers et les chiffons. Leur pouvoir calorifique est de 2 500 à 3 000 kilocalories par kilo.

Le tiers-monde

Au début de l'an prochain, 5 000 m² de serres vont être édifiées autour de La Guérinière. Elles seront chauffées uniquement avec des blocs secs. D'autre part, les ingénieurs du procédé Hydromer ont estimé à 15 000 le nombre de logements qui pourraient être chauffés à Nantes si une usine de ce type était installée dans la capitale des Pays de la Loire. Il faudrait bien sûr adapter la station aux dimensions d'une grande agglomération, mais l'intérêt de ce procédé réside justement dans ses possibilités d'extension.

Curieusement, ce procédé semble beaucoup intéresser les pays en développement : la production d'engrais y est en effet primordiale, d'autant plus que les engrais importés ont vu leur prix augmenter plus rapidement que les produits agricoles exportés et que leurs origines chimiques leur donnent moins de qualité, surtout sur les sols pauvres. Pour une tonne d'ordures, le système Hydromer donne 400 kilos de très bon engrais. Un chiffre qui pourrait être souvent dépassé dans les pays du tiers-monde où les déchets contiennent plus d'humidité et de matières organiques.

L'énergie des blocs peut, non seulement assurer le fonctionnement de l'installation elle-même, mais aussi soutenir la production électrique déjà existante, ou encore permettre la mise en place d'une usine telle qu'une briqueterie, une cimenterie, une unité de traitement des bois verts ou des serres pour les pays à saison froide. Afin d'obtenir plus d'énergie, il est possible également de récupérer le gaz méthane issu de la fermentation des boues. Mais, mis à part les dangers de ce gaz, qui ne peut être utilisé que sur place, l'engrais lui-même perd son carbone, et donc une partie de sa qualité.

Des pays comme l'Arabie Saoudite ou Oman – qui n'ont pas besoin d'énergie supplémentaire – pourront utiliser les matières sèches en blocs comme sous-sol pour arrêter et réguler l'eau. Par-dessus cette réserve humide, les agronomes arabes étendront un mélange de sable et d'engrais, créant ainsi un terreau artificiel tout à fait apte aux cultures. Les ingénieurs d'Hydromer estiment que, avec un traitement de 5 000 tonnes de déchets par an, leur usine permettrait la mise en exploitation de 1,5 hectare sans régénération puisque les plantes produiront elles-mêmes leur humus.

L'installation d'un tel ensemble est plus onéreuse que celle d'un simple incinérateur, mais une fois l'usine en route, l'entretien est plus simple que celui d'un petit avion : quelques soudeurs et électromécaniciens suffisent. Le tri des ordures n'a pas à être fait, la machine avale tout. Si une masse trop épaisse est introduite, elle cale et elle s'arrête. La réalisation de cette presse est simple elle aussi : dans une ville comme Nantes, dix entreprises seraient en mesure de la monter.

L'Inde, le Brésil, la Yougoslavie, entre autres, vont acheter la licence qui leur permettra de fabriquer cette presse. En Afrique, le problème est plus compliqué : un groupe extérieur pourrait se charger de la presse, le pays lui-même construisant le reste de l'usine. Les jeunes ingénieurs d'Hydromer ne sont pas des industriels. Ils préparent les projets et chargent des sous-traitants, généralement français, de la réalisation.

Pour les crevettes

Les contacts se multiplient à présent avec les pays du tiers-monde. C'est que le procédé produit beaucoup d'autres résultats. Les boues, récupérées après une fermentation intensive, peuvent servir à la nourriture des animaux, en particulier à Panama, ou en Guinée pour des élevages de crevettes. Ces boues, contenant en moyenne 10 % de protéines, conviennent à l'alimentation des poissons et des volailles. En zone forestière, le système peut être adopté pour récupérer les déchets de bois des scieries pour des utilisations semblables. Il convient aussi à la déshydratation des produits agricoles pour leur transport et leur conservation.

Aujourd'hui, après deux années de fonctionnement, la station de Noirmoutier est devenue l'une des vitrines internationales de la récupération d'énergie, et ses promoteurs ont prouvé que nos poubelles méritaient mieux que notre mépris. ■

(1) Hydromer, 3, rue Contrescarpe, 44000 Nantes. Tél. : (40) 89-27-06.

CRIBLE

par Annie Batlle

REPÈRES

Carte de santé

Dès 1978, les ministres de la santé des Dix ont étudié la possibilité d'instituer une carte de santé européenne uniforme, *sur laquelle figureraient* tous les renseignements utiles relatifs à l'état de santé du titulaire (*antécédents, allergies*, groupe sanguin, etc.).

Cette carte serait délivrée à chacun par son médecin traitant *habituel. Jusqu'à présent*, l'idée s'est heurtée à de multiples résistances.

Au Parlement européen, une *résolution va être présentée* qui affirme que la création d'une carte de santé européenne *pour tous les citoyens européens* devrait rester l'objectif de la Communauté.

Mais, constatant que les *conditions requises à cette fin* ne sont pas encore réunies, elle recommande de n'introduire cette carte *qu'à titre non obligatoire*, au moins dans un premier temps. (*Trente Jours d'Europe, nº 275*, 61, rue des Belles-Feuilles, 75782 Paris cedex 16, tél. : 501-58-85.)

Temps libre

De 1920 à 1975, le capital « temps libre » sur toute une vie *est passé de* 45 000 à 135 000 heures (en 1800, il était de 25 000). Il pourrait atteindre *170 000* heures en l'an 2000 si le temps de transport était réduit de plus de moitié. Facteurs de cette mutation : allongement de l'enfance ; apparition de régimes de retraite, d'allocations vacances ; réduction de la durée hebdomadaire de travail ; enfin et surtout, allongement de l'espérance de vie. (*Prospective hebdo, nº 70*, B.P. 29516, 75766 Paris Cedex 16, tél. : 500-62-30.)

BOITE A OUTILS

Tiers-monde : science et technique

Dans le sillage de la conférence des *Nations unies sur* les pays les moins avancés qui vient de se dérouler à Paris, il *n'est pas inutile de* lire ou de relire *Point critique*, ouvrage collectif sur une question majeure pour ces pays : quelle science, *quelle technique au* service du tiers-monde ? Cette étude a été effectuée sous la direction de Charles Morazé pour préparer la conférence des Nations unies sur la science et la technique au service du développement (Vienne, août 1979).

La plupart des seize auteurs, scientifiques et économistes, appartiennent aux pays développés, mais leurs travaux ont été confrontés et discutés *individuellement et collectivement* avec des personnalités d'horizons géographiques très *différents et contrôlés par un comité* scientifique constitué uniquement par des membres du tiers-monde.

La science n'est pas neutre, et il n'y a pas de séparation science et technique. La *planète vit sous l'empire de* la science occidentale, qui est l'expression d'une logique bien précise, démontable (et elle est démontée), qu'il faut rompre, ce qui n'est pas facile (l'ampleur des obstacles est analy*sée) mais possible*. Les possibilités de bifurcation existent (elles sont dessinées). Le *développement doit être global*, original, horizontal ; les priorités redéfinies (agriculture avant armement) ; *le milieu exploité* (étude des potentialités de la photosynthèse).

Au lieu du système actuel fondé sur la *concentration* de la production scientifique et technologique dans les pays développés *avec transfert larvé vers* les autres, on peut concevoir la science et la technologie *comme faisant partie de* la structure sociale, économique, politique d'un pays, pouvant échapper au *déterminisme* de la réflexion occidentale et ouvrir enfin des voies théoriques radicalement *neuves et des* applications appropriées. (*Point critique*, P.U.F. 1980, 108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.)

Sciences de l'éducation

Le centre de documentation sciences humaines *du C.N.R.S.* et le centre de documentation recherche de l'I.N.R.P. (Institut national de *recherche pédagogique*) ont mis au point un *Répertoire des organismes français de recherche en sciences de l'éducation*.

Le répertoire, réalisé grâce aux réponses des organismes à une enquête, comprend une fi*che signalétique par organisme* avec indication de son organisme de tutelle, de sa structure *documentaire* et de ses principaux domaines de recherche ; des index matières, sigles et responsables complètent *l'ouvrage*. (Centre de documentation sciences humaines, 54, boulevard Raspail, 75270 Paris cedex 06.)

Production et politiques agricoles

Alors que les taux de croissance de la production industrielle chutent *de moitié*, ceux de la production agricole se maintiennent à des niveaux analogues à ceux de la phase *d'expansion antérieure*. Mais le processus de restructuration mondiale en cours a des effets sur la *gestion des agricultures* nationales. L'accroissement des coûts de production, la *nécessité de « tenir »* les prix ali*mentaires*, les problèmes d'exportation, etc., renforcent l'intervention des Etats et font *renaître, dans une économie de* plus en plus mondiale, le poids des politiques nationales.

C'est pour rendre compte de ces *évolutions contradictoires que la revue Études internationales* (Québec) publie sous la direction de Pierre Coulomb (*Institut national de la recherche* agronomique) et Hélène Delorme (Fondation nationale de *sciences politiques*) un numéro spécial consacré à l'étude de neuf pays de l'O.C.D.E.

Pour chacun de ces pays (de l'Europe au Japon, de l'Amérique du *Nord à l'Océanie*), la gestion de l'agriculture depuis 1970 est analysée par un de ses spécialistes. Les « Points de repères » que proposent en introduction les responsables de ce document intègrent en outre dans leur réflexion d'autres pays qui ne font pas l'objet de monographie comme les *Pays-Bas* et l'Allemagne *fédérale*. Bien que limités à l'étude des pays industriels, ces textes *éclairent le sens et* l'enjeu des négociations agricoles mondiales actuelles. (INRA, Service *des publications du département* d'économie et sociologie rurales, 6, passage Tenaille, 75014 Paris.)

CROQUIS

Curriculum vitae

C'est notre « course de la *vie* » *qui est là, imprimée* noir sur blanc, au moyen de quelques hiéroglyphes. Et que faire si notre vie n'a jamais couru, si elle s'est promenée en flânant devant chaque fleur du sentier ? Il faut la transformer sur ce bout de papier, la maquiller, déformer, en les grossissant, les randonnées pour les muer en sprints. Car rien n'est plus important *que cette présentation* qui réussit à métamorphoser une chrysalide aveugle en un papillon multicolore, un lapin apeuré en une proie digne des chasseurs de têtes les plus exigeants.

Grâce à cette feuille, notre course à pied devient une épreuve de prototype, nos randonnées oisives se changent en cross-country, nos courses attelées deviennent des quatre cents mètres relais et nos courses de côtes deviennent des épreuves de grand fond.

Le *résultat ? Une* perle de collaborateur, un manager idéal, un homme à ne pas manquer, qui entrera *dans la* première porte ouverte comme s'il l'avait choisie entre mille, et disposera de son temps en oubliant, dans la nouvelle course, le chronomètre.

J'ai connu un employeur qui filtrait les candidats en leur demandant de rédiger leur curriculum vitae au futur. Si le programme lui plaisait, il n'hésitait pas à *engager, mais après*... il tenait lui-même à mesurer les temps de ses athlètes.

BENEDETTA FLORIDI.

Fêtarde

Un attroupement s'est formé dans la nuit auprès d'un *réverbère* tout près de l'immeuble grillagé qui sépare le Nouveau-Monde de la misère *ancestrale, la Californie du* Mexique. Elle gifle les passants d'un monde à l'autre, cette grille posée en plein centre de Tijuana. D'un côté, la pâleur des supermarchés, les artères désertes et les retraités ventri*potents. De l'autre*, le grouillement des regards curieux, les échoppes agglutinées dans un *marché couvert où des femmes* larges et tranquilles cuisinent des plats épicés. Bars minables, dancings *pour couples* timides et petits pas rythmés, on vous propose de l'acide dans les jardins publics et des *airs de guitare pour quelques* dollars.

Un attroupement se forme tout près de la grille dans la *nuit tombante* : une superbe limousine blanche aux plaques californiennes est renversée contre un réverbère, fêtarde en cape d'hermine qui tranche sur la rue sombre du côté mexicain.

La portière désarticulée *laisse entrevoir le tissu délicat*, beige et doux, des sièges. Mais la voiture est vide, pas de trace d'accident, de sang ni de tôle *froissée, pas de cris ni* d'agitation. Solitaire noctambule, elle ne fait que s'accouder un instant à *ce lampadaire de* rencontre.

De l'autre côté de la grille, les phares d'une voiture de po*lice américaine éclairent* la scène, quelques uniformes font le guet. Mais la foule ne bouge pas, ne parle pas. Elle contem*ple cette pute de luxe aux airs* de vierge affalée, les roues en l'air, aux portes de leur misère. *Elle ne se disperse pas, fascinée* par la beauté pâle, mystérieuse et vide du rêve américain abattu à ses *pieds*.

ISABELLE GUISAN.

Continuité

Lorsque le Roi bâillait, tous dans le pays ouvraient la bouche comme poissons en quête d'oxygène.

Lorsqu'il se prenait à rêver, *toutes les activités* du pays cessaient le temps d'un bond dans l'imaginaire.

Ce matin-là le Roi se sentit très fatigué...

Lorsque le Roi chantait, chacun allait une ritournelle aux lèvres, la tête *pleine de musique* et de rires.

Lorsque quelque souci le *tourmentait tous les fronts se* plissaient douloureusement, les corps se repliaient sur eux-mêmes.

Le Roi se sentait très fatigué et tout le monde autour de lui s'agitait, aveugle à ses petits gestes étonnés, *d'inquiétude* et d'appel.

Alors le Roi comprit qu'il allait mourir. Il convoqua son fils *pour lui faire ses dernières* recommandations.

On lui dit que le Prince était très occupé et qu'il ne pouvait *distraire le moindre de ses* instants.

Le Roi ferma les yeux...

Un nuage promena une ombre brève sur le palais...

Lorsqu'on annonça au Prince qu'il était Roi, il resta songeur un moment.

Et tous songèrent avec lui...

J.-F. SENÉ.

École

Septembre, ce matin, se fait *lumineux comme pour rendre la* rupture plus douloureuse. Dans la cour, devant les grands blocs de béton fonctionnels qui suintent, la poussière de craie et les petites tables bancales, c'est la foule habituelle de ce *jour particulier*.

Bruyantes interpellations, excitations des retrouvailles, sempiternelles discussions de *fin d'été* (« *T'as passé* d'bonnes vacances ? – Ouais, et toi ? – Ouais, super ! », etc.). *On s'est déjà supporté* l'année dernière entière, mais il y a toujours tant à se dire après la *séparation des vacances*.

Les cartables ressortis ont *été de très bonne heure* amoureusement et maniaquement bourrés d'objets inutiles mais *rassurants. Un regard indiscret* y décélerait à tout coup la marque maternelle d'un ultime rangement.

Pincements de cœur imper*ceptibles, trahis par la nervo*sité, l'allégresse forcée des propos ; enfin ! les portes s'ou*vrent*.

Chacun cherche sa salle dans ces nouveaux couloirs. Les *toilettes sont soumises à* l'encombrement des jours de grands chocs émotifs. Il ne *s'agirait pas de se faire remar*quer en demandant à sortir le premier jour !

Les surveillants procèdent à leur mystérieux ministère, et c'est tout d'un coup l'heure. La porte du fond s'ouvre sur la grande salle à tableaux noirs immaculés, devant l'alignement sage, silencieux et crispé des nouveaux et des redoublants. Il arrive !

Non ! Ne vous-y trompez pas. Pas le nouvel instituteur, mais le sujet du premier jour du concours de l'ENA.

LAURENT-XAVIER SIMONEL
(Paris).

Le gentil petit robot et le méchant ordinateur

(Suite de la première page.)

D'ailleurs, pour vanter les qualités d'une machine, on prend de plus en plus souvent comme référence une autre machine : l'aspirateur Philips se métamorphose en voiture roulant sur la moquette-autoroute ; l'autoradio de Pioneer est un violon en forme de bolide de course ; les piles Ucar et la Peugeot 305 sont des vaisseaux extra-terrestres ; la Renault 14 est un avion. Métaphore d'elle-même, la machine se voit aussi attribuer l'*intelligence*, même si elle ne recèle pas de microprocesseur : la « *voiture surdouée* » pourvue d'un économètre électronique voisine avec le mixer de Rowenta (« *Avec sa tête pas comme tout le monde, il est vraiment doué* »), les montres Yema à quartz ont « *un cerveau et du charme* », etc. Dans toutes ces annonces, le couple traditionnel — produit voluptueux et consommateur épanoui — a disparu. Reste l'objet, de plus en plus autonome dans son « *comportement* ».

Exemple caratéristique de cette tendance, la campagne « *Ma Renault 5 est une sorcière* » fait de la voiture une petite coquine astucieuse qui s'offre des sorties la nuit à l'insu de son propriétaire. Directeur chez Publicis, l'agence chargée de la publicité de la Régie, Jean Lambert se défend d'imposer une nouvelle conception de la machine : « *Soyons modestes, la publicité est une technique récupératrice qui n'innove jamais, mais s'appuie sur des thèmes qui existent déjà, avec, pour résultat, de les user très vite. Il se trouve simplement qu'il y a, aujourd'hui, une certaine coïncidence entre la mode en matière de communication publicitaire et le style de communication de Renault.* »

« Esclave »

« *Depuis cinq ans environ*, précise Benoît Marzloff, responsable de la publicité Renault en France, *nous sommes guidés par un principe d'anthropomorphisme : l'automobile n'est pas un objet, mais une personne, et se comporte comme telle dans ses relations avec le public.* » Conséquence presque obligatoire, les voitures Renault ne sont pas « habitées ». Cela confine à la magie lorsque, dans une séquence à la télévision, par exemple, on voit très clairement que le véhicule manœuvre sans conducteur. Selon Jean Lambert, « *il y a bien une relation magique, de personne à personne, qui s'établit entre l'acheteur et l'automobile. Ce qu'on appelle la crise économique a peut-être renforcé ce phénomène, car la voiture est redevenue un produit rare et cher* », un être polyvalent, ami, animal domestique (Renault a un projet de commande vocale de l'essuie-glace) et refuge.

La nouvelle mythologie qui se met en place recoupe les nouvelles divisions introduites dans le travail. Le « *grand méchant ordinateur* » s'oppose au « *gentil petit robot* » comme les esprits malins s'opposent aux bons génies. Mais, à la différence des sociétés primitives et agricoles où tous les individus étaient également soumis aux forces naturelles, bonnes et mauvaises, la nôtre est fondée sur un rapport intégral au savoir et à la technique : pour les informaticiens, qui constituent déjà au sein des entreprises une sorte de clergé distinct non seulement des ouvriers, mais des cadres affectés au contrôle de la production, l'ordinateur n'est qu'« *un esclave* ». Pour les travailleurs qui appliquent les consignes de la machine, ou la servent, elle risque fort de devenir une entité supérieure

Ce chercheur en biologie à l'université de New-York, que ses travaux mettent en contact quotidien avec l'ordinateur, résumait assez brutalement son sentiment : « *L'ordinateur est stupide, il ne fait que ce qu'on lui dit de faire, très vite. Mais le type qui l'*« *alimente* » *en commettant sans cesse des erreurs et en m'obligeant toute la journée à répéter les mêmes choses, il est encore plus stupide !* », avant d'ajouter, sur un ton plus rêveur : « *Il ne sait pas ce que c'est que créer un programme, c'est fascinant comme dessiner une belle femme...* »

« Generation Proteus »

Pour le sociologue Léo Scheer, il n'y a rien d'étonnant à ce que notre « *délire collectif sur les machines* » prenne une forme sexuelle, et plus particulièrement celle du rapport des femmes avec les machines : « *Il y a un renouvellement de nos rapports avec la nature. De la même façon que la mythologie antique exprimait un certain type de rapport à l'animalité en racontant les amours des dieux avec des animaux, ce qui engendrait des êtres hybrides, centaures, minotaures, satyres, nous créons une nouvelle mythologie à partir des relations femme-machine.* »

Un fantasme qui s'incarne couramment dans l'amazone chevauchant sa moto, et qui apparaissait déjà avec humour dans la célèbre bande dessinée des années 60, *Barbarella*. « *Je sais que mes élans ont quelque chose d'un peu mécanique* », avouait à l'héroïne de Jean-Claude Forest un robot avec qui elle avait fait l'amour. Plus inquiétant, le peintre Giger, qui collabora à la conception des décors d'*Alien*, est obsédé de visions morbides de femmes accouplées à du métal.

Si les femmes sont aussi souvent le support de semblables fantasmes, c'est — entre autres raisons — parce qu'elles détiennent les clefs de la reproduction. Récemment diffusé sur le petit écran en prélude à un débat sur l'intelligence artificielle, *Generation Proteus* est le premier film qui ait franchement abordé ce thème : un ordinateur surdoué séquestre une femme pour lui faire de force un enfant, auquel il donnera l'apparence de la petite fille de l'héroïne, morte de leucémie quelques années plus tôt. L'ordinateur joue ainsi un rôle ambivalent : il menace l'intégrité de l'espèce humaine, ou prépare une mutation nécessaire à sa survie.

De façon beaucoup moins subtile, un nombre croissant de films commerciaux utilisent l'argument de la « *sexualité machinique* », notamment dans le domaine du porno. Témoin cette cassette vidéo vendue aux Etats-Unis, *Starvirgin* (la Vierge des étoiles). Une jeune fille, dernière représentante de l'espèce humaine et version S.-F. de *la Belle au bois dormant*, se réveille au milieu des robots qui peuplent une lointaine planète. C'est par des bandes vidéo qu'elle découvre comment était la vie sur la Terre et — porno oblige — la sexualité humaine. Le film se termine par une scène d'amour assez surprenante avec éjaculation de la machine, commentée en voix off : « *Est-ce la fin de la race humaine, une explosion orgasmique géante qui la renverrait aux étoiles ? Ou bien la renaissance de l'être humain, lui redonnant sa place légitime, celle du Seigneur de l'univers ? Nous serions tous alors les enfants de la Vierge des étoiles...* »

Cette parodie douteuse des mythes religieux a au moins le mérite d'indiquer ce qui est en jeu dans ces variations sur l'union avec les machines : notre vieux rêve d'immortalité. On nous a tellement habitués au renouvellement perpétuel d'objets toujours plus perfectionnés, qu'il est logique d'avoir envie de devenir un « être-chose », à l'inverse de la fable humaniste de Pinocchio, la marionnette qui voulait être un enfant.

Non désirantes

La réalité est bien près de rattraper nos fantasmes. Il existe déjà des machines érotiques (5), qui n'ont pas la poésie de l'automate dont Casanova tombait amoureux dans le film de Fellini, mais préfigurent peut-être ce que serait une part de notre sexualité dans un environnement intelligent, bien qu'elles n'utilisent pas — pour le moment — de microprocesseurs. Qu'elles suscitent la curiosité ou l'angoisse, ces « machines non désirantes » nous rappellent que la sophistication technologique nous entraîne toujours plus avant dans la simulation du réel. Il y a presque vingt ans, au début de son livre, *Vers l'automatisme social*, Pierre Naville (6) suggérait que « *l'automatisme est un archétype aussi antique et radical que celui de la symétrie, ou du cycle, qu'il touche en nous je ne sais quelle corde vibrante du pouvoir créateur, du charme, de la volonté de puissance, de bien d'autres engouements qui nous occupent et nous meuvent jusque dans nos plus nocturnes entreprises* ». ■

(5) Voir *le Monde Dimanche* du 23 août 1981.

(6) Cité dans *les Enjeux culturels de l'informatisation*, la Documentation française, 1980.

MOUTONS

La prairie en cave d'« un de Baumugnes »

Un comble ! Faire pousser de l'herbe dans une cave quand les moutons broutent paisiblement aux alentours... et les « écolos » tirent leur chapeau !

JEAN RAMBAUD

BAUMUGNES, ça n'existe pas, évidemment. C'est de la littérature, du Giono. D'ailleurs, nul panneau ne l'annonce sur la nationale 75 qui surplombe le lit caillouteux du Buech. Pourtant, à trois cents pas de Saint-Julien-en-Beauchêne (Hautes-Alpes) s'ouvre un chemin de terre anonyme qui conduit tout au fond d'un cirque rocheux à un hameau, abandonné dans les années 50. C'est Baumugnes.

« *Alors ils ont monté, comme ça, dans la montagne. Ils sont arrivés sur cette petite estrade de roches, et il y avait là encore un peu de terre à herbe, et ils ont fait Baumugnes.* » Quand il racontait ainsi la création de son fameux village par des gens venus d'ailleurs — des « parpaillots » persécutés, — Giono pouvait-il imaginer qu'arriveraient un jour d'autres « étrangers » pour faire revivre ce « *peu de terre à herbe* »... avant de se mettre à « fabriquer » dans leur cave de l'herbe à moutons ?

Quoi qu'il en soit des rapports de la fiction poétique et de la réalité, voilà qu'aujourd'hui « un de Baumugnes » nourrit ses brebis avec son fourrage hydroponique cultivé à la barbe du roc dans cinq bacs de un mètre cinquante sur cinq. Sans doute quatre brebis blanc-Trianon, pour néo-folklore ? Que non ! Cent soixante-dix mères donnent ici bon an mal an quelque deux cent vingt agneaux. L'histoire valait le détour.

Nom et prénom : Bouchau, Jean-Luc. Age : 35 ans. Marié. Père de trois garçons. Non pas apporté sur ces terres austères par le reflux soixante-huitard, mais fils d'un citadin — un Bruxellois, homme de droit — qui avait lui-même opté pour le mouton de Haute-Provence bien avant le temps des communautés bergères. (Cet été, il gardait encore de l'autre côté du Buech, les troupeaux de ses enfants : six cents bêtes).

Jean-Luc est né dans le mouton. Il a fait l'Ecole d'agriculture du Puy-de-Dôme et, plus tard, avec sa femme, ils ont repris Baumugnes à l'abandon pour y faire de l'élevage : vaste chalet-ferme traditionnel, prairies courtes, falaises, chapelle rustique, hiver de cinq mois, gel et neige. Ça marchait. Et puis, en 1978, la grande sécheresse a remis en cause l'existence même du troupeau. Pas ça d'herbe pendant deux mois et demi, le foin rare grimpant à des prix fous, une « indemnité sécheresse » qui a payé *en tout et pour tout* huit jours de rations... Que faire ? La question était de survie.

Le fourrage hydroponique a sauvé le troupeau. Et Baumugnes. De ces cinq petits bacs de sept mètres carrés et demi, ruisselant de cent litres d'eau par jour, les Bouchau ont tiré un kilo d'herbe fraîche quotidienne pour chaque bête. C'était gagné. « *Depuis, on continue.* »

A la main

Ça ne s'est pas fait tout seul, la méthode, des plus artisanales, mangeait du temps. Les Bouchau ont tout fait à la main. Chaque jour, mettre les graines en place, arroser, maintenir à 18 degrés la température de la cave, rouler ce tapis d'herbe fraîche et de radicelles — surgi en une semaine — dont les bêtes sont friandes... Encore fallait-il le hacher. Comment ? A la main, au couteau. Maintenant Jean-Luc a remis en service un hache-paille d'autrefois avec sa manivelle et son grand volant, actionné à la main, toujours. « *Mais ça va déjà plus vite, et les brebis préfèrent ce hachage-là, moins menu.* »

D'année en année, de mois en mois, il s'agit maintenant de voler du temps à la culture hydroponique. Pure question de technique... et d'argent. Petit à petit on passe à l'arrosage automatique, à la vis sans fin pour amener et répartir le grain, qui sera du triticale, un hybride du seigle et du blé, plus rustique, plus résistant.

Le grand projet en cours est la serre qui va remplacer la cave. Equipée de capteurs solaires elle amènera l'eau d'arrosage à la température voulue tandis que des serpentins réchaufferont les bacs.

Ainsi une serre de quatre mètres sur quatre va nourrir tout le troupeau ? Pas exactement. On connaît les qualités du fourrage hydroponique (*le Monde Dimanche* du 21 décembre 1980). Déjà plus riche en oligo-éléments, acides aminés et vitamines, sa forte charge en enzymes permet en outre une meilleure assimilation des autres fourrages. Dès lors on complète le volume de la ration avec des apports « classiques », mais qui se trouvent valorisés. Tenant compte de la hausse des prix du foin d'ensilage, des tourteaux, des granulés etc... le prix de revient tombe de 30 %.

Parfait pour l'éleveur, tout cela ! Mais le consommateur ? Aujourd'hui très sensibilisé au mythe du « naturel » ne trouve-t-il pas « artificielles » ces prairies sans fleurs qui poussent en cage ? Nullement. Bien au contraire, les plus farouches « écolos » tirent leur chapeau devant l'hydroponique. Car trop souvent, « *sous la prairie, l'engrais...* ». D'ailleurs, les porcs nourris de même ont reçu le label : « Qualité biologique ». Quant au client « ordinaire », il constate tout simplement l'amélioration de la qualité. Le bol alimentaire de la brebis étant plus complet, la lactation est favorisée, l'agneau mieux nourri, la viande plus ferme.

On en est là, au positif absolu... Si jamais l'hydroponique se répand — et de nombreux jeunes éleveurs viennent voir chez les Bouchau les résultats non pas de beaux discours mais d'une expérience sur le terrain — la Grande Transhumance bucolique chantée par Giono vivrait cette fois — depuis qu'on l'annonce ! — ses derniers jours. Que le coup de grâce soit porté par Baumugnes, ce serait un comble ! ■



DOSSIER

Le statut de Paris

Paris a un statut à part dans l'ensemble des villes françaises : à la fois commune et département. La décentralisation amorcée par le Parlement et le gouvernement concerne aussi la capitale. Les débats sont en cours.

JEAN PERRIN

Une commune et un département

L'actuel statut de Paris a été voté par le Parlement en 1975. Le principe de l'application du droit commun a été retenu, mais des aménagements particuliers ont été apportés en raison de la *spécificité de Paris (importance* de la Ville, siège du gouvernement et du Parlement notamment). La loi a créé une commune et un département. Le territoire de la commune de Paris coïncide exactement avec les limites du département de Paris. *Paris est donc à la fois commune et département.* Plusieurs compétences s'exercent donc sur ce territoire : celle du préfet, représentant nommé par le gouvernement ; celle du maire, élu par les Parisiens, et celle du préfet de police.

L'assemblée départementale présente de ce fait des traits particuliers. Les Parisiens n'élisent pas, en tant que tel, un conseil général, mais c'est le Conseil de Paris qui, sous la présidence du maire de Paris, exerce, pour le département de Paris, les attributions dévolues aux conseils généraux. Deux innovations constituent des dérogations au droit commun : la *création d'officiers municipaux* assurant dans chaque arrondissement les fonctions d'état civil et la création de commissions *d'arrondissement qui jouent*, selon la loi, un rôle de consultation et d'animation de la vie locale.

● **LE MAIRE DE PARIS**

L'institution d'un maire de Paris est l'une des innovations *essentielles de la loi du* 31 décembre 1975. Comme tous ses collègues, le maire de Paris est élu par ses pairs, c'est-à-dire par les conseillers de Paris élus lors des deux tours des élections municipales. Le maire est élu pour la *durée de la mandature*, c'est-à-dire pour six ans. Ses fonctions peuvent prendre fin à la *suite de sa démission ou de son* décès. Le maire ne peut être président du conseil régional d'Ile-de-France ; en revanche, il peut être membre du gouvernement.

Comme tous les maires de France, le maire de Paris est à la fois agent de l'Etat et agent de la commune. En tant qu'agent de l'Etat, il est chargé *de la publication* et de l'exécution des lois. Il est officier de police judiciaire et officier de l'état civil. Etant donnée l'importance de la commune de Paris, la maire peut déléguer ses fonctions d'état civil aux conseillers de Paris pour l'arrondissement ou le groupe d'arrondissements où ils sont élus. Pour exercer ces mêmes fonctions, le maire nomme également des officiers municipaux. Le maire réunit et préside le Conseil de Paris. Il prépare ses délibérations, notamment le budget, avec l'aide des services municipaux placés sous ses ordres. Il fait, enfin, exécuter les délibérations.

En tant qu'agent de la commune, le maire est le chef hiérarchique des agents communaux. Contrairement à ses homologues, il n'a pas la responsabilité de la police municipale, qui revient au préfet de police. Celui-ci dispose d'un budget spécial qu'il prépare et défend devant le Conseil de Paris. Enfin, le maire peut déléguer sa signature non seulement à ses adjoints, mais aussi aux hauts fonctionnaires de son administration.

● **ADJOINTS AU MAIRE**

Les adjoints au maire sont *élus, comme le maire*, par le Conseil de Paris. Ils sont au nombre de dix-huit, auxquels peuvent s'ajouter neuf adjoints *supplémentaires. Chaque ad*joint a une compétence particulière : affaires budgétaires, administration générale, logement, urbanisme, voirie, transport, affaires sociales, vie locale, affaires scolaires, environnement, circulation et stationnement, *services industriels et commer*ciaux, sport, propreté notamment.

● **LE CONSEIL DE PARIS**

Le nom de Conseil de Paris, *qui existait* sous l'ancien statut, est resté. Car cette assemblée remplit à la fois les fonctions d'un conseil municipal et d'un *conseil général*. Ainsi, certains jours, le Conseil de Paris se réunit le matin en tant que conseil municipal, et l'après-midi il siège en tant que conseil général. Le mandat des conseillers est de six ans. Le Conseil de Paris peut être dissous par décret décidé en conseil des ministres. Il ne peut être suspendu. Le Conseil de Paris comprend cent neuf membres élus au scrutin de liste majoritaire à deux tours. Cette élection a lieu par secteur, chaque secteur représentant un arrondissement ou un groupe d'arrondissements.

Sept commissions (affaires financières, circulation, urbanisme, enseignement, affaires sociales, affaires économiques, travaux) ont été créées au sein du Conseil de Paris. Le maire en est le président de droit. Les commissions sont convoquées par le maire, qui fixe l'ordre du jour. Des commissions spéciales *ont également été créées* : commission du règlement, commission des anciens combattants et commission des Halles. Les *commissions ont pour tâche* d'examiner les projets de délibération qui leur sont soumis par le maire avant que le Conseil de *Paris ne les examine* à son tour.

Le Conseil de Paris fonctionne donc selon le droit commun. Il doit siéger au moins une *fois par trimestre ou chaque fois* que le maire le juge utile. Le préfet de Paris, ou la moitié des conseillers, peut demander au *maire une* réunion du Conseil. Le préfet de police, puisqu'il a des responsabilités municipales, peut demander également la réunion de l'assemblée municipale.

Actuellement, le Conseil se réunit une *fois* par *mois*. Les séances sont publiques. L'ordre du jour est établi par le maire et inséré au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* en même temps que la convocation de l'assemblée. Le maire ou le préfet de police, chacun pour les *affaires qui le concernent*, proposent aux élus des projets de délibération. Ils peuvent aussi présenter des communications qui font le point sur les grandes questions *d'aménagement ou* sur les affaires sociales notamment. Ces communications ne font pas l'objet d'un vote.

● **LES OFFICIERS MUNICIPAUX**

La création d'officiers municipaux dans les arrondissements est une des particularités du statut de Paris. *Les officiers muni*cipaux sont nommés par le maire. Leur nombre est égal dans chaque arrondissement au *nombre des conseillers de Paris* élus dans l'arrondissement. Bien entendu, on ne peut être à la fois officier municipal et conseiller de Paris. *Comme les actes* d'état civil sont particulièrement nombreux à Paris, et comme le nombre des adjoints *est proportionnellement infé*rieur à celui des autres villes de province, les officiers municipaux sont notamment chargés des *fonctions relevant de l'état* civil. Ils peuvent aussi représenter le maire dans l'arrondissement en l'absence de l'adjoint, attribuer des *secours* d'urgence et participer, comme représentants du maire, à la gestion des caisses des écoles.

● **LES COMMISSIONS D'ARRONDISSEMENT**

Le législateur a voulu que les *Parisiens participent* plus activement à la vie de leur ville. C'est pourquoi la loi du 31 décembre 1975 a institué les com*missions d'arrondissement*. Ces commissions se composent des conseillers élus de l'arrondissement, des officiers municipaux nommés par le maire et de *membres* élus par le Conseil de Paris, choisis parmi les représentants des activités sociales, familiales, culturelles et sportives exercées dans l'arrondissement, et des personnalités qui concourent à l'animation et au développement de l'arrondissement.

La commission se réunit à la mairie annexe, et ses réunions ne sont pas publiques. Elle est consultée sur les questions d'intérêt local. Elle est saisie, à la *demande du maire ou du* Conseil de Paris, des projets soumis au Conseil de Paris dans la mesure où ceux-ci intéressent l'arrondissement. Organes de réflexion, les commissions d'arrondissement sont habilitées à exercer un droit de proposition sur tous les problèmes locaux. *Elles se réunissent* alors de leur propre initiative au moins une fois par trimestre.

L'ordre du jour doit être approuvé par le maire. La com*mission peut entendre* des personnes qualifiées, dont la compétence est en rapport avec les questions inscrites à l'ordre *du jour. Si ces commissions* d'arrondissement jouent un rôle à travers tous les organismes existant dans l'arrondissement, il convient de souligner qu'elles n'ont aucun pouvoir de décision et par conséquent aucun moyen *financier*. Toutes leurs initiatives sont soumises à l'accord du Conseil de Paris. En fait, ces commissions ont avant tout un rôle de consultation et de proposition.

Il existe aussi à la mairie de Paris des *commissions « extra-municipales »* de concertation qui se réunissent à l'Hôtel de Ville. Elles sont composées d'élus, de *membres* de l'administration et de représentants des secteurs concernés, qu'il s'agisse de questions professionnelles, sociales, culturelles ou du cadre de vie.

● **L'ADMINISTRATION**

La mairie de Paris dispose d'une administration importante : les effectifs du personnel communal s'élèvent à 34 000 personnes régies par quatre-vingt-dix statuts différents : 4 300 agents sont employés par la préfecture de Paris, et 29 000 environ (dont 24 000 policiers en tenue) par la préfecture de police ; la commune de Paris emploie également des fonctionnaires d'Etat placés en position de détachement.

Les attributions du maire sont très vastes. Elles comprennent les finances et les affaires économiques, les affaires scolaires, la *jeunesse et les sports*, les affaires culturelles, l'urbanisme, le logement, la voirie, la propreté, l'architecture, les parcs, jardins et espaces verts, les services industriels et commerciaux, les affaires médico-sociales et l'hygiène. Ces domaines d'activités sont bien entendu les mêmes que ceux de toutes les mairies de France, mais ses dimensions et l'importance de son budget (10,8 milliards de francs pour le budget de fonctionnement, 2,8 milliards de francs pour le budget d'investissement) lui donnent, en *fait, un* poids considérable dans la vie du pays.

● **LE PRÉFET DE PARIS**

Dans le statut actuel, le préfet représente l'Etat sur le territoire de Paris et y exerce les fonctions de tout préfet responsable de l'administration départementale. Le préfet de Paris est préfet de la région Ile-de-France.

Comme Marseille ?

La décentralisation va-t-elle entraîner une réforme du statut de Paris ? L'*affaire* est complexe car la Ville de Paris est à la fois, depuis la loi du *31 décembre 1975, une* commune et un département aux mêmes limites géographiques. C'est-à-dire que deux pouvoirs se superposent : celui du maire et celui du préfet. Au-delà de ces considérations ad*ministratives, et sans tenir* compte d'un changement probable de la loi électorale et d'un découpage des secteurs *électoraux, il apparaît que* le statut actuel de la capitale ne subira pas de grands bouleversements. Paris a un maire, et nul ne songe à remettre en cause la principale innovation de l'actuel statut de la Ville.

Le débat porte en fait sur *les commissions d'arrondisse*ment, créées, elles aussi, par la loi de 1975. Aucune autre ville de France ne possède de telles structures, qui, selon le législateur, doivent servir de relais entre la municipalité et la population. *Les élus socia*listes de la capitale ont toujours réclamé que ces commissions soient élues à la *proportionnelle et dépassent* ainsi le simple rôle consultatif que leur a fixé la loi. M. Gaston Defferre, ministre de l'in*térieur et de la décentralisa*tion, s'est montré hostile à cette évolution quand l'affaire fut évoquée à l'Assemblée na*tionale à l'occasion du débat* sur la décentralisation. *« Paris sera comme Marseille »*, a-t-il notamment affirmé. Si l'on *décentralise* le pouvoir à Paris avec l'installation dans les mairies annexes d'arrondissements de commissions élues *au suffrage universel* et dotées d'un budget, comme le propose M. Georges Sarre, député et président du groupe *socialiste* à l'Hôtel de Ville, pourra-t-on éviter de décentraliser également le pouvoir à Marseille et à Lyon ? Telle est bien la question.

Quelques chiffres

Superficie : 10 539 hectares

Nombre d'habitants, selon le recensement de 1975 : 2 299 830 habitants (53,8 % de femmes, 46,2 % d'hommes)

Personnel de la mairie : 34 000 agents.

Budget de fonctionnement : 10,8 milliards de francs.

Budget d'investissement : 2,8 milliards de francs.

Espaces verts : 2 830 hectares (429 000 arbres plantés dont 100 000 dans les rues).

Propreté : 22,5 kilomètres carrés de voies publiques, 2 200 kilomètres de caniveaux, 14 kilomètres carrés de chaussée à nettoyer.

Longueur du réseau d'eau potable : 1 750 kilomètres.

Volume d'eau usée épurée par jour : 2 370 000 mètres cubes.

Nombre de logements : 1 257 414.

Nombre de commerces : 64.000.

Transport : 1,107 milliard de voyageurs par an (autobus : 321 millions).

Tourisme : 12 millions de visiteurs en 1980 (nombre de chambres : 128 621, terrains de camping : 1 500 places. Rentrée des devises : 7 milliards de francs).

Les groupes politiques du Conseil de Paris

– Union pour Paris (R.P.R.), 55 membres, présidé par M. Pierre Bas.

– Groupe communiste, 22 membres, présidé par M. Henri Meillat.

– Groupe socialiste, 15 membres, présidé par M. Georges Sarre.

– Centriste, Liberté de Paris, 7 membres, présidé par M. Paul Pernin.

– Paris renouveau, 7 membres, présidé par M. Raymond Long.

– Radicaux de gauche, 2 membres (MM. Guy Gennesseaux et Pierre Mattei).

– Non inscrit : M. Pierre Dabezies.

Les sièges par arrondissements

Les 109 élus du Conseil de Paris se répartissent ainsi :

1er secteur (1er et 4e arrondissement)	4 sièges
2e secteur (2e et 3e arrdt)	4 sièges
3e secteur (5e arrdt)	4 sièges
4e secteur (6e arrdt)	4 sièges
5e secteur (7e arrdt)	4 sièges
6e secteur (8e arrdt)	4 sièges
7e secteur (9e arrdt)	4 sièges
8e secteur (10e arrdt)	4 sièges
9e secteur (11e arrdt)	7 sièges
10e secteur (12e arrdt)	6 sièges
11e secteur (13e arrdt)	7 sièges
12e secteur (14e arrdt)	7 sièges
13e secteur (15e arrdt)	11 sièges
14e secteur (16e arrdt)	9 sièges
15e secteur (17e arrdt)	8 sièges
16e secteur (18e arrdt)	9 sièges
17e secteur (19e arrdt)	6 sièges
18e secteur (20e arrdt)	7 sièges

Les maires de Paris

– Jean-Sylvain Bailly, élu, 15 juillet 1789-18 novembre 1791.

– *Jérôme Pétion, élu*, 18 novembre 1791 - 15 octobre 1792 (suspendu du 6 au 13 juillet 1792).

– Philibert Borie, maire intérimaire du 7 au 13 juillet 1792.

– René Boucher, maire intérimaire du 15 *octobre au* 2 décembre 1792.

– Henri Lefèvre d'Ormesson, élu, 21 novembre 1792, *refuse son élection*.

– Nicolas Chambon, élu, 8 déc. 1792-2 févr. 1793.

– Jean-Nicolas Pache, élu, 14 février 1793 - 10 mai 1794.

– Jean-Baptiste Fleuriot-Lescot, nommé, 10 mai-17 juillet 1794.

– Louis-Antoine Garnier-Pages, nommé, 24 février-5 mars 1848.

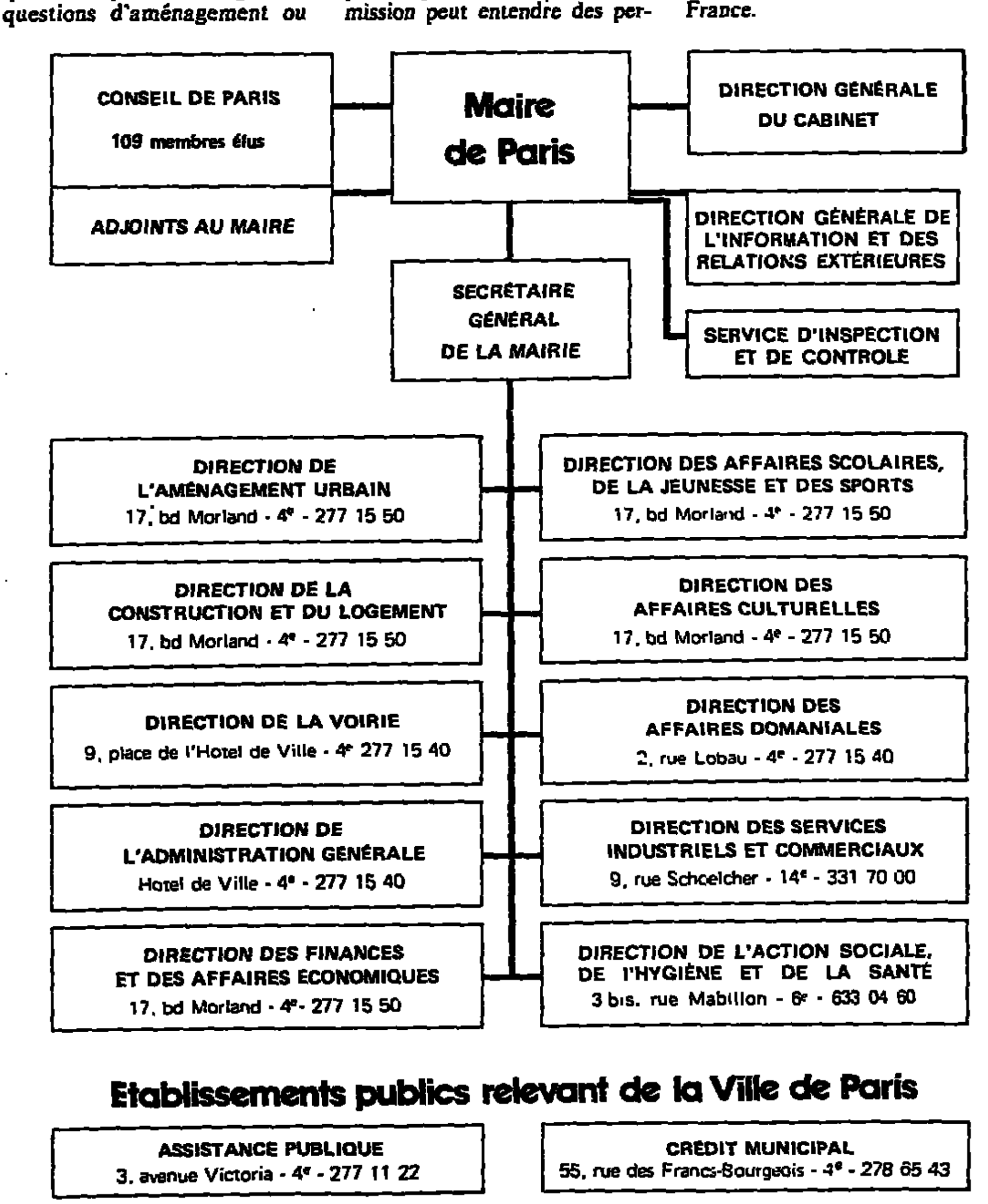
– Armand Marrast, nommé, 9 mars-19 juillet 1848.

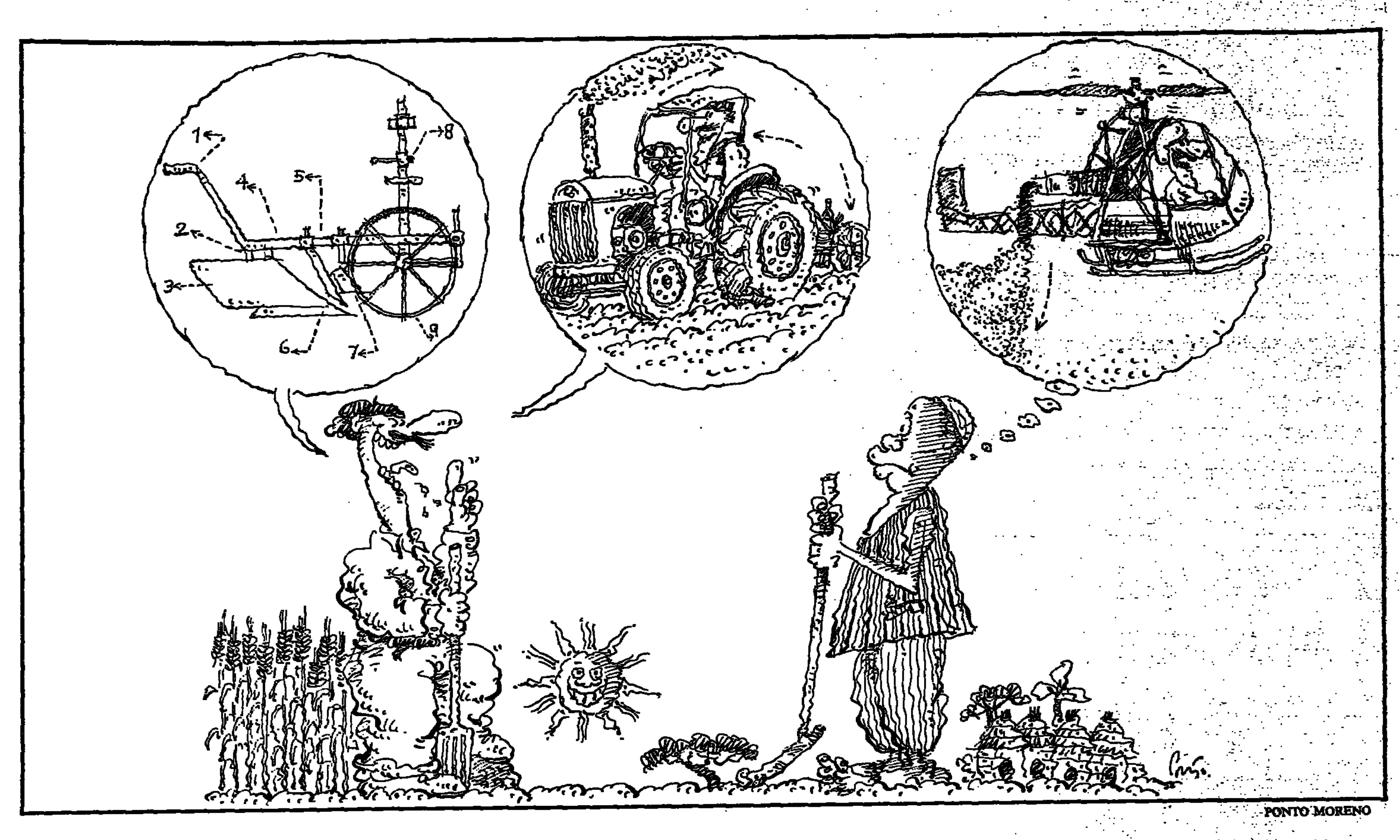
– Étienne Arago, nommé, 4 *septembre-15 novembre* 1870.

– Jules Ferry, nommé, 15 novembre-1870-5 juin 1871.

– Jacques Chirac, élu le 25 mars 1977.







PONTO MORENO

ETRANGER

Un paysan italien en pays mossi

Giglio Paolo est arrivé par hasard dans un village voltaïque et y est resté. Paysan parmi les paysans.

NICOLAS BABY

EN plein pays mossi, l'ethnie majoritaire en Haute-Volta, à quelque 80 km de Ouagadougou, à Taasé, village isolé dans la brousse, on trouve un fils de la campagne italienne.

Dans les années 70, l'Italie a institutionnalisé l'objection de conscience donnant accès à un service civil de coopération. Le hasard aidant, Giglio Paolo, originaire du Piémont, est arrivé en 1973 en Haute-Volta. Depuis lors, à l'exception d'une année de retour au pays natal, et non sans quelques démêlés avec les autorités ecclésiastiques ou les organismes internationaux qui l'ont tour à tour parrainé, Giglio, qui parle couramment le mooré, est devenu Mossi parmi les Mossis. Son expérience l'a amené à modifier complétement son comportement à l'égard de ce qu'il est convenu d'appeler l'« aide au développement ». La plupart du temps, estime-t-il, les projets sont portés à bout de bras par un coopérant. S'il s'en va, l'expérience s'achève. Que les résultats obtenus aient été positifs ou d'une efficacité douteuse, de toute manière, peu de temps après son départ, les gens sur place en sont au même point, ou à peu près. A son niveau limité d'intervention, Giglio s'est donc efforcé de trouver une autre méthode d'approche. Partant, il a aussi modifié le contenu même des interventions qu'il s'efforce de promouvoir.

« *Le point fondamental*, explique-t-il, *c'est qu'il est inutile de pousser les villageois à adopter tel ou tel projet, ou telle ou telle technique. Bon gré mal gré, ils peuvent les réaliser mais sans les assimiler. Ils l'utilisent à mauvais escient, ou bien ne le font qu'à moitié, et, dès que possible, en reviennent aux méthodes ancestrales, qui, à leurs yeux du moins, ont fait leurs preuves.* » Giglio Paolo procède de façon toute différente. « *Par exemple, je cultive mes propres champs d'une certaine manière. L'habitude ici est de semer en éventail. J'organise mes semis en lignes espacées de 80 cm dans un sens et de 30 cm dans l'autre. Je choisis ces espacements parce qu'ils sont plus aisés pour le labour sans trait. Je plante également une certaine variété de mil plus résistante et qui, n'étant pas photosensible, pousse en fonction de son développement propre, et non des saisons. J'ai des récoltes sensiblement meilleures que les autres paysans. Alors, timidement, on me demande comment j'ai pu faire. Je fournis toutes les explications, mais je les laisse faire. Quelquefois ils m'écoutent, hochent la tête, et puis ils marmonnent : « Oui, mais tu dois avoir de meilleurs gris-gris que nous ! » « Mais quelquefois aussi ça passe.* » « *Avec mon système*, conclut-il assez fièrement, *bien qu'il ne soit tombé dans l'année que 480 mm d'eau au lieu des 750 habituels, je suis arrivé à un rendement de près de 2 tonnes à l'hectare au lieu des 400 à 500 kg que les paysans arrivent normalement à obtenir.* » Progressivement il y en a ainsi un ou deux, puis plusieurs autres qui reprennent des méthodes qui améliorent sensiblement les cultures. Ces techniques nouvelles deviennent leurs. Pour aboutir à un tel résultat, il ne faut pas forcer le temps. L'organisation de la nature et des hommes est réglée par des siècles de vie et de mort, d'érosion des mœurs et de lents bouleversements du paysage. Dans ces sociétés quasi immobiles depuis des siècles, l'introduction d'importants sauts technologiques est périlleuse. « *Je préfère contribuer à les faire avancer à tous petits pas, mais qu'au moins ce progrès leur soit définitivement acquis*, dit Giglio. *Après tout, il a fallu du temps aux paysans de ma région italienne pour adopter une semence de blé sélectionné !* »

Stratagèmes

Pour faire passer des idées nouvelles, Giglio use de toutes sortes de stratagèmes. Il répète longuement certaines opérations qui pourraient être réalisées en une seule fois, jusqu'à ce qu'on vienne l'interroger sur ce qu'il fait. Pour amener le village à construire une diguette, il a utilisé un procédé de son cru. Il nous montre une déclivité du terrain : « *C'est ici que va se construire un gabion. On ne manque pas d'eau : il pleut suffisamment. Mais les pluies sont très concentrées sur quelques mois de l'année ; le problème c'est d'organiser la rétention de l'eau. Avec ce petit barrage, on arriverait à retenir une masse d'eaux de pluie qui vont se perdre à des centaines de mètres en aval. Par infiltration, elles iraient gonfler la nappe phréatique et feraient remonter le niveau d'eau dans les puits. Si j'étais venu à une assemblée du village proposer la construction de cette diguette, tout le monde aurait approuvé, tout en pensant : « eh bien, le » Blanc va la faire ! » Je ne participe pas aux assemblées. Dans ce cas-ci, j'ai discuté avec des paysans qui, convaincus, ont eux-mêmes avancé l'idée. Une objection a été soulevée, qui m'a été rapportée : les pierres seraient trop éloignées. Je n'ai rien dit. La semaine suivante, j'ai sorti mon vélo de ma concession. J'ai entassé des objets à l'arrière et j'ai attendu quelques heures. Au bout d'un moment, les enfants sont venus me demander où j'allais. J'ai répondu que je me rendais à un village proche de Peuls sédentarisés qui m'avaient demandé conseil pour la construction d'une digue. A mon retour... toutes les pierres étaient amassées ! On n'allait quand même pas faire moins bien qu'un autre village ! Et de Peuls !* » Tout n'est pas résolu pour autant. Il faut acheter du fil de fer galvanisé pour tenir les pierres. Le village peut obtenir un prêt, mais l'endettement tend en général à aggraver la situation. Si, comme ce fut le cas dans le village peul, la communauté est vraiment consciente de la nécessité d'un gabion, il peut organiser une collecte et éviter le recours au prêt.

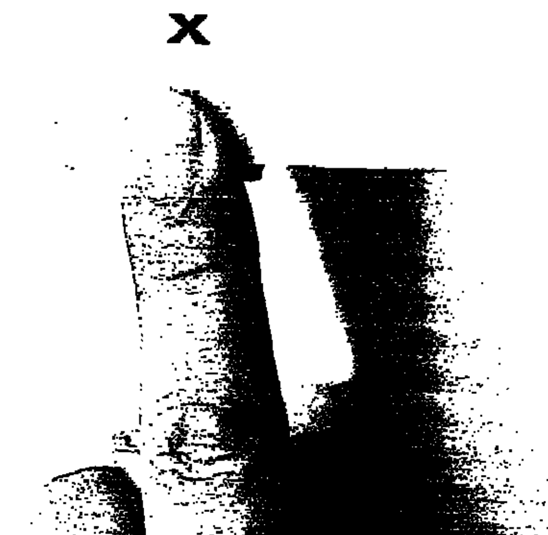
« Politique-cadeau

Giglio arrive aussi à nouer des contacts qui permettent parfois au village de décrocher des subventions. L'ambassade de France à Ouagadougou a une section d'aide aux petits projets de développement, animée par un responsable remarquable. Giglio a obtenu de cette section un financement limité qui a servi à l'achat de houes. « *Il était possible de louer les services d'un bulldozer*, note-t-il. *Mais ce genre d'intervention exige de gros frais, et le contrôle de l'ouvrage risque d'échapper aux paysans. J'ai vu des villages où le barrage ayant été endommagé, les habitants attendaient le retour de la machine. S'ils n'ont pas les fonds nécessaires, ou si elle n'est pas disponible, ils attendent quand même. Mais ce que tu fais toi-même, tu sais le réparer.* » Giglio ne conteste pas systématiquement l'utilisation des machines. « *Dans certains cas, elle peut être appropriée. Mais le critère, c'est la participation active des villageois. Si ça leur passe par-dessus la tête, c'est forcément plus ou moins négatif. Généralement, il est bien plus utile d'acheter des moyens de production durables. Il ne faut pas non plus oublier que certaines formes d'assistance dépossèdent l'artisanat traditionnel, en l'occurrence celui des forgerons, au profit d'entreprises industrielles étrangères. Tout se tient.* »

Giglio s'en prend aussi à la systématisation de la « politique-cadeau ». « *Prends l'exemple du bois, dans cette région on utilise des foyers ouverts à tous vents, avec une grande déperdition d'énergie. Maintenant le bois manque, et on a sacrément intérêt à le préserver, car le déboisement accentue la désertification sahélienne. Il m'arrive d'aller chercher du bois pour le village, mais je le fais payer. C'est une somme symbolique qui ne rembourse même pas les frais d'essence, mais j'y tiens. Cela introduit une modification dans les habitudes qui aide à comprendre qu'il y a une carence nouvelle. Un jour où j'étais absent du village, des Allemands débarquent et font une distribution gratuite de bois ! Toute la prise de conscience peut être foutue par terre et, moi, je risque de me faire mal voir !* »

Le cas de Giglio est bien sûr exceptionnel. Il n'est pas là pour un bref séjour. Il y vit. Il ne se sent d'ailleurs pas toujours complètement à l'aise. Ce qui le gêne dans ces rapports avec le village, c'est la question des mariages forcés et de l'absence de liberté des femmes. Il louvoie un peu, donne parfois assistance, s'efforce néanmoins de ne pas choquer. Mais il ne conçoit pas sa vie ailleurs et autrement que dans ce coin reculé de la brousse africaine. Son expérience illustre crûment les difficultés de l'aide fournie par les pays et experts occidentaux au tiers-monde.

« *Ici, tu comprends*, conclut-il, *c'est le désordre. Les peuples bien organisés, les Allemands, les Néerlandais, ils ne s'y retrouvent pas, ils ont du mal à comprendre. Tandis que moi, je viens de la campagne piémontaise. Là-bas, comme ici, depuis des générations, ce qui sauve les gens et le système, c'est la débrouillardise.* » Et avec un clin d'œil malicieux : « *Tu vois, en effet, je suis chez moi ici.* » ■





RICHARD MARTENS

HISTOIRE

Chaka, le Napoléon des Zoulous

Grand capitaine et réformateur audacieux, le chef zoulou Chaka poursuivait un rêve ambitieux : fondre les peuples noirs d'Afrique australe dans une seule nation. Malgré son échec, ses exploits sont restés dans la légende.

IBRAHIMA BABA KAKE

NOMBREUX sont les auteurs africains – historiens, poètes ou dramaturges – qui ont étudié ou chanté les exploits inouïs de Chaka, le chef zoulou. Du poète Vilikazi à Léopold Sedar Senghor, en passant par Seydou Badian et Thomas Mofolo, son compatriote, qui nous a admirablement esquissé son épopée. Le destin exceptionnel de Chaka constitue avant tout une leçon politique pour l'Afrique. Fondateur d'une nation, créateur d'un État, stratège de génie, tyran sans scrupules, Chaka continue à exciter l'imagination. Son extraordinaire épopée est incompréhensible si on ne la replace pas dans son contexte socio-historique.

La tradition orale rapporte que le clan dans lequel naquit Chaka était un des plus faibles « *parmi les plus faibles* ». Clan tout juste connu pour le commerce qu'il faisait « *de tabac, de plats et ustensiles sculptés dans le bois et de quelques autres articles* ». Il avait à sa tête, alors, Senzangakona, homme jeune qui, bien que possédant trois ou quatre femmes, n'avait pas encore obtenu d'enfant mâle, héritier éventuel de sa charge. Décidé à choisir une nouvelle épouse, il organisa une grande fête où devaient danser les jeunes filles. C'est alors qu'il remarqua Nandi « *la délicieuse* », plus habile que toutes ses jeunes compagnes au *motchocho cafre*, la danse par excellence. Et dans son cœur il la désira ardemment. Le lendemain, alors qu'elle rejoignait son village, le jeune homme la retrouva en plein champ et insista d'« *une manière pressante, pour l'engager à consentir à faire ce que défendait la loi et la morale* ». Nandi s'aperçut que « *son mois la passait* » ; elle en prévint Senzangakona et celui-ci dut en hâte organiser le mariage. Un fils lui naquit, qu'il dénomma Chaka.

C'est en grande partie par les conditions anormales de sa naissance que s'explique l'extraordinaire destinée de Chaka. Enfant du péché et cependant enfant élu, puisque parenté à l'héritier de la chefferie, il devait, toute son existence, porter cette double marque. Sa prime enfance fut semblable à celle des autres garçons de sa race. Lui-même ne différait guère de ses compagnons d'âge, sauf son attitude qui faisait dire : « *celui-là, c'est le petit d'un lion, le nourrisson d'un fauve* ». Chacun sentait que coulait en lui le sang d'un chef.

Chaka devait, comme tout jeune garçon de son clan, surveiller les troupeaux et veiller aux cultures en éloignant les oiseaux. Il subit alors les plus mauvais traitements, ceux que toute société africaine réserve aux enfants qu'elle considère comme bâtards. Traité en réprouvé au point d'être resté plusieurs fois évanoui, roué de coups, il apprit à vivre en lui-même, à méditer sa revanche, à répondre aux attaques.

Légende

A cette rude école, d'une fatalité cruelle et incompréhensible, Chaka apprit à cultiver sa tenace volonté et à fortifier son corps. Dans une société où la force physique, première des vertus guerrières, est estimée par-dessus tout, son excellence devait très vite le mettre en vedette. Personnage hors série, il se trouve immédiatement placé en dehors de l'ordre commun ; la trame de sa vie devient la trame même de la légende. Cette dernière rapporte comment il tua un lion, délivra une jeune fille emportée par une hyène et fit l'admiration de ses compagnes. Le jeune prince ne manqua même pas de préluder à son incroyable ascension par un combat dans lequel il triompha de la bête. Il suscita alors des jalousies. Et, pour préserver sa vie, Chaka doit s'exiler. Il va auprès de Dingiswayo, suzerain de son père. Dingiswayo, dont il acquit très vite la confiance, lui inculqua les rudiments de l'art militaire qu'il allait révolutionner (1). Chaka réussit à capturer Zwidé, ennemi juré de son suzerain, et obtint le commandement de tous les régiments.

Alors qu'il combattait ainsi et connaissait la gloire, son père, Senzangakona, vint à mourir et la succession fut ouverte. Il ne le sut qu'au moment où ses frères venaient d'accaparer cet héritage. Il décida de le reprendre par la force. Avec l'aide de Dingiswayo, il y réussit. L'enfant mal aimé, traité en bâtard, a maintenant le commandement de son clan. Sa vengeance est apaisée mais pas son ambition. Les succès appellent de nouveaux succès. Comme son chef, le peuple est grisé par la réussite et le butin. A la suite de la victoire remportée sur les Amangwané et Matiwané, Chaka accéda à un nouveau rang : en 1818 Dingiswayo meurt, l'armée proclama Chaka son successeur. Le nom même du fils de Senzsangakona répandit la terreur. Alors commencèrent les migrations des peuples qui voulaient échapper à sa domination. Pour marquer sa puissance et celle de son peuple, il décida de donner à ce dernier un nouveau nom « *qui fût beau et qui sonnât bien* ». Il le choisit – comme l'écrit Georges Balandier – à la mesure de sa soif de puissance et de son orgueil : Zoulou, Amazoulou – « *ceux du ciel* » (2).

Sous ce nom, il va organiser par la force un empire groupant des populations très diverses. Sous son hégémonie, il amalgamera trois cents clans dont il sera le maître absolu. Au début de son ascension, cinq cents guerriers lui obéissent et son autorité ne couvre pas plus que le territoire d'une tribu moyenne : à sa mort, les effectifs de ses régiments s'élèvent à cinquante mille hommes, et son empire s'étend sur la totalité du Natal et du Zoulouland actuels, de la rivière Keï au Zambèze, de l'océan Indien au Botswana. De cette prodigieuse réussite « le fer et le sang » furent le secret.

Avant de procéder à de nouvelles conquêtes, Chaka renforça sa position et procéda à des réformes et à des aménagements intérieurs. Pour accroître le nombre de ses guerriers, il promit la vie sauve à tous les jeunes gens des pays vaincus qui acceptaient d'être enrôlés dans ses armées. Il procéda à une véritable assimilation de ces éléments virils : non seulement ils étaient incorporés dans les troupes « zoulou », mais ils devaient aussi faire abandon de leur nom et de leur langue d'origine. Tous les hommes de seize à quarante ans environ étaient exclusivement employés aux choses de la guerre. Il les regroupait dans des régiments, les *impis*, composés de mille hommes de même âge et dirigés par les *Indunas*, commandants nommés et rétribués par Chaka.

A ces soldats, le mariage était interdit et même les relations sexuelles, sous peine de mort. C'est Chaka lui-même qui décidait du moment opportun pour les libérer du service : ils avaient alors entre trente et quarante ans. Il libérait en même temps un régiment équivalent de femmes qu'il donnait pour épouses à ses guerriers. Car les femmes participaient aussi à l'armée de Chaka ; organisées en classes d'âge, elles s'occupaient de travaux d'intendance et des actes rituels. Selon certains historiens, cette abstinence forcée, outre ses effets sur la valeur militaire des soldats, constituait une limitation volontaire des naissances.

« Semblable à l'éléphant »

Les futurs soldats étaient soumis à une période de formation de deux ou trois ans avant d'être admis à l'honneur de servir dans l'armée. En temps de paix, celle-ci était répartie dans des emplacements choisis pour leur importance stratégique et construits selon le même plan : une forme circulaire, deux grandes voies perpendiculaires. Dum'goungoum N'dholovou, la capitale de l'empire, était située dans la plaine au confluent des fleuves, et son nom signifie « *semblable à l'éléphant* ». Elle était traversée du nord au sud et de l'est à l'ouest par deux voies royales où pouvaient circuler simultanément des régiments et des troupeaux rapportés en butin.

Chaka ne manqua pas non plus de parfaire la formation physique et morale de ses guerriers. Tout son prestige repose sur la force militaire, les conquêtes, le butin. Il sait que son immense pouvoir – et même l'attachement de ses sujets – s'écroulerait si ses régiments cédaient.

Chaka supprima la coutume de la circoncision, école d'éducation morale, en la présentant comme inutile et la remplaça par un enseignement purement militaire. Les jeunes « *n'avaient autre chose sous les yeux que la sagaie, la hache de guerre ou le bouclier et leurs ornements même ne parlaient que de guerre* ». Pour être certain de la valeur combative de ses régiments, il obligea chaque soldat à ne rentrer du combat que muni de sa sagaie transformée en arme d'estoc, alors qu'elle était arme de jet, et enrichi d'une arme prise à l'ennemi.

Il codifia le costume, les marques de respect et créa un véritable esprit de corps en donnant à chaque régiment un vêtement et des signes distinctifs. Chaka révéla ainsi un véritable sens de l'organisation d'un État militarisé.

Droit divin

Le génie de Chaka donna aux Noirs d'Afrique australe un instrument de guerre qui resta inchangé jusqu'à la conquête coloniale. Comme tous les grands capitaines de l'histoire, il avait remarqué que la mobilité des armées est un élément de leur succès. Ses guerriers portaient des sandales ; sa propre expérience lui avait prouvé que l'on courait plus vite pieds nus. Il les obligea à se déchausser, puis à évoluer pendant des heures sur un sol couvert de ronces. Une fois suffisamment endurcis, il les soumettait à des marches forcées. Il n'était pas question de désobéir, car la moindre infraction était punie des pires châtiments.

Venait le jour du combat : l'armée était divisée en régiments d'un millier d'hommes qui se distinguaient par la couleur de leurs coiffures et de leurs boucliers. La tenue était uniforme : autour de la tête, un bandeau à plumes multicolores ; sur le corps, une jupe courte faite de peaux de singe ; sur les bras et les jambes, des bracelets ; prolongeant les chevilles, des volants de peaux de bœuf. Les plus vaillants avaient droit à des décorations, symboles de leurs exploits. Chaka ne concevait d'autre stratégie que l'offensive, quelles que fussent l'importance et la situation de l'ennemi. Il n'attaquait jamais à la légère. Il disposait d'un excellent service d'information. Puis, accompagnant l'armée, des services d'intendance assurés par des jeunes garçons – un pour trois guerriers (3). Le déploiement des forces se faisait suivant une tactique qui ne prévoyait pas de variantes ; un seul principe : l'encerclement de l'ennemi. C'est la tactique des cornes du buffle : les deux ailes extérieures qui formaient les cornes du buffle et comprenaient les guerriers les plus jeunes harcelaient l'adversaire et l'empêchaient de fuir ; au centre, le gros de l'armée, formé de soldats expérimentés, intervenait le moment venu pour exterminer les forces ennemies. Et si, cas rarissime, la victoire restait douteuse, Chaka lançait dans la mêlée les vétérans placés en arrière du noyau central. On a pu remarquer quelque chose de napoléonien dans ce chef noir : même souci des détails, même coup d'œil fulgurant, même connaissance du combattant.

A travers tout ce faste militaire, Chaka n'apparaît plus que comme une émanation du grand dieu Nkoulou-Nkoulou ; la forme humaine de celui-ci auprès de la nation zouloue. C'est ce que manifeste la salutation qui doit précéder tout propos adressé au fils de Nandi : « *Bayété* », « *celui qui se tient entre Dieu et les hommes* ». Il fondait ainsi une royauté de droit divin. Son pouvoir consolidé, Chaka décida de reprendre vers le sud les expéditions de conquête. C'est au retour de l'une d'elles, contre le clan des Amagwabé, qu'il eut l'occasion de prouver combien son autorité était sans limites, même dans la cruauté et l'arbitraire. Il fit massacrer, sur la grande place de la capitale, tous les guerriers qui s'étaient enfuis devant l'ennemi ou qui avaient perdu leurs armes au combat. La légende conserva le souvenir de cet événement sous le nom de massacre des couards (4) ; Mofolo en conclut qu'à partir de ce jour nul n'a pu se méprendre sur le sens du proverbe : « *Un enfant mâle, c'est un bœuf destiné aux vautours.* »

Ayant ainsi éprouvé la solidité de son pouvoir et stimulé l'ardeur de ses régiments, Chaka partit en campagne au midi de ses Etats. Il défit et détruisit les Amagwabé et les Amafouzé. Il s'installa en pays conquis et fit, pendant de longs mois, « *vivre ses armées sur les vaincus* » ; ses régiments y comblaient leurs vides par enrôlement forcé et y trouvaient des femmes pour le moment de leur licenciement. Le seul nom de Zoulou provoquait la panique. Pour échapper à sa domination, les clans de faible importance furent obligés de s'enfuir. Alors commencèrent « *les calamités collectives que l'on désigna sous le nom de* Lifaqané ; *ce terme qui signifie tout à la fois : guerres incessantes, immigrations forcées et famines, montre à quel prix Chaka put établir son hégémonie* ». Toutes les tribus lui obéissent. Le voici maintenant au faîte du pouvoir, à cette altitude, comme l'écrit G. Balandier, « *où soufflent les vents contraires qui emportent les conquérants et leurs créations monstrueuses* ».

Lassitude dans le peuple, qui souffre du commandement inhumain du souverain. Trahison et complots, œuvres des généraux ambitieux. Deux d'entre eux s'enfuirent et allèrent, se servant du nom de Chaka, porter la destruction et le pillage dans les pays Bassouto.

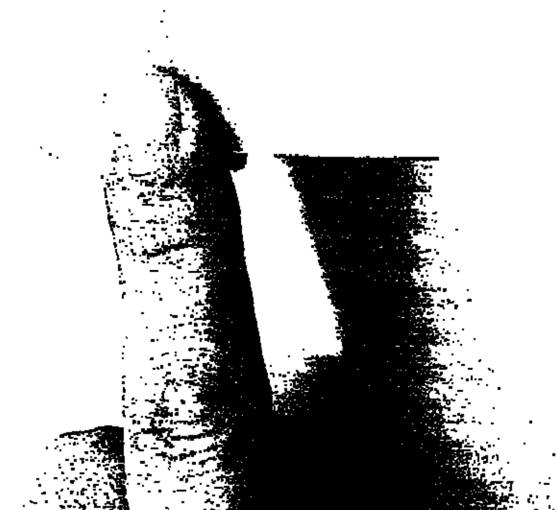
Chaka sent arriver la fin de sa domination. A la mort de sa mère en 1827, il décréta un deuil national d'un an : il était interdit aux femmes de vivre avec leur mari et à quiconque de boire du lait. On mit à mort des gens qui avaient mal observé le deuil, les femmes enceintes malgré l'interdit et tous ceux qu'on pouvait suspecter d'avoir souhaité la mort de Nandi. Il se venge férocement, tue par suspicion, massacre pour échapper à la peur qu'il sent monter en lui.

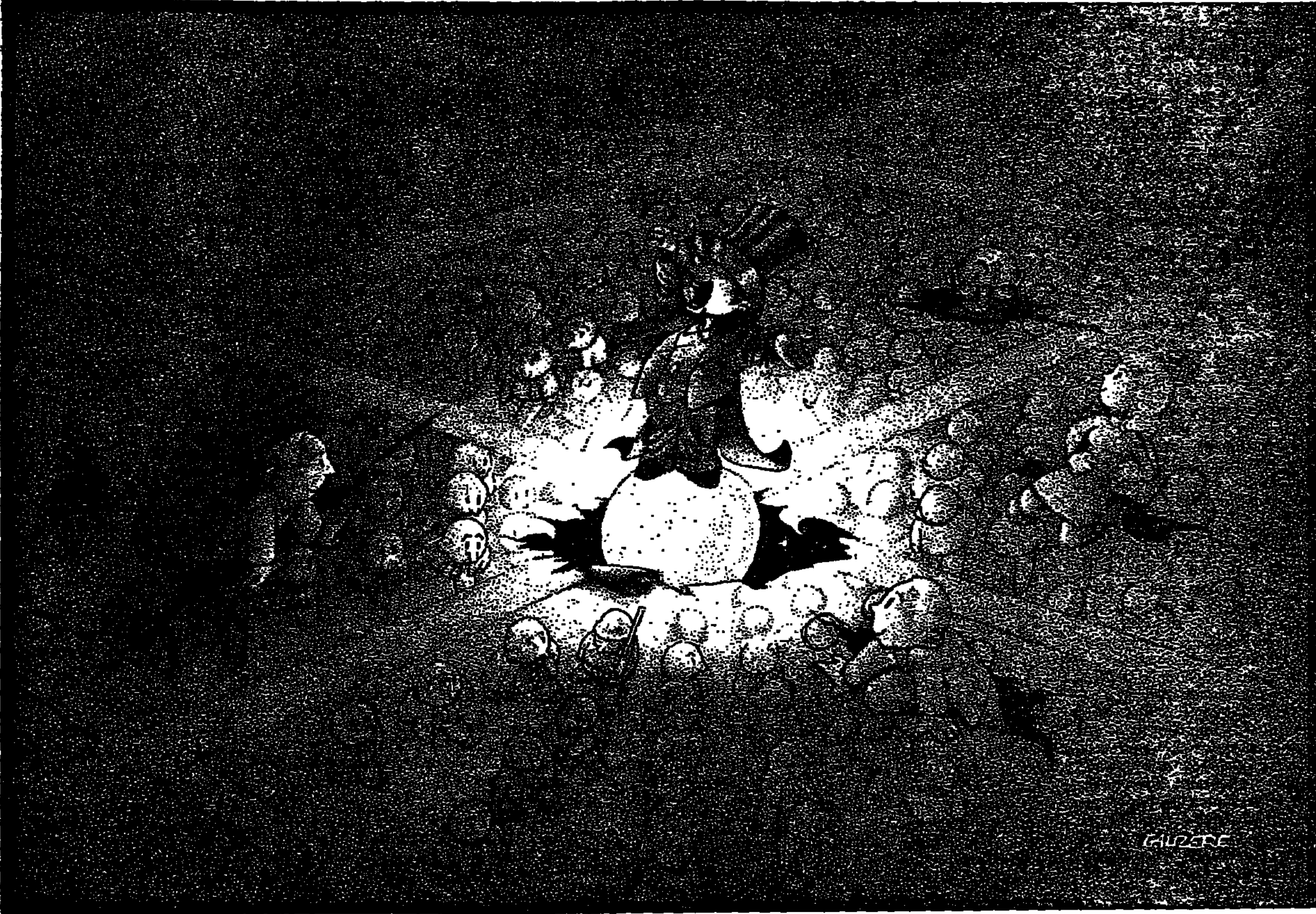
En 1828, il succombera sans grandeur, dans un complot mesquin monté par deux de ses frères cadets. La légende et Mofolo lui prêtent ces dernières paroles : « *Vous ne prendrez pas ma place, car Oum'loungou, l'homme blanc, est en marche, c'est lui qui vous dominera et vous deviendrez ses sujets.* » Tous deux avaient ainsi besoin que ce demi-dieu fût aussi un prophète.

Une seule nation

Mort avant d'avoir pu conclure son œuvre, Chaka a laissé un pays instable, dévasté et relativement dépeuplé. Les Boers en ont profité pour s'y établir. Les Anglais viendront ensuite et feront du royaume zoulou leur colonie en 1887.

Malgré tout, les douze années du règne de Chaka imprimèrent une marque durable à l'Afrique australe. Militairement, les innovations du chef zoulou véhiculées par des fugitifs se répandirent jusqu'en Afrique orientale. Mirambo, le fondateur de la nation Nyamwezi en Tanzanie, se serait inspiré largement de ses idées et de ses méthodes. Politiquement, Chaka, face au danger de la menace d'encerclement européen, définit une nouvelle forme d'organisation plus vaste et plus solide, fondée sur la nation et non plus sur l'ethnie, et sur l'Etat au lieu de la chefferie. Les grandes nations d'Afrique australe sont nées au cours du siècle dernier sous la conduite de disciples,





JEAN-PIERRE GAUZÈRE

d'imitateurs de Chaka. Ce fut le cas, notamment, des Matabele, du Zimbabwe avec Mzilikagi, des Swazi avec Sobhuga et des Basouto, du Lesotho avec Moshoeshoe (5). Aucun de ces chefs n'eut cependant une vision aussi *profonde que Chaka.* Le chef zoulou voulait fondre dans une seule nation tous les peuples noirs d'Afrique australe.

A la veille de sa mort, il avait commencé la soumission des *Swazi, des Basouto* et des Tsonga. Un tel regroupement aurait représenté une force de résistance redoutable à la mainmise blanche. Les Européens ne s'y sont pas trompés qui se sont efforcés *depuis près d'un siècle de créer,* d'entretenir et de légaliser des divisions ethniques entre Africains. C'est le sens de la politique des Bandoustans dans le pays de l'apartheid.

Les historiens n'ont *pas toujours été tendres pour* Chaka. Il *est souvent* présenté comme un tyran assoiffé de sang. Il est exact que le système politique et militaire construit par le chef zoulou comportait dans son principe *même* le *risque permanent* d'un dérapage incontrôlé vers le despotisme. La centralisation du pouvoir dans les mains d'un seul homme, l'identification, même provisoire, de l'individualité nationale *en* la personne du chef, l'élimination des organismes de contrôle, tous ces éléments formaient un milieu favorable à la tyrannie.

La politique de Chaka rappelle celle *d'un autre souverain africain* : l'almami Samori, fondateur lui aussi d'un empire éphémère en Afrique de l'Ouest à la fin du siècle dernier. On retrouve chez lui la même volonté clairvoyante de créer une organisation politique plus vaste et plus cohérente, capable de contrer la pénétration européenne. Mais les structures de la société traditionnelle constituaient un obstacle à la réalisation de leur dessein. Les moyens qu'ils ont utilisés pour les réduire finirent par être insupportables à leurs peuples, ce qui *explique en partie* leur échec. ■

(1) I.B. Kaké : *les Armées traditionnelles de l'Afrique.* Edition Lion, Libreville, 1980.

(2) G. Balandier : *Un chef Chaka.* Un numéro spécial 8-9 de *Présence africaine.*

(3) Robert Lacour-Gayet : *Histoire de l'Afrique du Sud.* Fayard, 1970.

(4) I.B. Kaké et Françoise Ligier : *Chaka,* dans la collection « Grandes figures africaines ». Edition A.B.C. Nea. Paris-Dakar, 1978.

(5) Brian Roberts : *The Zulu Kings A Major Reassessment of Zulu History.* Charles Scribner's Son, New-York, 1974.

CONTRE-COURANT

Raymond Boudon, un sociologue qui croit à l'individu

En refusant les théories générales et en mettant l'accent sur le rôle des individus, Raymond Boudon va à 'contre-courant des tendances dominantes dans la sociologie française. Cette position marginale le conduit à porter un jugement sévère sur l'Université et l'intelligentsia.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE

ESPRIT incisif, tendance au paradoxe, prédilection pour l'analyse philosophique : Raymond Boudon *n'est pas un sociologue* comme les autres. Son œuvre importante lui a valu une large réputation, tant en France – où il est professeur à l'université *de Paris IV – qu'à l'étranger* : il a *enseigné,* entre autres, à Harvard et à Stanford aux Etats-Unis, à Santiago-du-Chili, à Stockholm et à Genève. Mais le fait qu'il aille presque toujours à *contre-courant des* théories à la mode, joint à son anticonformisme naturel, explique qu'il soit parfois considéré comme un « marginal ».

Ses premiers travaux ont porté sur les problèmes d'éducation dans la société française des années 1960 (*l'Inégalité des chances,* Colin, 1973). Mais il s'est également intéressé aux mécanismes du changement : ceux-ci constituent l'objet de ses deux derniers livres, *Effets pervers et ordre social* (PUF, 1977) et *la Logique du social* (Hachette, 1979). Il prépare actuellement un *Dictionnaire de la sociologie,* en collaboration avec François Bourricaud.

Ce qui caractérise la sociologie telle qu'il la pratique, c'est l'attention particulière portée à l'individu – ce qu'il appelle son « *individualisme méthodologique* ».

Ennemi des généralisations hâtives, persuadé que toute théorie qui prétendrait donner une explication globale des sociétés humaines est inéluctablement vouée à l'échec, partisan d'un déterminisme « bien tempéré », Raymond Boudon pense que l'objet de la sociologie doit être l'*homo sociologicus* – l'acteur individuel – tout comme l'*homo œconomicus* était celui de l'économie classique. Cela ne l'empêche pas d'utiliser des modèles formels, de type logico-mathématique, pour rendre compte des faits, ni même de formuler certaines généralisations théoriques : *mais celles-ci doivent* rester, selon lui, des « plaques » de rationalité qui ne forment pas nécessairement système.

∴

« Commençons par définir cet « individualisme méthodologique » *dont* vous faites le principe fondamental de votre philosophie sociale. En quoi consiste-t-il ?

– Pendant longtemps, on a cru que les phénomènes macroscopiques, *c'est-à-dire les phénomènes* observables au niveau d'une société dans son ensemble, se suffisaient à eux-mêmes, qu'on pouvait les expliquer les uns par les *autres,* les « *structures* » sociales permettant d'appliquer par exemple les taux de criminalité ou les phénomènes de représentation collective. *Mais* il n'en est rien. Tout ce qui se passe dans une société – qu'il s'agisse d'un événement, d'une tendance ou d'une corrélation, – bref toute catégorie de phénomènes observable ne peut se comprendre ou s'expliquer que *si l'on* part des *acteurs individuels qui sont* à l'origine de ces phénomènes.

» Je prendrai deux exemples pour illustrer mon propos. Le premier nous est fourni par la question que pose Tocqueville : pourquoi l'agriculture capitaliste *s'est-elle développée,* au dix-huitième siècle, avec beaucoup plus de lenteur en France qu'en Angleterre ? Il s'agit là d'un processus macroscopique. Pour en rendre compte, Tocqueville re*vient au système d'incitations* pesant sur les individus : d'abord, la monarchie française, centralisée et bureaucratique, a sécrété une classe de fonctionnaires qui ont délaissé la terre, ensuite, l'*exemption* de la *taille* pour les citadins a conduit les gens à s'installer de plus en plus nombreux en ville...

» Autre exemple : pourquoi le socialisme ne s'est-il pas développé aux Etats-Unis ? se demande Sombart dans un livre célèbre. Il s'agit de nouveau d'un phénomène macroscopique. Sombart l'explique par le fait que les Etats-Unis sont restés pendant longtemps un pays de frontières : si l'on n'est *pas satisfait de sa* condition dans un endroit donné, on peut aller ailleurs. Donc, les gens préfèrent adopter une stratégie de sortie individuelle, plutôt qu'une stratégie de protestation *collective. Comme vous le voyez,* il faut sans cesse revenir à la façon dont les gens se comportent à l'intérieur d'un environnement déterminé ; étudier quelles contraintes traversent cet environnement et voir quelles peuvent être les réactions subjectives des acteurs à ces contraintes.

Groupes et classes

– Vous semblez penser – ce qui est paradoxal chez un sociologue – que le groupe n'a pas d'existence indépendamment des individus qui le composent. Allez-*vous jusqu'à récuser* la notion même de classe sociale ?

– Attention ! je dis qu'il ne faut pas réifier le groupe, mais je ne prétends pas qu'il n'existe pas indépendamment des individus. *En fait, tout* dépend de quel type de groupe on parle. Le groupe des « gens-qui-ont-le-même-âge » n'a évidemment pas d'existence indépendante, c'est un groupe purement *nominal. De même, un* groupe de gens ayant des intérêts convergents n'est encore, comme le dit Dahrendorf, qu'un groupe « latent » : l'intérêt est latent dans le groupe, mais il ne suffit pas, par lui-même, à ce que le groupe *aille plus loin. Un exemple* : aux Etats-Unis, lorsque la nourriture est devenue industrielle et a commencé à se dégrader, les gens auraient eu intérêt à réagir. Mais le groupe des consommateurs était beaucoup *trop vaste : il n'a pas pu agir en* tant que groupe, il a fallu que des intermédiaires agissent pour lui. Inversement, si l'on considère un tout petit groupe, doté d'une forte cohésion, il est beaucoup plus *susceptible d'agir collective*ment.

» Bref, pour qu'un groupe existe en tant que groupe, il faut des conditions structurelles très précises. Or la notion de classe en général n'est pas précise. Je ne *récuse pas cette notion* : tout le monde sait bien qu'on peut distinguer des classes dans la plupart des sociétés. Ce que je récuse, c'est l'usage « globalisant » (ou, si vous préférez, « holiste ») *qui en est fait parfois ; c'est l'atti*tude qui consiste à traiter la classe sociale comme un sujet individuel.

– Et la lutte des classes ?

– Je ne rejette pas non plus la notion de lutte des classes : d'ailleurs, tous les sociologues y recourent, y compris Tocqueville et Pareto. Mais ils l'utilisent avec prudence, et seulement à propos de conjonctures historiques précises. Pour Tocqueville, elle est *un moteur de changement social, mais* un moteur parmi d'autres possibles. Chez Marx, en revanche, elle devient (en théorie) l'unique moteur de tout changement. Mais Marx l'emploie par*fois en un sens complètement mé*taphorique, qui n'a plus rien à voir avec ses schémas habituels. Par exemple lorsqu'il dit que l'afflux de métaux précieux en Europe consécutif à la découverte du Nouveau Monde *entraîne* une dévaluation de la rente foncière, qui à son tour provoque l'appauvrissement des féodaux et la disparition du féodalisme : le processus *qu'il décrit* là *n'est pas* une lutte de classes au sens propre, c'est plutôt ce que j'appellerais, après d'autres, un effet « pervers ».

– C'est-à-dire ?

– *On appelle « effets pervers »* des effets – individuels ou collectifs – résultant de la juxtaposition de comportements individuels, sans être inclus dans les objectifs recherchés par les *acteurs* ; bref, des effets non intentionnels. Ces effets jouent un rôle considérable dans les change*ments sociaux. Je suis persuadé,* d'ailleurs, que Marx, qui était bien au courant des conséquences économiques de l'inflation du seizième siècle, savait *parfaitement que la lutte des* classes n'est pas l'unique moteur de changement. Il se rendait bien compte, d'autre part, que la présence d'un intérêt commun ne *suffit pas à déclencher une action* collective : sur la notion de « conscience de classe », par exemple, il était très nuancé.

» On a beaucoup schématisé les positions de Marx, qui sont re*lativement complexes.* Il y a chez lui coexistence de modes de pensée très différents, parfois inconciliables. Par exemple, il était très imprégné non seulement de l'*économie politique anglaise,* mais aussi de la philosophie empiriste du sujet : ce qu'il dit de la baisse tendancielle du taux de profit est tout à fait dans le style de Ricardo et de Smith. Il s'agit là, *d'ailleurs,* d'un *effet* typiquement pervers : en croyant développer ses investissements et accroître son profit, une classe – celle des capitalistes – s'autodétruit. *Une* telle théorie – d'ailleurs fausse, *mais intéressante* par le mode de raisonnement – ne repose pas sur la notion de « lutte des classes » au sens propre. Il faudrait aussi distinguer, chez Marx, entre ses écrits scien*tifiques et ses écrits polémiques* : ceux-ci sont évidemment beaucoup moins nuancés que ceux-là.

Simplisme

– L'individualisme méthodologique *que vous défendez* semble donc se rattacher à la philosophie politique classique, celle qui va de Locke à Rousseau, Smith et Tocqueville. Revendiquez-vous cette filiation ?

– J'éprouve effectivement *une vive sympathie pour ces au*teurs, et en particulier pour l'œuvre de Rousseau : il y a chez lui une réflexion novatrice sur le droit politique, fondée sur une méthodologie authentiquement *individualiste. Ses modes d'ana*lyse sont souvent très proches de ce que l'on appelle aujourd'hui la théorie des jeux – comme j'ai tenté de le montrer à propos du récit de la partie de chasse qui joue un rôle essentiel dans le se*cond Discours*

» La *tradition* qu'il a inaugurée continue évidemment chez Smith, chez Tocqueville et – pour une large part, ainsi qu'on vient de le voir – chez Marx. Mais il y a eu, au XIXe siècle et à *la suite du romantisme, une réac*tion très vive contre la philosophie des Lumières, contre l'individualisme ; or la naissance de la sociologie est très liée à cette réaction : voyez l'influence que la pensée de Bonald *a exercée sur* Comte, et celle de Comte sur Durkheim.

» Au début du XXe siècle, la pensée individualiste réapparaît chez Max Weber – qui déclare à la fin de sa vie que la sociologie doit « *écarter le spectre des conceptions collectives* » et « *adopter des méthodes strictement individualistes* » – puis chez les fonctionnalistes : le plus proche de Weber, parmi ces derniers, serait à mon avis Merton. Enfin, parmi nos contemporains, je me sens très proche de gens comme Crozier en France ou Dahrendorf en Allemagne.

– En revanche, vous vous sentez opposé aux sociologies « holistes », *qui ont tendance à traiter* l'individu comme négligeable, à le considérer comme entièrement déterminé par les structures sociales qui l'environnent ?

– Je trouve en effet le holisme un peu trop simple – et même simpliste. Prenons le structuralisme, par exemple : il s'emploie à dégager les structures, c'est-à-dire à forger des typologies. Mais ces typologies – qui sont peut-être utiles *en linguisti*que – ne servent plus à grand-chose quand il s'agit d'expliquer des sociétés vivantes, complexes, en perpétuel changement. En fait, l'attitude structuraliste ne date pas d'hier : on la trouve déjà chez Durkheim, par exemple. C'est elle qui conduit Durkheim à opposer globalement les sociétés traditionnelles aux sociétés *modernes : or cette typologie, qui* n'est pas absurde en soi, le devient rapidement lorsqu'on veut y faire entrer de force toutes les sociétés réelles...

(Lire la suite page XIV.)

Raymond Boudon

(Suite de la page XIII.)

D'une façon générale, le structuralisme se caractérise par les deux traits suivants : 1) importance primordiale accordée aux typologies ; 2) idée que les structures sont tout, qu'elles ne laissent aucune marge de manœuvre aux individus. J'ajoute que ces deux traits se retrouvent également dans le sociologisme marxisant. En un mot, donc, ce que je reproche à la fois au marxisme et au structuralisme, c'est de nier la liberté des individus – ou plus exactement leur autonomie, terme que je préfère à celui de liberté. A mon avis, si l'on oublie de tenir compte, dans l'étude d'un système social, de l'autonomie des individus, c'est-à-dire du caractère relativement ouvert de leur champ d'action, il y aura tout simplement des choses qu'on ne pourra pas comprendre. Cette proposition comporte d'ailleurs un corollaire épistémologique essentiel, à savoir que l'intelligibilité des phénomènes sociaux suppose l'abandon d'une vision trop rigoureusement déterministe du social.

– Votre défense de l'individualisme méthodologique a pu passer, aux yeux de certains, pour une défense de l'individualisme politique et du libéralisme classique. Cette connotation ne vous gêne-t-elle pas ?

– Le *risque de voir interpréter mon propos en un sens directement politique existe évidemment.* C'est pourquoi je tiens à *préciser que tout ce que j'ai dit* jusqu'ici se situe à un niveau *épistémologique, non au niveau* moral ou politique. Je me borne à *soutenir que, pour comprendre* un phénomène social, il est indispensable de revenir à l'agrégation des actions individuelles qui l'ont produit, c'est-à-dire de le considérer comme le résultat de l'action d'un nombre souvent considérable de personnes. Quant aux choix politiques, j'estime qu'ils relèvent du domaine privé : on ne peut les déduire directement de postulats épistémologiques. Reste évidemment qu'il est difficile d'insister sur la complexité des effets produits par l'agrégation des actions individuelles sans être sensible aux risques que comportent les projets globaux de réforme sociale.

L'esprit littéraire

– Quoi qu'il en soit, vous vous êtes trouvé lié à de fréquentes polémiques, surtout dans le milieu universitaire français. Cela vous a-t-il amené à prendre quelque distance par rapport à ce milieu ? Le fait d'avoir beaucoup enseigné à l'étranger vous a-t-il également conduit à jeter, sur l'Université française, un regard *différent* ?

– Là aussi, on pourrait faire une analyse de la situation en termes d'acteurs individuels. Il existe, en France, une centralisation culturelle très supérieure à ce qu'on peut observer dans d'autres pays. En Allemagne, il y a un style de sociologie à *Francfort*, un autre à Hambourg. Aux *Etats-Unis, vous avez un système* universitaire très différencié, complexe, *finement hiérarchisé.* Ce système a pour effet de main*tenir le chercheur à l'intérieur de* l'appareil, dans le cercle de ses pairs : chaque chercheur s'adresse à la communauté des autres chercheurs *et, sauf cas re*lativement isolés, tiendrait pour *inutile, voire pour dangereux*, de s'adresser à un public plus vaste. Et le système, *en tant que tel*, se charge de gratifier les individus : *une récompense fortement re*cherchée – et possible grâce à la *grande mobilité interne* – consiste par exemple à être admis dans une université plus prestigieuse que celle où l'on se trouve...

– Tandis qu'en France...?

– Tandis qu'en France le sys*tème est peu différencié,* très centralisé, relativement immobile : *il offre donc* peu de ressources symboliques. Alors l'in*tellectuel* est *conduit* à *chercher* sa récompense en prestige auprès *d'un public plus* vaste. Quelquefois, l'innovation passe par là, *mais pas toujours.* On peut ajouter un corollaire : à partir du mo*ment où vous vous* adressez non à vos pairs mais à un large public, il y a incitation à produire des théories plus générales. Certaines sont bonnes ; mais la plupart sont destinées à disparaître très vite. Bref, le système de marché crée le vedettariat, le phénomène des « maîtres penseurs ». Et ce phénomène est tellement accusé, chez nous, qu'il empêche certains travaux de grande qualité d'être connus, voire d'être publiés, parce qu'ils procèdent de manière rigoureuse, méthodique, parfois un peu lourde – et que l'« esprit littéraire », dont Tocqueville remarquait déjà l'importance en France, en est absent...

– Estimeriez-vous l'esprit littéraire incompatible avec l'activité du sociologue ?

– Entendons-nous : si vous vous placez au niveau de l'analyse des micro-rapports entre individus – comme le fait par exemple le sociologue américain Ervin Goffman dans *Asiles,* – il est évident qu'il vaut mieux avoir des dons littéraires pour les décrire. En revanche, au niveau macroscopique, ces dons sont moins nécessaires. Il vaut même mieux, dans une analyse macrosociologique, que l'aspect psychologique ne soit pas trop complexe. Marx, par exemple, caractérise le capitaliste de façon très simple : il dit que c'est quelqu'un *qui recherche la maximisa*tion du profit, et cela suffit. De même *Max Weber, lorsqu'il étu*die la prolifération des sectes protestantes aux *Etats-Unis : il se* borne à noter que, dans une société mobile, où *les gens* sont méfiants, le fait d'appartenir à une *secte rassure les autres et facilite* ainsi les relations qui, comme les *relations commerciales, suppo*sent la confiance. Le ressort psy*chologique* est *rudimentaire,* mais l'analyse est brillante – *dans la mesure où elle permet de* reconstituer l'ensemble du sys*tème d'interaction et de mettre* en évidence un effet, qui peut pa*raître paradoxal*, de *renforce*ment mutuel entre la religion et *le développement* des transactions commerciales.

– La sociologie a connu, en France, une grande vogue à la fin des années 60. N'y a-t-il pas, aujourd'hui, un reflux ? A quoi l'*attribuez-vous, et comment* voyez-vous l'avenir des études sociologiques chez *nous* ?

– On observe incontestablement un reflux. Ce reflux paraît positif dans la mesure où il indique une érosion des grandes théories qui, sur la foi d'observations souvent fragiles, prétendirent enfermer la complexité des systèmes sociaux dans quelques propositions sommaires. Il me paraît *évident* que ces derniers sont d'un niveau de complexité au *moins égal à celui* des systèmes vivants. Il en résulte que le progrès *de la sociologie passe davan*tage par l'analyse des phéno*mènes et de processus partiels* que par un effort pour construire d'*impossibles théories générales*.

» Je ne crois pas que les progrès ac*tuels de la* biologie soient dus à des théories traitant de l'or*ganisme en général*. De même, je crois que les apports passés et l'avenir de la sociologie sont plutôt dans l'observation et l'analyse attentive de phénomènes et processus partiels et dans ce que, parodiant Popper, on peut appeler le *« peacemeal theorizing »*, c'est-à-dire la construction de modèles à ambition limitée, beaucoup plus difficiles à élaborer que les théories à ambition générale.

» Ces principes ne sont d'ailleurs pas nouveaux. Ils sont ceux des grands sociologues classiques, comme Weber. En les re*trouvant*, la sociologie peut espé*rer recouvrer la respectabilité* scientifique au prix de laquelle elle est *tentée, dans* certaines conjonctures, d'accéder à un éphémère *succès social.* Quant à la notion de théorie générale, elle ne peut être définie que de manière critique : sa vocation est de dissiper les explications simplistes et imaginaires des phénomènes sociaux. » ■

Un disciple norvégien : Jon Elster

Si Pierre Bourdieu, les sociologues marxistes et l'Ecole structuraliste ont, à maintes reprises, manifesté leur désaccord avec l'individualisme méthodologique cher à Raymond Boudon, ce dernier a en revanche nombre de correspondants et d'élèves à l'étranger. Parmi ceux-ci, le Norvégien Jon *Elster, professeur* de *philoso*phie sociale et historique à l'université d'Oslo, mérite une place à part. Né en 1940, il a écrit directement en français son premier livre, *Leibniz et la formation de l'esprit capitaliste* (Aubier, 1975). Il a enseigné plusieurs fois aux Etats-Unis et en France, où il dirige un groupe de travail à la Maison *des sciences de l'homme. Tou*tefois ses deux derniers ouvrages *attendent* toujours d'être traduits.

Logic and society (Londres, Wiley, 1978) est un travail sur la notion de rationalité historique. Jon Elster essaie d'y appliquer la logique modale à l'étude des contradictions sociales. Il y a contradiction sociale, selon lui, lorsqu'un individu se voit comme une *conscience* et voit *les autres* comme des choses – processus que Marx a bien analysé : s'il peut être rationnel, dans une entreprise donnée, de substituer une machine à un ouvrier, cela ne l'est plus si tous les patrons décident d'en faire autant avec tous leurs ouvriers... La théorie de Keynes, ajoute Elster, est elle aussi une *théorie des contradictions* sociales, puisque elle repose sur l'idée que, dans la crise du capitalisme, chacun pense qu'il pourra s'en sortir à condition de se débrouiller tout seul – raisonnement qui, évidemment, n'est pas généralisable...

Mais Jon Elster ne se borne pas à dire que les théories de Marx et de Keynes ont la même structure logique. Il s'interroge aussi sur la notion de *« possibilité historique »* (exemple : que veut-on dire *lorsqu'on dit qu'une dictature* militaire, dans la France d'au*jourd'hui*, serait *impossible* ?). Il montre, enfin, que Marx avait raison de soutenir qu'une théorie du changement social devait comporter au moins trois sortes de variables : les contradictions économiques – qui constituent bien le grand moteur de l'histoire, – l'effort collectif fait pour les surmonter et les conditions structurelles qui favorisent ou gênent cet effort collectif. Comme Héraclite, comme Blake, comme Hegel, Marx et Tocqueville, Jon Elster croit en la valeur motrice des contradictions ; mais il insiste sur la nécessité d'en analyser les mécanismes logiques – et les aspects non intentionnels – dans *le détail, si l'on veut* éviter de tomber dans le culte *religieux de la « dialectique »*. Par là, son travail s'apparente à celui qu'accomplit le logicien Alexandre Zinoviev pour mieux comprendre la société soviétique d'aujourd'hui.

De gauche...

Dans son dernier livre, *Ulysses ant the sirens* (Cambridge University Press/Editions M.S.H., 1979), Elster nous invite, avec le sens du paradoxe qui le caractérise, à nous faire une idée plus fine de ce que nous appelons, sans réfléchir, la « rationalité » : si Ulysse avait été parfaitement rationnel, il n'aurait pas eu besoin de se faire lier au mât pour résister aux sirènes. Il était donc irrationnel, en un sens, *mais en même temps capable* de surmonter cette irrationalité – puisqu'il savait prévoir qu'il allait succomber et faire ce qu'il fallait pour être retenu à temps... En somme, un comportement rationnel peut consister à faire, parfois, quelque chose d'irrationnel. *« Il n'y a rien de si conforme à la raison que ce désaveu de la raison »*, comme aurait dit Pascal...

*Un dernier point : Elster s'in*surge contre le fait que, en *France, l'individualisme métho*dologique paraisse toujours lié *à l'individualisme politique,* donc à une certaine « droite », *tandis que le collectivisme mé*thodologique (à la Dukheim) est plutôt associé à la « gauche ». *« Une chose,* dit-il, *est de soutenir que toute causalité sociale passe à travers l'acteur individuel, autre chose de prétendre que le système du marché fournit la solution de tous les conflits mondiaux ! Il est bien évident qu'il faut distinguer les deux : on peut très bien, comme moi, être individualiste du point de vue méthologique et néanmoins se sentir de gauche... »* – C. D.

GÉNÉALOGIE

Ouvert-fermé

PIERRE CALLERY

LA généalogie est à la portée de tous. Tout d'abord, elle peut paraître passive : simple compilation des informations filiatives données, noir sur blanc, dans les actes de l'état civil. Toutefois, dès le début, elle intéresse et rapidement passionne, car l'individu lui-même se trouve impliqué à travers sa famille. Petit à petit, les difficultés se multiplient. Il faut deviner dans quelle commune, dans quelle paroisse, les actes ont été dressés. Il convient de lire des documents de prime abord illisibles. Mais tout devient facile grâce à l'exercice progressif, à *l'entraînement permanent.*

Et l'on en arrive, presque inconsciemment, au côté véritablement culturel de cette science, où le sens critique, le jugement, le goût même, entrent en force. L'adepte retrouve, dans tous les détails, qui étaient et ce que faisaient ses ascendants. Il devient à sa manière historien, et de l'histoire la plus difficile et passionnante qui soit.

La culture pour tous, la vraie, celle où l'initiative apparaît, où le sens critique et le jugement se développent, trouve un terrain d'élection avec la généalogie. Pourtant, cette activité ne peut pas être exercée par tous. Les dépôts d'archives départementales – lieu *principal* où poursui les recherches – sont simultanément et également au *service de* l'administration, des chercheurs scientifiques et du public en général. Toutefois, ils sont tenus par l'administration. Ils ouvrent aux heures de bureau, en même temps généralement que les services de la préfecture. Ils sont donc fermés au moment où tout le monde serait libre de s'y rendre. La permanence du samedi est rarissime (une demi-douzaine de dépôts la tiennent, et rarement l'après-midi). Aucun n'ouvre le dimanche. Toutefois, un nombre sensible de directeurs ont compris les désirs du public et font appliquer la journée continue.

De toute façon, les services d'archives assurent un travail proche de la limite de leurs possibilités et personne ne s'en rend compte. En janvier dernier, nous avions signalé le « pacte » généalogique des élèves de seconde du lycée mixte de Blois (1). Savez-vous combien de documents d'archives ont été demandés en communication par la centaine de lycéens qui se sont alors rendus aux archives départementales ? Cinq cent vingt-sept liasses différentes comprenant chacune plusieurs cahiers ou registres...

Néanmoins et de façon générale, seules les personnes exerçant une profession libérale, seuls les retraités et les rentiers, les étudiants et les chômeurs, peuvent accéder aux archives. Les salariés en sont privés. Ils représentent le plus grand nombre des Français et aucun n'y a droit ! Pourtant, cette activité culturelle par excellence, qui ne demande *pas d'apprentissage préalable* mais qui initie progressivement, ne mérite-t-elle rien ?

Nous avions déjà attiré l'attention sur ce point (2)... L'idée en fut *reprise par des amateurs* aux « Journées généalogiques de Nice » (3) : *« Il faudrait,* dit l'un des congressistes, *que les moyens en crédits, en personnel et en locaux soient accordés largement afin de permettre à tous les dépôts d'ouvrir non seulement le samedi, mais aussi le dimanche. »*

Ce souhait fut exprimé le 17 mai.

Le collectif budgétaire présenté au conseil des ministres le *10 juin* (4) *prévoit la création* de mille postes pour l'action culturelle. Bien sûr, il faut *compter* avec les musées, les théâtres, les associations culturelles... mais la déception fut grande cependant lorsqu'on apprit que quinze postes seulement étaient prévus pour les dépôts d'archives départementales (surtout des régularisations de situation).

Rêve

En fait, l'information était incomplète. Un concours est prévu en octobre pour trente emplois de magasiniers et, à plus long terme, trente gardiens seront également recrutés. Mais, même alors, comment ouvrir les dépôts d'archives le dimanche ? Ce *« rêve d'utopiste »* fait hausser les épaules avec tantôt dédain, tantôt ironie. Outre l'insuffisance des locaux, il faudrait multiplier le personnel par vingt ! Une véritable révolution !

Eh bien, oui ! Mais, d'après le dernier rapport de la Cour des comptes, si le personnel des Archives de France se compose d'environ 2 000 fonctionnaires, celui de l'informatique est presque vingt fois plus nombreux *(34 600 personnes)*. Or, bien évidemment, l'informatique devient *particulièrement sans objet si elle* ne possède pas les données de *base, si les Archives n'en ont* pas assuré la conservation. Informatique et archives *se tiennent*. Les Archives n'ont pas actuellement les moyens d'assurer tous les services que leur demande la loi, de conserver et de classer tous les documents qui sont de leur ressort.

La situation actuelle atteint le non-sens. On pourrait – très prosaïquement, et en exagérant un peu – la comparer à celle d'un cultivateur qui aurait dépensé tous ses biens dans l'achat de plusieurs moissonneuses-batteuses mais qui n'aurait plus les moyens de cultiver sa terre.

Quel hommage pourrait-on rendre au premier ministre du temps libre qui donnerait la possibilité aux dépôts d'archives d'être ouverts à tous le samedi et le *dimanche*... Et, corollairement, au ministre de la culture qui permettrait cette évolution nécessaire par la sauvegarde de tous les documents d'archives.

Cela signifierait un renversement total des options actuelles en multipliant par vingt le personnel, les locaux et les moyens financiers. *De l'utopie ?*... la loi du 3 janvier 1979 sur la communication des archives est un coup d'épée dans l'eau si cela ne se décide pas. Dans la situation actuelle, elle est inapplicable, et, d'ici trois ans au maximum, aucun dépôt n'aura plus de rayonnage pour les nouveaux documents qui lui parviendront. Les moyens sont actuellement sans rapport avec la tâche à accomplir (5). ■

(1) *Le Monde Dimanche* du 18-1-1981, page XVIII : « Initiation au lycée ».

(2) *Le Monde* daté 21-22 mai et *8-9 octobre 1978*, et du *28-29* janvier 1979.

(3) *Le Monde Dimanche* du 7 juin 1981, page XIV : « Liberté chérie... ».

(4) *Le Monde*, 12 juin 1981, page 32.

(5) L'un des dépôts d'archives départementales, dans le centre de la France, par exemple, n'emploie que cinq permanents : le directeur, le secrétaire de documentation, l'agent d'administration principal, une sténodactylographe et un commis...

ACTUELLES

Contre la décentralisation

« Tu ne comprends pas ma pensée centralisatrice et décentralisatrice, quand tu m'accuses de contradiction. Ma pensée, en cela conforme à la nature des choses, a toujours été ceci : décentraliser les forces intellectuelles et centraliser l'action administrative, car la pensée est une chose essentiellement libre, multiple, diverse et décentralisée, et l'action est une chose essentiellement une et centralisée. Sans unité et centralisation, nulle action concordante, efficace et forte. Décentraliser un pays, c'est le démembrer, c'est le tuer.

» Je ne vous comprends pas de ne pas le comprendre. Si on vous laissait faire il n'y aurait pas de France dans dix ans, il n'y aurait que des provinces, et, comme le même principe appliqué à l'unité provinciale la démembrerait et l'énerverait aussi, bientôt il n'y aurait plus de provinces, il n'y aurait que des municipalités, puis bientôt plus de municipalités mais des individualités. Votre système se résout par l'individualisme, la chose la moins patriotique et la moins humaine... »

D'une lettre de Lamartine à son ami, le comte de Virieu, datée de Mâcon, le 12 septembre 1828. Et il ajoute en terminant : « *Les nations sont de* grandes machines, *vous les disloquez.* »

JEAN GUICHARD-MEILL

CONTE FROID

La logique

Il était fasciné par la sémantique, mais il n'avait jamais compris un seul mot des livres qu'il avait lus à ce sujet. Alors, pour comprendre, il écrivit lui-même un traité de sémantique encore plus compliqué que tous les autres.

JACQUES STERNBERG.

NUMISMATIQUE

A cheval !

ALAIN WEIL

LA belle exposition sur les chevaux de Saint-Marc qui vient d'être proposée aux Parisiens dans l'enceinte du Grand Palais ainsi que l'exposition « Equus » du Louvre des Antiquaires, nous ont rappelé l'importance des représentations animales - et plus particulièrement des représentations équestres - dans l'histoire de l'art. L'animal constitue, en effet, la représentation plastique la plus ancienne et, dès ses débuts, l'artiste, l'homme, a accordé ses préférences à des représentations zoomorphes, comme en témoignent les admirables fresques pariétales de la préhistoire. Depuis, cette faveur ne s'est jamais démentie et la numismatique, en tant que mode d'expression artistique, *n'échappe pas à la règle.*

Dresser un inventaire du « *bestiaire des monnaies* » *même en se* limitant au seul type équestre serait une entreprise de longue haleine et de peu d'intérêt ; aussi *nous contenterons-nous* de prendre quelques exemples destinés à montrer comment, de l'Antiquité à nos jours, la « plus noble conquête de l'homme » a galopé dans les « *champs monétaires* » en y laissant l'empreinte de son image, symbole de force, de liberté et de noblesse.

Dans la numismatique grecque antique les animaux sont *largement* représentés et le cheval apparaît très tôt, notamment sur les statères archaïques corinthiens de la seconde moitié du sixième siècle avant J. C., sous la *forme du cheval magique* Pégase, qui naquit du sang de Méduse lorsqu'elle eut la tête tranchée par Persée. Ensuite apparaîtront en abondance les *trois types de représentations* hippiques que sont le cheval libre, le type équestre du cheval avec son cavalier et le type agonistique des attelages (biges ou quadriges de chevaux conduits *par* l'aurige) destinés à concourir aux jeux panhelléniques.

Parmi les plus intéressantes représentations du cheval libre, il faut citer les monnaies de la ville de *Larissa* en Thessalie, *région* d'élevage qui était célèbre par ses riches pâturages et la qualité de *ses coursiers : les beaux* drachmes et didrachmes d'argent de cette cité nous montrent des chevaux au repos ou bondissant, au pas ou au galop, et même, dans une charmante composition une jument et son poulain paissant tranquillement côte à côte.

Carthage

Un autre monnayage qui consacre le type du cheval libre est celui de Carthage. On sait l'importance de cette grande cité commerçante fondée par les Phéniciens au huitième siècle avant J. C. et qui devait jouer un rôle prépondérant dans la vie économique du bassin méditerranéen jusqu'à sa totale destruction par les Romains en 146 avant J. C. Carthage commença de battre monnaie après sa première invasion en Sicile et produisit dès lors pendant plus de deux siècles un abondant monnayage d'or et d'électrum, de bronze, d'argent et de billon qui, à quelques exceptions près, portera toujours sur une de ses faces la représentation d'un cheval. Parmi les plus fameuses de ces pièces sont les lourds décadrachmes et dodécadrachmes d'argent ainsi que les tétradrachmes portant à l'avers soit la tête d'Hercule soit celle de Déméter, déesse du blé, traitée dans le meilleur style syracusain et, au revers, une superbe tête de cheval à l'encolure *puissante* et au modelé très expressif (voir photo). Cette tête rappelle sans doute l'épisode de la fondation *mythique* de la ville telle que la rapportera, plus tard, Virgile dans *l'Enéide : « C'était là que les Phéniciens, ballottés par les flots, avaient pris terre. En foulant le sol, ils avaient découvert la tête d'un coursier ardent que Junon elle-même leur avait montrée, signe manifeste qui promettait à la nouvelle nation la gloire des armes et les faciles ressources d'une abondance éternelle. »*

Le type équestre du cheval avec son cavalier est bien illustré par le monnayage de Philippe II de Macédoine, père d'Alexandre le Grand. *Au début de son règne*, les tétradrachmes d'argent représentaient à l'avers Zeus et au revers *le roi à cheval*, la main droite levée dans un geste de salut, puis, vers 348 avant J. C., Philippe fit changer le type de *revers pour une représentation* d'un jeune cavalier nu tenant une palme. Si le premier type (le roi macédonien à cheval) a une résonance locale, le second (le jeune cavalier victorieux) est un type agonistique qui est délibérément panhellénique. C'est le même choix qui va s'affirmer dans le monnayage d'or que Philippe II fera frapper à partir de 345 au type d'Apollon et du bige de cheval au galop : ces choix reflètent sans aucun doute la volonté de Philippe II d'affirmer l'appartenance de son peuple à la tradition grecque à une époque où les Macédoniens étaient encore considérés comme des Barbares !

Enfin, les plus belles représentations de *quadriges de chevaux* sont, sans conteste, celles qui ornent les pièces de l'époque classique syracusaine, pièces signées des *plus grand noms de graveurs*, comme Kimon, Phrygillos, Eumènes ou Evainètes. Dans ces monnaies d'un raffinement *extrême*, la hardiesse de la composition ne le cède en rien à la précision des détails : les chevaux bondissent, se cabrent, volent littéralement *au-dessus* de la ligne de la terre, renversant au passage les bornes de virage... Toute l'intensité de la course et toute la puissance des *superbes coursiers* semblent encore de nos jours animer le métal de ces chefs-d'œuvre de l'art monétaire grec. ■

JEUX

Machines à rêver

OLIVIER CHAZOULE et BERNARD SPITZ

MIL NEUF CENT TRENTE-SEPT : date funeste, s'il en est, pour les amateurs de machines à sous, *puisque* c'est à cette époque que leur utilisation est définitivement interdite en France. Le mouvement *avait été lancé* aux Etats-Unis, quelques années auparavant, avec les fameuses lois sur la « prohibition » ; la production cinématographique qui porte sur cette époque agitée n'en a souvent retenu que l'interdiction de toute fabrication et distribution d'alcool. *Mais ce retour à un puritanisme* pur et dur n'avait pas épargné les jeux d'argent et, notamment, les machines à sous : non seulement, en effet, leur exploitation dans les lieux publics était interdite mais encore le seul fait d'en posséder une chez soi était une infraction à la loi. *Etrange paradoxe dans un pays* où la libre entreprise et la responsabilité individuelle font figure de tables de la Loi !

En fait, les jeux n'étaient pas *exactement condamnés partout* : il restait un Etat, un seul, où les joueurs pouvaient continuer à se livrer en toute quiétude à leurs coupables activités, le Nevada et sa capitale de légende, Las Vegas. Las Vegas et ses dizaines de casinos et de cercles, ses deux cent *cinquante hôtels*, ses cinquante mille machines à sous, Las Vegas où le visiteur ayant un compte bancaire d'au moins 5 000 dollars est transporté et hébergé gratuitement pour venir jouer... Las Vegas où on raconte qu'il n'est pas rare de voir dans les casinos de Fremont Street, *l'artère principale*, des femmes porter un gant pour leur faciliter la manipulation de quatre ou cinq machines à la fois !

Cerises et citrons

Etrange destinée que celle de l'invention du mécanicien américain Charles Fey qui met au point, en 1887, les premières « *machines à fruits* », appelées ainsi à cause des symboles déterminant le résultat final. Le fonctionnement de base de la machine repose en effet sur trois roues comportant chacune vingt symboles qui se mettent à tourner lorsqu'une pièce est glissée dans l'appareil et que la poignée située sur son côté gauche est abaissée. Selon la combinaison de symboles affichés – trois cerises, trois citrons... – la machine restitue, ou non, une partie de son pactole. A partir des années 20, le système fut amélioré avec l'apparition des mécanismes de « *jackpot* », une sorte de cagnote qui, sur certaines combinaisons, s'ajoutait au gain normal que pouvait espérer le joueur. Et, vers 1950, on *commença à fabriquer* des machines à quatre roues, dont le « jackpot » donnait de très grosses sommes, avec un bouton *spécial* qui permettait aux joueurs de garder n'importe quels symboles pour un second tour de roues. Certains fabricants, de plus en plus vicieux, lancèrent même des modèles où on pouvait risquer jusqu'à huit pièces à la fois !

Cet engouement pour ces diaboliques *machines* est d'autant plus curieux que l'intelligence ou l'habileté du joueur n'est pas excessivement sollicitée et que, par ailleurs, selon l'excellent *Guide mondial du jeu* (1), l'appareil ne paie qu'une fois tous les...4,37 tours en moyenne, avec un confortable bénéfice d'environ 20 %, ce qui représente « *un rapport déloyal car il est inférieur à ce qu'il devrait être selon les lois de la probabilité* ». Or, pour forcer un peu le destin, les exploitants eurent longtemps tendance à *truquer leurs machines* en bloquant, dans les systèmes de roulement, le maximum de combinaisons gagnantes possible. La réputation des machines à sous de voler leurs clients leur valut d'ailleurs le surnom peu flatteur de « *bandits manchots* », à cause du bras unique sur lequel on tire pour obtenir la combinaison fatale. Mais il est aussi vrai que nombreux furent les joueurs, dans le passé, qui s'efforcèrent de tricher en imaginant des combines peu *avouables où les fils de* fer, les cuillers et même les vilebrequins spécialement profilés jouaient un grand rôle...

150 pièces rares

Il suffit de déambuler dans le nouveau « Las Vegas Museum » qui vient juste d'ouvrir ses portes (2) – un superbe musée de cent *cinquante* pièces rares composé à partir d'une collection privée d'une exceptionnelle richesse – pour avoir une petite idée de la diversité de ces machines à sous. On y trouve, bien sûr, les classiques « *machines à fruits* », surtout des américaines mais aussi quelques françaises, dont *une, tout en* bois, *qui date* de 1908 ; mais on peut aussi remarquer de belles « *machines à bille* », minutieusement restaurées, où le joueur pouvait, dans *une certaine mesure*, influer sur son destin en envoyant, au départ, avec plus ou moins d'adresse sa bille. Les habitués des maisons closes de l'entre-*deux-guerres* retrouveront, eux, avec une certaine nostalgie les machines « *diseuses de bonne aventure* » où les prévisions optimistes alternent avec d'équivoques mises en garde. On peut même voir exposée à tous les regards une étrange machine où les « *rouleaux à fruit* » avaient été remplacés par la photo des pensionnaires de la maison dans une tenue qui aurait sans doute déclenchée, à l'époque, les foudres des ligues de vertu. Le client gagnant, *c'est-à-dire celui qui avait* sélectionné, avant de jouer, la bonne photo, se voyait, selon la légende, offrir... une bouteille de champagne par l'établissement !

On trouve d'autres curiosités dans ce *musée rétro : une grande* table de « *jeu des petits chevaux* », l'ancêtre, dans beaucoup de casinos, du jeu de la boule ; un appareil français, « *les Gugusses* », qui est à mi-chemin entre la machine à sous et l'automate et, à la sortie, un redoutable cochon rose qui vous permet, lorsque ses yeux globuleux voient jaune, de mesurer votre résistance à des décharges électriques de plus en plus fortes !

Les amateurs fortunés devront, pour satisfaire leur passion, fréquenter les *magasins* spécialisés avec l'espoir de dénicher l'objet de leurs rêves. Chez Bernard de Witt (3), ils découvriront des « *américaines* » à fruitsde 1920-1930 *et* d'autres datant de l'après-guerre, en bois verni, où l'heureux gagnant n'obtient pas des pièces mais des gains « en nature » – lames de *rasoir ou friandises* le plus souvent – souvenirs d'une époque où les législations restrictives en vigueur avaient amené les fabricants à *supprimer* tout gain monétaire... D'autres lieux – Jackpot, Prohibition, Flippomania et, surtout, la Maison du Flipper (4) – abritent des machines *de toutes* tailles et de toutes origines. Mais il faut tout de même savoir, avant de commettre l'irréparable, qu'un fond de roulement *d'environ trois cents pièces* est nécessaire à une machine classique et, surtout, que l'acquisition de ces petites merveilles obligera l'acheteur à débourser, en moyenne, entre 1 500 et 5 000 francs. Ceux qui chercheraient de bonnes raisons de céder à la tentation peuvent toujours *s'imaginer qu'ils font* un investissement... ■

(1) Editions Vander-Oyez, 4 rue de Fleurus, 75006 Paris.

(2) Quartier de l'Horloge, 23, rue de Beaubourg, 75003 Paris. Ouvert tous les jours, dimanche inclus, de 11 h. à 19 h. Nocturne le vendredi jusqu'à 22 h.

(3) 7, rue de la Ferronnerie, 75001 Paris ; tél. : 508-95-46.

(4) Jackpot : 34, rue Richard-Lenoir, 75002 Paris ; *Prohibition* : 2, rue des Deux-Ponts, 75004 Paris ; Flippomania : 42, rue Lambrechtes, 92000 Courbevoie ; La Maison du Flipper : 66, rue de Saussure, 75017 Paris. Il existe aussi un Club des collectionneurs de machines à sous, animé par Jean-Claude Baudot, le propriétaire de la collection qui a donné naissance au « Las Vegas Museum » : 7, rue Greffulhe, 75008 Paris. Cotisation de 50 F par an.

INTERLUDE

Questions

par Roland TOPOR

A quel âge êtes-vous né ? *Pourquoi* ? Possédiez-vous un ordre de mission ? Etiez-vous plutôt en congé payé ? Avez-vous déjà porté le *deuil* ? Pouvez-vous nommer plusieurs personnages célèbres ayant été des enfants ? Votre nombril est-il *le centre du monde* ? Est-ce douloureux ? Auriez-vous aimé vivre à une autre époque ? *N'avez-vous pas le sentiment que c'est* déjà fait ? Avez-vous déjà vu des femmes ? A quelle distance voit-on *le mieux* une femme ? Qui a peur de Virginia Woolf ? Votre famille a-t-elle eu à souffrir des poids et mesures ? *Comment se mange la* vengeance ? Existe-t-elle en conserve ? Marchandez-vous votre admiration ? Combien la vendez-vous habituellement ? Que pèse un lourd chagrin ? Combien mesure une longue patience ? Les idées larges dépassent-elles généralement 1 mètre ? Le Roi Soleil donnait-il des coups ? Les Danois *ne sont-ils* pas dignes d'être français ? Quel est le dieu des Belges ? Et des Suisses ? *Tout ce qui a été dit* a-t-il été fait ? Les lendemains qui chantent danseront-ils après-demain ? Et s'il n'en reste qu'un, comment se reproduira-t-il ? N'est-il pas 11 heures ? Ne devons-nous *pas nous séparer* ? ■

POESIE

Marcelin Pleynet

Marcelin Pleynet est né à Lyon en 1933. Secrétaire de rédaction de la revue *Tel quel*, il a publié cinq recueils de poésie : *Provisoires amants des nègres, Paysage en deux, Comme, Stanze, Rime* (au Seuil). Il a aussi écrit divers essais sur la littérature et sur l'art, dont *Lautréamont par lui-même, l'Enseignement de la peinture, Art et littérature* (Seuil), *Transculture* (Bourgois). Deux volumes de son journal intime sont aujourd'hui disponibles : *le Voyage en Chine* et *Spirito Peregrino*.

Le sommeil du cœur

Qu'elle revienne s'étonne et garde il s'ânonne
c'est dans l'amour qu'elle revient la duègue, la barjot
la nuit avec ses oreilles de vache
et ses grands pieds qui foulent et scellent la lumière
la putain
la chienne mère qui les attache dans son œil

toutes les filles à la ramée et par les lèvres
les odorantes du grand trouble de l'univers
ce jouir qui se change en ténèbre
ses fils ses frères ses pères ses maris
toutes les croyantes en son vœu
et tous les femelles maris
par la verge
pour la caresse de son lit.

Je dis
je le tiens de son dit son corps épandu comme l'eau
et sous ses cuisses (« maudit et meurt ! »)
le jus noir, l'aveuglement, l'heure
et la jouissance du tombeau.

Sommeil
où le grand bruit de l'univers est là muré
lune et soleil
et la caresse aux longues rames
qui tient ses couilles dans ma bouche
comme un cheval dans la nuit
tumulte et rêve pourpre
et le matin aux doigts de rose
et la parole que je tiens d'un cri

d'un cri
dans l'air bourdonnant dans la ramure
c'est le matin et c'est le soir
les ténèbres de la durée
et toute la joie sous l'oreille

et toute la joie qu'elle tient

elle me tient en corps dit-elle
et moi je tiens sa bouche ouverte
et comme un livre dedans sa bouche que je tiens
et toute la joie dans sa bouche
cette nourriture vermeille.

∴

Le sommeil de l'intelligence

Sommeil
un meurtre avec des blancs
et encore un pli dans le cœur
sommeil arraché d'un épervier
versant du ciel
au versant rouge de l'année
où je repose avec ce drap qui tombe
et la nuit blanche
et la nuit grise
la mer dans son sac comme un tonneau
et comme en rêve les nuages que je ne verrai plus
ils parlent et tombent
avec le père du cheval qui fend les flots
vers la lune ascendante
et les sangles du jour
toutes versions des rives
et de leurs têtes ensanglantées comme un trou
ronde onde de la nuit et des heures
sommeil dans le sommeil du monde.



Le Monde
DIMANCHE


LA MOUCHE

Nouvelle
Major

Par MICHEL LAMBERT

AUJOURD'HUI que Major est mort, *tous ses* confrères du *Progrès* s'accordent à dire qu'il avait du génie. Du génie, le pauvre doit certainement se retourner dans sa tombe, lui qui s'est en*tendu traiter de « vieux con* » pendant les quarante ans qu'il a passés au journal, sauf par moi, le dernier venu, trop timide et pas assez aguerri à leur jeu pour oser parler de la sorte à aucun d'eux.

Du génie, oui, Major en avait. Il le dissimulait derrière un silence forcené et 100 kilos de graisse mal répartie. Imaginez un homme bref et ventripotent, la *tête coiffée d'un éternel* béret basque (personne n'a jamais su s'il était chauve ou non, ni s'il en changeait quelquefois), le visage rebondi où naviguait un regard bleu, un peu triste, plissé et en retrait. Avec cela des jambes *que l'on devinait grêles puisque* les bras l'étaient, et une façon de poser le pied qui *faisait* penser à celle d'un vieux matou.

Major, il est vrai, aimait surprendre. *Il* arrivait toujours à l'improviste, du même pas feutré et mesuré, les mains dans les poches, les lèvres serrées, comme cadenassées sur un *propos insolite, quelque* chose qu'il ne parvenait pas à dire.

Il entrait dans la salle de ré*daction par une porte dérobée*, à gauche, et la traversait de part en part, se mouvant lentement à la manière d'un nageur qui fait la planche, attentif à éviter le moindre contact, pour aller s'installer derrière un petit bu*reau où trônait, bien en vue* à côté de la machine à écrire, une vieille bouteille thermos. Ce thermos, d'après les plus anciens, n'avait pas changé de place depuis l'entrée en fonctions de Major. On disait qu'il *ne s'en était servi qu'une fois, le* jour de son engagement, puis avait feint de l'oublier.

A peine *s'était-il assis* que Major se déchaussait et enfournait ses pieds dans une chancelière. Ce rituel n'avait pas de saison, il l'accomplissait été *comme hiver, au plus grand* étonnement des visiteurs occasionnels. Puis il ramenait les mains vers le visage, à quelques centimètres des yeux, en inspectait la paume comme le font les chiromanciennes et les mères dont *le gosse va passer à table*, repliait ensuite les doigts sur eux-mêmes et les réchauffait en soufflant dessus. De tout ce manège, on avait fini par conclure *que Major avait une mauvaise* circulation, une maladie de cœur peut-être, on ne savait trop...

Impassible, Major se mettait alors au travail. *D'abord*, les préparatifs. Il commençait par tailler ses crayons, regardant d'un œil satisfait la chute planée des copeaux dans la corbeille à *papier. Il ne se servait* qu'exceptionnellement de sa machine à écrire, et avec une répugnance extrême. Il tapait mal, les coudes écartés, la tête jetée en proue, évoquant irrésistiblement un canard effarouché. J'avoue que, comme les *autres*, pour assister à ce spectacle, il m'est arrivé *de lui* chiper *ses* crayons.

Bref, là aussi, Major se distinguait. Il avait, du reste, obtenu gain de cause. Les typographes s'étaient résignés à accepter ses textes manuscrits et, à la longue, s'étaient habitués à son écriture, si petite et si resserrée *que les mots semblaient* être faits de lettres gigognes. Seules les hampes ressortaient, avec violence, et l'oeil inaccoutumé pensait à des ratures rageuses.

Après un long moment passé à contempler ses *mines affûtées*, le vieux matou les essayait voluptueusement, l'une après l'autre, sur la première feuille de papier qui lui tombait sous la *main, comme un chat exerce ses* griffes au détriment d'une bande de papier peint.

DE *tous les journalistes du Progrès*, Major était sans doute le seul véritable écrivain. Les autres faisaient de l'information, lui de l'écriture. Les sujets qu'ils traitaient ne l'intéressaient pas en eux-mêmes. Il avait, par rapport à l'actualité, un détachement souverain. En quarante ans de métier, il avait tâté des *rubriques les plus diverses* ; aucune d'elles ne l'avait suffisamment retenu pour qu'il se spécialisât. Non, s'il avait une passion, c'était d'écrire (écrire *pour écrire*), *et uniquement* celle-là. Ainsi certains nageurs aiment-ils l'eau plus que les techniques pour s'y mouvoir, la brasse, le crawl, le papillon... *L'allergie de Major au clavier* était du même ordre : il semblait vouloir créer entre les mots et lui un lien quasi charnel, le crayon n'étant jamais qu'un sixième doigt.

Images que tout cela, me direz-vous. Je plaide coupable. Peut-être, *après tout, Major* détestait-il son métier et trouvait-il à se fabriquer un personnage une sorte de plaisir compensatoire, et à mystifier les naïfs, dont j'ai toujours été, une joie un peu cruelle. Et puis, *peut-être y eut-il* entre nous un jeu de miroirs, car, je l'avoue, moi aussi j'aime écrire.

Mais qu'importe. Revenons à Major. Il est là, dans son coin, il travaille. Il n'a pas encore dit un *mot, ni bonjour, ni juron, ni bor*borygme, rien. Voilà une demi-heure environ qu'il est entré dans la salle de rédaction et, depuis lors, il n'a adressé la parole à personne. *Il n'est même pas* aller saluer Fursy, le rédacteur en chef, qui a déposé sur son bureau un billet avec quelques consignes. Les deux hommes ont pris le parti de communiquer de la sorte. Chacun, en fait, trouve son avantage à cette *coexistence* silencieuse ; Fursy, qui est très susceptible, évite le regard chargé de sarcasmes (croit-il) de son collaborateur ; Major, *quant à lui, est pris à son* propre piège. Il s'est rayé une fois pour toutes de la liste des interlocuteurs possibles. Les autres l'ignorent.

Au Progrès, on travaille dix à douze heures par jour. L'effectif en effet est réduit : une quinzaine de journalistes pour faire un quotidien (même s'il s'agit d'une feuille régionale), c'est peu. Ajoutez à cela que la salle *de rédaction est fort petite*. Les bureaux disposés en îlots (à l'exception de celui de Major, un peu démarqué) l'occupent tout entière, ne laissant que peu de place pour aller de l'un à l'autre. Inévitablement, on s'in*terpelle, pour raison professionnelle* ou autre, on s'engueule, on *se brocarde, on s'amuse, comme* partout ailleurs, mais l'exiguïté du lieu et le temps passé ensemble gomment chez les plus discrets leur timidité, leur réserve, leurs fausses pudeurs. Simplement, il y en a qui s'extériori*sent beaucoup et d'autres* moins ; mais tous se parlent, échangent quelques mots que le crépitement du télex et des machines à écrire rend souvent inaudibles, forçant celui qui les a prononcés à se répéter et à hausser la voix. Major, cependant, ne dit rien et on ne lui dit rien.

Enfin jusqu'à présent. Car il est 9 heures moins une. A 9 heures précises, Major va interrompre son travail, relever la tête, jeter un coup d'oeil circu*laire et lancer à la* cantonade : *« Messieurs, vous êtes tous mes amis.* » D'un ton égal, neutre, comme sans timbre. L'oreille la *mieux exercée ne* pourra y percevoir ni mépris ni ironie, ni sentiment d'aucune sorte. Personne ne lui répond. A moins bien sûr qu'on ne considère comme réponse le soupir du petit Fagnoul, la moue de Chevalier, le photographe de *la* maison, ou l'inévitable *« vieux con »* que l'un d'entre nous aura dit presque machinalement.

Voilà, c'est tout. Major nous *échappe une fois de plus*, il tripote à nouveau sa feuille blanche, la caressant d'un crayon amoureux, la tête légèrement inclinée à gauche ainsi que le font les écoliers, le regard incertain et protégé par des rondeurs roses. Il ne dira plus un mot avant demain matin, à 9 heures *pile, et ce sera comme toujours* depuis quarante ans : *« Messieurs, vous êtes tous mes amis »*, à quoi quelqu'un répondra, autant par lassitude que par incompréhension : *« Vieux con ! »*

Le béret basque, le thermos, la chancelière, la séance d'affûtage des crayons, la phrase unique répétée obstinément, et d'autres petites manies du *même genre : à quoi jouait* Major ? Que voulait-il prouver ? Et à qui ? Parfois, nous en discutions entre nous, réunis autour d'un verre (on boit beaucoup au *Progrès)*, pour fêter l'anniversaire de l'un, les fiançailles de l'autre, ou n'importe quoi, et, l'ivresse aidant, nous en arrivions à parler, avec de grands rires qui cependant trahissaient mal une certaine gêne, de Major, de son cabotinage, de sa tristesse. C'était un sujet inépuisable ; et comme l'intéressé *n'était pas là, nous en profitions* pour déverser sur lui toutes nos petites rancœurs personnelles, redoublées du fait qu'il évitait nos réunions.

Pourquoi *ne pas le dire* ? Nous étions lâches. La plupart d'entre nous l'enviaient. Il avait réussi à se faire oublier tel qu'il était (ce gros type mou, mal fait, et vraisemblablement sans conversation) au profit d'un personnage tellement déconcertant et caricatural qu'il en devenait fabuleux. Nous lui jalousions ce dont nous étions incapables, d'avoir su créer un *certain mystère*. Il y avait parmi les journalistes du *Progrès* quelques créateurs manqués, sinon tous, moi sûrement. Major non plus n'avait jamais rien écrit qui fût durable, roman, essai ou quoi que ce soit de ce genre, *mais il était là*, comme un livre, comme une statue, et on parlait de lui, et on s'interrogeait sur lui. Maintenant qu'il est mort, que par conséquent son « œuvre » est détruite, plus personne n'hésite à dire qu'il avait, mais oui, c'est le mot qu'ils utilisent, un certain génie.

UN *matin, cependant*, Major entra dans la salle de rédaction par la grande porte vitrée, comme tout le monde. C'était un lundi, lendemain d'un week-end qui avait *été superbe*, et, bien qu'on fût toujours en hiver, chacun avait un petit air de printemps. De son regard ou du nôtre qui se *croisèrent, je ne sais pas lequel* fut le plus étonné. Pourquoi Major n'était-il pas entré par la porte dérobée ? Lui-même, tout à coup, semblait se rendre compte *de l'incongruité de la situation*. Pour la première fois en quarante ans, il avait dérogé à son habitude. C'en était presque indécent. *« Le printemps !... »*, souffla Martin, l'ironique Martin qui n'en rate jamais une lorsqu'il s'agit de s'amuser aux dépens d'autrui. *« Le vieux con serait-il amoureux ? »*, renchérit Aubier, suffisamment haut pour que Major, malgré son trouble, l'entendît. Il y eut des ricanements obscènes et quelques fous rires. Fursy, qui *n'avait rien perdu de la scène*, jouait des phalanges sur son bureau. Son sourire était haineux.

On vit alors Major se cogner à deux ou trois tables, renverser une pile de documents qui dépassait de l'une d'elles, se pencher pour les ramasser, hésiter à mi-chemin, se relever, impuis*sant et, en quelques enjambées* affolées, regagner sa place. Il s'assit lourdement et, d'un geste nerveux, rajusta l'aplomb de son béret qui s'inclinait de plus en plus dangereusement. On l'entendait haleter.

Peu à *peu, Major* retrouva son calme. Nous l'observions à la dérobée. Il avait replié ses jambes sous sa chaise. La chancelière gisait à terre, *inutilisée*. Deuxième surprise.

Fagnoul me montra l'horloge d'un mouvement de la tête. 8 h 59, 9 h 00, 9 h 01. Toujours *rien*. Nous étions *tous médusés*. Major eut un sourire et, quand nos yeux se rencontrèrent, me fit un petit signe d'intelligence. Parce que j'étais le plus jeune de la rédaction ? Parce que j'étais le seul à ne l'avoir jamais traité de vieux con ? Parce que, avec mon air renfermé et mes si*lences timides, j'étais moi aussi* différent des autres ? Je rougis violemment. Ils me regardaient tous, un peu sournoisement, Martin surtout, avec une insistance cruelle. Lâchement, je me tournai vers Fursy, comme pour lui *demander* de l'aide.

Quelques minutes passèrent. Combien exactement ? Deux, cinq, dix ? Le temps n'existait plus. Il ne restait qu'une quinzaine de types mal à l'aise, ne sachant quelle contenance prendre, *trop heureux d'avoir un clavier* sur lequel passer leur gêne. C'est alors que Fursy, après s'être éclairci la voix au moyen d'un râclement de gorge qui lui était habituel, passa en revue toute la rédaction, dodelinant *mystérieusement de la tête* devant chacun, pour s'arrêter enfin sur Major qui, le regard plus incertain que jamais, gardait la posture où il semblait s'être pétrifié. *« Alors, Major, c'est le printemps ? C'est l'amour ? »*

Fursy *et Major* pour la première fois face à face, les yeux croisés, moment que personne ne devait oublier.

Et Major : *« Oh ! vous savez, le printemps, l'amour... »*

Rien de plus.

Major, revenant à lui, se déchaussa, mit ses pieds dans la chancelière et commença sa séance d'*affûtage* des crayons. Tout était rentré dans l'ordre. Les machines reprirent leur caquet. L'incident était oublié.

Le lendemain, Major ne vint pas au journal. C'était sa première absence en quarante ans de travail. La veille, il *avait* dit à la concierge du petit immeuble où il habitait : *« Mon réveil est cassé, appelez-moi demain vers 7 heures.* » A l'heure dite, la vieille femme avait frappé à la porte de Major et, comme elle n'avait entendu aucune réponse, l'avait ouverte avec son double. *Major était dans son lit.* Il semblait dormir d'un sommeil très profond. Elle essaya de le réveiller, mais sans conviction, car elle pressentait ce qui s'était passé. Sur sa table de chevet, un verre d'eau à moitié vide, quelques boîtes de somnifères *et* une lettre sur laquelle Major avait écrit d'une manière appliquée : *« A remettre à mes confrères, ce matin à 9 heures précises. »*

Ce fut Fursy qui ouvrit l'enveloppe et en sortit une feuille de papier où dansaient quelques mots d'une écriture que nous connaissions tous. Il lit : *« Messieurs, vous êtes tous mes amis. »* ■

Journaliste belge, MICHEL LAMBERT, trente-quatre ans, est l'auteur d'une enquête sur la jeunesse et d'articles sur « La pensée sociale de Péguy » et sur « Le fédéralisme de Proudhon » parus dans *les Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*.

JAPON

L'acteur travesti

Faire jouer par des hommes les rôles féminins est une tradition du théâtre kabuki. Tradition qui déborde même le kabuki jusqu'aux rôles de Desdémone et de Marguerite Gautier. Une histoire du mythe des quarante-sept ronin éclaire un aspect du spectacle le plus connu du Japon.

MICHEL WASSERMAN

ON pouvait voir récemment dans un théâtre de Tokyo une comédie musicale intitulée *l'Hymne à l'amour*, d'après la biographie de Piaf dont le spectacle retraçait en détail la carrière tumultueuse et les démêlés sentimentaux. Le rôle principal était tenu pour l'occasion par l'auteur-metteur en scène, un comédien du nom de Miwa Akihiro, qui s'est fait depuis une quinzaine d'années une spécialité des héroïnes tragiques de l'Occident. Simple revue de travestis, pensera-t-on : pas du tout. La salle n'avait rien de marginal, bien au contraire, le reste de la distribution était mixte, et le spectacle présentait même l'aspect parfaitement inoffensif des opérettes que l'on va voir le dimanche en famille. Quant à s'étonner, pis, à se formaliser, de la présence de cet acteur travesti dans le rôle principal, et pourquoi donc ? Dans la longue histoire du théâtre japonais, où des interdits religieux et moraux ont presque constamment pesé sur le spectacle féminin, c'est plutôt le contraire qui est exceptionnel : tant au *nô* qu'au kyôgen, les rôles féminins ont toujours été tenus par des hommes, et si le kabuki fut créé au début du dix-septième siècle par des « petites femmes » qui défrayèrent la chronique en confondant théâtre et prostitution, une série de mesures répressives allait rapidement mettre bon ordre à tout cela, écartant les actrices de la scène japonaise jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle et fondant un type d'acteur travesti actuellement à peu près unique au monde par le raffinement de sa technique : l'*onnagata*.

Si la conception orthodoxe de l'emploi suppose aujourd'hui l'élaboration d'une sorte d'idée dramatique de la femme (l'*onnagata* recrée la féminité, il ne la contrefait pas), il n'en fut pas toujours ainsi. Né d'une manière quelque peu accidentelle pour répondre à la situation de fait devant laquelle l'autorité politique avait placé les acteurs, le comédien travesti chercha d'abord à se substituer d'une manière aussi convaincante que possible aux actrices dont il fallait coûte que coûte assurer les emplois : ne pouvant compter éternellement pour ce faire sur son charme physique, il fut amené à se préparer par un entraînement intensif qui, amalgamant jusqu'à son existence quotidienne, finit par constituer une sorte de *continuum* entre la scène et la vie. Yoshizawa Ayamé, célèbre acteur de la première époque, dont un disciple a pieusement recueilli les propos secrets, est sur ce point formel : si l'*onnagata* ne vit pas quotidiennement comme s'il était une femme, il lui sera impossible une fois en scène de donner à ses héroïnes une incarnation vraisemblable.

Le théâtre devint ainsi le prolongement pur et simple de la vie de comédiens qui, ayant d'ailleurs pour la plupart commencé leur carrière dans des maisons de rendez-vous, s'habillaient et se coiffaient en femme, affectaient dans leur maintien et leur langage des attitudes et des tournures appropriées, certains poussant même le zèle jusqu'à utiliser la partie des bains publics exclusivement réservée à l'usage féminin. Il n'est donc pas surprenant, dans ces conditions, qu'un acteur comme Ayamé ait considéré comme indigne d'un authentique *onnagata* de s'aventurer dans les rôles masculins : « *Une vraie femme*, affirmait-il, *doit accepter le fait qu'elle ne peut devenir un homme.* » Il reste qu'il appartenait à des comédiens de la génération suivante de fonder définitivement l'art de l'*onnagata* en rompant précisément avec cet interdit : dès le moment, en effet, qu'un acteur pouvait maîtriser indifféremment les emplois féminin et masculin, son art cessait de constituer le simple prolongement d'une structure de comportement intériorisée pour devenir l'effet d'une technique de jeu volontaire et concertée. Aujourd'hui encore, les attitudes demeurent partagées sur ce point : certains *onnagata*, et non des moindres, se refusent toujours à tenir le moindre rôle masculin, tandis que d'autres, qui n'en sont pas pour autant moins dévoués à leur art, se meuvent parfaitement à l'aise dans les deux domaines, passant au besoin d'un emploi de courtisane à celui de samouraï au cours de la même journée de spectacle (quand ce n'est pas, en une technique dite de « travestissement rapide », au cours de la même scène).

Sexagénaires

A vrai dire, le problème de l'adéquation de l'*onnagata* à son personnage se pose aujourd'hui, du fait de l'évolution contemporaine du métier de comédien, en des termes nouveaux. Il suffit de consulter des photos de grands acteurs du début de ce siècle pour constater que l'on n'exigeait pas alors un gros effort de vraisemblance : au contraire, les comédiens ne parvenant généralement à la notoriété qu'à un âge avancé, on admirait d'autant plus la technique consommée qui permettait à un vieillard d'incarner avec une surprenante vérité scénique des personnages de toutes jeunes filles. Cela était rendu possible par le fait que l'*onnagata* vise en principe moins à exprimer une féminité réelle qu'une sorte de conception formelle de la féminité, élaborée par des générations de comédiens et réalisée techniquement au moyen d'un ensemble déterminé de conventions gestuelles et déclamatoires : aujourd'hui encore, les deux plus grands maîtres de l'emploi, désormais sexagénaires, continuent ainsi à manifester par leur voix et leur corps brisés le triomphe de la théâtralité pure. Toutefois, dans leur sillage, sont apparus récemment de jeunes comédiens qui, popularisés par les médias, ont accédé au vedettariat beaucoup plus tôt qu'ils n'auraient pu le faire par le passé : ils ont donc l'âge de leurs personnages et, possédant naturellement une grâce à laquelle leurs aînés ne sauraient prétendre, sont tentés d'en rajouter dans la vraisemblance, élevant notamment jusqu'au soprano la tessiture traditionnellement grave, et sexuellement ambiguë, de l'*onnagata*.

Si l'on observe ainsi une tendance récente à la féminisation, à terme dangereuse, car contraire dans son principe à l'esprit même de l'emploi, il convient toutefois de préciser qu'il n'a jamais été sérieusement question de substituer des actrices aux comédiens travestis. Ce n'est pas faute, pourtant, une fois le pays entré dans l'ère de l'occidentalisation, d'avoir accusé les *onnagata* de tous les péchés du monde : invraisemblance et immoralité étaient alors les moindres des reproches qu'on leur adressait. « *Les professeurs d'université prennent bien leur retraite, est-il donc concevable*, s'interrogeait un écrivain de l'époque, *que des vieillards incarnent de jeunes beautés ?* » Des expériences furent donc assez régulièrement tentées pour constituer des distributions mixtes, un célèbre acteur allant même jusqu'à former après-guerre une troupe de jeunes femmes qui, pour le coup, interprétaient également les rôles masculins. Quoi qu'il en soit, ces tentatives ont été dans l'ensemble jugées infructueuses, l'explication généralement avancée étant que la femme introduit un élément de déséquilibre dans un spectacle conçu pour des hommes. L'opinion vaut ce qu'elle vaut. En fait, s'il convient de faire ici la part de l'immobilisme propre aux milieux de l'art traditionnel japonais, il est incontestable que la comédienne introduit spontanément au kabuki, théâtre de stylisation et de fantaisie s'il en est, un élément de réalisme tout à fait inopportun. Au mieux, elle en est alors réduite à contrefaire l'*onnagata* incarnant la femme, ce qui ne fait qu'ajouter à l'inconfort, voire à l'absurdité de sa situation.

Juliette-Roméo

Aujourd'hui, après avoir surmonté tour à tour et le choc de l'occidentalisation et le rejet du passé national qui caractérisa l'après-guerre, le Japon semble avoir enfin compris qu'il n'était que temps de songer à protéger le patrimoine, et, dans ces conditions, l'existence de l'*onnagata* n'est plus vraiment remise en cause. Bien au contraire, les honneurs officiels (Académie des arts, mérite culturel) pleuvent sur les vieilles gloires, souvent promues au statut de « trésors nationaux vivants », et le jeune Bando Tamasaburo, coqueluche de la nouvelle génération, joue Desdémone et Marguerite Gautier en dehors du kabuki, et pose avec succès pour une marque de kimonos féminins : ainsi se perpétue au Japon une antique tradition théâtrale qui, faut-il le rappeler, constitua longtemps une pratique courante en Occident, où les premières Juliette furent après tout des Roméo... ■

JEAN-PAUL GRUYER

L'acteur Segawa Kikunojo (1751-1810) dans une danse de kabuki.

REFLETS DU MONDE

TRIBUNE DE GENÈVE

Auto-stop et bons tuyaux

L'un des charmes de l'auto-stop — le hasard des rencontres — survivra-t-il à l'organisation méthodique de cette activité ? En tout cas, une telle organisation semble rencontrer un grand succès, si l'on en croit la *Tribune de Genève*, qui écrit : « *Automobilistes, vous avez des places de libre dans votre voiture et vous aimeriez une participation aux frais d'essence... Voyageurs, vous voulez voyager à peu de frais. Auto-Stop Service vous relie les uns aux autres.* » *Cette devise circule depuis la mi-mai dans divers points de la Suisse en lettres noires sur papillon jaune. Elle émane de Nicole Bénichou, jeune femme de trente-trois ans, d'origine pied-noir, établie à Lausanne (...).*

» Je reçois autant d'offres que de demandes », précise Nicole Bénichou. « Les appels proviennent de personnes différentes autant par l'âge — entre dix-sept et soixante-seize ans — que par le genre : automobilistes qui désirent une compagnie (et ne demandent aucune participation aux frais d'essence), passagers et conducteurs qui veulent voyager à moindre prix, parents qui cherchent la sécurité pour leurs enfants (une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs), handicapés (changer de train constitue un problème pour eux). Il y a aussi les hommes en mal d'aventures — que je refoule en leur répondant que je ne suis pas une agence matrimoniale, — enfin, ceux qui croient que tout leur est dû et se permettent de changer d'avis au dernier moment. »

» Nicole Bénichou offre deux possibilités de tarif : celui du voyage occasionnel et un forfait vacances de trois mois, qui pourra être élargi à six mois, voire à une année. « Le coût du trajet ne doit pas dépasser la moitié du prix habituel », affirme-t-elle (...).

» Nicole Bénichou a, par ailleurs, décidé d'adjoindre à Auto-Stop Service un service parallèle qu'elle a surnommé la Tuyauterie. « Il représente l'occasion d'utiliser tout ce que j'ai appris dans divers domaines et d'en faire profiter les autres. Exemples ? Toutes les bonnes adresses, comme ce petit hôtel trouvé à Paris, en plein quartier Latin, pour 10 francs suisses par nuit, et même des tuyaux pour du travail. En bref, tous les renseignements sont les bienvenus. »

THE TIMES

Une vision d'apocalypse

Le *Times* quotidien londonien, rendant compte d'un symposium qui s'est tenu au Queens's College à Cambridge, rapporte une vison inquiétante de l'avenir donnée par M. Clive Sinclair, président de la branche britannique de l'association internationale des surdoués « Mensa ».

« Serons-nous demain des animaux domestiques, contrôlés par des robots, ou des êtres universels ? », telle est la question que l'on peut se poser après les déclarations de M. Sinclair. Pour ce spécialiste de la microélectrique *« il y a quelques années encore, il fallait un des plus gros ordinateurs du monde pour jouer une modeste partie d'échecs (...) alors que maintenant un petit jouet de petit prix peut faire de même. A ce rythme, dans les années 2010-2020, des machines de taille très réduite pourront surpasser la capacité du cerveau humain. »*

« Tout ce que nous pouvons faire pour accroître nos pouvoirs, nous pouvons le faire pour des robots, ou ils peuvent le faire eux-mêmes ; ils réfléchissent probablement plus vite que nous. Peut-être seront-ils assez bons pour nous garder comme animaux domestiques ? »

M. Sinclair garde cependant un bon espoir. En effet, dit-il, dans le futur, *« un microordinateur d'un centimètre cube pourrait contenir plus de livres que l'humanité n'en a jamais produits. Il suffirait donc de le contacter au cerveau humain par une greffe, et ce de manière que la pensée puisse y accéder. Nous aurions ainsi à notre disposition tout le savoir humain et pourrions même apprendre à nous en servir (...) Si les robots le permettent, bien sûr »*.

ИЗВЕСТИЯ

Des cambrioleurs utiles

La police soviétique vient de découvrir un important trafic de fruits et légumes grâce à l'aide involontaire de... cambrioleurs, rapportent les *Izvestia* :

« Une bande de jeunes délinquants, arrêtés par la police de Moscou en possession de la somme considérable de 100 000 roubles (750 000 FF), ont avoué avoir dérobé cet argent en cambriolant l'appartement de la directrice d'un entrepôt d'Etat de primeurs. Interrogée par les policiers sur l'origine d'une si forte somme, celle-ci devait avouer qu'elle avait détourné le contenu de 47 wagons de marchandises, soit 200 tonnes de fruits et légumes, qui ont été écoulés sans problème au marché noir, dans ce pays où les primeurs constituent une denrée rare. Elle et un de ses complices ont été condamnés chacun à 12 ans de camp de travail et à la confiscation de leurs biens. »

LE SOIR

La tour, prends garde !

On n'imaginerait plus la ville de Pise sans sa célèbre tour penchée. C'est pourtant le triste spectacle qui risque de nous attendre d'ici quelques années à en croire une information que publie le quotidien de Bruxelles *le Soir*, à propos de l'inclinaison du fameux monument. Le journal écrit : *« De plus en plus, les experts s'intéressent au problème de la tour de Pise, car le monument, vieux de huit cents ans, penche, en effet, de plus en plus : son inclinaison augmente de un à deux millimètres par an.*

» Selon certains, la tour penchée devrait s'écrouler en l'an 2003 ou 2004. Comment éviter cette catastrophe ? Dès à présent, un groupe de spécialistes va mettre en place un système d'observation tout en recherchant un moyen efficace pour traiter le sous-sol spongieux, responsable de son instabilité, sur lequel s'appuie le monument. »